Rostocker Dokumentenserver
Dieses Werk wurde Ihnen durch die Universitätsbibliothek Rostock zum Download bereitgestellt.
Für Fragen und Hinweise wenden Sie sich bitte an: digibib.ub@uni-rostock.de

Paul Henri Mallet

Histoire De La Maison Et Des Etats De Mecklenbourg

Tome III. Et IV.

Suerin: Chez Les Heritiers De J. G. Baerensprung, 1805

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884

Band (Druck) Freier Zugang

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0001
DFG

Bibliothecae Academicae
Rostock.

Mk_1077.
1100.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0002
DFG

HISTOIRE

DE LA

MAISON ET DES ETATS

DE

MECKLENBOURG.

TOME III. ET IV.

A SUERIN,

CHEZ LES HERITIERS DE J. G. BAERENSPRUNG, TYPOGRAPHE DE LA COUR DUCALE.

1805.

Universitäts Bibliothek Rostock

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0005

DFG

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de
/rosdok/ppn1005130884/phys_0006
DFG

HISTOIRE
DE
MECKLENBOURG.

TOME TROISIEME.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0007
DFG

CHAPITRE I.

Depuis l'année 1503 à l'année 1552.

Régens, Ducs de Mecklenbourg:

Fils de MAGNUS II.

1. HENRI IV. né en 1479, mort en 1552.
   ERIC II. né en 1483, mort sans héritiers en 1508.
   ALBERT II. né en 1486, mort en 1547.
2. BALTHAZAR mort sans héritiers en 1507.

Ces Princes continuerent d'abord, comme nous l'avons observé, la communauté de régence établie entre eux pendant la vie du Duc *Magnus*. *Balthazar* conserva les honneurs de la Présidence dus à son âge, et se borna à ces honneurs. Ses neveux exercerent en effet tous les pouvoirs de la Régence. Lui même tout occupé d'études théologiques et d'exercices de dévotion ne prit presque plus aucune part aux affaires. Il sortit cependant encore de sa retraite de *Wismar*, mais ce fut pour aller faire un pélérinage à *Saint Jaques de Compostelle*, pendant lequel son neveu *Henri* se mit avec l'aveu de ses frères à la tête de la Régence, et reçut pour lui et pour eux l'hommage et le serment de fidélité de ses sujets et 1503.

vassaux, en confirmant leurs privilèges; après cela il se rendit avec *Jean de Perkentin*, Evêque de *Ratzebourg*, à la Diète de *Cologne* où il reçut l'investiture des Etats de sa maison pour lui, son oncle et ses fréres, par cinq Etendars que l'Empereur lui remit, selon l'usage, avec des Lettres d'investiture datées du 24. Juillet 1505, qui confirmoient avec tous leurs droits, la communauté entre ces Princes, sans exclure cependant quelque sorte de partage.

De longs différens avec Lubeck troublerent la tranquillité du Mecklenbourg pendant son absence. Ils prenoient leur origine du droit de pêcher dans le lac de *Darsow* et la riviére de *Stepenitz* que les Lubecois prétendoient exercer exclusivement au préjudice des nobles de *Perkentin*, vassaux de Mecklenbourg. Ce différend si peu considérable dans son origine eut des suites très étendues et très fâcheuses pour tout le pays. Les Lubecois fiers de leurs richesses et de leurs alliances commirent les premières hostilités, et ravagerent avec une troupe indisciplinée les terres de leurs ennemis. Les Ducs porterent à l'Empereur des plaintes de cette infraction de la paix publique. La peine du ban de l'Empire leur fut dénoncée en conséquence, et l'exécution en fut commise à l'Archévêque de *Magdebourg*. Les puissances voisines dirigées par différentes vûes prirent aussitôt part à cette querelle. *Jean* Roi de Dannemarc, irrité de l'appui que Lubeck prêtoit à ses sujets rebelles de Suéde, se ligua contre cette ville avec les Ducs de *Mecklenbourg* et l'Electeur de *Brandenbourg*, et fit essuyer sur mer de grandes pertes à ses marchands. Le principal poids de la guerre tomba cependant sur *Henri* de Mecklenbourg.

En vain il tenta, et les Etats voisins essayerent ils aussi de leur coté, d'en arrêter les progrès par des négociations et des Congrés fréquemment assemblés, et auxquels assistoient des Ministres d'un grand nombre de Princes et de villes. Ces conférences dans les quelles chacun portoit des vûes et des intérêts différens, entravoient plutôt la marche de la paix qu'elles ne la hâtoient. Elles consumoient un tems précieux, et par les fraix qu'elles occasionnoient ajoutoient plutôt aux malheurs publics qu'elles n'y remé-

remèdioient. Nous devons écarter tous ces détails aujourd'hui superflus. Observons seulement que dans ces conférences, différentes trêves ayant été accordées aux Lubecois, ils eurent le tems d'obtenir de l'Empereur la cassation de la sentence qui les condamnoit au ban de l'Empire, et d'intéresser à leur cause leurs alliées les villes de *Hambourg* et de *Lunebourg*, et d'autres membres de la ligue anséatique qui déclarerent et firent la guerre à *Henri* de *Mecklenbourg* avec des forces supérieures aux siennes, pillerent 1506
Darsow, mirent l'Isle de *Poel* à contribution, et pousserent leurs courses jusqu'à *Wismar* et *Bucow*. Alors nos Ducs ayant enfin obtenu de leurs vassaux une levée de 1369 Cavaliers et 5050 hommes de pied, *Henri* fit à son tour une excursion et des ravages dans le territoire de *Lubeck*, d'où résulta un accroissement de misères pour les deux partis ardens à se venger l'un sur l'autre des maux qu'ils se faisoient réciproquement sans aucun avantage pour personne.

On se lassa enfin de part et d'autre d'une guerre si ruineuse, et l'on écouta les propositions des villes de *Goslar*, *Magdebourg*, *Brunswick* et *Hildesheim*, auxquelles se joignirent les Ducs *Henri* de *Brunswick* et *Magnus* de *Lawenbourg* pour convenir d'une trêve qui préparat les voyes à une entière reconciliation. Ainsi les hostilités cesserent. Les prisonniers furent échangés, et après de nouvelles conférences et negociations, la paix se conclut à *Marienwolde* par la Le 15. Juillet 1508
médiation de la ville de *Lunebourg*. Par ce traité les Ducs de Mecklenbourg reçurent des Lubecois un dédommagement de 4000 florins pour les pertes qu'ils avoient essuyées. Ils leur confirmerent en retour leurs anciens privilèges dans leurs Etats, et spécialement le droit de pêche dans le Lac *Darsow* et la *Stepenitz* jusques à *Radegast*, et s'engagerent à les défendre eux et la ville de *Lunebourg*, pendant dix ans moyennant un subside annuel de 500 florins. Les Ducs dédommagerent aussi l'Evêque de *Ratzebourg* et les nobles de *Parkentin* qui furent compris dans cette paix. Le Duc *Henri* que son inclination naturelle ne portoit pas à la guerre, rebuté du peu de succès de celle-ci, prit des lors une nouvelle résolution de l'éviter de tout son pouvoir, sans négliger cependant de mettre son pays en état de défense, et de le pourvoir d'artillerie et de munitions.

Bal-

Balthazar n'avoit pas vû la fin de cette guerre. Ce Prince ayant assisté à *Berlin* aux noces de son neveu avec *Ursule* de *Brandenbourg*, les excès de la table que les moeurs de ce tems-là autorisoient dans ces occasions, lui devinrent funestes et terminerent une vie que les amusements de la chasse remplirent principalement, et dont il ne resta d'autres traces que des fondations pieuses. Il ne laissoit point d'enfants de *Marguerite* de *Pomeranie* sa femme, et les pactes de famille passés avant sa mort avoient réglé davance tout ce qui regardoit sa succession. Le Duc Eric II. mourut aussi sans héritiers l'année suivante. La diète de *Constance* lui fut aussi funeste que les noces de Berlin l'avoient été à son oncle, et par la même raison. Ainsi la succession à tous les Etats de la maison fut dévolue aux deux frères *Henri* et *Albert*, et la Régence exercée en leurs noms.

Le 7. Mai 1507

24. Déc. 1508

La tranquillité de ces Etats fut bientôt troublée de nouveau, du moins dans les villes anséatiques. Elles avoient promis par leur dernier traité avec le Roi de Dannemarc de ne fournir aucun secours à ses sujets rebelles de Suéde. Mais solicités par les Suedois, et surtout par l'appas du gain, elles ne laissoient pas de continuer plus ou moins directement ce commerce. On en fut instruit en Dannemarc, et on fit saisir leurs vaisseaux. C'étoit le moment où *Lubeck* venoit de faire la paix avec le *Mecklenbourg*. Débarrassée de cet ennemi, cette ville ne craignit pas de commencer une autre guerre avec les Danois. *Wismar* et *Rostock* de concert avec *Stralsund* et *Lunebourg* en partagerent les fraix et les dangers, et elle fut longue et cruelle. Les côtes de Dannemarc et ses petites isles furent souvent ravagées. Le Danois se vengerent sur les vaisseaux des bourgeois de *Vismar*, et sur le pays qui avoisine cette ville et celle de *Rostock*. Les habitans de cette dernière les repousserent cependant avec succès. Il resulta de cette guerre ce qui en est assez ordinairement la suite, c'est qu'elle enrichit aux dépens de ces villes trop guerrières d'autres états voisins qui avoient conservé leur tranquillité. Les Hambourgeois et les Hollandois commencérent à cette époque à étendre leur commerce dans les mers du nord, et aux dépens des villes anséatiques, et ils l'accrurent des lors avec autant d'activité que de succès.

Nos

Nos Ducs devoient s'intéresser à la situation fâcheuse de cette partie de leurs sujets, quoique ceux-ci, en conséquence de la constitution bizarre établie alors par l'usage et la foiblesse des Souverains, se fussent attiré sans leur aveu les malheurs dont ils se plaignoient. Les bons offices de *Henri* et d'*Albert*, et ceux de l'Electeur de *Brandenbourg* en arrêterent les progrés. On convint d'abord d'une tréve à *Flensbourg* dans le Duché de *Sleswick*. Ensuite par un traité de pacification générale conclu à *Malmoe* en Scanie, les villes anséatiques ayant abandonné la cause des Suédois recouvrerent à la vérité la libre et sure navigation dans la mer Baltique qu'elles avoient perdue, mais elles y trouvérent en même tems les rivaux dont on a parlé, et cette concurrence diminuant leurs ressources déja épuisées, on vit s'accroitre chez elles la pauvreté, les mécontentemens et les agitations qui en sont les suites ordinaires.

Le Duc *Henri* qui avoit perdu depuis deux ans son épouse *Ursule* de 1513
Brandenbourg se remaria avec *Héléne* Princesse Palatine, fille de l'Electeur *Philippe*, et célébra ses nôces avec beaucoup de pompe à *Wismar*. Mais après que ces fêtes furent terminées on s'apperçut que les deux frères se séparoient mécontens l'un de l'autre, et cette mésintelligence fondée sur la contrarieté de leur caractére dura autant que leur vie.

Albert à qui la belle proportion de ses traits et de sa taille avoit fait donner le surnom de *Beau* n'avoit guère reçu de la nature que ce frivole avantage souvent dangereux pour les Princes que tant d'autres séductions peuvent détourner de leurs devoirs. Il étoit d'ailleurs emporté dans ses passions, hautain, entêté et ambitieux. Son administration devint par-là funeste à divers égards à ses contemporains et à la postérité même. Mais heureusement il l'exerça encore longtems en commun avec son frére, et sans doute ce fut malgré lui qu'il ne put s'en séparer. *Henri* contrebalançoit sa fougue par sa prudence, sa modération, son amour pur ses peuples au bonheur desquels il avoit voué tous ses soins.

Il en donna une preuve par la manière dont il termina un différend 1514
ancien et important avec l'Evêque de *Schwerin*. Cet Evêque prétendoit être,

être, comme on l'a vû souvent dans le cours de cette histoire, un Etat immédiat de l'Empire. De lui relevoit, quant au spirituel, presque tout le *Mecklenbourg*. D'un autre côté le Duc se regardoit comme le Patron de son Evêché, et ne considéroit l'*Evêque* que comme un membre des Etats de *Mecklenbourg*, et l'un des Prélats de l'ordre de son clergé. On confondoit ainsi les droits qui appartenoient aux terres données à l'Evêché lors de sa fondation, et les droits attachés aux acquisitions faites par les Evêques depuis cette époque. Ces premières terres n'étoient sujettes à payer des taxes qu'à l'Empire lorsqu'il exigeoit des contributions générales. Celles qui étoient dispersées dans le Comté de *Schwerin* et les autres pays appartenant aux Ducs relevoient d'eux, et devoient acquitter comme le reste de leurs Etats leur portion des contributions publiques. Mais cette distinction avoit été perdue de vue insensiblement; et souvent malgré les reclamations des Evêques on avoit levé des taxes sur celles de leurs terres qui étoient de la dotation de leur Evêché. Pour lever les difficultés qui naissoient de cette confusion, l'Evêque consentit, mais pour sa vie seulement, à accorder au Duc une contribution de 500 marcs à raison de son Evêché, toutes les fois que les Etats du Duché lui accordoient un Subside. Le Duc se chargea en retour de la protection de toutes les terres sans exception, qui formoient son Evêché. La chapitre fit à cette occasion confirmer tous les droits et priviléges des Eglises de *Schwerin* et de *Butzow* par l'Empereur, et dans la suite à chaque élection le nouvel Evêque fut obligé d'en promettre l'observation.

1516 Les cas ne tarda pas à se présenter. L'Evêque étant mort le Duc obtint du chapitre qu'il éliroit à sa place *Magnus* un de ses fils, quoique âgé de huit ans seulement. Il s'engagea pour ce jeune Prince à prêter les sermens exigés, à ne point introduire de succession héréditaire, à obtenir l'approbation du Pape pour cette élection contraire aux canons de l'Eglise. Léon X l'accorda en effet, et la convention dont on vient de parler fut ainsi expressément confirmée. Le jeune Evêque devoit à l'âge 21 ans administrer son Evêché, et se faire consacrer à 27. Depuis cette époque l'Evêque

que de *Schwerin* fut regardé généralement comme un membre des Etats de *Mecklenbourg*. S'il parut perdre ainsi quelque relief, il ne laissa pas que de gagner à d'autres égards, et son sort fut préférable à celui de l'Evêché de *Ratzebourg* qui voulant défendre son droit d'Etat immédiat de l'Empire eut à ce sujet des persécutions cruelles à essuyer de la part du Duc de *Saxe Lawenbourg*. Ce Duc se vit aussi entrainé à son tour par les suites de cette affaire dans de grands embarras dont *Henri* tacha de le dégager. Son caractère conciliant, sa prudence, son expérience, lui fournissoient les moyens de rendre souvent à ses voisins des services de ce genre. Mais ces détails paroissent trop peu important aujourd'hui, pour les rappeller. Nous nous bornerons à observer qu'à l'occasion des services qu'il rendit alors au Duc de *Saxe Lawenbourg* il l'engagea à renouveller ce pacte de *confraternité héréditaire* et de *succession* qui eut pû valoir avec le tems à la maison de *Mecklenbourg* la succession à ce Duché dont les prétentions étoient plus étendues que le territoire, si divers concurrens n'eussent opposé d'autres titres, comme nous le dirons en son lieu.

Il fut question ensuite d'une affaire plus difficile et plus importante sans doute, des différends toujours renaissans entre les deux Ducs au sujet de la Régence. Elle s'etoit jusques là exercée en commun aux termes de la convention de *Wismar*. *Henri* vouloit prolonger cette communauté. *Albert* demandoit un partage. La médiation, les sollicitations de quelques Princes aliés de la maison, et des principaux membres des Etats de *Mecklen-* 1519
bourg opérerent d'abord une nouvelle convention passée aussi à *Wismar* et qui devoit durer cinq ans (jusques en 1524) pendant lesquels la Régence resteroit encore commune aux deux Ducs avec des Droits égaux.

Mais à peine avoient ils commencé à l'exercer sur ce pied, qu'on eut lieu de se convaincre qu'elle ne pouvoit longtems durer entre des Princes de caractères si différens. *Albert* insista de nouveau sur un partage absolu avec cette impatience de régner qui ne prouve que trop souvent combien on en est peu capable. *Henri* croyoit que le droit de primogéniture lui donnoit un titre qui excluoit ce partage et il ne vouloit point renoncer à

sa prérogative. Il s'agissoit de rapprocher par quelques combinaisons nou-
1519 velles des idées si opposées. Dans cette vûe on assembla les Etats à *Neu-Brandenbourg;* on appella à cette assemblée comme arbitres le Duc *Bogislas* de Poméranie oncle des Ducs, et l'Evêque de *Camin.* Après bien des contestations on convint enfin des articles d'un traité qui fut accepté par les parties. On y régloit que *Henri* partageroit en deux portions égales toutes les terres, bailliages et châteaux qui leur appartenoient en commun, *Albert* devoit choisir celle des deux portions qu'il voudroit. La portion de chacun devoit au bout de deux ans passer alternativement de l'un à l'autre. Le villes de *Rostock*, de *Wismar* et dix autres villes, la Juridiction, le fief, le droit de faire la paix et la guerre devoient rester en communauté. Les biens allodiaux devoient être partagés également. Tous les différends passés ou futurs étoient soumis à l'arbitrage des plus anciens Prélats et Conseillers avec l'adjonction de deux Chevaliers, et de deux Bourguemaitres des villes maritimes qui devoient être assemblés au moins deux fois par an, et prendre connoissance des autres affaires importantes sous la présidence des Ducs présens ou représentés par leurs ministres. Dans des cas majeurs on devoit de même délibérer et agir de concert. Tout ce qui n'étoit pas resté en commun fut partagé en conséquence comme il suit. La portion choisie par *Albert* comprenoit *Gadebusch*, *Neustadt*, *Wittenbourg*, *Buccow*, *Lupz*, *Crivitz*, *Goldberg*, *Ribnitz*, *Strelitz*, *Furstenberg*, *Bresen*, *Neukalden*, et *Parchim.* L'autre portion échue à *Henri* comprenoit *Boitzenbourg*, *Grabow*, *Mecklenbourg*, *Plau*, *Schwaan*, *Gnoien*, *Stavenhagen*, *Wesenberg*, *Walsmühlen*, *Feldberg*, et *Grevismuhlen*, avec les baillages de *Sternberg*, *de Gustrow*, *Tessin* et *Kröpelin.* Les châteaux et baillages de *Schwerin*, *Gustrow* et *Stargard*, ainsi que diverses rentes et revenus furent ensuite l'objet d'un second partage. Telle étoit en substance la composition de ce traité dont les élémens confus ou contraires ne pouvoient que difficilement rester unis.

Deux puissans compétiteurs se disputoient dans ce moment le thrône de l'Empire. C'étoient *Charles* Roi d'Espagne ou *Charles Quint*, et *François I.* Roi de France. Ce dernier n'épargnoit rien pour s'assurer l'appui

l'appui et les secours des Etats de la Basse Allemagne, où l'Electeur de Brandenbourg et le Duc de Lunebourg avoient embrassé son parti. Un Ministre François, le Baron de *Coulancy*, accompagné du Chevalier Joachim de *Molzahn*, Mecklenbourgeois, vint solliciter le Duc *Henri* de s'y joindre. Il offroit à ce Prince outre l'ordre de Saint Michel une pension à vie de 3000 couronnes d'or, à condition qu'il tiendroit à sa disposition un Corps de cavalerie et d'infanterie, et favoriseroit de tout son pouvoir son élection. Il devoit de plus lui fournir quelques troupes moyennant un subside convenu. Mais l'or et les intrigues de *Charles* rendirent inutiles tous les efforts du Prince françois. Le premier fut élu Empereur, et tout l'Empire reconnut son élection. Nos Ducs se rendirent à *Worms* où *Charles Quint* avoit convoqué la Diète de l'Empire, et ils y reçurent l'investiture de leurs Etats avec *l'assurance* d'usage que les partages qui s'en feroient ne pourroient préjudicier à l'ordre de succession établi dans leur maison. *Henri* fut invité par l'Empereur à entrer dans le Conseil de *Régence de l'Empire* avec une pension de 1500 florins et d'autres avantages. *Albert* fut chargé de conférer en son nom l'investiture à l'Evêque de *Ratzebourg* et de recevoir son serment de fidélité. Bientôt après une mésintelligence dissimulée avec peine éclata entre les deux frères. *Albert* vouloit forcer *Henri* à souscrire à un partage absolu. Il le menaçoit déja de voyes de fait. *Henri* porta ses plaintes à l'Empereur qui le renvoya aux tribunaux de l'Empire, et ceux ci firent défendre à *Albert* d'employer la violence en lui enjoignant de soumettre ses prétentions aux Juges et aux Arbitres établis par la dernière convention. *Henri* demanda de plus le secours de sa noblesse pour le maintien de cette convention. Mais elle voulut auparavant qu'on ouvrit des conférences à *Sternberg*. Là *Schoeneick* Chancelier, et cinq conseillers de Régence opinerent que le 1522
partage demandé par *Albert* n'avoit rien de contraire aux loix et aux usages du pays. *Henri* soutenoit au contraire qu'un partage absolu, perpétuel ou, comme on s'exprimoit, *héréditaire*, de tout le Mecklenbourg étoit contraire aux usages et aux loix, et dangereux par ses conséquences,

puisqu'il n'en pouvoit résulter que l'affoiblissement et le démembrement du Mecklenbourg. Il justifioit cette crainte par des exemples tirés de l'histoire de ce Duché qu'il fit composer et publier à cette occasion par le Docteur *Mareschal Thurius*, homme savant qui avoit été d'abord Professeur à *Wittenberg* en Saxe, puis à *Rostock*, et qui s'éleva ensuite aux dignités de Conseiller et de Chancelier de Mecklenbourg.

Alors des Princes voisins et alliés intervinrent dans cette querelle pour en arrêter les progrès. Un Archevêque de Mayence, de la maison de Brandenbourg et l'Electeur Palatin, frère de la Duchesse épouse du Duc *Henri* passerent un compromis en vertu duquel deux Prélats Mecklenbourgeois, deux Chevaliers, le Chancelier, cinq nobles, et trois Magistrats de Rostock et de Wismar devoient juger cette grande cause. La Chambre Impériale leur donna son autorisation. Mais *Albert* à qui cette maniére de procéder sembloit trop longue, volut aller plus promptement à son but en s'adressant directement à l'Empereur et au Conseil de Régence de l'Empire. Il comptoit sur une faveur qui cependant fut impuissante pour cette fois. Après bien des lenteurs la Chambre
1525 Impériale le condamna. La Convention passée à *Neubrandenbourg* fut confirmée. *Henri* fut maintenu dans tous ses droits ou prétentions, et obtint même un dédommagement des pertes que son frère lui avoit fait essuyer.

Il semble que cet arrêt devoit mettre fin aux prétentions d'*Albert*, mais il ne fit que l'engager à recourir à de nouveaux moyens, et surtout à tâcher de s'assurer de la faveur de Charles Quint, et des Princes attachés au parti de ce Monarque. *Albert* avoit épousé en 1521. *Anne* de *Brandenbourg*, fille de l'Electeur *Joachim* et niéce de *Christierne* ou *Christien II.* Roi de la triple Monarchie du Nord, le quel étoit beaufrère de Charles Quint. L'Electeur de *Brandenbourg* promit à *Albert* d'appuyer ses intérêts. Le Roi *Christierne* lui donna la même espérance, mais peu de tems après ce dernier au lieu d'être pour lui un allié utile lui devint un allié très onéreux. En effet ce Prince cruel, foible, et surtout malhabile, ce Prince que des relations exagérées ont égalé à Néron et à Tibére, mais qui n'opprima en effet qu'une noblesse alors oppressive et trop remu-

remuante, ce Prince dont la tyrannie contre cet ordre mérite à peine le nom de sévérité, si on la compare à celle qu'un peuple a exercée de nos jours sur ce même ordre lorsqu'il étoit paisible, soumis aux loix, ce Prince, dis je, venoit d'être puni par la perte de sa triple couronne, et de ses Etats héréditaires de *Holstein*. Les partisans qui lui restoient, favorisés par l'Empereur et l'Electeur de *Brandenbourg* se refugierent dans les Etats de ce dernier où ils devinrent des voisins dangereux pour le Mecklenbourg, et troublerent souvent sa tranquillité. On ne peut douter qu'*Albert* n'eut conservé des intelligences avec eux dans l'espoir de les faire servir un jour à ses vûes. L'inquiétude que ces mouvements et d'autres qui agitoient l'Empire donnoient aux Etats de Mecklenbourg les engagerent à s'unir entre eux par de nouveaux liens. Dans une assemblée des Etats de toutes les provinces du Mecklenbourg tenue à *Sternberg* ils convinrent en con- 1523
sequence des articles d'un traité *d'union* qu'il s'engagerent par serment à maintenir, et que le Duc *Henri* favorisa sans doute, comme propre à mettre des obstacles au partage que son frère sollicitoit. On y reconnoissoit les droits des Ducs, l'obéissance et la fidélité qu'on leur devoit, en même tems que leur obligation de maintenir les droits, privileges et coutumes des Etats. On s'y promettoit de s'opposer par tous les moyens possibles à ceux qui contre le droit et la justice voudroient troubler l'ordre et la paix. Les Etats vouloient que la paix, la concorde, la justice regnassent entre eux. Les perturbateurs devoient être jugés par eux, et punis sévérement. Les Juges chargés de maintenir et d'exécuter ces résolutions étoient nommés par ce traité et choisis dans les trois ordres, et dans des cas graves les Etats devoient être convoqués en entier. Ce pacte *d'union* fut scellé à *Rostock* au nom de tous les Etats par leurs représentans, savoir cinq Prélats, vingt et trois membres de la noblesse, parmi lesquels on comptoit les Chevaliers de *Lutzow* et de *Halberstadt*, le Commandeur de *Mirow* et le Chevalier de *Schoeneick*, et par les représentans des villes de *Rostock*, de *Wismar*, *Neubrandenbourg*, *Gustrow*, *Parchim* et *Schwerin*, avec la réserve expresse et la garantie de tous les droits du Prince et des devoirs des sujets. L'approbation, soit ratification des autres Prélats,

vas-

vassaux et villes fut jointe à cet acte au moyen des sceaux de 283 possesseurs de terres, parmi lesquels étoient deux Commandeurs, et neuf villes. Ces deux actes nommés la *petite* et la *grande union* à raison du nombre des sceaux qui y sont apposés, sont conservés dans les Archives de la Noblesse à *Rostock*.

v. Rudloff Pragmat. Handbuch T. 3. p. 63 et seq.

Albert continuoit cependant à s'occuper du vain projet de rétablir *Chrêtien* II. sur le thrône, ou du moins dans quelque partie de ses Etats. L'Electeur de *Brandenbourg* son beaupère joignoit ses efforts aux siens, et ils vouloient s'en faire un mérite l'un et l'autre auprès de l'Empereur qui de son côté sembloit remettre à ces Princes étrangers le soin de défendre la cause de son beaufrère. Les troupes levées pour opérer sa délivrance devoient traverser le Mecklenbourg pour pénétrer en Holstein. *Albert* leur avoit promis des vivres et d'autres secours, mais elles se dissiperent faute de payement avant d'arriver aux frontières. Les négociations d'*Albert* dans plusieurs Cours ne furent guére plus fructueuses. Il se tint des conférences en plusieurs lieux à sa solicitation en 1524 et 1526. Leur inutilité nous dispense d'en rendre compte en détail. *Chretien* II. lui promettoit de grands dédommagemens de ses avances lorsqu'il seroit rétabli, mais loin de pouvoir réaliser ces promesses il fallut qu'*Albert* se rendit sa caution pour les emprunts qu'il étoit obligé de faire.

Nous allons suivre jusques à son dénouement cette révolution des royaumes du nord dans tout ce qui a rapport au Mecklenbourg. Nous reviendrons ensuite à l'histoire de la Réformation de ce pays et à d'autres objets relatifs à son intérieur. Ces événemens quoiqu'ils ayent quelque liaison entre eux ne peuvent être exposés avec netteté et avec intérêt quand on ne les traite pas séparément.

Albert loin de se rebuter par tant d'efforts ruïneux et jusques alors inutiles, tenta encore de reconduire presque entièrement à ses fraix le Roi déthrôné en Norvége où il lui restoit des partisans. Il lui fournit pour cet effet des vaisseaux, des vivres et des munitions, mais tout cela tomba entre le mains du Successeur de *Chrêtien* II. de son oncle Fréderic de Holstein que les Danois s'étoient donné pour Roi à sa place. Ce nouveau Roi

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0020
DFG

Roi fit plus encore. Il sut attacher à ses intérêts les villes de *Rostock* et de *Wismar* en leur promettant de leur rendre leurs anciens priviléges de commerce dans ses Etats, et d'en exclure leurs dangereux rivaux les habitans des pays bas. Ainsi ces deux villes sans égard pour leur Duc *Albert* mirent des obstacles à l'entreprise sur la Norvége, et armerent même une flotte contre *Chrêtien* II. de concert avec d'autres villes Anséatiques. Ainsi ce Prince malheureux et qui méritoit ses malheurs succomba à tant d'efforts réunis contre lui. Il fut obligé de se rendre à son ennemi et sa captivité ne finit qu' avec sa vie. Mais son heureux rival ne jouït pas longtems de son triomphe; il mourut l'année suivante laissant plusieurs fils auxquels les Etats de Dannemarc n'avoient promis que vaguement la succession à une couronne qu'ils regardoient alors comme absolument élective.

Les villes anséatiques et surtout *Rostock* et *Wismar* n'avoient point reçu la récompense des services qu'elles avoient rendus à ce Prince. Loin d'en obtenir le commerce exclusif dans ses Etats, du moment qu'il n'eut plus besoin d'elles il se reconcilia avec la Régence des Pays bas et ouvrit ses ports aux Hollandois. Alors ces villes irritées de cette Ingratitude et blessées dans leurs plus chers intérêts, changerent de parti, se declarerent pour le Roi prisonnier contre Fréderic et ses fils, et l'on vit commencer une nouvelle guerre à laquelle *Albert* dont elle favorit les vûes ne pouvoit manquer de prendre part.

La couronne de Dannemarc étoit alors élective comme nous venons de l'observer, du moins dans l'opinion de la Noblesse dont le pouvoir étoit presque illimité. *Chrêtien* de Holstein fils ainé de *Fréderic* reunissoit à la vérité en sa personne tous les titres qui devoient la lui faire déférer, mais son attachement à la Religion Protestante le rendoit odieux aux Evêques et à tous les autres ennemis de la réforme. Ils firent différer l'élection, et livrerent ainsi la Dannemarc à toutes les factions que leur ambition et celle des Etats voisins y faisoient naitre à l'envi.

Durant cet interrêgne elles eurent en effet un vaste champ pour exercer toutes leurs fureurs. Mais nous devons nous borner à faire connoitre

noitre la part qu'y prirent les villes anséatiques de *Mecklenbourg* et surtout le Duc *Albert*. Les premières avoient toujours à leur tête la ville de *Lubeck* qui étoit elle même gouvernée dans cette circonstance par la faction de *Wullenwer* et de *Meyer*, deux avanturiers qui avoient réussi à rendre suspects au peuple les anciens sénateurs, et à obtenir toute sa confiance, en flattant les passions de la multitude, je veux dire l'envie contre ses supérieurs et l'amour des nouveautés, et en lui faisant espérer la conquête d'une partie au moins du Dannemarc, et l'empire exclusif de la mer Baltique.

Il falloit un guerrier de réputation pour conduire une entreprise si audacieuse. Le choix des villes tomba sur le comte *Christophle* d'une branche cadette de la maison d'*Oldenbourg*. Ce Comte qui n'avoit reçu qu'un grand nom pour tout héritage se prêta volontiers à leurs vûes et se hâta de lever des troupes avec l'argent qu'on lui fournit. Alors il prit un ton menaçant, demanda aux Danois qu'ils remissent en liberté le Roi captif et qu'ils le replaçassent sur le thrône. Sur leur refus il pénétra en Dannemarc, et y porta partout, soit dans le continent, soit dans les isles, la terreur et la désolation.

Lubeck et les autres villes anséatiques secondoient ces opérations par des armements maritimes. *Rostock* et *Wismar* firent surtout des efforts extraordinaires. Tout réussit d'abord au gré de leurs voeux. Les bourgeois de *Copenhague* et de *Malmoe* leur ouvrirent leurs portes et leur donnerent ainsi les clefs du Sund sur les bords duquel elles sont situées vis à vis l'une de l'autre. Ces villes espéroient se rendre ainsi indépendantes et devenir membre de la Ligue anséatique. La sumission de *Copenhague* entraina celle de la *Sélande* et de la plupart des isles Danoises. Alors les autres provinces et la *Jutlande* en particulier, effrayées du danger qui les menaçoit ne firent plus de difficulté d'élire *Chrêtien* de *Holstein*, fils du dernier Roi *Fréderic I.* Et ce Prince sage et habile, soutenu par la Noblesse et par tout le parti Protestant sut arrêter enfin les progrés du Comte *Christophle* et des villes anséatiques.

La

La fortune des armes fut cependant encore longtems balancée sans qu'on put prévoir à quel maitre le Royaume de Dannemarc resteroit. Le nouveau Roi avoit reconquis la *Jutlande* et une partie de la Fionie. *Gustave Vasa* son beaufrère lui fournissoit des secours. La *Scanie* alloit être aussi reprise par ses armes. Mais au lieu de renoncer à leurs vastes projets les villes alliées s'affermirent dans la résolution de redoubler leurs efforts pour s'assurer les conquêtes qui leur restoient. Elles armerent deux grandes flottes, et leverent de nouvelles troupes, et sentant la nécessité d'avoir un général dont le nom put donner de la réputation à leurs armes, et relever les espérances de leur parti, elles inviterent le Duc *Albert* de Mecklenbourg à prendre le commandement de leurs armées. *Albert* ayant épousé, comme on l'a dit, une Princesse de *Brandenbourg* nièce du Roi déthrôné sembloit avoir quelque droit sur sa succession. On lui promit donc la couronne de Dannemarc après la mort de *Chrêtien* II. qu'il devoit de son côté remettre en liberté: que s'il mourroit avant lui cette couronne passeroit à un de ses fils, et on lui obtiendroit l'approbation de la cour Impériale pour ce dessein et son appui contre les Protestans du Royaume et ceux de l'Empire s'ils vouloient y mettre des oppositions. On devoit aussi travailler à déthrôner *Gustave Vasa*, et on désignoit pour lui succéder en Suède *Philippe*, fils du Duc *Henri* de Mecklenbourg. Séduit par ces brillantes promesses *Albert* se prêta à tout ce qu'on lui demandoit, et il se prépara à aller délivrer *Chrêtien* II. et à le replacer sur le thrône. Il fit en effet voile de *Rostock* avec la Princesse son épouse, une suite nombreuse de courtisans, et un équipage de chasse de plus considérables, mais ce que les Lubecois avoient le plus désiré manquoit à cet embarquement, savoir de l'argent et des troupes. Il n'avoit avec lui qu'une compagnie de fantassins et quarante cinq cavaliers. Epuisé et endetté, mal secondé par ses Etats qui ne voyoient pas cette entreprise avec plaisir, il se livra ainsi sans aucune prudence à un avanturier tel que *Wullenvever*, comptant trouver en Dannemarc ce qu'on avoit crû qu'il y porteroit.

Les bourgeois de *Copenhague* n'eurent donc pas sujet de se réjouir longtems de son arrivée. Elle fut même nuisible à leur cause et à celle

des villes leurs alliées, en ce que le Comte d'*Oldenbourg* ne voulut jamais recevoir les ordres de ce nouveau général, et qu'il fallut partager entre eux le commandement et par cela même l'affoiblir.

Les flottes des villes conservoient cependant la supériorité qu'elles avoient acquise dans le Sund. *Lubeck*, *Rostock*, *Wismar* avoient fait les plus grands efforts pour les rendre redoutables. Mais *Skramm* avec les escadres réunies du Roi *Chrêtien* III. et de ses alliés le Roi de Suéde et le Duc de Prusse, leur enleva bientôt cette supériorité, dans les mers voisines de Lubeck et des isles Danoises, et les défit même en plusieurs rencontres. Sur terre Chrêtien III. remporta un avantage plus décisif encore
Juin 1535 à *Assens*. Alors la ville de *Copenhague* fut bloquée par mer comme elle l'étoit par terre, et ce siége, long et cruel, accompagné de toutes les horreurs de la famine, et qu' *Albert* s'obstinoit à soutenir, dut lui faire regretter souvent de s'être engagé dans une guerre si funeste, et qui ne lui promettoit plus que des disgraces et de la honte.

Cependant ces revers qui ne faisoient encore aucune impression sur les bourgeois de *Copenhague* lasserent enfin la constance de ceux de *Lubeck*. L'autorité avoit été rendue dans cette ville aux anciens Magistrats et à leurs partisans. Et dès lors on y condamna hautement une guerre allumée par des hommes odieux, malheureuse dans ses suites, et qui l'eut peut être été même dans ses succès pour des Etats dont l'object ne sauroit être de faire et de garder des conquêtes. Les Princes voisins de *Lubeck* qui trouvoient aussi cette guerre injuste et facheuse pour eux travailloient avec ardeur à en hâter la fin. *Jean Fréderic* Electeur de Saxe, *Ernest* Duc de *Brunswick*, *Philippe* Landgrave de Hesse, quelques villes anséatiques, offrirent pour cet effet leur médiation. On ouvrit un congrés à *Hambourg* où il arriva des députés des deux villes refractaires, *Copenhague* et *Malmoe*, qui demanderent la libération de Chrêtien II. pour couvrir leurs secrets desseins de se rendre indépendantes. Tant d'intérêts contraires furent difficiles à concilier. Enfin l'intercession menaçante des médiateurs applanit la plupart des difficultés. *Lubeck* fit à *Hambourg* sa paix

avec

avec le nouveau Roi de Dannemarc qui lui confirma ses privilèges de commerce. On laissa six semaines aux villes de *Wismar*, de *Rostock* et de *Stralsund* pour déclarer si elles vouloient être comprises dans le traité aux mêmes conditions. Chrêtien III. promettoit à celles de *Copenhague* et de *Malmoe* de les recevoir en grace si elles se soumettoient volontairement. Il consentoit à faire la paix avec le Duc *Albert* et le Comte *d'Oldenbourg* s'ils lui restituoient de bon gré ce qu'ils avoient conquis en Dannemarc. Mais ces deux Princes ne purent encore se résoudre à perdre ainsi le fruit de tant d'efforts pénibles et couteux. Ils se flattoient de recevoir des secours de la Gouvernante des Pays Bas, ou du Roi d'Angleterre à qui ils avoient fait des offres séduisantes que ce Prince ne rejettoit pas, ou de l'Electeur Palatin qui avoit épousé la fille ainée du Roi déthrôné et qui se flattoit de lui succéder. Les deux villes de *Rostock* et de *Wismar* refuserent aussi d'accepter les conditions qu'on leur offroit par déference pour leur Duc, et elles firent de nouveaux efforts pour jetter des secours et des vivres dans Copenhague.

Le Mecklenbourg ressentoit ainsi de plus d'une manière les facheux effets de cette querelle étrangère. On y étoit menacé d'une invasion de la part de l'armée que le Roi de Dannemarc avoit en Holstein, et du Duc de *Lawenbourg* son allié. Il fallut que le Duc *Henri* rassemblât des troupes en diligence pour couvrir ses frontières de ce côté là. Les secours qu'on attendoit toujours de la Régente des Pays bas n'arrivoient point, et dans le fond elle n'avoit jamais souhaité de voir monter *Albert* sur le thrône de Dannemarc. Elle préféroit qu'il fut occupé par *Philippe* Palatin gendre de Chrêtien II. et elle souhaitoit surtout d'obtenir pour ses sujets des Pays bas le commerce exclusif de la mer Baltique. Ainsi *Chrétien* III. eut les mains libres pour agir et pousser avec une nouvelle ardeur le siége de *Copenhague*. La disette qui avoit déja commencé à s'y faire sentir devint bientôt une horrible famine, accompagnée de toutes les calamités qui vont à sa suite, et dont le souvenir n'est pas encore effacé dans le pays qui en fut la victime.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0025
DFG

Toute espérance de secours s'étant enfin évanouie il fallut recevoir la loi du vainqueur. *Chrêtien* III. exigea par la capitulation qu'il accorda aux assiégés qu' *Albert* retournat dans ses Etats avec sa famille et toute sa suite, qu'il laissat en Dannemarc ses armes et son artillerie, qu'il le dédommageat des pertes qu'il lui avoit causées, et que ce dédommagement fut estimé par des arbitres, savoir l'Electeur *de Mayence* et *Philippe* Landgrave de Hesse. Après cela le Duc fut obligé d'aller demander grace au Roi qui le traita avec plus d'égards que le Comte d'*Oldenbourg*, soit à raison de son rang, soit parce qu'il étoit persuadé qu'on avoit profité de sa foiblesse pour l'entrainer dans cette guerre. *Albert* lui promit par serment de ne rentrer jamais en Dannemarc, et de ne commettre aucune hostilité contre lui.

Dans le tems même que cette fâcheuse guerre donnoit tant d'occupation à *Albert* il n'avoit pas laissé de travailler avec ardeur à l'exécution de son projet favori, le partage absolu et perpétuel, ou comme on s'exprimoit, *héréditaire*. L'Empereur appuyoit cette demande, à laquelle le Duc *Henri* et les Etats étoient opposés. Après de longues contestations on chercha encore comme précédemment quelque moyen de conciliation qui en éludant la prétention principale d'*Albert* lui donnat quelque satisfaction. Ainsi par un accord passé à *Schwerin* il fut convenu que le partage *héréditaire* seroit encore différé de vingt ans, que chacun garderoit jusques alors la portion qui lui étoit échue par le dernier traité, que ce qui avoit été déclaré *commun* par ce traité resteroit en commun, et qu'en 1554, c'est à dire, après que les vingt ans seroient écoulés on procéderoit à un partage général avec le consentement des Etats.

Après avoir pris un engagement si formel de renoncer à ses vûes ambitieuses sur les couronnes du Nord il sembloit qu' *Albert* jouiroit du repos auquel il étoit condamné. Il ne resta pas cependant longtems dans ses Etats, et une autre chimére le siduisit et le fit errer longtems en divers lieux. Il alla d'abord solliciter auprès de la Reine *Marie* Gouvernante des Pays Bas, le remboursement des fraix qu'il avoit fait pour la cause de sa maison. Il les faisoit monter à 300,000 écus. Quoique il se fut ouverte-

ment

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0026
DFG

ment déclaré pour la Réligion Catholique dans l'espérance de se la rendre plus favorable, il n'en obtint que des présens de peu de valeur et des promesses encore plus vaines. Mécontent de se voir ainsi déçu il se rendit dans diverses cours de l'Empire, et par lui même ou par ses envoyés, sollicita tantôt l'Empereur, sa soeur, et *Ferdinand* son frère, tantôt les Princes qu'il croyoit avoir du crédit auprès d'eux. Mais à la réserve d'une somme de 7000 florins qu'il obtint de la Reine *Marie* ces voyages ne servirent qu'à épuiser encore plus ses ressources. Et il aggrava même ce facheux état par de nouvelles tentatives qu'il fit contre le Roi de Dannemarc de concert avec le Comte d'*Oldenbourg*. Elles lui couterent quelques vaisseaux et l'exposerent aux justes reproches d'avoir iuutilement enfreint un traité récent et confirmé par ses sermens.

Le mauvais état de ses finances, l'inquiétude de son caractère, une ambition que tant de revers ne pouvoient guérir continuerent à agiter ce Prince jusques à la fin de sa carrière. Il voulut engager les Etats de Mecklenbourg à lui accorder un subside. Mais *Henri* son frère leur ayant demandé suivant son droit, une somme égale à celle qu'ils lui accorderoient, il fut encore privé de cette ressource. Les villes de *Rostock* et de *Wismar* se lasserent aussi de s'épuiser pour seconder ses projets chimériques; elles firent leur paix avec le Dannemarc, et ne voulurent plus lui fournir des moyens de la rompre.

Les bourgeois de *Rostock* qui avoient durant cette guerre, et à cause de cette guerre malheureuse, changé leur ancienne constitution contre une plus démocratique avoient rétabli la première, et congédié leur conseil des soixante. Alors *Albert* tenta par d'autres moyens de se venger de *Chrêtien* III. et de *Gustave*. Il essaya d'oter au premier les avantages qu'il retiroit de la Douane du Sund, en ouvrant une autre communication par ses Etats entre la mer Baltique et l'Elbe qui se jette dans l'Océan. Mais cette entreprise qui pouvoit avoir quelques avantages exigeoit le concours de son frère qui ne l'approuvoit pas, et de grandes avances qu'il étoit bien éloigné de pouvoir faire. A l'égard du Roi de Suéde l'occasion de s'en venger se présenta

présenta à lui d'elle même. Un paysan nommé *Dake* avoit soulevé contre *Gustave* les paysans de la *Smalande* et des provinces voisines; il avoit eu des succès, et la maison d'Autriche l'encourageoit en secret. Les catholiques de Suéde refugiés à la Cour d'*Albert* l'exciterent à saisir ce moment favorable d'oter à *Gustave*, et peut être de se faire donner à lui même, la couronne de Suéde qu'un Prince de son sang avoit autrefois portée. Mais cette espérance lui échappa encore plus promtement que celle qu'il
1545 avoit eue en Dannemarc. *Gustave* fut secouru, et *Dake* abandonné périt après de vains efforts.

La haine d'*Albert* contre *Gustave* et surtout contre le Roi de Dannemarc sembloit croitre avec ses mauvais succès. Il unit sa cause avec celle de l'Electeur Palatin qui, comme on l'a dit, se flattoit encore de faire valoir avec la faveur de la maison d'Autriche les prétentions de son épouse (fille ainée de *Christierne*) sur le thrône de Dannemarc ou celui de Suéde. Il favorisa donc la levée d'un corps de troupes avec lequel le *Palatin* se proposoit de pénétrer en Holstein et il reçut dans ses Etats cette petite armée composée de Palatins, de Lorrains et de ses propres troupes. Mais cette nouvelle tentative eut le sort des précédentes. *Chrêtien* III. marcha vers les bords de l'Elbe, et dispersa facilement ces nouvelles levées. Du côté de la mer il ne réussit pas mieux. Il avoit compté sur les vaisseaux de *Rostock* et de *Wismar* pour porter des troupes en Suéde. Mais ces villes les refuserent. Elles sentoient plus que jamais le prix de la paix après tous les efforts ruïneux que leur avoit couté la précédente guerre. *Gustave* récompensa la bonne volonté qu'elles lui témoignerent en cette occasion en leur accordant une exemption de tout droit d'entrée dans les quatre ports les plus commerçans de son Royaume. Enfin un autre prince aussi turbulent qu' *Albert*, le Duc de *Brunswick*, s'étant ligué avec lui et avec le Palatin pour faire encore de nouveaux efforts contre les deux Rois, les Princes et autres Etats de la Basse Saxe fatigués de ces troubles les obligerent à se retirer et à repasser l'Elbe avec leurs armées. Ce ne fut pas tout. Les vaisssaux d'*Albert* furent saisis par les Danois, et un corps de

ses

ses troupes enveloppé en *Holstein*. Le Palatin rebuté abandonna toutes ses prétentions sur le Dannemarc, et ce Royaume resta dès lors sans contradiction à *Chrêtien* III. et à sa postérité.

On ne peut douter que le Duc *Henri* n'eut vû avec peine toutes ces entreprises de son frère, si nuisibles à leurs communs Etats. Il étoit attaché à la cause Protestante dont *Albert* etoit resté l'ennemi déclaré. De plus *Henri* s'etoit lié avec le Roi de Dannemarc dont la soeur *Elizabeth* avoit épousé *Magnus* son fils aîné. Enfin *Albert* ne cessoit de former des demandes et des prétentions contraires à ses intérêts. Il sollicitoit sans cesse *Charles Quint*, et le Roi des Romains *Ferdinand* son frère, et les Princes qui avoient du crédit à leur cour pour obtenir d'être remboursé des grandes avances qu'il avoit faites en faveur du Roi *Christierne* et de ses gendres, et il profitoit en même tems de la difficulté que *Ferdinand* trouvoit à le payer pour lui faire d'autres demandes plus aisées à obtenir. C'est ainsi qu'il sollicitoit un Décret pour effectuer le partage du *Mecklenbourg* auquel le Duc *Henri* et les Etats opposerent toujours une résistance que rien ne put vaincre, malgré toutes les commissions Imperiales décernées à cet effet. Il en fut de même d'un autre rescript adressé par *Ferdinand* aux villes anséatiques et aux Etats de Mecklenbourg pour les obliger à se charger de la dette reclamée par *Albert*. Les villes et les Etats n'eurent aucun égard à un ordre aussi illégal. *Ferdinand* eut alors recours à d'autres expédiens pour satisfaire ce créancier importun. Il lui accorda le droit d'établir de nouveaux péages, et de creuser des ports dans les rivières de *Goldwitz* et de *Reknitz*. Il lui permit de retenir pour son compte les contributions que ses Etats devoient à l'Empire. Il lui promit des recommandations et des secours pour obtenir la couronne de Suède. Enfin il essaya de le satisfaire encore par celle de toutes les graces qui lui coutoient le moins à répandre, en créant pour lui l'Office de *Grand Ecuyer Tranchant de l'Empire* dont il auroit droit de faire les fonctions dans toutes les solemnités de la Cour Impériale où les Electeurs remplissoient celles des Grands Offices qui leur appartiennent. Il avoit exercé

cet

cet emploi avec distinction au couronnement du Roi des Romains à *Aix la Chapelle*. Le Diplome en fut dressé à *Ratisbonne*, le 21. Juillet, en sa faveur et celle de ses descendans mâles selon l'ordre de primogéniture. Mais il ne paroit pas qu'il lui ait été jamais délivré, ni qu'aucun Duc de Mecklenbourg ait jamais fait aucun usage de cette vaine et inutile prérogative.

Ce Prince alloit encore malgré tant de leçons que l'expérience lui avoit données s'engager en faveur de *Charles Quint* dans une nouvelle guerre contre le Duc de *Poméranie*, l'un des soutiens de la cause protestante, lorsque la mort ensevelit avec lui tous ses projets et son inquiétude toujours renaissante, en lui faisant sentir peut être, mais surement trop tard, la vanité de cette ambition qui avoit rendu sa carrière si malheureuse en comparaison de celle que le Duc *Henri* son frère devoit à ses vertus pacifiques.

le 17. Janvier 1547.

Il avoit eu huit fils et deux filles d'*Anne* de *Brandenbourg* son épouse. De ces dix enfans ceux-ci seulement lui survéquirent.

1. *Jean Albert*, né en 1525. Après avoir fait ses études à *Francfort* sur *l'Oder*, et assisté en 1546 avec son père à la diète de *Ratisbonne* il entra au service de l'Empereur et faisoit la guerre contre les Princes protestans de la ligue de Schmalkalde, à l'époque de la mort de son père.
2. *Ulric*, né en 1527. voyageoit à la même époque.
3. *George*, qui servoit aussi alors dans les armées Impériales contre les protestans.
4. *Anne*, née en 1533. qui épousa *Gotthard Ketler*, premier Duc de *Courlande*.
5. *Christophle*, né en 1537. à Augsbourg.
6. *Charles*, né en 1540.

Le Duc *Henri* fut chargé par l'Empereur de régler ce qui regardoit la succession de son frère, et en conséquence *Jean Albert*, comme l'ainé des fils du défunt fut mis en possession provisoirement pour six ans de cette succession excessivement chargée de dettes. Il prit ses deux frères cadets à sa cour où il les fit élever. Les trois plus agés se rendirent à cette fameu-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0030
DFG

fameuse Diète d'*Augsbourg*, où *Charles Quint* vainqueur dicta des loix en maitre, et là ils reçurent de lui pour eux et leurs frères l'investiture Impériale. Ils lui demanderent aussi d'être payés de ce qu'il devoit à leur père, somme qu'ils faisoient monter à 500,000 florins. Mais l'Empereur prétendit les satisfaire en chargeant de ce soin les Etats de Mecklenbourg et le Duc *Henri*, qui se bornerent à leur accorder un double subside, dans une assemblée tenue à *Wismar* à la fin de cette même année. L'effet le plus important que produisit la mort d'*Albert* le *beau* fut donc de lever le dernier obstacle qui pouvoit arrêter encore les progrès de la Réforme dans le Mecklenbourg. Il faut revenir à présent à ce qui regarde cette grande révolution qui donna lieu en *Mecklenbourg* comme ailleurs à tant de changemens importants, et en eux mêmes, et par leurs effets prochains et éloignés. On trouvera dans ce court exposé l'histoire des dernières années de la Régence du Duc *Henri* dont cette grande réforme est sans doute l'événement le plus remarquable, et qui fut le principal objet de ses soins.

Nous n'entreprendrons point cependant de retracer en détail et de rechercher les premieres causes de cette Révolution qui a si longtems agité l'Europe, et qui la tient encore divisée. Tout le monde sçait comment les esprits y furent préparés par dégrés, comment ils s'accordoient en silence pour la desirer, comment la prédication des indulgences hâta le moment où ce desir se manifesta hautement par le scandale qu'elle excita en Allemagne, et par l'opposition courageuse de *Luther* au trafic honteux que la Cour de Rome en faisoit. *Luther* étoit, comme tout le monde sait aussi, un Moine Augustin, Docteur en Théologie à *Wittemberg* dans l'Electorat de Saxe. Il étoit né en 1483 à *Eisleben* dans le Comté de *Mansfeld*, et ce ne fut que vers l'Année 1517 qu'on put prévoir que la providence destinoit cet homme né dans l'obscurité et encore peu connu à ébranler le premier cette formidable Monarchie spirituelle des Papes qui paroissoit reposer sur des fondemens si fermes et si étendus.

Ce fut cette année 1517 qu'il eut le courage de s'opposer hautement, soit dans ses sermons, soit dans ses théses, à la vente des indulgences et au principe sur lequel on la prêchoit. Il osa, et on osa à son exemple, examiner le pouvoir de celui qui les accordoit aux Chrétiens. Dans la disposition des esprits cette résistance si nouvelle à un pouvoir révéré depuis tant de siécles ne pouvoit qu'exciter l'attention générale. Chacun y prit intérêt selon ses opinions, son caractère et ses vûes. Plusieurs de ceux qui pensoient dès long-tems comme *Luther*, mais qui par timidité dissimuloient leurs sentimens, encouragés par son exemple et ses succès, oserent alors les produire publiquement.

Et pour nous borner à ce qui regarde particulierement le pays dont nous écrivons l'histoire, nous observerons que ces sentimens y avoient déjà germé en plusieurs lieux, et s'y etoient même déjà manifestés plus ou moins avant l'époque où *Luther* se déclara. Nous voyons déjà en 1516 un Ecclésiastique nommé *Conrad Pegel* écrire à *Rostock* contre le trafic des indulgences exercé sans pudeur en Mecklenbourg par le Legat *Arcimboldi*. En même tems *Nicolas Russe* prêchoit aussi à *Rostock* contre ce même abus, et la vie licentieuse du Clergé. Chassé deux fois pour cette raison, il fut enfin contraint à se refugier en Livonie. C'étoit toujours à *Rostock* que les esprits se montroient le plus disposés à secouer ce joug étranger. Les querelles précédentes l'avoient déjà affoibli par les lumieres qu'elles avoient répandues. L'établissement d'une Université y avoit fait germer le goût de l'étude; l'aisance des habitans fruit d'un commerce considérable élevoit leur courage, et leur permettoit d'examiner et de s'éclairer. *Conrad Pegel* et *Joachim Sluter*, disciples de *Luther*, y prêcherent publiquement la Doctrine de *Luther*, en 1523, dans l'Eglise de *St. Pierre*. Le Duc *Henri* étoit le Patron de cette Eglise, et en cette qualité il protegeoit *Sluter* contre la Régence de *Rostock* qui voulut d'abord la lui interdire, et reussit pendant un tems à le tenir éloigné. Mais les membres de cette Régence et presque tous les habitans furent enfin persuadés eux mêmes par les prédicateurs, et une sorte de tolérance ayant été établie dans l'Empire par la diéte de Spire jusques au futur concile, la résistance du Clergé catholique

que

que devint impuissante. Plusieurs villes du *Mecklenbourg* adopterent ouvertement la réforme, entr'autres *Parchim* qui eut en 1528 *Georges Lonnies* pour son premier Pasteur, à la recommandation de *Luther* lui-même; la ville de *Schwerin*, résidence du Duc *Henri* qui appella deux Prédicateurs *Faber* et *Henrichen* en 1528; et celle de *Wismar George Berenfeld*. *Sluter* fut rappellé et rétabli à *Rotock* par le Duc *Henri*. Ce Prince modéré, ennemi des résolutions violentes et précipitées, s'instruisoit cependant par la correspondance qu'il entretenoit avec *Luther* et se bornoit à permettre les progrès de sa doctrine, plûtôt qu'à les hâter, jusques à ce que son utilité et sa vérité lui fussent parfaitement démontrées. Cependant en 1526 il prit part à une ligue formée à *Torgau* entre divers Princes (a) pour la défense de la liberté de conscience. Mais à la fameuse Diéte d'*Augsbourg* il ne se joignit point, non plus que son 1530
frère aux Princes qui présenterent à l'Empereur cette célébre *confession de foi* qui devint sous le nom de confession d'*Augsbourg* le Symbole des Protestants. Il ne voulut pas non plus accéder à la Ligue que ceux-ci formerent à *Schmalcalde* pour leur défense. Les Ministres mêmes qu'il avoit laissés à *Augsbourg* approuverent en son nom le récès de la Diéte qui confirmoit l'ancienne religion. Il se montroit ainsi pacifique et même timide, au dehors, mais il n'en favorisoit pas moins la nouvelle Doctrine dans ses Etats, et peut-être la favorisoit il plus éfficacement par cette conduite circonspecte. Il pourvoyoit les Eglises de prédicateurs pieux et éclairés, et en cela l'Electeur de *Saxe* son beau-frère, et *Luther* lui-même le secondoient puissament. Il ne fut pas moins aidé par son fils le Prince *Magnus* qui dès sa seizième anné (en 1516) avoit été élû Evêque de *Schwerin*, et qui avoit fait déjà briller des lumières et une éloquence peu communes, en présence de l'Empereur à la Diéte d'*Augsbourg*. Elevé sous les yeux de l'Electeur de Saxe le plus zélé des partisans de la Réforme, il l'avoit embrassée avec le même zéle.

(a) Les Ducs *Philippe*, *Othon*, *Ernest* et *François* de la maison de *Brunswick*, un Prince d'*Anhalt*, et un Comte de *Mansfeld*. Le but de cette confederation étoit de s'opposer aux efforts du Duc *Henri* de *Brunswick* ennemi déclaré du Luthéranisme, et excité par le parti Catholique.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0033
DFG

1532 Aussi dès qu'il fut parvenu à l'âge de régir son Evêché il leva tous les obstacles qui s'étoient opposés jusques alors à ce que la Réforme desirée par la plûpart des habitans, y fut publiquement reçue. Il fut le premier
1538 des Evéques d'Allemagne qui en l'adoptant osat se marier. Ce fût lui encore qui dans la Diéte des Etats de *Mecklenbourg* assemblée à *Parchim* leur proposa de statuer qu'elle seroit adoptée dans tout le pays.

Le Duc *Albert* tout dévoué à l'Empereur y mit, à la vérité, des oppositions, et il insista pour qu'à cet égard, comme aux autres, un partage absolu lui donnat le droit de régir sa portion comme il l'entendroit. Mais les Etats ne furent point rebutés par cette opposition, et elle n'eut pas de grandes suites. Pleins de la ferveur d'un Zéle religieux, soutenus par leur Duc *Henri*, ils travaillerent avec ardeur de concert avec lui à reformer leur Eglise, soit à l'égard de la Doctrine, soit à l'égard du Culte, et à faire recevoir universellement la Confession de foi d'*Augsbourg* qui leur servoit de régle et de modéle.

Ce qui se passoit à *Rostock* mérite une attention particuliere par l'influence que l'exemple de cette ville devoit naturellement avoir. Les Magistrats imitant la conduite mesurée du Duc *Henri* ne procéderent d'abord qu'avec beaucoup de réserve dans l'établissement d'une réforme vers la quelle la plus grande partie de leur ordre, aussi bien que celui de la bourgeoisie inclinoient plus ou moins ouvertement. Mais ils surent se mettre en possession de régler ce qui regardoit cet objet. Ils autoriserent des conférences publiques entre les diverses communions, excluant cependant celle des *Zwingliens Calvinistes* ou Réformés qui de la Suisse où elle avoit prit naissance commençoit à se répandre en Allemagne, et avoit été accueillie à *Wismar*. A *Rostock* cette doctrine éprouva que la tolérance en matiere de religion est plus souvent préchée que pratiquée, et que les Sectes qui la reclament, pendant qu'elles en ont besoin, en oublient bientôt les préceptes quand elles sont devenues puissantes. Peu à peu les
1531 Magistrats et bourgeois de Rostock se mirent aussi en possession de l'Eglise capitulaire et des autres, et firent célébrer le Service divin selon les rites enseignés par *Luther*. Ils s'attribuerent la meme autorité sur l'Univer-

sité

sité qui attachée encore au Catholicisme tomboit dans la décandence et le mépris. La Messe fut interdite, et ne se célébra plus dans la ville que secrettement. Les Chanoines n'oserent plus paroître; les moines quitterent leurs habits. Les Ducs encore indécis fermerent les yeux sur ces changemens. Ils essayerent cependant de prendre sous leur protection les droits et les biens du Chapître de *Schwerin*, mais les bourgeois plus enflammés encore qu'intimidés par cette résistance jurerent de mourir plûtôt martyrs s'il le falloit, de la doctrine nouvelle, et de n'en point souffrir d'autre, et cette contenance en imposa. Deux couvens furent changés en une Ecole et un hopital. Les Religieuses de Ste Croix furent obligées de recevoir un Prêtre Luthérien, et de renoncer à la régle de leur ordre. Des changemens à peu près du méme genre eurent lieu à *Wismar*, et dans d'autres villes, mais nous n'entrons pas dans ces détails qui ne seroient presque que des répétitions. Pendant qu'une grande partie du *Mecklenbourg* adoptoit ainsi de plus le culte et la doctrine de *Luther*, le Duc *Henri* restoit toujours neutre dans les grandes querelles que cette Doctrine avoit élevées dans l'Empire. Son Chancelier *Schoeneich* le détournoit de prendre aucune part à toutes les mesures de Prînces Protestans, à la ligue de *Smalcalde*, aux conférences théologiques, aux mémoires, aux déclarations de ces Princes et de leurs adhérens. Le Duc méritoit ainsi de plus en plus son surnom de *pacifique*. D'ailleurs les idées toutes contraires de son frère *Albert* en matière de réligion lui lioient souvent les mains quand il auroit voulu agir.

C'est ainsi que le projet de publication d'une ordonnance ecclésiastique 1538
pour tout le pays proposé par son fils l'Evêque ou Administrateur de *Schwerin* aux Etats de *Mecklenbourg* assemblés à *Parchim*, contrarié par *Albert*, resta sans exécution. Mais *Henri* publia peu après en son nom seul un 1541
Catéchisme, et une ordonnance Ecclésiastique composée par *Jean Riebling* que *Luther* avoit recommandé au Duc, et qui fut le premier *Surintendant* de la nouvelle Eglise Protestante de *Mecklenbourg*. Il fut établi à *Parchim*, et chargé de visiter toutes les Eglises de *Mecklenbourg* avec quelques conseillers du Duc. Le but de cette *visite* extraordinaire étoit de chasser les *Ana-*

Anabaptistes et *Zwingliens*, de s'informer de la Doctrine et de la conduite des nouveaux prédicateurs et curés, de ce qui regardoit l'emploi des revenus Ecclésiastiques, l'établissement des écoles, et les secours pour les indigens etc. On trouva dans cette visite que le Catholicisme avoit encore beaucoup de partisans, sur tout dans les Couvens et à *Gustrow*. On les traita avec douceur et ménagement. Ce n'étoit pas seulement par égard pour le Duc *Albert* qui eut pû les prendre sous sa protection, mais c'étoit l'effet des sentimens modérés du Duc *Henri* et je dirai même du caractère national qui dans presque toutes les contrées du Nord de l'Europe s'est montré constamment plus sage, plus circonspect, plus humain que celui des peuples du midi. En effet au milieu de tant de chocs entre des opinions contraires, religieuses et politiques, et de démêlés élevés par la rivalité et et l'ambition des Princes et des peuples, ceux du Nord ont toujours gardé certaines mesures qui les honorent infiniment aux yeux de la raison et de l'humanité. Ils n'ont point rivalisé peut-être ces contrées fameuses par leurs richesses, leurs arts et leur luxe, mais ils ne se sont point souillés par des Vêpres Siciliennes, des St. Barthelemy, des proscriptions sanguinaires, et par tous ces rafinemens de cruautés et de fureur qui ont fait trop souvent le malheur et l'opprobre d'une Nation.

L'Eglise de *Mecklenbourg* recevoit donc ainsi peu à peu une forme nouvelle, et si le Duc *Albert* eut concouru avec son frère les progrès de cette révolution eussent été bien plus rapides. Mais d'un autre côté son opposition n'étoit pas aussi grande qu'on eût pû l'attendre d'un Prince Catholique. *Albert* qui aspiroit toujours au partage absolu, et qui avoit continuellement un besoin urgent de subsides étoit obligé de ménager les Etats du pays, qui étoient presque unanimemens Protestans. Nous passons sous silence ces nouveaux efforts d'*Albert* pour obtenir que le partage qu'il sollicitoit toujours fut effectué. Quoiqu'il eut obtenu l'appui de l'Empereur pour cette demande, et celle de Subsides extraordinaires, le Duc *Henri* et
1543 les Etats éluderent avec succès ces demandes, et les Commissaires nommés par l'Empereur pour les solliciter n'eurent aucun succès. Observons encore

re que les deux Ducs si divisés d'ailleurs s'étoient réunis l'année précédente pour un objet qui intéressoit le bonheur de leurs sujets communs en faisant revoir, corriger et publier *une ordonnance de Police*, c'est-à-dire, d'administration *au nom des deux Ducs, et avec le conseil, la participation et l'approbation des Etats du pays, Prélats, Nobles et députés des villes.* Enfin la mort du Duc *Albert* qui arriva dans ces circonstances décida entiere- 1547
ment le succès de la réforme dans ces pays. Son fils *Jean Albert* s'étoit déclaré en sa faveur, ensorte que quelques années après elle put être unanimement adoptée, et tout ce qui tenoit encore à l'ancienne croyance et à l'ancien culte fut réformé ou aboli. Le Duc *Henri* et ses neveux travaillant ainsi de concert ne rencontrerent plus d'obstacles du moins dans le sein de leurs Etats. Ils choisirent pour les seconder *Gerard Oemicher* qu'ils firent Surintendant à *Gustrow*, et qui établit par tout de nouveaux pasteurs. Mais au dehors et dans l'Empire de nouvelles difficultés s'élevoient et il faut en rendre compte puisque leur effet se faisoit necessairement sentir en *Mecklenbourg*.

Après la clôture de la Diéte d'Augsbourg en 1530, les Etats Evangéliques prévoyant les dangers auxquels le ressentiment du Pape, de l'Empereur, et de tout le parti Catholique les exposeroit, unirent leurs forces par le moyen de la *Ligue* si connue dans l'histoire sous le nom de *Ligue de Smalcalde*. Elle fut conclue d'abord pour cinq ans, et ensuite renouvellée et prolongée à diverses reprises. Mais malgré les sollicitations de l'Electeur de *Saxe* et du *Landgrave* de *Hesse* qui en etoient les principaux appuis, ni le Roi de Dannemarc, ni les Ducs de *Mecklenbourg* ne purent se laisser persuader d'y accéder. L'Empire sembloit donc menacé d'une guerre civile, puisque les Catholiques avoient formé de leur côté une Ligue des principaux Princes de leur parti, dont l'Empereur lui même vouloit être le chef. Mais d'autres interêts suspendoient encore cette redoutable explosion. Les progrès menaçans des Turcs obligeoient *Charles-quint* à ménager les Protestans. Il tâcha d'effacer les impressions qu'avoit faites chez eux le despotisme qu'il avoit exercé à *Augsbourg*. Il traita avec eux, et leur accorda

1532 accorda une espèce de paix ou de tréve rélative à la Religion, connue sous le nom de *pacification de Nuremberg*, par la médiation des Electeurs de Mayence et Palatin. Mais ce ne fut dans la réalité que les Turcs à qui elle fut dûe. Lorsque *Charles* avec le secours des Protestans eut repoussé ce redoutable ennemi, il oublia leurs services et ses promesses. Les persécutions contr'eux recommencerent. La Chambre Impériale dirigée par les suggestions du parti catholique éluda les principaux articles de la pacification, en sorte que les allarmes des Protestans ne tarderent pas à renaître de toutes parts. Ils se crûrent obligés de resserrer les noeuds de leur Ligue, et dans l'assemblée qu'elle tint en 1535 ils prirent des résolutions nouvelles et vigoureuses pour leur défense.

Les mécontentemens et les défiances ne faisant que s'accroître dans les années suivantes, les deux partis s'occupèrent de mesures de défense
1537 et même de préparatifs de guerre. Les Ligués de *Smalcalde* s'unirent plus étroitement, admirent de nouveaux confédérés, mirent leurs forces sur un pied plus respectable, et donnerent à leurs chefs *l'Electeur de Saxe* et le *Landgrave de Hesse* des pouvoirs plus étendus pour lever de nouveaux corps de troupes. Les Catholiques de leur côté formerent leur *Ligue Catholique ou sainte Ligue* composée de l'Electeur de *Mayence*, du Duc de *Bavière*, des Ducs *George* de *Saxe* et *Henri* de *Brunswick*, et approuvée, au moins, par l'Empereur et son frère *Ferdinand* Roi des Romains, s'ils n'y accederent pas formellement.

Quelques années s'écoulerent dans cet etat d'incertitude, de craintes, de définances, l'Empereur pressé par les Turcs étant obligé de ménager les protestans et ceux-ci quoique persécutés sourdement et allarmés pour l'avenir, ne voulant point qu'on put les accuser d'avoir provoqué la guerre sans une évidente nécessité.

Enfin délivré de la crainte des Turcs, en paix avec les François, *Charles-quint* put s'occuper de l'exécution d'un projet qu'il n'avoit jamais perdu de vue, celui d'attaquer les Protestants, de les subjuguer, et d'usurper ensuite dans l'Empire une autorité aussi absolue que celle qu'il exerçoit dans

ses

ses Etats héréditaires. Ce projet se manifesta dans la fameuse Diéte de *Ratisbonne*. L'Empereur n'y dissimula plus ses desseins, et de part et 1546
d'autre on commença à mettre des armées en mouvement. L'Electeur de *Saxe* et le *Landgrave de Hesse*, chefs de la Ligue Protestante furent mis au ban de l'Empire. La désunion affoiblit les forces des Protestants. La défection de *Maurice* de Saxe leur suscita un dangereux ennemi. Ils laisserent échapper l'occasion de vaincre; la Ligue se dissipa; l'Electeur de *Saxe* fut vaincu à *Muhlberg*, et fait prisonnier sur le champ de bataille, et bien- 1547
tôt après le Landgrave *Philippe* tomba de même dans les pièges que l'Empereur lui avoit tendus.

Ainsi la Religion Protestante adoptée déjà, et presque triomphante dans la plus grande partie de l'Empire, sembla par tant de revers imprévus menacée d'une ruine totale et prochaine. *Charles* convoqua une Diéte à *Augsbourg*, et là au milieu de ses troupes armées compararent la plûpart des Princes pour y recevoir la loi. Celle qu'il donna aux Protestants par rapport à la Religion sous le nom d'*Interim* leur accordoit provisoirement deux de leurs demandes rélativement au mariage des Prêtres, et à l'usage du calice dans l'Eucharestie; mais cet *Interim* les soumettoit d'ailleurs aux décrets du Pape et du Concile de *Trente*, dès qu'il auroit prononcé, et une pareille obligation étant directement contraire au principe qu'ils avoient pris jusqu'alors pour baze de leur doctrine, il étoit aisé de prévoir que l'*Interim* ne seroit point accepté, et qu'il n'opéreroit jamais une pacification durable.

C'est ce que l'évênement ne tarda pas à prouver dans la plûpart des Etats Protestants, et particulierement en *Mecklenbourg*; lorsque l'*Interim* 1549
fut envoyé aux Ducs de la part de l'Empereur avec une injonction de s'y conformer, ils assemblerent leurs Etats à *Sternberg* pour le leur communiquer, et leur demander leur sentiment. Mais les Etats aussi bien que les Ducs rejetterent unanimement le nouveau Symbole, et ils firent composer une Confession de foi dans laquelle ils prenoient pour baze l'Ecriture sainte, le Symbole des Apôtres, celui de St. Athanase, du Concile de Nicée, de St. Augustin, et de St. Ambroise, sans faire une mention expresse de la Confession d'*Augsbourg*, ni d'aucun des écrits de *Luther*. Mais cette dé-

claration envoyée à Bruxelles par l'Empereur n'en fut point reçu, et ne
1550 produisit aucun effet, quoique confirmée dans une seconde assemblée des Etats, dans laquelle on prit les mesures nécessaires pour abolir entiérement tout ce qui tenoit encore à l'ancien culte. Une nouvelle visite des Eglises fut ordonnée pour cet effet, et exécutée par quatre Docteurs Evangeliques,
1552 } 1553 } *Aurifaber* professeur de *Rostock*, *Lucanus* Chancelier, *Riebling* surintendant Ecclésiastique à *Parchim*, et *Lippold*. Ils supprimerent tous les Monastères, sans exception, dans tout le *Mecklenbourg*. Les Chanoines de *Gustrow* n'ayant pas voulu recevoir la confession d'*Augsbourg* furent bannis du pays et leurs biens sécularisés. Quelques Cloitres furent cependant rétablis, mais sous un regime différent, et pour l'entretien d'un certain nombre de Demoiselles nobles du pays. Une ordonnance Ecclesiastique publiée par l'autorité du Duc, et composée par le sage *Melanchton* mit le dernier sceau à toutes les nouvelles Institutions. L'Université de *Rostock* qui avoit de bonne heure embrassé la reforme, mais qui depuis long-tems avoit perdu presque tout son lustre devint ensuite l'objet des soins du Duc *Henri*. Son fils *Magnus* le servit avec succès dans cette utile occupation, et en 1547 le nombre des professeurs fut accru jusques à 17 ou 18. Dans ce nombre on en distinguoit de célébres, comme *David Chytraeus* dont le travaux historiques ont mérité la reconnoissance de la postérité.

1550 Ce fut dans ces circonstances et sur le déclin de sa vie que le Duc *Henri* eut la douleur de perdre son fils *Magnus* Administrateur de *Schwerin* que son savoir, ses vertus, son Zéle pour la Réforme lui avoient rendu si cher ainsi qu'à tout le *Mecklenbourg*. Il perdoit en lui en quelque sorte un fils unique, car son autre fils *Philippe* étoit hors d'état par la foiblesse de son esprit d'exercer aucune fonction civile. L'Evêché qu'il laissoit vacant devint bientôt l'objet de l'ambition de plus d'un concurrent. Le Duc *Henri* proposa pour le remplir le Prince *Ulrich* fils puiné de son frère *Albert:* Le Prince *George* qui venoit après lui selon l'ordre de la naissance résolut de le lui disputer à main armée, et s'avança avec quelques gens de guerre jusques à *Butzow*. Mais le Duc Henri lui fit lever ce siége, dissipa son armée, et fit reconnoitre *Ulrich*

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0040
DFG

rich en qualité d'administrateur *de Schwerin*, autant qu'il pouvoit l'être sans avoir reçu la confirmation du Pape qu'on ne pouvoit guères espérer. *George* sans abandonner ses prétentions ne reparut plus dans le pays. Son génie guerrier et inquiet l'entraina dans diverses guerres étrangeres, au siége de *Brunswick*, et à celui de *Magdebourg* où il fut fait prisonnier. Et l'année 1551
suivante il fut tué dans la guerre que Maurice de Saxe faisoit à l'Empereur.

On a vû que le Duc *Henri* n'avoit pas voulu accéder à la ligue de *Smalcalde*, quoiqu'il en eut été vivement sollicité par les confédérés et par son propre Zéle pour la Religion Protestante. Il s'étoit borné à leur promettre de n'entrer jamais dans aucune alliance contraire à leurs interêts. Son Chancelier Gaspard de *Schoeneick* l'avoit toujours détourné d'aller plus loin, en lui représentant qu'une ligue composée de tant de membres si inégaux en forces, guidés par des Intérêts si différents, si accessibles aux jalousies et aux querelles, resisteroit bien difficilement à la puissance du parti opposé, et ne serviroit peut-être qu'à accroître sa défiance et à irriter son ambition. L'Evenement justifia cette conduite prudente qui eut cependant perdu les Protestans si tous l'avoient imitée. *Luther* contribua à y affermir le Duc *Henri*. Il craignoit la guerre par carractère, et ne vouloit pas d'ailleurs qu'on put l'accuser d'en avoir été la cause. Après sa mort le feu mal éteint se ralluma, et s'étendit, comme on le sait, sur une grande partie de l'Allemagne. Le *Mecklenbourg* eut le bonheur d'être épargné. Mais après la Diéte d'*Augsbourg* et la publication de l'*Interim*, l'Empereur se montrant aux Etats Protestans en maître irrité et absolu, le Duc *Jean Albert* jugea devoir prendre une part directe à ce grand démélé. La Ligue de *Smalcalde* étoit dissoute, *l'Electeur de Saxe* et *Philippe Landgrave de Hesse* ses chefs étoient prisonniers; mais les Protestans venoient de retrouver à leur place un nouveau Chef aussi profond politique que grand capitaine, le célébre *Maurice* de *Saxe*, et un allié puissant dans *Henri 2.* Roi de France, rival secret, et bientôt ennemi déclaré de *Charles Quint*. *Henri* envoya un négociateur adroit en Allemagne; de *Fresse*

Voyez, de Thou L. 8. Evêque de *Bayonne*, pour réunir par une alliance offensive et défensive les ennemis de l'Empereur. Nous trouvons le nom du Duc *Jean Albert* au nombre des Princes qui signèrent ce traité d'alliance conclu à *Lochau* dans le but de reprimer le despotisme de *Charles Quint*, de délivrer la *liberté germanique de ce joug de bestiale servitude* sous lequel il la faisoit gémir, et de rendre au Landgrave *Philippe* la liberté qu'il lui avoit ôtée par supercherie. Les Princes promettoient des troupes, le Roi des subsides en argent. *Christophle* de Mecklenbourg et *Philippe* de Hesse furent envoyés à Paris en ôtage de la part des Princes Allemands. Le Duc *Henri* ne prit point immédiatement part à cette Ligue, mais il promit à son neveu de veiller en son absence à la sureté de ses Etats. Ce Prince qu'on avoit vû si circonspect, si pacifique, et peut-être trop ami du repos dans ses plus belles années, devoit sans doute être plus éloigné de sortir de ce caractère dans l'âge avancé auquel il étoit parvenu, et à l'extrémité de sa carrière. En effet il la termina dans ces mêmes dispositions après un règne de 49 ans, et dans la 73me année de son âge. Il s'étoit marié trois fois. 1°. Avec *Ursule* fille de *Jean* Electeur de *Brandenbourg*. 2°. Avec *Hélène* fille de *Philippe Electeur Palatin*, et enfin dans un âge déjà avancé avec *Ursule* fille de *Magnus* Duc de *Saxe-Lawenbourg* qui lui survéquit. Il eut de ce premier mariage *Magnus* né en 1509 dont nous avons déjà parlé, qui fut Evêque de *Schwerin*, et le premier des Prélats Allemands qui se maria, conformément aux principes adoptés par la réforme dont il fut un zélé protecteur. Il murut 2 ans avant son père sans laisser d'héritier. *Henri* eut aussi deux Princesses de cette même épouse; 1°. *Sophie* qui épousa *Ernest* Duc de *Brunswick-Zelle* dit le *Confesseur*, zélé Protestant, et auteur de la nouvelle maison de *Brunswick-Lunebourg*; et *Ursule* qui fut Abbesse de *Ribnitz* et resta long-tems attachée à la Religion Catholique. De sa seconde Epouse *Hélène* Princesse Palatine le Duc *Henri* eut 1°. un fils nommé *Philippe* qui lui survéquit, mais à qui la foiblesse de son esprit occasionnée par un coup qu'il reçut à la tête dans un tournois ne permit pas d'exercer la régence et qui mourut sans héri-

Le 5. Oct. 1551.

Le 6. Fevrier 1552

héritiers, et deux Princesses qui épousèrent, l'une, savoir *Marguerite* un Duc de *Munsterberg*, et l'autre nommée *Chaterine* un Duc de *Lignitz* en Silésie. *Henri* n'eut point d'héritiers de sa troisième épouse *Ursule* fille de *Magnus* Duc de Saxe-Lawenbourg. Il ne restoit donc de Princes de la Maison en état d'exercer la Régence que les fils de son frère, savoir *Jean Albert*, *Ulrich*, *Christophle* et *Charles*. *Christophle* étoit déjà Evêque de *Ratzebourg*, et fut ensuite Archévêque de *Riga*. *Charles*, comme nous le verrons, devint en 1592 Evêque de *Ratzebourg*, et en 1603 Duc régnant de *Gustrow*. Mais avant que d'exposer plus en détail ce qui regarde ces Princes, nous jetterons encore un coup d'oeil dans l'article suivant sur les grands évènemens qui se passoient dans l'Empire, et qui décidèrent au moins pour un tems de son sort et de celui de la Religion.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0043
DFG

CHAPITRE II.

Depuis l'année 1552 à l'année 1576.

RÉGENS.

JEAN ALBERT I. Duc de Mecklenbourg,

Ses frères:

1. ULRICH, administrateur de Schwerin.
2. GEORGE, mort en 1552.
3. CHRISTOPHLE, administrateur de Ratzebourg.
4. CHARLES.

L'Alliance conclue entre le Roi de France et les Princes Protestans avoit rendu à leur parti qui paroissoit terrassé une nouvelle vie. *Maurice de Saxe* en étoit le chef, et il se montra bien digne de l'être. Ses succès furent rapides et étonnans. Pendant que l'Empereur se reposant sur ses victoires, travailloit à faire recevoir *l'Interim* par tous les Princes, et se flattoit de les soumettre aussi bientôt aux Décrêts du Concile de *Trente*, *Maurice* précédé d'un manifeste où il lui reprochoit tous ses actes de despotisme, parut inopinément avec une armée formidable, à laquelle le Duc *Jean Albert* avoit joint 600 Cavaliers Mecklenbourgeois. Avec ces forces *Maurice* traversa rapidement la Franconie et la Souabe, et vint s'emparer *d'Augsbourg* et du poste important *d'Ehrenberg* qui étoit la clef du passage de l'Allemagne à l'Italie. (a)

Char-

(a) *Jean Albert* eut le commandement général de cette armée pendant l'entrevûe que l'Electeur Maurice eut à *Lintz* avec le Roi des Romains. Le Prince *George* de Meck-

Charles Quint forcé de fuir devant *Maurice*, attaqué par les François en Lorraine, et par les Turcs en Hongrie, abandonné enfin par la fortune qui lui avoit si long-tems prodigué ses faveurs, se vit contraint à rabattre de ses prétentions intolérantes et ambitieuses, et à accepter le projet de pacification que son frère *Ferdinand* Roi des Romains, plus modéré que lui, et *Maurice de Saxe* préparerent dans le congrès assemblé à *Passau*.

Ce fut là que l'Empire retrouva en effet, du moins pour un tems, la tranquillité que les dissensions religieuses lui avoient fait prendre, et qu'il échappa à la ruine dont il étoit ménacé. On y statua entr'autres choses que dans l'espace de six mois l'Empereur assembleroit une Diéte dans laquelle on chercheroit le meilleur moyen de pacifier les querelles de religion, et que dans l'intervalle personne ne seroit inquiété à ce sujet. Cette Diéte projettée ne put cependant avoir lieu sitôt. De nouveaux troubles en firent différér la convocation encore près de trois ans, mais enfin à cette époque, elle fut assemblée à *Augsbourg*, et la paix de religion y fut étendue et confirmée à des conditions avantageuses pour les protestants. Ils devoient jouir d'une pleine liberté à l'Egard de leur Doctrine et de leur Culte, conserver les biens Ecclésiastiques dont ils s'étoient mis en possession, être affranchis de la jurisdiction des Evéques Catholiques, admis à présenter des membres de leur communion à la Chambre Impériale etc. C'étoit a peù près tout ce qu'ils avoient demandé, et ce qui leur avoit été réfusé obstinément jusques alors. Il est tems à présent de revenir aux affaires du *Mecklenbourg* où le Protestantisme fut dès lors établi presque sans contradiction.

Le 26. May 1552

1555

Jean Albert devenu seul Régent de tout le Mecklenbourg par la mort de son oncle et la Convention passée avec ses frères, se hâta de profiter des circonstances pour achever l'entière réformation de ses Etats. Il mit des prédicateurs protestans en possession de l'Eglise cathédrale de *Schwerin*, sécularisa les cloitres de

Mecklenbourg se distingua aussi beaucoup à la prise de la forteresse *d'Ehrenberg*. Ce Prince dont la carriere militaire s'annoncoit de la manière la plus brillante fut tué la méme année au siége de *Francfort* que son frère *Jean Albert* avoit commencé, et qui fut suspendu par la paix de *Passau*.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0045
DFG

de *Dargun* et de *Dobberan*, pourvut toutes les Cures et autres offices ecclésiastiques de Docteurs Protestans, fonda de nouvelles écoles, et établit en un mot le même régime ecclésiastique qui avoit lieu en *Saxe*, le berceau du Luthéranisme. L'ordonnance ecclésiastique qui régloit tous ces objets avoit été dressée sur le modéle de celle de Saxe par *Aurifaber*, *Riebling* et autres Docteurs du Pays; elle fut revue par le célebre *Melanchton* qui la fit imprimer à *Wittenberg*.

La paix conclue à *Passau* laissant desormais toute liberté aux Princes Protestans de donner à la réforme l'étendue qu'ils desiroient, *Jean Albert* en profita pour consommer entièrement ce salutaire ouvrage. Une nouvelle visite des Eglises fut ordonnée à cet effet. Il n'y eut point d'Eglise ni de Cloitre qui échappat au zéle des Ecclésiastiques et Laïques qui en furent chargés. Tout se soumit assez paisiblement à leur autorité. La Paix de *Passau* n'avoit pas cependant rétabli encore entierement le Calme dans l'Empire. *Albert* Margrave de *Brandenbourg-Anspach* refusoit de s'y soumettre; et ravageoit avec son armée une partie de la haute Allemagne, d'où il se portoit sur le Rhin et en Westphalie. Ses excès obligerent enfin la chambre Impériale à le mettre au ban de l'Empire, et l'exécution de cette sentence fut confiée à *Maurice* de Saxe qui le ligua pour cet effet avec les Electeurs de *Mayence*, et *de Tréves* et avec *Henri Duc de Brunswick* l'ennemi déclaré des Protestans et l'ennemi secret du Duc *Jean Albert*. Celui-ci observa cependant la plus stricte neutralité dans cette querelle. Il fit même tous ses efforts pour reconcilier *Maurice* et le *Margrave* au moment où leurs armées étoient en présence dans le pays de *Lunebourg*; main rien ne put arrêter la fougue de ces terribles ennemis, et la bataille de *Sievertshausen* qui se donna bientôt aprés put décider seule leur querelle. Le Margrave *Albert* y fut totalement défait et son armée taillée en pieces. Lui même obligé de chercher son salut dans la fuite. *Maurice* vainqueur, mais blessé termina deux jours aprés sa brillante carriere. Le Duc *Henri* de Brunswick voulut que son triomphe servit à sa vengeance. Un sécours qui étoit arrivé au *Margrave* s'étoit refugié aprés sa défaite dans le *Mecklenbourg*. Ce fut un prétente pour ce Duc de l'y suivre avec son armée victo-

Le 3. Juillet 1553.

victorieuse. L'Empereur l'y excitoit sans doute secrettement par ressentiment de ce que nôtre Duc avoit fourni des secours contre lui. *Henri* de *Brunswick* ayant passé l'Elbe, et levé des contributions à *Hambourg* et à *Lubeck*, fit occuper *Boitzenbourg* d'où ses troupes mal disciplinées étendirent leurs ravages dans divers cantons et jusques aux portes de *Wismar* qui craignit de se voir assiegé. Tout le *Mecklenbourg* fut dans la consternation à l'apparition imprévûe d'un si dangereux ennemi. *Jean Albert* convoqua en diligence tous ses vassaux et sujets, et forma une petite armée de 1284 Cavaliers et de 3700 fantassins, auxquels il joignit sa petite troupe réguliere d'environ 200 Cavaliers dans un camp près de *Malchin*. Il jetta une garnison dans *Schwerin* dont il avoit commencé à fortifier le Château. Mais ces troupes mal disciplinées ne furent guères moins à charge aux habitans que celles contre les quelles on les avoit appellées. Bientôt on découvrit que le Duc de *Brunswick* n'étoit pas le seul ennemi du Duc de *Mecklenbourg*, et qu'il en avoit un autre dans le sein de ses Etats et même de sa famille. C'étoit son frère le Duc *Ulrich* qui ne se bornant pas à l'Evêché de *Schwerin* dont il étoit Administrateur reclamoit une part à la Régence du Duché et à la tutèle de ses frères mineurs et de son Cousin le Prince *Philippe*. Il avoit porté des plaintes à l'Empereur sur cette double exclusion, et prétendoit n'avoir pas entendu de s'y soumettre lorsqu'il avoit signé précédemment une renonciation pour dix ans. Selon lui cet acte ne regardoit que la portion des Etats de son pere, sans préjudice des cas où une succession viendroit à s'ouvrir pendant cet intervalle. L'Empereur écouta volontiers ces plaintes, nomma des Commissaires pour en prendre connoissance, fit défendre à *Jean Albert* et aux Etats toute voye de fait au préjudice d'*Ulrich* qui ne craignit pas de son côté de se montrer dans l'armée du Duc de *Brunswick* au moment où elle entroit dans le *Mecklenbourg*. Cette démarche n'ayant servi qu'à attacher d'avantage à son frère les troupes Mecklenbourgeoises, *Ulrich* se vit obligé de recourir aux Etats et à la voye des négociations. Une diéte nombreuse fut assemblée 1554
à *Butzow*. Deux Ministres de l'Electeur de *Brandenbourg* s'y présenterent

avec des propositions de paix. Il étoit principalement question de partager par égales portions le Mecklenbourg entre les deux frères ainés, en les chargeant également de l'entretien des cadets et du Prince *Philippe*, et de régler qu'à l'avenir dans chaque portion l'ainé seulement auroit la Régence, et que si quelque réunion avoit lieu le pays ainsi réuni resteroit commun entre les deux branches régnantes. Ce plan fut accepté dans ses articles principaux par les deux frères, et ils prirent des engagemens réciproques conformement *au Récès* de ce Congrés tenu à *Boitzenbourg*. Selon ce Récès et ces engagemens on devoit exécuter le partage, et mettre les parties en possession de ce qui leur étoit échu. Les Etats garantissoient cette convention, qui fut scellée en leur nom par neuf conseillers de Régence, par les députés de *Rostock* et de *Wismar*, par vingt et cinq Gentilshommes, et les villes de *Neubrandenbourg*, de *Parchim* et de *Gustrow*. Les Etats, y compris *Rostock*, se chargoient de plus d'acquitter les dettes des deux Ducs. Il payoient aussi une somme pour satisfaire et revoyer les troupes du Duc de *Brunswick*, ce qui mit fin sans de plus grands troubles à cette levée de boucliers, et délivra le *Mecklenbourg* de ces hôtes facheux.

Cependant l'exécution de cet accord rencontra de nouvelles difficultés, et il fallut encore recourir à la médiation de l'Electeur *Joachim de Brandenbourg* et des Etats du pays. Dans un congrès tenu au *Vieux Ruppin* en Brandenbourg on convint préliminairement, que le partage seroit éffectué le 10 de Mars, sur le pied convenu précedemment par six conseillers assermentés sous la médiation de quatre plénipotentiaires de Brandenbourg, que s'il s'élevoit de nouvelles difficultés, elles devoient être enfin jugées et décidées irrévocablement par l'Electeur et son fils, comme arbitres, auxquels on joindroit deux Conseillers de Régence de Mecklenbourg, savoir *Henri de Hahn*, et *Curt von der Luhe*. Ainsi dans ce dernier cas tout devoit être arrangé avant le 24 de Juin. Mais préliminairement et sans délai le Chateau de *Gustrow* devoit être remis au Duc *Ulrich*.

1555 Le 11. Fevr.

Tout sembloit donc applani, prévû, et concilié. Cependant beaucoup de personnes restoient encore attachées au Système d'une communauté de

Régence

Régence et leurs efforts pour la rétablir ne furent pas inutiles. Avant même qu'on touchat au terme fixé pour la consommation du partage, les partisans de ce Système saisirent une occasion favorable de le différer encore. C'étoit la célébration du mariage du Duc *Albert* de *Prusse*, qui appella à *Wismar* ce Prince et les principaux membres de la Régence et des Etats de Mecklenbourg, tels que *Joachim* et *Thierry de Maltzahn*, *Curt Rohr*, *Curt von der Luhe*, *Christophle de Linstow*, Maréchal, et *Christophle de Hahn*. Par les soins du Duc de Prusse et de ces Conseillers le projet d'un nouveau traité entre les deux frères fut dressé, proposé et accepté en peu de tems.

C'est ce qu'on nomma le *traité* ou la *Convention de Wismar*. Le principal objet en étoit de rétablir ou plutôt de continuer sur l'ancien pied la communauté de Régence entre les deux Ducs jusques à la majorité de leurs deux frères cadets. Les revenus seulement devoient être partagés également, comme ils l'avoient été sous la régence précédente entre les Ducs *Henri* et *Albert le beau*. Tout ce qui avoit été en communauté sous cette Régence, Chateaux, Villes, Services dûs par la Noblesse, droits de Chasse, Subsides, Diétes, droits en matieres Ecclésiastiques, Université etc. devoient rester en commun. L'Evêché de *Schwerin* et le droit d'y établir la Réforme resterent à *Ulrich* exclusivement, mais les deux Ducs conservoient en commun le droit et l'obligation de protéger cet Evêché, et de le maintenir dans ses priviléges de libre élection, comme étant un Etat incorporé au *Mecklenbourg*. *Jean Albert* s'engageoit de même à maintenir le jeune Prince *Christophle*, désigné administrateur de l'Evêché de *Ratzebourg* dans le droit de régler ce qui regardoit la forme de cette Eglise. Tout ce qui étoit rélatif aux affaires du dehors, comme les dépenses aux Diétes de l'Empire, les procès pendans à la Chambre Impériale, l'entretien des Envoyés et députés etc. devoit rester en commun. Toute troupe soldée devoit être congédiée, l'acquitement des dettes des Ducs restoit à la charge des Etats comme ils y avoient consenti précédemment. Les difficultés qui pourroient s'élever à l'occasion de ce traité seroient soumises d'abord à la décision des Conseillers de Régence du pays, et ensuite s'il étoit nécessaire à celle de *l'Electeur* de *Brandenbourg* et de *Philippe* Duc de *Poméranie*. 11. Mars 1555

L'Article de ce traité qui regardoit le payement de la dette des Ducs par les Etats rencontra plus de difficulté que les autres dans son éxécution. Les villes maritimes s'y opposerent d'abord. Cependant après plusieurs assemblées et négociations les Etats consentirent à lever pour cet effet pendant cinq ans un double Subside dont le produit devoit être employé à ce remboursement. La Noblesse promit de plus d'y contribuer d'une somme particuliere, et les villes au moyen d'un droit d'accise sur la biere et sur le vin; mais *Rostock* et *Wismar* ne souscrivirent pas expressement à ce dernier point.

Cette dette se montoit, selon l'estimation présentée aux Etats, à une Somme de 487,305 florins d'Empire. En promettant de l'acquiter les Etats exigerent des Ducs des Lettres reversales par les quelles ils reconnoissoient que c'étoit de la part des Etats un secours volontaire et libre qui ne devoit tirer à accune conséquence contraire à leurs priviléges lesquels devoient leur être conservés et maintenus, aussi bien que leurs autres droits, ainsi que la Religion Protestante, selon la *Confession d'Augsbourg*, et leur sureté et leur tranquilité. Les Ducs donnerent aussi un acte d'assurance particulier qu'après les cinq ans écoulés, et lorsque la dette seroit éteinte le double Subside et l'accise sur les liqueurs cesseroient, et qu'ils redresseroient les griefs des villes relatifs au droit de brasser la biere, au Commerce, aux métiers, à l'exportation du bétail hors du pays etc.

Après avoir mis la derniere main à ces mesures salutaires, on pensa à un autre moyen de soulager encore les Ducs et le pays. On avoit bien assuré un établissement à leur frère cadet le Duc *Christophle* en le faisant élire Evéque ou Administrateur de *Ratzebourg*, mais c'étoit une faible compensation de la part qu'il pouvoit un jour prétendre à la succession de sa maison. On imagina donc de lui procurer l'archévêché de *Riga* en Livonie, en l'en faisant nommer Coadjuteur par le crédit du Roi de Pologne *Sigismond Auguste* protecteur de cet Evéché, et surtout par l'intercession du *Duc de Prusse* beau-père du Duc *Jean Albert*, frère de l'archévêque de *Riga*. Muni de ces recommendations dont l'effet sembloit in-

infaillible *Christophle* se rendit avec une suite nombreuse en Livonie, mais il n'y trouva pas à beaucoup près la faveur qu'on lui avoit fait espérer. *Henri* de *Galen*, Grand-Maitre, le Coadjuteur Guillaume de *Furstemberg*, la plupart des Chanoines et des Nobles Livoniens s'opposerent à la nomination d'un Prince étranger. *Christophle* n'avoit pour lui que l'archévêque dont le crédit étoit si impuissant qu'ils furent arrêtés tous les deux et conduits dans une forteresse.

Le Duc *Jean Albert* n'épargna rien pour soutenir son frère. Il se 1556
rendit à *Königsberg* et à *Varsovie* pour engager le Duc et le Roi à s'armer en sa faveur. De retour en *Mecklenbourg* il fit arrêter les levées d'hommes que le Grand-Maitre de Livonie faisoit faire dans la Westphalie son pays natal. Il leva lui même quelques troupes qui ne firent du mal qu'au pays même. Les bourgeois de *Rostock* en prirent de l'ombrage, et le Duc *Ulrich* croisa de son côté toute cette entreprise en engageant les villes à refuser à son frère les subsides qu'elles avoient promis.

Cette mésintelligence entre les deux frères s'étendant encore à d'autres objets, et devenant plus sérieuse il fallut recourir à des médiateurs et à des arbitres. Le Duc *Ulrich* ayant épousé la Princesse *Elisabeth* de Dannemarc (veuve de son Cousin le Duc Magnus) obtint que ce Roi fut du nombre à la place du Duc de *Poméranie*. On tint des Conférences au *Vieux Ruppin* où se rendirent ses Ministres, des Conseillers de Régence de Mecklenbourg, et l'Electeur de *Brandenbourg* que le traité précédent avoit nommé arbitre dans les différens de la nature de celui-ci. Tout autre moyen d'accomodement devenant inutile l'Electeur prononça donc sa sentence arbitrale. Elle changeoit quelques articles du précedent partage. Le 1. Aoust 1556
Jean Albert conservoit le château et le baillage de *Schwerin*, *Ulrich* ceux de *Gustrow*, mais les deux villes de ce nom restoient en commun entre eux. On devoit appliquer rigoureusement les subsides accordés par les Etats à payer les dettes des Ducs, en commençant par racheter les bailliages hypothéqués. On devoit prendre sur les biens qui avoient appartenu à l'Eglise Catholique des fonds nécessaires pour établir un Consistoire, et doter

doter des Ecoles et l'Université. La Convention de *Wismar* devoit dailleurs continuer à être en vigueur jusqu' à la Majorité des Princes cadets. *Jean Albert* étant ainsi reconcilié avec son frère et sûr de la protection de *Ferdinand*, Roi des Romains avec lequel il avoit fait un traité d'alliance et de subside, sembloit pouvoir se promettre une parfaite tranquillité. Mais les esprits mis en mouvement par la grande révolution qui s'étoit faite dans la Religion n'avoient pas encore pris une assiette fixe, et de nouvelles agitations succédoient aux premieres. La ville de *Rostock* contestoit aux Ducs le droit de conférer les offices de Pasteur dans ses Eglises; elle déposoit et chassoit ceux qu'ils y avoient établis, et les Ducs irrités condamnoient la ville à une forte amende à l'occasion de ce différent. D'un autre côté l'Eglise Protestante n'avoit pas plutôt vû sa liberté et sa tranquillité assurées au dehors que des semences de division s'étoient développées dans son sein. Des Théologiens animés d'un faux zéle, élevés dans la dispute, accoutumés à dominer l'opinion publique, élevoient des clameurs, et s'armoient de la foudre, à la moindre résistance qu'on leur opposoit. S'écarter dans la moindre chose de la lettre des formulaires des premiers reformateurs étoit un crime à leurs yeux. Les idées des Calvinistes sur le Sacrament de la St. Cène éprouverent l'effet de ce zéle. Les Théologiens de *Wismar* et de *Schwerin* les proscrivirent de nouveau, et le Duc *Jean Albert* prit une part très active à ces querelles où le pouvoir des Princes ne devroit gueres intervenir que pour les appaiser. Les troubles excités
1562 par les Anabaptistes en Westphalie sembloient menacer aussi *Wismar*. Le Systême de l'égalité préché par ces fanatiques séduisoit les dernieres classes du peuple, et menaçoit non seulement l'orthodoxie Protestante, mais la sureté générale et l'autorité légitime qui en est la seule base. Les Ducs ordonnerent une Commission extraordinaire composée de plusieurs Docteurs et de six Députés de la Régence qui mit tout en oeuvre pour étouffer ces revoltes spirituelles et politiques, et les moyens de contrainte ne furent pas oubliés. Les Anabaptistes sortirent en consequence de *Wismar*, et on leur refusa un asyle à *Rostock*.

Les

Les troubles civils que les opinions et la conduite des chefs de cette secte avoient excité justifioient sans doute ces rigueurs. Mais ni l'interêt des Protestans, ni les préceptes de la charité chrétienne, ni les maximes de tolérance et les droits des consciences si souvent reclamés par les premiers Réformateurs ne peuvent paroitre compatibles avec cette haine envenimée à la quelle les Théologiens des deux communions Luthérienne et Calviniste s'abandonnoient, surtout depuis la mort de *Luther* et de *Melanchthon*. Le parti Calviniste d'abord foible et peu considéré en Allemagne venoit d'acquerir un puissant protecteur dans la personne de *Fréderic* Palatin. Le premier des Princes de l'Empire il avoit ouvertement embrassé ce parti, qui put dès lors balancer celui des Luthériens. Pendant que ce Schisme désoloit ainsi l'Eglise naissante, l'Em- 1560
pereur de son côté travailloit avec ardeur à l'engager à se soumettre au Concile de *Trente*. De ces efforts opposés naissoient des mouvemens de tout genre qui agitoient les Cabinets des Princes alors dociles aux directions des Théologiens. Mais le récit detaillé de ces mouvemens ne peut avoir place que dans une histoire Ecclésiastique. Nous observerons seulement pour ce qui regarde le *Mecklenbourg* que le Duc *Jean Albert* prévenu par ses Théologiens contre la Doctrine Calviniste ne voulut pas séconder de son approbation les tentatives faites à *Francfort* pour la réunion des deux partis. Il envoya des députés à l'assamblée générale des Protestans tenue à *Naumbourg* en Saxe et ses frères le Duc *Ulrich* et le Prince *Charles* y 1561
assisterent en personne. Cette assemblée avoit deux objets principaux. Le premier de se rapprocher de la Doctrine des Réformés en changeant d'après les idées de *Mélanchthon* quelques articles de la Confession d'*Augsbourg*; mais on ne pût s'entendre sur ces changemens, et les Docteurs de *Rostock* et de *Wismar* mirent beaucoup d'obstacles à cette réunion. L'autre point sur lequel on fut unanime, fut de refuser de reconnoitre le Concile de *Trente*, et d'y envoyer des Théologiens comme on les y invitoit.

Il ne regna pas beaucoup plus d'harmonie dans une espece de Synode tenu à *Lunebourg* entre les Surintendans des Eglises de *Rostock* et de 1561
Wismar, et d'autres Ecclésiastiques de la Basse-Saxe qui avoient pensé devoir

devoir opposer un Symbole ou corps de Doctrine à leurs adversaires. La désunion se mit entre eux et fit échouer ce dessein.

1559 Nous observerons encore que *Jean Albert* reçut à la Diéte d'*Augsbourg* l'investiture des Etats de *Mecklenbourg*, pour lui et pour toute sa maison, des mains de l'Empereur *Ferdinand I.* Il y obtint aussi la Confirmation et le renouvellement des priviléges de l'Université de *Rostock*, confirmation qui sembloit d'autant plus convenable que cette Université avoit reçu ses premiers titres du Pape et de l'Empereur sous le régime Catholique, et en faveur de cette Eglise, aux dépens de laquelle on venoit d'accroitre ses revenus, et cela dans un tems où malgré la paix de Religion conclue depuis peu à *Passau* il restoit encore douteux si les Protestans garderoient tranquillement les biens Ecclésiastiques dont ils s'étoient mis en possession. Il importoit d'ailleurs beaucoup à nos Ducs d'affermir par là l'édifice auquel ils venoient de mettre la derniere main, en mettant l'Université de *Rostock* sur un meilleur pied, en la dotant plus richement, en la consacrant plus spécialement à enseigner la Doctrine Protestante. Mais toutes ces nouvelles mesures firent naitre en même tems de nouvelles contestations entre les Ducs et la ville de *Rostock*, qui ne furent terminées qu'après de longs debats (en 1563) par une Convention qu'on nomma *Formule de Concorde.* On y régla ce que les Ducs et la ville devoient contribuer pour l'entretien des Professeurs dont la nomination leur appartenoit respectivement. Ils étoient au nombre de dix et huit en tout, et châque partie en nommoit neuf. Par cet accord les priviléges et les droits devinrent égaux pour tous, malgré la résistance de la bourgeoisie de *Rostock* qui avoit jusques alors regardé ceux des Ducs comme lui étant presque étrangers.

Revenons à présent aux affaires de Livonie où nous avons vû le Prince *Christophle* de *Mecklenbourg* travaillant sans succès à obtenir la Coadjutorerie de l'Archevêché de *Riga.* Vaincu, et fait prisonnier par le parti qui la lui disputoit, *Jean Albert* son frère et le Duc de *Prusse* sollicitoient pour le délivrer l'appui et la recommandation du Roi de Pologne, du Roi de Dan-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0054
DFG

Dannemarc, et de l'Empereur. Celle du Roi de Pologne fut la plus efficace. Il fit mettre *Christophle* en liberté; il obtint même qu'il fut reconnu Coadjuteur par le Grand-Maitre et les Etats de Livonie. Mais il jouït peu de ces avantages. Dans ce même tems les Russes ravageoient la *Livonie*, et l'Ordre *Teutonique* n'étant plus en état de la défendre par leurs propres forces furent obligés de se jetter entre les bras du Roi de Pologne, et de se soumettre à lui, sous la réserve de leurs priviléges et du maintien de la Religion Protestante. Alors *Christophle* fut dépossédé de ce qu'il avoit obtenu, et obligé de venir chercher un azyle et des secours en *Mecklenbourg*. *Jean Albert* son frère lui en fournit encore, et le reconduisit jusques à *Koenigsberg* avec quelque Cavalerie qu'il lui laissa pour l'escorter jusques à *Riga*. Mais dans l'intervalle tout étoit changé en Livonie. Cette province s'étant soumise à la Pologne, *Gothard Ketler*, Grand-Maitre de l'Ordre *Teutonique* en la cédant s'étoit réservé la Courlande, et à l'exemple du Duc de *Prusse* il l'avoit fait ériger en sa faveur en Duché héréditaire, et en avoit fait hommage à la Couronne de *Pologne*. Alors *Christophle* déchu de nouveau de ses espérances revint en Mecklenbourg; mais bientôt il voulut encore tenter de faire revivre ses droits avec le secour de la Suéde qui voyoit avec jalousie les progrès des Russes. Il en obtint en effet, et fit une invasion en Livonie avec sa petite armée. Mais le succès en fut aussi malheureux pour lui que ses tentatives précédentes. Le Duc de *Courlande* le fit prisonnier, et l'envoya en Pologne où il fut détenu jusques en 1569, malgré tous les efforts du Duc *Jean Albert* qui alla solliciter souvent pour lui soit en Prusse soit en Pologne.

On a vû que dans la Convention de *Wismar* passée entre nos Ducs il avoit été réglé à la demande des Etats, qu'on établiroit un Tribunal commun à toutes les provinces du Mecklenbourg pour l'administration de la Justice, et qu'il seroit publié une Ordonnance pour lui servir de régle. Cet ouvrage important fut confié aux soins du Chancelier de *Lucca* ou *Lucanus*, et terminé en 1562. Ce tribunal, en Allemand *Landgericht* reçut alors une existence permanente, et les Juges qui le composoient

furent établis à vie. Il devoit tenir ses séances deux fois par an à *Schwerin*, et autant de fois à *Gustrow*. L'Empereur *Maximilien II.* confirma cet établissement si utile au *Mecklenbourg* en 1568. Les causes dont la valeur étoit estimée 300 florins ou plus pouvoient être portées de ce Tribunal à ceux de l'Empire. L'ordonance de police générale fut aussi corrigée et perfectionnée.

Pendant qu'on s'occupoit de ces mesures utiles à l'Etat, il avoit à souffrir de nouveau des dissentions qui se renouvelloient entre les Ducs. C'étoit une suite presque inévitable de la Constitution compliquée sous laquelle ils vivoient, et surtout des difficultés que rencontroit le remboursement de leurs dettes auquel les Etats croyoient avoir pourvû. Ces dettes ne s'étoient point éteintes, à cause des abus qui avoient eu lieu dans le recouvrement des deniers destinés au fonds d'amortissement, et les dépenses extraordinaires que des circonstances en partié imprévûes avoient exigées. Il devenoit urgent d'apporter un promt remède à ce déficit toujours croissant. Dans les contestations auxquelles il donnoit lieu les *Electeur de Saxe* et de *Brandenbourg* furent appellés comme médiateurs. Leurs soins ne furent pas inutiles. Dans une assemblée des Etats tenue à *Gustrow*, ceux-ci se chargerent d'acquiter le reste de la dette qui se montoit à plus de 368000 florins, à condition que les Ducs s'engageassent expressément à reconnoitre que les Etats leur remettoient cette somme, à titre de *Don gratuit*, en vertu d'un consentement libre et volontaire de leur part. Alors ils confirmerent les impositions établies pour la levée de cette somme, comme l'accise sur la bière dans les villes, le double subside général, le subside particulier de la Noblesse, celui des bailliages du Prince, l'emploi des biens Ecclésiastiques sécularisés etc. Un Comité des Etats étoit chargé de la recette de ces revenus et de leur emploi. Les Ducs renonçoient à se mêler en aucune maniere de cette Administration.

Ce moyen de se libérer du pénible fardeau de leurs dettes étoit assuré, mais il paroissoit lent à des Princes que leurs besoins et leurs désirs, et surtout les besoins et les désirs de ceux qui les entourent rendent impatiens

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0056
DFG

tiens de jouïr. *Jean Albert* n'en fut par moins empressé à solliciter le payement de ce que la maison d'Autriche lui devoit. Son père avoit fait reconnoître cette dette, mais il n'avoit jamais pû la faire acquiter ni par *Charles Quint*, ni par *Ferdinand* son frère, ni par leur soeur la *Reine Marie* Gouvernante des Pays-Bas. Les efforts de *Jean Albert* ne furent par plus heureux. Il adressa à ce sujet à *Maximilien* II. à *Marguerite de Parme*, au Duc d'*Albe*, à *Granvelle*, enfin directement à *Philippe* II. des lettres, des mémoires, des députations. Les thrésors du nouveau monde s'étoient épuisés en faveur de cette maison ambitieuse qui vouloit alors asservir l'Europe, et ces thrésors n'avoient pu la mettre en état de payer non seulement des services passées, mais souvent ses armées actuelles. *Jean Albert* n'obtint que des promesses aussi vaines que les précédentes.

Les députés de la ville de *Rostock* avoient pris l'engagement de payer 80000 florins de la dette des Ducs, à la diète de *Gustrow*. Mais la bourgeoisie les désavoua, et prétendit n'être pas tenue à faire un si grand sacrifice. Elle déposa même le bourguemaitre qui y avoit consenti, et saisit le produit de l'accise sur la bière. Delà naquit un procès entre les Ducs et la ville qui fut porté à la Chambre Impériale. Mais la ville n'attendit pas la sentence. Elle paya la somme promise et l'intérêt. Les Ducs lui donnerent en retour des reversales pour sureté de ses immunités et priviléges. Ils s'engagerent aussi à maintenir à *Rostock* la Doctrine Protestante établie par la Confession d'*Augsbourg*. Tous les autres différens étoient conciliés et prévenus, les droits des Ducs étoient aussi reconnus et confirmés. Mais ainsi reconciliés avec leurs Princes les bourgeois de *Rostock* n'en furent que plus desunis entre eux. Leurs finances étoient epuisées par une suite de la diminution de leur commerce, et de leurs guerres avec les Danois. Ils demanderent à leur Sénat de rendre ses comptes, et voulurent rétablir leur tribunat des soixante. *Kittel* Surintendant Ecclésiastique prit part sans nécessité à cette querelle qu'il envenima par ses sermons. Le Duc *Ulrich* voulut qu'il fut destitué et banni. Le peuple s'y opposa, et pour s'en venger le Duc fit arrêter trois Sénateurs et quelques bourgeois.

Cette affaire devint assez sérieuse pour que la Chambre Impériale en prit connoissance.

Le différend élevé entre les Ducs devoit, selon les termes du rècès de l'assemblée des arbitres tenue à *Juterbock* (en 1561) être porté devant une nouvelle commission d'arbitres designés et convenus, ou d'*Austrégues* comme on s'exprime en Allemagne, qui selon les loix jugent en première instance les Causes des Princes avant qu'elles puissent être portées devant les tribunaux de l'Empire. Quatre Conseillers de l'ordre de la noblesse et autant de Jurisconsultes nommés par chaque partie reçurent donc d'amples instructions sur les griefs respectifs. Le principal grief de *Jean Albert* étoit que son frère le Duc *Ulrich* avoit négligé de réformer les Eglises du Diocèse de *Schwerin*, et refusoit de le rembourser de la moitié des fraix qu'il avoit faits pour y fonder des écoles, comme aussi pour procurer à leur frère *Christophle* un établissement en Livonie. *Ulrich* de son côté répétoit diverses sommes de son frère, il lui réprochoit les excès commis par ses soldats, le droit exclusif qu'il s'attribuoit de fortifier *Doemitz*, et les arbitres les concilierent de gré à gré sur la plupart des points en litige. Ils prononcerent sur les autres. L'objet le plus important étoit la reforme de l'Evéché
1564 de *Schwerin*. *Ulrich* voulant satisfaire son frère y procéda sans delai. Il
1565 fit accepter la Réforme au Chapitre, il établit à *Schwerin* un Surintendant
1567 Ecclésiastique Protestant, nommé *Peristerus*, il y fonda une école Protestante et un Consistoire, et fit composer une ordonnance Ecclésiastique qui lui servit de régle. De semblables établissemens eurent lieu dans l'Evéché de *Ratzebourg* où la Réligion Protestante fut dès lors reçue et affermie.

Le tribunat des soixante continuoit cependant à usurper l'autorité du Sénat de *Rostock*, l'administration des revenus publics, la garde de l'hôtel de Ville et des portes. Il forçoit les Sénateurs à souscrire à toutes ces nou-
1564 veautés, et ceux-ci sollicitoient la protection des Ducs et de l'Empereur.
1565 Les Ducs négocierent d'abord avec les tribuns. L'Empereur tenta de les effrayer par des Decrets et par des Commissions revêtues de son autorité. Ces moyens eussent peut-être produit leur effet, si le Duc *Ulrich* n'eut exhorté

horté sous main les Tribuns à la résistance. Ce Prince avoit vû avec peine que son frère eut agi seul et sans son concours, et que sans le consulter il fit lever des troupes pour soumettre *Rostock*. En effet *Jean Albert* tanta de faire entrer de nuit dans la ville un corps de troupes, à la faveur des intelligences qu'il s'y étoit ménagées. Ces troupes trouverent les portes ouvertes, mais les rues barricadées, et l'infanterie n'ayant pas suivi assez tôt la Cavalerie l'entreprise échoua, et le Duc se borna à bloquer la ville. Alors après diverses négociations on convint des termes d'une espèce de Capitulation dans laquelle le Duc promettoit une Amnistie générale, le maintien des proprietés et des priviléges des habitans de *Rostock*. Ceux-ci consentoient de leur côté à y laisser entrer quelques troupes qui se roient payées par le Duc, et observeroient une bonne discipline. Ces articles étant réglés, et *Jean Albert* ayant fait entrer un millier de Soldats dans *Rostock* il y exerça divers actes d'autorité, il cassa le tribunat des soixante, rétablit le Sénat dans ses anciens droits, fit garder les portes par ses soldats, desarmer la bourgeoisie, arreter les plus violens d'entre les soixante, dont un fut meme puni de mort. Il saisit aussi les domaines de la ville, exigea des contributions, et la licence de ses troupes mal réprimée ajouta surtout à la consternation des habitans.

Ulrich craignit alors plus que jamais que le dessein de son frère ne fut de se rendre seul maitre de cette importante ville. Il fit lever des troupes, il demanda des secours aux Etats de la Basse Saxe assemblés à *Brunswick*, il adressa des plaintes à l'Empereur. Le cercle de la Basse Saxe et l'Empereur écouterent favorablement ses réprésentations, et prirent des mesures pour lui faire obtenir justice. Le cercle envoya quelques troupes à *Boitzenbourg*. L'Empereur fit ordonner à *Jean Albert* de licencier ses troupes, de rétablir *Rostock* dans ses priviléges, de lui rendre ses domaines. Il décreta une députation Impériale qui se joindroit à la Diète du cercle pour terminer avec les Ducs tous les différends. Il fit de plus défendre à *Jean Albert* de se liguer avec la Suéde, et de lui fournir des troupes contre son frère *Ulrich* et contre le Roi de Dannemarc dans la vue de délivrer

vrer son frère *Christophle* de sa captivité, et au risque de porter la guerre de Livonie jusques sur les frontières d'Allemagne. *Jean Albert* adressa à la Cour Impériale des justifications de sa conduite qui ne furent point admises, et les décrets contre lui furent au contraire renouvellés.

En conséquence de ces décrets on vit arriver à *Rostock* deux commissaires Impériaux avec des Ministres de l'Electeur de Saxe, et des Etats du
1566 Cercle de Basse Saxe. Leur premier soin fut de demander à *Jean Albert* de renvoyer la garnison de *Rostock*. Et pour que les divisions entre les habitans de *Rostock* ne pussent pas servir de prétexte au Duc de garder ces troupes, cette Commission ménagea une apparente réconciliation entre les deux parties. Alors les deux frères sentirent combien leur intérêt devoit les engager à se reunir. Ils se réconcilierent en effet et n'agissant plus que de concert sur tous les points, les Commissaires de l'Empereur et du Cercle n'eurent plus autre chose à faire que de leur laisser le champ libre, de mettre fin à leur mission, et de se retirer.

Les deux Ducs s'étoient réunis par la médiation de leurs Conseillers de Régence. *Jean Albert* avoit promis à son frère une participation égale à tous les droits qu'il avoit jusques là exercés seul à *Rostock*, comme le droit d'y tenir des troupes, d'en garder les clefs, et ce qui n'étoit pas le moindre objet, d'en exiger une contribution. En conséquence *Ulrich* y fit entrer ses troupes, et bientôt la Ville se vit obligée de demander grace aux deux Princes, et de payer une amende de 60000 florins à chacun. On ouvrit des conférences sous leur présidence pour régler tous les différends qui s'étoient élevés entre eux et *Rostock*, sur les comptes à rendre, l'administration des domaines de la ville, celle des tribunaux et de la police etc.

Il ne s'agissoit plus au gré des Ducs que de donner de la stabilité à des arrangemens qui leur étoient si favorables. Ce qui leur parut le plus efficace pour cela fut de contenir les habitans de *Rostock* par le moyen d'une citadelle, et aprés être convenu entre eux de tout ce qui étoit rélatif à ce projet, ils firent travailler sans délai à son exécution, malgré toutes les remontrances de la Régence de *Rostock*. Ils exigerent même

que

que la ville concourut aux fraix de cette entreprise couteuse, et payat ainsi les verges dont on vouloit la frapper. La résistance des bourgeois ne servit qu' à les faire désarmer de nouveau; après quoi les Ducs ayant laissé une force militaire, et une commission munie de pouvoirs de leur part pour mettre la dernière main à leur ouvrage, ils quitterent *Rostock* pour s'occuper ailleurs d'autres soins qui les attendoient. *Ulrich* se rendit à *Augsbourg* où l'Empereur *Maximilien II.* tenoit sa première diète. *Jean Albert* se hâta d'aller en Prusse et en Courlande. Il y conduisit sa soeur promise depuis deux ans à *Gothard Ketler* Duc de Courlande, et à l'occasion de ce mariage il se fit assurer la succession à ce Duché, dans le cas où il n'en naitroit point d'héritiers. Il s'arrêta aussi quelque tems auprès du Duc de Prusse, *Albert de Brandenbourg* son beau-père. Ce Prince affoibli par l'age avoit besoin de conseil et d'appui. *Jean Albert* s'occupa de rétablir l'ordre dans ses affaires, et il conclut avec lui un pacte *héréditaire* dont l'obiet étoit la défense reciproque de leurs Etats. Le Duc de Prusse fit ensuite un testament plus favorable encore à *Jean Albert*, par lequel il lui attribuoit la Régence de ses Etats pendant la minorité de son fils avec d'autres avantages considérables qui donnerent lieu de dire qu'il aspiroit à se rendre maitre de la Prusse, ou à la faire passer à ses fils, après la mort du Duc dont le fils annonçoit déjà une entière incapacité. Mais les Electeurs de Brandenbourg surent bien faire échouer tous ces projets, et conserver ce Duché dans leur maison. Il n'en résulta presque que de grandes dépenses pour *Jean Albert*.

Cependant la construction de la Citadelle de *Rostock* se continuoit avec vivacité. On démolissoit des cloitres devenus inutiles pour se procurer les matériaux nécessaires. On ôtoit aux bourgeois toutes leurs munitions de guerre pour les y deposer. On leur faisoit prêter serment de ne mettre aucun obstacle à cet établissement qu'ils voyoient avec une peine extrême. On levoit un Impôt pour acquitter l'amende de 60000 florins à laquelle ils avoient été condamnés, et pour sureté de ce payement on con- 1566

conduisoit comme otages dans des forteresses deux Bourguemaitres et deux Sénateurs.

Plus le joug s'appesantissoit sur cette ville, plus les habitans irrités se donnoient de mouvemens pour le secouer. Ils sollicitoient le secours des villes *Anséatiques* leur alliées, ils portoient des plaintes amères à la diète de l'Empire à *Augsbourg* et à l'Empereur à Vienne. L'Empereur prit leur défense, mais seulement par des injonctions adressées aux Ducs de suspendre les travaux de la forteresse, et cette défense restant sans effet, par des citations et des procédures, les Ducs envoyerent *Fréderic* de *Speet* pour répondre en leur nom. La ville de *Rostock* fit une nombreuse députation. Des Commissaires Impériaux revinrent en *Mecklenbourg* pour tenter encore des voyes amiables. Leurs efforts furent longtems inutiles. La ville demandoit que la citadelle fut rasée. Les Ducs qu'elle leur restat dans son intégrité. Enfin on proposa qu'elle fut séquestrée entre les mains de l'Empereur jusques à un arrêt ou un accord définitif. Ce tempérament fut agréé. Et la forteresse fut remise entre les mains de trois vassaux des Ducs (a) avec une petite garnison payée par l'Empereur qui confirma cette transaction. Les bourgeois de *Rostock* s'engageoient à ne rien entreprendre contre la forteresse, ni contre les Ducs pendant tout le tems du séquestre. L'Empereur, ou du moins les tribunaux de l'Empire, devenoient ainsi les arbitres de cette querelle, et par cela même aussi sa décision traina en longueur. On plaida à *Vienne*, à *Prague*, à *Spire*. Un tems considérable s'écoula. Des Professeurs de *Rostock* s'adresserent aux Ducs immédiatement. Les Electeurs de Mayence, de Saxe, le Duc de Baviére, le Landgrave de Hesse, la Ville de Nuremberg interposerent leurs bons offices. Tout cela fut sans fruit, et la querelle s'envenima encore par divers incidens.

Pendant qu'elle occupoit ainsi toute l'attention du Duc *Jean Albert* il perdit nécessairement de vue les affaires de Livonie. Son frère *Christophle* y étoit toujours prisonnier, et pour recouvrer sa liberté il avoit offert au Roi de Pologne d'aller servir dans son armée, mais il avoit fait de nouvelles dettes durant

(a) *Philippe von der Osten, Berend de Plessen,* et *Victor de Eulow.*

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0062
DFG

durant sa captivité, et ses frères ne lui fournissoient aucun secours pour se dégager de ce second lien. Il fallut enfin recourir à la seule ressource qui lui restat, c'est à dire, donner un désistement par serment de toute prétention à l'Archévêché de *Riga*. Alors il redevint libre, retourna en *Mecklenbourg*, et prit possession de son Evêché de *Ratzebourg*, possession bornée, mais sûre et qui avec des désirs modérés eut suffi pour faire son bonheur. *Jean Albert* y joignit les deux Bailliages de *Gadebusch* et de *Tempzin* et une pension. Les Etats de Mecklenbourg acquitterent dix mille florins de ses dettes. Il n'en chercha pas moins du service chez l'étranger, et il en trouva dans les armées Autrichiennes sous *Maximilien I.* et *Rodolphe II.*

La guerre dont les Turcs menaçoient l'Empire ajoutoit encore dans ce tems ses funestes influences aux autres maux du *Mecklenbourg*. La diète de l'Empire avoit accordé des subsides à l'Empereur pour cette guerre. Une partie de la taxe de ce Duché n'etoit point payée aux termes fixés. La chambre Impériale et le Fiscal de l'Empire intenterent à ce sujet un procès aux Ducs. Il fallut alors que leurs Etats leur fournissent de quoi 1570
s'acquitter de ce devoir. Les finances des Ducs étoient de nouveau dans un grand désordre. Loin que les subsides accordés par les Etats (en 1561) pour l'extinction de leurs dettes eussent suffi pour atteindre cet object elles s'étoient considérablement accrues. Ils avoient été obligés de faire des voyages, d'entrer dans des négociations dispendieuses, surtout pour les affaires de Livonie, de doter la Princesse *Anne*, et l'université de *Rostock*, de remettre en bon état des bailliages qu'on avoit retirés presque dévastés des mains des engagistes, de pourvoir à la dépense devenue plus considérable de la Régence et de la Cour. Les Ducs avoient instamment solli- 1568
cité de nouveaux secours dans trois diètes tenues à *Gustrow*. Les Etats 1571
assemblés dans ces diètes surent se prévaloir de l'embarras extrême où se 1572
trouvoient les Ducs. Après l'avoir augmenté par leurs délais ils nommerent enfin dans leur assemblée à *Sternberg* un Comité avec pouvoir de traiter ce sujet. Il étoit composé de trois Conseillers de la Régence, deux

nobles, le Maréchal du pays et les Bourguemaitres de *Rostock*, *Wismar*, *Parchim* et *Neubrandenbourg*. Ce Comité promit de nouveaux subsides pour acquitter la dette en stipulant qu'aucune portion ou membre des Etats n'en seroit exempté, que l'administration en seroit laissée aux Etats, et que sur leurs demandes et leurs griefs ils recevroient une entière satisfaction. Ils l'obtinrent en effet, quelque extension qu'elle put donner au pouvoir des Etats, en restreignant d'autant les prérogatives des Princes. C'est ici un de ces exemples si multipliés dans l'histoire des effets inévitables des dépenses des Princes lorsqu'ils ne les mesurent pas sur leurs moyens. Partout vous les voyez lorsqu'ils sont dans cette situation embarrassante, conduits nécessairement à recevoir la loi de ceux à qui ils la donnoient, et à se faire une ressource du sacrifice de leurs droits.

v. J. Alb. u. Ulrichs Assecuration etc. ap. Rudloffs etc. 3. Th. p. 209.

En recevant donc des Etats de nouveaux subsides pour acquitter leurs dettes, nos Ducs furent obligés de leur donner un acte d'assurance qui devoit être une loi fondamentale perpétuelle en Mecklenbourg. Par cet acte ils s'engageoient en leur nom et au nom de leurs frères cadets à acquitter leurs dettes au moyen du produit de ce subside (estimé 400000 florins) en donnant la préference aux créanciers du pays, à ne point laisser porter d'atteinte à la Religion Protestante, telle qu'elle étoit établie par la confession d'*Augsbourg*, et à conserver aux Etats tous leurs priviléges, et en particulier à la noblesse l'exemption de tout impôt pour ses terres. On devoit faire un examen plus approfondi de divers autres griefs, et les Princes reconnoissoient que les sommes qui leur étoient accordées étoient un secours gratuit, sans conséquence pour les droits des Etats qui ne payeroient aucune imposition excepté le simple subside, et une somme pour la dot des Princesses, et cela même après y avoir librement consenti. La levée de cette somme, la distribution qui devoit s'en faire et son emploi restoient entièrement à la disposition des Etats. Si cet acte d'assurance n'avoit pas son entière exécution les Etats, et même chaque individu, étoient en droit de refuser le payement jusques à ce que les tribunaux eussent pris connoissance de cette inexécution. Le subside devoit

être

être levé sans exception, et sans égard à aucun privilége personnel, sur tous les biens, bailliages et domaines des Princes, des cloitres, du clergé, de l'université, des villes etc. Il n'y eut d'exempté que le Diocèse de *Schwerin* par ce que dans ce moment la question de savoir s'il étoit un Etat immédiat de l'Empire et sujet à ses taxes, ou un membre des Etats de *Mecklenbourg* étoit pendante devant les tribunaux de l'Empire (a).

Après avoir ainsi réglé cette importante affaire on fit des corrections et des additions importantes à *l'ordonnance de police générale* publiée en 1562, et elle fut publiée de nouveau par l'autorité des Ducs, avec l'approbation des Etats, et confirmée par l'Empereur en 1579.

Cependant les dissentions entre les Ducs et *Rostock* sembloient devenir plus sérieuses. Il y avoit eu des hostilités commises de part et d'autre. Le Roi de Dannemarck avoit secondé les Ducs comme allié et beaufrère *d'Ulrich*. Il avoit fait saisir dans ses mers les vaisseaux de *Rostock*, bloqué le port de *Varnemunde*, et ses troupes de terre ravageoient les environs de *Rostock* et affamoient cette ville. Tout le pays avoit beaucoup à souffrir de cette malheureuse querelle, et chaque partie commençoit à s'en lasser. Les Etats de *Mecklenbourg* dont l'influence et le crédit étoient devenus prépondérans voulurent en user pour y mettre un terme. Les Electeurs de Brandenbourg et de Saxe s'y employoient aussi, mais l'Empereur surtout s'intéressoit en faveur de *Rostock*. C'est la politique constante des chefs d'une grande confédération de soutenir ses membres les plus foibles contre les plus forts. Ses Commissaires secondant les efforts des Etats dans une

(a) La chambre Impériale avoit jugé ce différend en 1561 par un arrêt qui prononçoit que cet Evêché au lieu de faire comme ci-devant, partie du Duché de Mecklenbourg seroit un Etat immédiat de l'Empire, en acquitteroit les charges, et en exerceroit les droits comme les autres membres de l'Empire. Cette affaire ne fut pourtant pas entièrement terminée par-là et nous aurons occasion d'y revenir.

L'Evêché de *Ratzebourg* continua à être plus expressément un Etat immédiat de l'Empire. Ses Evêques ou Administrateurs assisterent régulièrement aux Diètes ou par eux mêmes ou par leurs représentans.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0065
DFG

1573 diète tenuë à *Gustrow*, ceux ci proposerent une reconciliation dont les articles furent présentés aux Ducs sous le nom *d'Union* ou de *Convention*
1574 *héréditaire* ou *perpétuelle* que le Ducs accepterent enfin l'année suivante quoique elle donnat gain de cause à *Rostock* presque sur tous les points. Les Magistrats au nom de la ville furent à la vérité obligés de faire une réparation solemnelle à leurs Princes, de les reconnoitre comme leurs *Seigneurs héréditaires*, de leur payer une somme de dix mille florins, mais ceux ci leur rendoient de leur côté leurs armes, leurs munitions de guerre, leur permettoient de razer la citadelle, de s'en approprier le sol, de fermer et de fortifier leur ville. Ils rendoient à la ville et lui confirmoient expressement tous ses priviléges. Elle acqueroit même le droit important d'avoir son propre Surintendant et son consistoire particulier. Ainsi quoique ses dettes se fussent accrues jusques à la somme de 420,000 florins par une suite de cette querelle, les habitans regarderent cette époque comme glorieuse autant qu' heureuse pour eux, et ils éleverent une statue à l'Empereur comme à leur libérateur. Le jour où la Convention fut conclue, (celui de *St. Mathieu*,) devint pour eux un jour de fête, et dès lors cette Convention renouvellée à diverses reprises l'a toujours été sur la même baze qui est en même tems celle de leurs priviléges et libertés.

Ces mesures pacifiques si différentes de ses premiers projets étoient du moins en partie chez le Duc *Jean Albert* l'effet des progrès de l'âge et de la foiblesse de sa santé. Cette même raison l'engagea à s'occuper de ses dernières dispositions au moyen des quelles il vouloit prévenir de nouveaux partages de succession, partages si nuisibles à ses Etats et à sa maison, et en faveur des quels on ne pouvoit alléguer que l'ancienneté de l'usage. Il ordonna donc par son testament que le droit de primogéniture fut une loi inviolable pour ses successeurs, et afin qu'elle acquit ce caractère il fit confirmer ce testament par l'Empereur. Par là son fils aîné devoit héritier des Etats qui lui avoient appartenu, et même de ceux de son frère, s'il ne laissoit point d'enfants mâles, et les autres Princes devoient se contenter d'un appanage. C'étoit là sans doute une sage et utile institution,

mais

mais le tems nous apprendra s'il étoit possible de la faire prévaloir sur l'usage et l'opinion, tyrans plus puissans que les Princes les plus absolus, et à plus forte raison, que des Princes bornés dans leurs pouvoirs et qui prétendent commander à la postérité.

Nous ne remarquerons dans le reste de la carrière de *Jean Albert* qui fut assez paisible que quelques faits isolés. Il fit fortifier les villes de *Schwerin* et de *Dömitz* par les soins d'un Ingénieur Italien nommé *Barno*, car cet art étoit encore peu connu en Allemagne. Il fit travailler à un plus grand ouvrage encore, et qui eut eu peut être des suites importantes s'il eut été achevé. Il s'agissoit d'ouvrir un canal entre le port de *Wismar* et *l'Elbe* qui auroit ainsi établi au travers du Mecklenbourg, une navigation entre la mer Baltique et l'Océan. (a) Son frère le Duc *Ulrich* partageoit avec lui les soins et les fraix de ce grand dessein qui honore leur mémoire quoique les bornes de leurs moyens l'ayent laissé imparfait.

Le *Mecklenbourg* doit encore à ce Prince éclairé l'affermissement de la Religion Protestante, l'ordre établi dans l'Eglise, ordre conforme à celui des autres Eglises Protestantes de l'Empire, la Constitution politique de ce Duché, du moins dans ses rapports les plus essentiels, le rétablissement et la réforme des études, soit à l'université de *Rostock*, soit dans d'autres écoles inférieures, et en particulier dans celle de *Schwerin* qu'il mit sur un meilleur pied. La bibliothéque de cette ville devint considérable par les additions qu'il y fit. Celle de *Rostock* s'accrut aussi sous sa Régence, plusieurs imprimeries furent établies dans cette ville. Il avoit aussi assisté souvent aux Diètes de l'Empire, soit seul, soit avec son frère, et il s'étoit élevé beaucoup de contestations au sujet de la place qu'il devoit y occuper comme

(a) Le Duc *Magnus* avoit déja tenté en 1480 d'unir les deux mers au moyen d'un Canal qui auroit ouvert une communication entre la mer Baltique et le lac de *Schwerin*, et entre ce lac et l'Elbe au moyen des rivières de *Störe* et *d'Elde*. Après sa mort le Duc *Albert* avoit repris ce projet, et avec le secours de la ville de *Wismar* il en exécuta une partie, mais son frère *Henri* n'y voulut prendre aucune part, et l'épuisement de ses finances l'obligea de l'abandonner.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0067
DFG

comme *Duc de Mecklenbourg*. On convenoit qu'il devoit prendre son rang immédiatement après les Maisons de *Bavière*, de *Brandenbourg* et de *Brunswick*, mais *Juliers*, *Wirtemberg*, *Hesse*, *Baden*, *Holstein*, formant les mêmes prétentions, ces maisons prenoient alternativement cette place, ce qui n'empêcha pas qu'il ne s'élevat à ce sujet une dispute entre *Mecklenbourg* et *Juliers* qui n'étoit pas encore décidée à l'élection du Roi des Romains en 1562.

Jean Albert s'étoit accoutumé à envisager avec une pieuse résignation ses derniers momens qu'il sentoit approcher. On en voit la preuve dans
le 12. Janvier 1576. son ouvrage intitulé *Méditation sur la mort*. Il la reçut avec la pieuse soumission qu'il enseignoit dans cet ouvrage dans un âge encore peu avancé, puisqu'il étoit né en 1525. Il laissoit de son épouse *Anne Sophie* fille *d'Albert* de Brandenbourg premier Duc de Prusse deux fils, savoir *Jean* agé de 18 ans et *Sigismond Auguste* agé de 16 ans. *Jean* succéda seul à ses Etats conformément au Testament dont on a parlé, et *Sigismond Auguste* n'eut qu'un appanage composé des Bailliages de *Strelitz*, *Ivenack* et *Mirow*.

Nous venons de dire que la Constitution politique du *Mecklenbourg* prit à quelques égards une forme nouvelle sous la Régence de ce Prince. Le changement le plus considérable fut dû à la Réforme. Jusques à cette époque les Etats du pays avoient été composés de trois ordres, des Prélats, de la Noblesse et des villes. L'ordre des Prélats comprenoit les Evêques qui possédoient des terres dans le pays, les chapitres et les couvents des deux sexes. Les biens qui leur avoient appartenu ayant été sécularisés en 1550 et 1552, l'ordre des Prélats cessa par là même d'exister, et les Etats ne furent plus composés que de la Noblesse et des villes. L'Evêché de *Schwerin* continua cependant à exister d'une manière particulière. Dans l'Empire on regardoit cet Evêché comme un Etat immédiat de l'Empire quoique ses Evéques ou Administrateurs n'assistassent point aux Diètes et ne reçussent point de lettres d'investiture de l'Empereur.

On

On le regardoit en Mecklenbourg comme un membre de cet Etat dont le Duc *Ulrich* étoit l'Administrateur.

Nous observerons encore au sujet de la Constitution politique du *Mecklenbourg* que jusques en 1523, les trois provinces dont l'Etat étoit composé, celle du *Mecklenbourg* proprement dit, celle de *Vénèdes* et celle de *Stargard* avoient été indépendantes les unes des autres, et qu'elles ne formerent un tout que cette année 1523 où elles se réunirent pour leur sureté et leur défense au dehors et au dedans, et établirent pour y veiller un Comité perpétuel de 23 personnes sous le nom de *Landschaft* qu'on peut rendre par celui de *Comité du pays*. Ce Comité après la réforme ne fut plus composé que de Nobles et de députés des villes. Vers ce même tems on vit aussi un bien plus grand nombre de membres des Etats prendre part aux affaires publiques qu'on ne l'avoit vû depuis longtems. Les Princes s'étoient bornés à appeller à la connoissance des affaires même les plus importantes quelques personnes de confiance tirées des trois ordres, mais depuis 1520, les assemblées des Etats ou Diètes devinrent nombreuses. Ces Diètes se confondirent en quelque sorte avec les *grandjours* ou *Sessions judiciaires*, et ceux qui avoient assisté à ces dernières assemblées se trouvoient présents aux autres. Ces Diètes, suivant l'ancien usage des Germains devoient se tenir et se tenoient souvent en plein air. Il falloit même lorsque les Ducs pour des raisons particulières les avoient convoquées dans les villes ou des lieux fermés qu'ils donnassent aux Etats des assurances expresses que cela ne dérogeroit point à l'usage ancien, de s'assembler en rase campagne. Il est hors de doute que l'amour de la liberté qui comme tout autre amour, est accompagné de jalousie et de défiance, inspiroit aux peuples Germains cet éloignement pour délibérer dans un lieu où ils pouvoient être surpris et enfermés. Mais n'étoit ce pas souvent aussi un bien réel que de mettre tant de déliberans dans la nécessité d'abréger leurs délibérations, et n'est il pas probable que cet usage en soumettant aux intempéries de l'air les membres des Assemblées Nationales auroit épargné bien des maux aux peuples qui ont eu tant à

souffrir

souffrir de nos jours des prétentions, du babil et de la vanité de leurs Orateurs?

L'objet le plus ordinaire de la Convocation des Etats devint dans ce siécle les besoins de l'Etat et des Ducs, le payement de leurs dettes, celui des Contributions exigées par l'Empire, les taxes pour la guerre contre les Turcs etc. Il fallut aussi dès lors obliger par de nouveaux moyens les possesseurs de fief à s'y rendre, car les matières qu'on y devoit traiter en écartoient un grand nombre. On en vint même en 1568 et 1572 à menacer ceux qui s'absenteroient de la confiscation de leurs biens, et de leurs privilèges. Il fallut aussi prévenir par des défenses sévéres la désertion de ceux qui ne vouloient pas assister aux diètes jusques à leur conclusion, quoique souvent on la hâtat en nommant des Comités pour terminer les affaires. C'étoit là leur fin la plus ordinaire, et c'est aussi la marche constante des assemblées nombreuses et l'effet de la loi éternelle, toujours inutilement éludée, qui veut que le petit nombre gouverne le grand.

CHA-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0070
DFG

CHAPITRE III.

Depuis l'année 1576 à l'année 1610.

RÉGENS.

JEAN, Duc de Mecklenbourg-Schwerin, mineur, né en 1558, mort en 1592.

ULRICH III. Duc de Mecklenbourg-Gustrow, né en 1527, mort en 1603.

Jean étant mineur son oncle *Ulrich* consentit quoique avec beaucoup de peine à se charger de sa tutéle, et à exécuter le Testament de son frère, de concert avec les Ministres des Electeurs de Saxe et de Brandenbourg qui lui étoient adjoints pour cette fonction. C'est ici le lieu de faire connoitre plus particuliérement ce Testament remarquable.

v. Lünigs Reichsarchiv. T. 9.

Il prolongeoit jusques à l'age de 26 ans la minorité de son fils aîné qui, à cette époque, devoit être chargé seul de la Régence, mais dans toutes ses expéditions signer, *pour nous et nôtre cher frère etc.*

Ce dernier devoit avoir pour appanage *Ivenack*, *Strelitz* et 6000 florins, et de plus *Mirow* à la mort du Duc *Charles* qui possédoit cette commanderie, avec *Nienkalden* et *Vredenhagen*, *mais sans aucun droit de souveraineté.* Les biens allodiaux, et les sommes dues à la maison au dehors, comme par exemple, celles dues par le Roi d'Espagne, dont il n'y avoit qu'une trés petite partie de payée etc. devoient être partagées également entre les deux frères.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0071
DFG

L'ainé étoit seul chargé des dettes passives de l'Etat, et en cette considération le testateur ordonnit qu' après la mort de son frère *Ulrich*, ses deux autres frères *Christophle* et *Charles* n'eussent à prétendre qu'une augmentation de revenus en argent.

On devoit donner la meilleure éducation à ses fils; leur faire apprendre le latin, l'histoire, le Droit Romain, leur faire lire la bible assidument. Il leur étoit enjoint de ne rien changer à leur religion, à l'établissement du Consistoire, de l'Académie ou Université, aux six surintendances Ecclésiastiques etc.

Les Ecclésiastiques, Professeurs et Maitres attachés à l'Académie et aux Ecoles ne devoient éxercer aucune profession.

Les Testateur recommandoit à ses successeurs la bibliothéque de *Schwerin*, ils les prioit de l'augmenter, comme aussi de maintenir en vigueur les ordonnances sur la justice, la police, l'oeconomie des bois, la chasse, la pêche.

Il exhortoit ses fils à éloigner d'eux les délateurs, les calomniateurs, les faiseurs de projets, les jureurs, les débauchés.

Il les exhortoit à regarder leurs sujets comme leurs enfants, à n'oublier jamais les pauvres paysans, non plus que leurs fidéles serviteurs, leurs veuves et leurs orphelins; à s'abstenir de voyages inutiles, à maintenir la *Convention héréditaire* passée dernièrement avec *Rostock*, à éviter de contracter des dettes, à assister régulièrement dans leurs conseils, à examiner murement ce qui s'y traitoit, à se procurer des serviteurs fidéles, à affermir la tranquillité et l'ordre dans leurs Etats, à être fidéles à l'Empereur, unis entre eux, reservés à conclure des alliances avec les étrangers parce qu'elles sont presque toujours à charge aux plus foibles, à faire tomber les impositions, qui sont un mal inévitable, sur le superflu et non sur les choses nécessaires à la vie, à ne pas négliger la navigation des rivières, l'entretien des forteresses, la connoissance des services militaires qui leur étoient dûs etc. Ces dispositions annoncent un esprit sage et muri par l'expérience. *Jean Albert* finissoit par en demander la confirmation à l'Empereur, et il éta-

établissoit pour leur exécution les deux Electeurs qu'on a nommés, en ordonnant qu'on leur fit présent à chacun, suivant l'usage du tems, d'un cheval avec son harnois.

Les Ministres des deux Electeurs arriverent à *Schwerin* d'abord après la mort de *Jean Albert*. Leurs instructions leur prescrivoient de se conformer aux volontés *d'Ulrich*. Le premier soin de ce Prince, et ce soin étoit pressant et important fut, de réduire la dette dont l'Etat étoit chargé. Pour atteindre ce but salutaire il commença sagement par diminuer la dépense de la cour, et congédier un grand nombre de ses Officiers. Il persuada aussi aux Créanciers de modérer considérablement leurs prétentions. Et comme il vouloit suivre strictement les dernières dispositions de son frère ainé à l'egard de l'indivisibilité de la succession, il eut un procès sérieux avec son frère cadet *Christophle* Evêque ou Administrateur de *Ratzebourg* qui lui en demandoit le quart pour sa portion, et qui sur son refus lui intenta un procès devant les Tribunaux de l'Empire. Mais quoi que *Christophle* vécut encore seize ans depuis que ce procès fut commencé il n'en vit pas la fin, et il n'en résulta pour lui que des dépenses qui ajouterent à la situation fâcheuse de ses finances. Ce Prince mourut en 1592 sans laisser d'autre héritier qu'une fille qui épousa dans la suite un Prince de la branche de *Gustrow*. Le Duc *Charles* son frère lui succéda dans l'Evêché de *Ratzebourg*.

L'Empire jouissoit pendant ce tems là d'une assez grande tranquillité intérieure qu'il devoit à la sage tolérance de Maximilien II. Cet Empereur avoit sû se concilier l'amour et la confiance des Protestans, et sans adopter leur doctrine il ne s'y montroit pas contraire. Aussi les Protestans ne lui refuserent ils pas les secours qu'il leur demandoit, et que les progrès menaçans des Turcs lui rendoient nécessaires. C'est ce que fit plus d'une fois la Diète de l'Empire. Et les subsides nécessaires pour cet objet devant être reparties, selon la taxe ou matricule de l'Empire, sur tous les Etats qui le composoient; le payement du contingent dû par le Mecklenbourg fut souvent le sujet des délibérations des Diètes de ce Duché. Dans celle que

Ulrich convoqua à *Gustrow* il lui demanda de pourvoir à ce payement, de mettre le pays en état de défense, d'ordonner que les vassaux renouvellassent leur serment de fidélité, et qu'ils se rendissent armés aux jours de revûe indiqués. Il leur demanda encore une somme de 100,000 écus à emprunter sans intérêt. Il n'y eut aucune résolution prise sur ces propositions. On ne décreta rien que sur des objets de police et d'oeconomie générale de peu d'importance. *Ulrich* renouvella encore ces demandes dans la suite, mais avec aussi peu de succès. Les Etats lui proposerent à leur tour d'incorporer au *Mecklenbourg* le Diocèse de *Schwerin* et de lui faire supporter une part des contributions publiques, mais la plus grande partie de la noblesse s'en étant retournée chez elle avant que d'avoir fait connoître son opinion, cette affaire en demeura là. Le Duc voulut encore qu'on lui accordat un demi-subside, mais il ne fut pas mieux écouté. Ces traits peuvent donner une idée du genre d'aministration auquel le *Mecklenbourg* étoit alors soumis.

Il restoit encore bien des difficultés à lever pour mettre la dernière main à la *Convention héréditaire* passée avec *Rostock* en 1593. Plusieurs articles avoient été laissée à la décision d'arbitres convenus. Et on avoit nommé une commission qui devoit s'acquiter de cette fonction, mais les Magistrats de *Rostock* faisant naitre sans cesse des difficultés, *Ulrich* las d'éprouver de leur part tant de résistance demanda l'appui de son gendre *Fréderic II.* Roi de Dannemarc qui se prêtant à ses desirs fit fermer par ses vaisseaux le port de *Varnemunde*, pendant que d'un autre côté il faisoit arrêter les vaissaux de *Rostock* et leur interdisoit tout commerce dans ses ports. *Fréderic* avoit d'ailleurs le dessein d'humilier les villes Anséatiques. Il usoit de semblables rigueurs avec *Lubeck* dont il étoit mécontent, et la ligue *Anseatique* qui avoit longtems fait la loi à ses prédécesseurs avoit trop perdu de son crédit et de sa force pour ne pas la recevoir à son tour. Les Hollandois, les Anglois, les peuples du Nord avoient repris à eux ce commerce qui lui avoit appartenu longtems exclusivement. Les vices de la Constitution de cette ligue avoient encore accéléré sa chute;

les

les jalousies, les dissentions intestines, ces pestes des républiques qui les ramenent enfin plutôt ou plus tard sous l'autorité d'un seul, toutes ces causes réunies avoient réduit celle-ci à une vaine ombre de son ancienne puissance. *Lubeck* qui en avoit été la capitale, et qui seule, encore en 1521, contribuoit autant que tout le *Mecklenbourg* aux charges de l'Empire refusoit alors le Directoire de la Ligue comme trop onéreux. A plus forte raison la ville de *Rostock* étoit elle hors d'etat de soutenir les privations auxquelles l'exposoit le ressentiment du Duc et de son gendre le Roi de Dannemarc. Le mécontentement de ses habitans fut au comble. Ils s'en prirent, selon l'usage, à leurs Magistrats. Ils nommerent une Commission de cent des principaux d'entre eux pour que jointe à ces Magistrats elle travailla à prévenir les suites d'une guerre qui épouisoit leurs ressources. Ainsi on en vint bientôt à la conclusion d'une nouvelle *Convention héréditaire*, (le 28. Février 1584). La ville se soumit à payer une amende de 10,000 écus au Duc, et à lui rendre ce qu'on nommoit *l'Hôtel* ou la *Cour* de *Dobberan*. Le Duc lui accorda la permission d'établir un droit d'accise pendant trente ans. Les deux parties convinrent de faire confirmer cet accord par l'Empereur quand elles le jugeroient à propos. Quelques points resterent indécis. La plupart des Conventions restent entachées de ce vice. Ceux qui les négocient sont impatiens de jouir du succès de leur ouvrage, et par ce motif, ou par d'autres moins honorables encore ils laissent souvent subsister le germe de nouvelles divisions.

Cependant les fils du Duc *Jean Albert* avoient atteint l'âge de majo- 1586
rité, et leur oncle dut en conséquence les mettre en possession de leur héréditaire, savoir du Duché de *Mecklenbourg-Schwerin*. C'est ce qu'il fit en rendant les comptes de la tutèle en présence des Ministres de *Saxe*, de *Brandenbourg* et de *Holstein*. L'ainé de ces jeunes Princes étoit déja fiancé avec une fille du Duc *Adolphe de Holstein*, qui par cette raison lui donnoit ses Conseils et son appui. Il étoit question entre eux d'une affaire bien délicate. Le plus jeune, savoir *Sigismond Auguste* demandoit un partage et une portion du Duché, mais le Testament de leur pére s'y opposant,

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0075
DFG

sant, comme on l'a vû, il fut convenu des surseoir à l'examen de cette prétention jusques à un tems plus opportun, et la Régence fut continuée au Duc *Ulrich*. Dans cet intervalle on travailla avec succès à persuader à *Sigismond* de se contenter d'un appanage. Ce Prince et son frère ainé moururent fort jeunes. Ils avoient été élevés avec soin, et leurs sentimens répondoient à leur éducation. Mais l'ainé désigné dans l'histoire par le nom
1592 de *Jean X.* fut attaqué de bonne heure d'une noire mélancolie, et mourut dans un des accès de cette cruelle maladie, laissant deux fils en bas age de *Sophie de Holstein* son épouse, savoir *Adolphe Fréderic* né en 1588 et *Jean Albert* né en 1590. Son frère *Sigismond Auguste* poussa plus loin sa carrière. Il mourut en 1600 ne laissant point d'enfans de son épouse *Claire Marie* fille de *Bogislas XIII.* Duc de Poméranie. Il avoit toujours laissé la Régence à son oncle le Duc *Ulrich* qui continua ainsi à gouverner seul tout le Mecklenbourg de son chef, et comme tuteur de ses neveux, ce qu'il n'avoit presque jamais cessé de faire depuis la mort de son frère.

Mais son regne ne fut pas constamment heureux dans sa longue durée. Le désorde de ses finances auquel l'impuissance ou le défaut de bonne volonté des Etats empêchoit qu'il ne put apporter des remédes efficaces, l'opposition de ces mêmes Etats à la plupart de ses mesures et de ses projets, les réclamations de ses frères *Charles* et *Christophle*, les procés que lui intentoit ce dernier, tout cela dut répandre fréquemment de l'amertume sur sa longue Régence.

En 1593 il termina le long différend qu' avoit élevé entre les Ducs et le Grand-Maitre de l'ordre Teutonique de St. Jean la réunion au Mecklenbourg des deux Commanderies de *Mirow* et de *Nemerow*, alors possédées par le Duc *Charles* frère *d'Ulrich*. Par cette Convention *Charles* continua à en jouir en les recevant du Grand-Maitre à titre de fief de l'ordre de St. Jean, et tous les Princes actuellement vivans de la maison de Mecklenbourg devoient en jouir de même successivement, jusqu'à ce que la mort du dernier en remit l'ordre en possession.

On

On doit remarquer aussi une ordonnance générale de ce Prince publiée en 1597 pour servir de régle aux gouverneurs ou Baillifs dans tout le Duché. Leurs devoirs leur y étoient prescrits en détail, ils devoient être attachés à la Religion reçue, veiller sur la bonne administration des biens de l'Eglise, pourvoir les Ecoles de bons Maitres, réparer les grands chemins, procurer des armes à feu aux habitans, faire des plantations de saules, conserver les forêts etc. L'année suivante (1598) il établit sur la demande des Etats du pays le *Tribunal* de *Chancellerie* qui devoit être fixé dans sa résidence, et servir comme une troisième Cour supérieure égale en compétence à celle qu'on nommoit *Tribunal de la Cour et du pays* et la Régence.

La tranquillité du Mecklenbourg ne fut pas essentiellement troublée pendant les dernières années de la Régence *d'Ulrich*, mais elle dut cependant se ressentir des orages qui commençoient à agiter l'Empire, et que le foible gouvernement de son chef *Rodolphe II.* étoit bien loin de savoir appaiser. Il donna, ou permit qu'on donnat de nouveau de justes sujets d'inquiétude aux Protestants, et dirigé par l'influence des Espagnols leurs ennemis il parut approuver leurs mesures intolérantes, quoique dans ce tems là même elles leur devinssent si funestes dans les Pays-Bas où elles faisoient naitre la République des Provinces Unies. D'un autre côté les Turcs recommençoient à menacer les frontières de l'Empire, et *Rodolphe* se voyoit obligé de recourir à ces mêmes Protestans, comme aux autres Etats de l'Empire, pour en obtenir des secours. Dans la Diète de 1598 tenue à *Ratisbonne* on lui accorda en effet des subsides considérables et les Chefs des Cercles furent même chargés de les éxiger sous peine d'exécution militaire. Mais les Protestans se defièrent de cette clause trop rigoureuse, et mirent autant qu'ils purent des obstacles à son exécution.

Ulrich fut fréquemment occupé à solliciter dans les Diètes de ses Etats le payement de la part qu'ils devoient de ces taxes de l'Empire. Il le fut aussi pour celles du Cercle de la Basse-Saxe que l'Empereur l'avoit chargé de recouvrer comme colonel ou Chef de ce Cercle. Il en assembla les

Etats

Etats à *Brunswick* en cette qualité, pour régler ce qui regardoit ce subside, mais sa mauvaise santé et son age avancé ne lui permirent pas d'y aller présider lui même. Cette assemblée produisit peu de fruit. Les Princes, leurs vassaux, leurs sujets ne chercherent, comme d'ordinaire, qu'à éluder ces demandes, à diminuer, à rejetter la charge qu'on vouloit leur imposer. *Jules* Duc de *Brunswick* protesta même contre cette manière de lever les taxes de l'Empire dans des Assemblées de Cercles, et il renvoya le tout aux Diètes générales de l'Empire. On promit cependant enfin un secours de mille Cavaliers à l'Empereur, mais les autres Cercles n'imiterent pas cet exemple, et *Rodolphe* fut obligé de convoquer pour cela une Diète à Ratisbonne. *Ulrich* en assembla une de ses vassaux à *Sternberg* pour le même objet. Mais ces Diètes produisoient plus de débats que de subsides; les payemens des précédens n'etoient pas effectués lors qu'on en demandoit de nouveaux qui rencontroient les mêmes difficultés.

C'est ainsi que pour nous borner à un exemple (car de plus grands détails seroient inutiles) dans la Diète tenue à *Sternberg* en 1598 *Ulrich* eut à solliciter le payement des 25 mois Romains dûs depuis l'année 1594. Les Etats ne voulurent point acquitter cette dette qu'on ne leur eut produit les comptes de ce qu'ils avoient payé, et qu'on ne les eut satisfaits sur divers griefs qu'ils alléguoient. *Ulrich* ne refusoit point de les réparer et il le fit à divers égards. Mais il demandoit à son tour que sa Noblesse n'entrat point dans des services étrangers, et elle regardoit cette défense comme contraire à ses priviléges et à ses intérêts. Il vouloit aussi qu'elle se tint armée pour la défense du pays.

La *Westphalie* qui touche à la *Basse-Saxe* étoit dans le trouble. *Mendoza* éxerçoit de grandes vexations dans le Duché de *Clèves* avec un corps d'Espagnols qu'il y avoit mis en quartier d'hyver. Il annonçoit hautement des projets de vengeance et des persécutions contre les Protestants, et d'autres Etats de l'Empire ne dissimuloient pas de semblables desseins. Dans de pareilles circonstances il étoit urgent de se mettre en état de défense. Pour cet effet on tint à *Brunswick* une nouvelle Diète

du

du Cercle de Basse-Saxe à laquelle *Ulrich* assista. On y décréta que chaque Prince tiendroit ses troupes armées et prêtes à marcher sous les ordres du Chef du Cercle. *Ulrich* à son retour dans ses Etats assembla les siennes et leur ordonna de se tenir prêtes. On devoit former un corps d'armée destiné à défendre la *Westphalie*. L'âge avancé d'*Ulrich* ne lui permit pas d'en prendre le commandement qui lui appartenoit, comme Chef du Cercle, et il fut heureux sans doute d'en être dispensé, car cette armée composée de brigands plutôt que de Soldats fut plus à charge qu'utile à ceux qu'elle devoit défendre, et elle se dissipa aussitôt qu'elle apperçut l'ennemi. On prit cependant de meilleures mesures dans une autre assemblée du Cercle tenue à *Magdebourg* à laquelle *Ulrich* assista comme à la précédente. Les contributions de chaque Etat y furent réglées, mais aussi le Mecklenbourg qui devoit déja pour celles de l'Empire 45 mois Romains d'arrérages se trouva encore chargé de ces contributions exigées pour la défense du Cercle dont il faisoit partie.

De tous côtés on n'entendoit qu'alléguer l'impuissance où l'on se trouvoit de supporter ces charges multipliées. Le Duc croyoit avoir beaucoup fait que de payer deux mois Romains de son trésor. L'Empereur en demandoit encore 14, et dans une Diète du Cercle tenue à *Lunebourg*, *Ulrich* sans une autorisation des Etats de son pays y consentit, et se fondant sans doute sur la raison de la nécessité il voulut les exiger. Mais les Etats opposerent leur épuissement, leur discrédit, leurs anciens priviléges. Ils alléguèrent de plus de nouveaux griefs dont ils demandoient auparavant la réparation. Le Duc promit de les satisfaire, et ordonna la levée des subsides, mais l'effet de son ordonnance fut loin de répondre à ses voeux et à ceux de l'Empereur. Aussi ce dernier voyant l'insuffisance des ressources qu'il avoit compté de trouver dans la bonne volonté des divers Cercles de l'Empire, prit il le parti de s'adresser à une Diète générale qu'il convoqua à *Ratisbonne*. Ce fut dans cette Diète que les 1603
Protestans toujours plus mécontens, et plus allarmés des mesures intolérantes des Catholiques refusèrent la plupart les subsides que l'Empereur

demandoit, et formerent même une Ligue entre eux pour leur défense mutuelle.

La dispute sur la préséance, dispute ancienne et dont nous avons déja fait mention entre les maisons de Mecklenbourg, de Poméranie, de Hesse, de Wurtemberg et de Bade s'anima aussi dans cette même Diète, au point que l'Envoyé de Mecklenbourg se retira avant la conclusion, les députés des autres quatre maisons l'ayant menacé d'employer la force, s'il continuoit à prendre le pas sur eux. On ne verra qu'en 1640 la conclusion définitive de cette longue contestation. Elle n'empêcha pas l'Envoyé de Mecklenbourg d'accorder au nom de son maitre les subsides demandés par l'Empereur, car *Ulrich* resta toujours dévoué à ses intérêts, mais ce ne fut pas lui à qui le sort réserva le soin de recueillir ces subsides. Il mourut dans cet intervalle le 13. Mars 1603 dans la 76. année de son âge. Il avoit été marié deux fois, la première avec *Elizabeth* fille de *Fréderic I.* Roi de Dannemarc, dont il n'eut qu'une fille nommée *Sophie* qui épousa *Fréderic II.* Roi de Dannemarc. Elle survéquit longtems à son époux, se rendit célébre par ses connoissances, ses études chymiques, et laissa cependant de grands trésors après sa mort. Elle fut mère de *Chrêtien IV.* Roi de Dannemarc, d'*Ulrich* élu en 1590 Evêque de Schwerin, d'*Anne* qui épousa *Jaques I.* Roi de la grande Brétagne etc. De son second mariage avec *Anne* de *Poméranie* *Ulrich* n'eut point d'enfans, mais cette alliance facilita la conciliation d'anciens différends qui subsistoient entre le Mecklenbourg et la Poméranie, au sujet des limites et des dîmes que la Poméranie devoit à l'Evêché de *Schwerin.* Cet Evêché sécularisé sembloit être devenu propre à la maison de *Mecklenbourg* dont les ancêtres l'avoient doté aux dépens de leur patrimoine, et il avoit souvent été question de l'incorporer de nouveau à leurs Etats. Mais *Ulrich* sembla abandonner lui même ce projet salutaire en écoutant imprudement sa tendresse pour son petit-fils le Prince *Ulrich* de *Dannemarc*, et les insinuations de cette Cour qui avoit sur lui la plus grande influence. Il est vrai qu'en lui faisant donner cet Evêché il se réserva par un article exprès que cette élection

élection ne pourroit jamais préjudicier aux droits de sa maison; mais on sait combien de pareilles clauses sont d'ordinaire insuffisantes pour prévenir les suites d'une imprudente démarche.

Ulrich dut laisser une mémoire chère à ses sujets et surtout à sa Noblesse dont il étendit et fixa les priviléges plus expressement qu'on ne l'avoit encore fait. Nous avons vû qu'il eut fort à coeur d'ouvrir une navigation dans l'intérieur de son pays entre l'Océan et la mer Baltique par le moyen de l'Elbe. Cette belle entreprise fut commencée en 1583, mais l'epuisement de ses finances et le peu de secours qu'il recevoit des Etats ne permirent pas de la pousser bien loin.

CHARLES I. Duc de Mecklenbourg-Gustrow, Administrateur de Ratzebourg, Régent et Tuteur pour ses arrière-neveux Adolphe Fréderic I. et Jean Albert II. né en 1540, mort en 1610.

Ce Prince étant le seul des fils d'*Albert* le *beau* et des frères du dernier Duc qui vécut encore, et le seul par cela même des Princes de sa maison que son âge rendit capable du gouvernement, il en prit les rênes en partie de son chef, comme Duc de *Gustrow*, en partie comme Régent et Tuteur des deux jeunes Princes fils et héritiers de son neveu *Jean XI.* Duc de *Schwerin*, mort, comme on l'a dit, en 1592.

Charles se voyoit ainsi élevé au rang de chef suprême de tout le Mecklenbourg, mais dans des conjunctures difficiles, et dans un âge avancé dont le poids ajoutoit à l'indolence que des historiens lui reprochent. Ainsi selon l'un d'eux (a) les abus se multiplièrent sous son administration, les dettes publiques s'accumuloient et les subsides accordés à l'Empereur ne pouvoient se lever qu'avec de grandes difficultés. Le commerce des villes languissoit. De mauvaises récoltes et la diminution des forêts privoient la Noblesse d'une partie de ses ressources. Le trésor du Duc Régent étoit plus épuisé encore. Il étoit accablé de dettes, et la dépense de sa cour n'étoit point mesurée sur ses moyens, parce que ses bonnes intentions étoient souvent trompées par les conseils intéressés de ceux qui l'environnoient.

L'épuise-

(a) v. Aepinus Geschichte von Meckl. 26. Brief, 2. Th.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0082
DFG

L'épuisement de ses finances alloit, ajoute-t-on, au point qu'il ne put sans recourir à des emprunts très onereux faire les fraix de la sepulture de son frère le Duc *Ulrich*, et ceux de la prestation de l'hommage à l'Empereur. Nous le voyons cependant pourvoir aux besoins de l'université de *Rostock* dont il fit remplir les chaires vacantes, et s'occuper de la formation d'une bibliothéque à l'usage de cette académie. L'éducation de ses neveux et pupilles ne fut pas non plus négligée. Il les envoya achever leurs études à *Leipzig* où l'ainé, le Prince *Adolphe Fréderic*, fit des progrès si marqués qu'on lui conféra la dignité alors imposante de Recteur de 1605
cette célébre université. On pensoit alors avec raison que si cette déférence étoit méritée elle ne pouvoit qu' honorer un jeune Prince. Et si elle ne l'honoroit pas elle prouvoit du moins combien on honoroit les sciences.

Peu de tems après ce Prince et son frère *Jean Albert* continuérent leurs voyages sous la direction de leur gouverneur Samuel de *Beehr*. Ils se rendirent à *Strasbourg*, à *Bâle* et en Italie. Ils virent à leur retour les villes les plus remarquables de l'Allemagne et de la France. *Adolphe* avoit prouvé l'attention et l'esprit d'observation qu'il portoit dans ses voyages par le soin avec lequel il en avoit écrit une Rélation en forme de Journal.

Pendant leur absence le Duc Régent eut selon l'ordinaire diverses difficultés avec les Etats assemblés en Diète à *Sternberg*. L'Empereur avoit obtenu de l'Empire un nouveau subside que la Diète de la Basse-Saxe avoit approuvé, et qui fut demandé en conséquence à celle de *Sternberg*. Avant que de l'accorder, elle proposa ses sujets de plainte ou griefs. La noblesse allégua des infractions de ses priviléges rélativement aux Tribunaux et aux Ordonnances Ecclésiastiques et de police, mais surtout au sujet de la collation des fiefs qui, selon elle, ne lui étoient pas accordés selon les anciens usages et conformément à ses droits. L'Ordre des villes se plaignoit qu'on génoit ses approvisionnemens. Le Régent disposé à satisfaire les Etats sur ses réclamations laissa à la noblesse elle-méme le soin de revoir le code féodal, mais il soutenoit que les subsides décrétés par l'Empire n'étoient pas dans le cas d'être demandés encore dans une Diète du pays, qu'on ny avoit pas pourvu

vu suffisamment, et que les refus ou les délais à cet égard ne serviroient qu'à aggraver cette charge, et à exposer l'Etat aux poursuites du fiscal de l'Empire, à une double imposition, et même à la peine du ban. Cette affaire fut cependant rémise encore à une nouvelle Diète qui insista principalement sur ce que le Duc Régent n'employat point pour ses bésoins particuliers les sommes accordées pour acquitter les charges de l'Empire. La Noblesse continua aussi à prétendre que les fiefs lui fussent conférés sans aucuns fraix, que ceux qu'elle achetoit fussent considérés comme ceux qu'elle possédoit anciennement, qu'ils ne pussent être rétirés etc. Le Régent consentit enfin à toutes ces demandes.

Peu de tems après les deux jeunes Princes revinrent de leurs voyages. L'ainé, ou *Adolphe Fréderic* avoit déja été déclaré Majeur par un décret impérial. Le Régent fit obtenir la même faveur au second, ou *Jean Albert*. Il les mit après cela en possession du Duché de *Schwerin* se réservant pour le tems de sa vie celui de *Gustrow*. Les deux Princes passerent entre eux une Convention avec l'approbation du Régent et celle d'un Comité des Etats (a) dans laquelle l'ainé se réserva le droit de primogéniture établi par le testament de *Jean Albert I.*, droit qui ne pouvoit avoir aucune valeur aussi long-tems, qu'il s'étoit question de partages. Pour cette fois cependant le cadet se contenta de deux Bailliages, *Gadebusch* et *Tempzin* avec une pension de 1600 florins. Il céda à son ainé la Régence et la jouissance de tout le reste, à condition qu'il seroit aussi seul chargé de toutes les dettes de l'Etat, qui étoient devenues si considerables que, selon un rapport fait au comité des Etats, elle réduisoient à 6000 florins le revenu annuel dont les Ducs pouvoient disposer.

1609 *Jean Albert* accrut cependant les siens en épousant *Marguerite Elizabeth* fille unique du Duc *Christophle* son grand oncle. Elle avoit de grandes sommes à répéter des Etats du chef de son père. Mais cet accroissement de fortune lui parut bientôt insuffisant. Il reprocha à son frère le partage qu'on

(a) Il etoit composé des Conseillers de Régence de *Bassewitz*, de *Hahn*, d'*Oldenbourg*, du Chancelier de *Nesse* et de *Staffelt*.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0084
DFG

qu'on l'avoit engagé à souscrire, et prétendit devoir être associé à la Régence du Duché. Le Régent leur oncle favorisoit cette prétention. L'insuffisance des révenus assignés à *Jean Albert* eut sans doute été dans un autre tems une raison très forte pour l'appuyer.

Mais *Adolphe* son frère bien mieux partagé alléguoit la même raison. Quoique son Chancelier de *Nesse* eut mis de l'ordre et de l'oeconomie dans ses dépenses elles excédoient considérablement ses revenus, et il ne pouvoit se flatter que les Etats fussent disposés à y suppléer.

Il fut donc question de procéder à un partage, malgré le Testament de *Jean Albert I.* On vouloit cependant qu'il ne fut pas absolu, et que certains domaines et certains droits restassent en commun, afin qu'on parut conserver sous un rapport la communauté qu'on détruisoit sous les autres. C'étoit le voeu des Etats et du Conseil de Régence, et il prévalut sur celui d'*Adolphe Fréderic* qui pour finir toute dispute avec son frère préféroit un partage complet et absolu. Cette importante affaire ne fut point terminée alors.

Le reste de la carrière de *Charles* ne fut pas plus exempt d'épines que le commencement. Il en voyoit le terme de près, et accablé d'années il ne pouvoit plus déployer l'activité et la vigueur que les circonstances rendoient nécessaires. Aussi ne le voyons nous plus que céder à toutes les demandes que les Etats, et surtout la Noblesse, opposoient sans cesse dans leurs assemblées à celles qu'il leur faisoit de subsides, soit pour éteindre des dettes devenues accablantes, soit pour acquitter les charges de l'Empire qui ne se multiplioient pas moins.

Enfin pressé sans doute par la force des circonstances il s'engagea 1610
en son nom et pour ses neveux à satisfaire les Etats assemblés à *Sternberg*
sour tous les griefs dont ils lui avoient demandé la réparation, et
à faire

à faire jouir la Noblesse de tous les droits nouveaux qu'elle sollicitoit. Tel étoit celui de pouvoir mettre sur le pied de ses anciens fiefs les nouveaux qu'elle acquéroit, et d'étendre de droit cette propriété à tous ses collatéraux, quelque éloignés qu'ils fussent, descendant d'un ancêtre commun. Assurée de ces nouvelles prérogatives elle promit en retour un subside extraordinaire de 300,000 écus pour acquitter les dettes des Ducs, et une somme pour l'établissement des Princesses, mais elle refusa son concours à la Ligue que les Protestants formoient dans ce même tems pour la défense de leurs droits religieux et politiques.

Ce fut là le dernier acte important de la vie de *Charles*. Il la termina le 10. Juillet 1610 sans laisser d'héritiers n'ayant jamais été marié. Par sa mort il ne resta donc plus *de Princes de la maison que ses deux arrières-neveux*.

CHAPI-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0086
DFG

CHAPITRE IV.

ADOLPHE FREDERIC I. Duc de Mecklenbourg-Schwerin et JEAN ALBERT II. Duc de Mecklenbourg-Gustrow.

Les circonstances dans lesquelles ces Princes se trouvoient au moment où la mort de *Charles* les appelloit à exercer seuls la Régence étoient très difficiles sous plusieurs rapports. Le poids de leurs dettes s'accroissoit de plus en plus. Elles se montoient déja à un million de florins, selon le rapport d'un historien (a) et le subside que les Etats avoient promis n'étoit point encore payé. L'affaire du partage demandé par les deux Princes et surtout par l'aîné n'offroit pas moins de difficultés. Les Etats croyoient ce partage contraire aux intérêts du pays, et leur opposition étoit d'un grand poids surtout dans une conjoncture où les créanciers des Ducs demandoient avec instances un remboursement auquel les Etats seuls pouvoient pourvoir.

Ainsi les deux Ducs continuèrent encore la Régence commune pendant une année depuis la mort de *Charles*. Mais à cette époque on jetta les premiers fondemens d'un partage dans une Convention passée à *Farenhorst* qui assignoit à *Schwerin* comme chef-lieu 19 Bailliages, et autant à *Gustrow*. *Adolphe Fréderic* choisit cette première portion. *Gustrow* échut à *Jean Albert*. Mais il restoit bien d'autres articles à régler. *Adolphe* vouloit que ces deux résidences restassent en commun. Il s'agissoit aussi de faire une répartition des dettes, et de déterminer ce qui ne pou- 1611 le 22. Juillet.

(a) Aepinus T. 2. p. 305.

pouvoit ou ne devoit pas être partagé. Le partage resta donc pour lors imparfait, et nous verrons en son lieu, comment il fut définitivement réglé.

Jean Albert ayant épousé, comme on l'a dit, l'héritière du Duc *Christophle* qui avoit été administrateur de *Ratzebourg* voulut répéter du chef de sa femme la possession du Château de *Schoenberg* que son père avoit fait bâtir à ses fraix. Et sur le refus du Duc *Auguste* de *Lunebourg* administrateur actuel de cet Evêché, il eut recours à la voye des armes pour faire valoir ses droits. Cette petite guerre n'eut pas de grandes suites. Les Etats de *Lunebourg* et de *Mecklenbourg*, les Princes voisins, le Roi de Dannemarc, l'Electeur de Brandenbourg en arrêterent les progrès. En 1613 il fut convenu par leur médiation qu' *Auguste* de *Lunebourg* conserveroit l'Evêché de *Ratzebourg*, mais que *Jean Albert* seroit nommé son Coadjuteur, et qu'à l'avenir cet Evêché auroit alternativement pour administrateur un Prince des deux maisons. Par cet accord le Mecklenbourg perdoit en partie le fruit de tous les efforts que les Ducs avoient faits pour la réunion de ce pays, perte sensible quoique elle n'égalat pas celle de l'introduction d'un autre étranger, (le Prince Ulrich de Dannemarc) dans la possession de l'Evêché de *Schwerin*.

Marguérite Elizabeth cette fille du Duc *Christophle* que *Jean Albert* avoit épousée, et dont les droits avoient donné lieu au différend dont on vient de parler mourut peu d'années après qu'il fut terminé ne laissant que deux Princesses. *Jean Albert* s'étant remarié avec *Elizabeth* fille de *Maurice* Landgrave de *Hesse-Cassel* ce second mariage donna lieu à de nouveaux changemens. *Maurice* de Hesse étoit un partisan zélé, et presque fanatique de la religion réformée ou *Calviniste;* sa fille avoit hérité de ce zéle, auquel elle joignoit baaucoup d'esprit et de connoissances. A sa persuasion *Jean Albert* qui penchoit déja depuis le tems de ses voyages pour la doctrine des réformés l'embrassa ouvertement. Plusieurs Princes de l'Empire lui avoient donné cet exemple et d'autres le suivirent. Ce mal-

heu-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0088
DFG

heureux Schisme déchiroit la nouvelle Eglise, et lui devenoit tous les jours plus funeste, malgré les efforts des hommes modérés et sages qui dans toutes les querelles soit religieuses soit politiques sont toujours les moins écoutés. Les Luthériens s'allarmèrent d'autant plus de ce changement du Duc qu'il établit le culte Calviniste dans l'Eglise de son Château de *Gustrow*, et vouloit même lui consacrer la grande Eglise de cette ville. Il appelloit d'ailleurs à sa cour et employoit plusieurs docteurs et autres personnes de cette communion. Les Etats voulurent s'opposer à ces innovations. Ils s'en plaignirent à lui, et ne se montrerent que plus mal disposés à le satisfaire sur ce qui regardoit les subsides. Enfin le Duc s'engagea cependant avec eux à ne point permettre qu'on enseignat aucune autre doctrine que celle de la confession d'*Augsbourg*, et il fut convenu que selon le desir des Etats il n'y auroit de Ministres réformés que pour la seule Chapelle de son Château. Alors les Etats sollicités par le Duc et par les circonstances critiques qui menaçoient tout l'Empire se montrerent plus faciles sur la concession des subsides. Mais comme les affaires se multiplioient, et que la durée de leurs assemblées ne suffisoit pas pour les expédier, ils établirent dans celle qui se tint à *Sternberg* en 1620 une *Députation* ou *Comité permanent*, chargé de lever les subsides accordés, et de quelques autres objets de moindre importance. Ce Comité étoit composé de six Conseillers Provinciaux, de trois Maréchaux du pays, de 17 nobles possessionés des trois Cercles, et des députés des villes de *Rostock*, *Wismar*, *Parchim*, *Brandenbourg*, *Gustrow* et *Malchin*. Mais ces dispositions furent changées ensuite. On forma deux Comités dont l'un nommé le *Grand Comité* n'admettoit que les Conseillers Provinciaux, les Maréchaux, sept nobles propriétaires et cinq députés des villes. De ce corps on formoit un second Comité composé seulement de deux Conseillers, trois nobles, et trois députés des villes de *Rostock*, de *Parchim*, et de *Gustrow*. Ce dernier Comité ou Collége ne devoit s'occuper que des dettes de l'Etat, et il fut confirmé par les Ducs. Cet arrangement devenoit nécessaire depuis que les Etats ayant obtenu de leurs Princes une déclaration ou *acte d'assurance* pour leurs immunités et privilé- 1620

ges (a) ils leur avoient accordé en retour un million de florins pour acquitter leurs dettes, somme qu'ils avoient promis de fournir dans le terme de huit années, et dont ils s'étoient reservé la disposition. Ainsi ce ne fut plus la trésorerie Ducale, mais ce Comité étroit des Etats à qui cet important objet devoit appartenir.

C'étoit là le plus grand obstacle qui s'étoit opposé jusques alors au partage du Mecklenbourg entre les deux frères. Dès qu'il fut levé par cet arrangement ils s'en occuperent avec succès, et on ne parla plus du Testament de leur ayeul qui ne l'avoit défendu que comme d'une disposition surannée. Les Etats empêcherent cependant que ce partage ne fut absolu et universel. En formant deux Duchés, celui de *Schwerin* et celui de *Gustrow*, de deux portions à peu près égales, ils laisserent en communauté la ville de *Rostock* avec ses domaines, l'université, les quatre cloîtres de filles, savoir *Dobbertin*, *Ribnitz*, *Malchow* et *Sainte-croix* à *Rostock*, le Tribunal de la Cour, le consistoire, les Monnoyes, la caisse des Etats et l'administration des fonds assignés pour les dépenses communes du pays, et celles du Cercle et de l'Empire. Les Diètes ou assemblées des Etats devoient continuer aussi à être composée des Députés des deux Duchés, quoique chaque Duc put en assembler de particulières pour les affaires de son Duché particulier. D'ailleurs on limitoit les dépenses annuelles à une somme de 60,000 florins pour chacun, et l'un d'eux ne pouvoit contracter de dettes légales au delà de cette somme, sans le consentement des Régens de l'autre ligne. Dès lors leur cour et leurs finances furent réglées avec plus

(a) Cet acte d'assurance daté de *Gustrow* du 23. Fevrier 1623 déterminoit entre autres points litigieux, que les Etats ne pourroient être obligés à payer aucun subside, qu'ils n'eussent accordé librement. Ils firent confirmer cet acte par l'Empereur Ferdinand II. en 1626. Et il a été regardé des lors comme la baze des droits et priviléges des Etats de Mecklenbourg. Cet acte contenoit encore d'autres articles de moindre importance rélatifs à l'administration des revenus de l'Etat, de la justice, des monnoyes, au droit de chasse, au maintien de la Religion dominante etc.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0090
DFG

plus d'ordre et d'oeconomie, au point que les dettes publiques dont les Etats s'étoient chargés étoient presque éteintes lorsque le *Mecklenbourg* se vit atteint par le cruel fleau de la guerre de trente ans. La bonne intelligence parut rétablie aussi entre les deux frères. Le Duc *Adolphe Fréderic* 1622
épousa dans ces circonstances *Anne Marie* fille d'*Ennon* Comte d'*Ost-Frise*. C'est de cette union que sont issus tous les Princes de l'Illustre maison de Mecklenbourg vivans aujourd'hui. Le premier fruit en fut un Prince en faveur du quel son père resigna la Coadjutorerie de *Ratzebourg*.

Toutes ces dispositions et cette harmonie entre les deux frères et entre eux et leurs Etats en auroient sans doute affermi la tranquillité si au dehors les circonstances lui eussent été aussi favorables. Mais l'Empire depuis longtems agité étoit enfin en proye à une violente tempête excitée par toutes les passions qui ont le plus d'empire sur les Princes et sur les peuples, la vengeance, l'ambition, et surtout un zéle religieux qui touchoit de près au fanatisme. Car on doit flétrir de ce nom des sentimens outrés et violens, soit que des idées religieuses ou politiques leur ayent donné naissance, toutes les fois qu'ils font perdre de vue les droits sacrés de l'humanité et de la justice, et portent les hommes à se déchirer les uns les autres comme des animaux féroces et implacables.

Le *Mecklenbourg* eut une trop grande part à ces longs et sanglans démélés, et leur décision eut trop d'influence sur son sort et celui de tout l'Empire pour que nous ne devions pas en retracer ici les traits les plus importans, et dans ce dessein il sera nécessaire d'en reprendre le fil dès leur origine.

Durant les dernières années du siècle précédent l'Empire avoit joui d'une assez grande tranquillité. Les partis subsistoient cependant avec toutes leurs haines, et leurs défiances. Mais le souvenir des maux qu'on venoit d'éprouver, et la modération du Chef de l'Empire les engageoient à garder le silence. *Maximilien II.* n'avoit par été l'ennemi des Protestans. Il leur avoit même accordé une sorte de tolérance dans ses états; il n'avoit point interdit à ses sujets l'exercice de leur culte, et dans le reste de l'Empire il tenoit une balance assez égale entre les diverses Communions.

Cette

Cette sage tolérance dont la tranquillité de l'Allemagne faisoit un si bel éloge, ne fut malheureusement imitée ni par l'autre bronche de la maison d'Autriche, ni par les Princes qui gouvernoient la France. C'étoit dans ce même tems que la fureur des guerres de religion désoloit ce Royaume, et que sept provinces des Pays-Bas longtems et cruellement persécutées secouoient le joug de la tyrannie civile et religieuse dont les Espagnols les accabloient.

Maximilien laissa par sa mort (1576) les rénes de l'Empire à son fils Rodolphe II., Prince incapable de les tenir d'une main sage et ferme, surtout dans les circonstances critiques où se trouvoit l'Empire. Sa foiblesse et son irrésolution ranimèrent les espérances de la Cour de Rome, des Jésuites et des autres ennemis des Protestans. Les divisions qui déchiroient deja leur Eglise naissante n'y contribuèrent pas moins. La Doctrine des Théologiens Suisses qui dès le commencement de la réforme avoit différé de celle de *Luther* sur quelques articles plus obscurs qu'importans, continuant à se répandre, avoit allarmé vivement les Théologiens Luthériens zélés. Ils s'étoient rassemblés sous l'autorité de l'Electeur de Saxe, et pour combattre ce qu'ils appelloient un schisme dangereux, ils avoient dressé un *formulaire* ou *symbole*, qu'ils nommèrent *formule de Concorde*, et dont le principal effet fut d'augmenter le trouble et la desunion, et d'achever de séparer et d'aigrir les deux partis qu'on auroit dû tâcher de réunir.

Alors on vit les Chefs du parti Catholique travailler partout avec activité à renverser le système de tolérance que la paix de Religion avoit établi. Les tribunaux de l'Empire dirigés par leurs conseils et leurs passions ne prononçoient que des arrêts contraires aux droits des Protestans. On leur disputoit celui d'étendre leur religion dans leur propre pays. On faisoit naitre toute sorte de difficultés au sujet des bénéfices qu'ils possédoient déja, ou que le changement de religion eut pû leur acquérir encore. Ces griefs se multiplioient. Leurs allarmes croissoient en proportion. On eut vainement recours à des conférences, des commissions nommées dans la diète de l'Empire pour y apporter quelque remède. Aucune mesure efficace ne put être approuvée dans ces assemblées. Le mal eut même fait des progrès

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0092
DFG

rapides, si la cour de Vienne engagée dans une guerre malheureuse contre les Turcs n'eut été obligée à garder encore des ménagemens.

Les Protestans voulurent profiter de cette circonstance, et ils ne l'auroient pas tenté sans succès, s'ils n'eussent pas été desunis. Ils renouvellèrent, à la vérité, à *Heydelberg* (en 1603) leur ancienne Ligue sous le nom d'*Union*, et refuserent les secours qu'on leur demandoit contre les Turcs, jusques à ce qu'ils eussent obtenu la réparation de leurs griefs. Mais des contrariétés de sentimens et d'intérêts se manifestèrent dans cette Ligue dès sa naissance. Des querelles étrangères détournèrent plusieurs de ses membres du but qu'elle s'étoit proposé. Plusieurs Princes refusèrent de s'y joindre, et ce fut le parti que prirent les deux Ducs, à la prière de leurs Etats, aussi bien que l'Electeur *de Saxe*, le Duc *de Brunswick*, le *Landgrave de Hesse-Darmstadt etc.*

Rodolphe II. termina dans ces circonstances (1612) son regne peu glorieux et peu avantageux à l'Empire. Il n'avoit jamais sû y maintenir l'union et la paix. Livré à des études qui peuvent honorer un particulier, mais qui se concilient bien difficilement avec les devoirs de la Royauté, foible, indolent, ne voulant le bien qu'à demi, il s'étoit laissé gouverner par des hommes ambitieux et intolérans, et dépouiller avant sa mort d'une partie de ses Etats par son frère *Matthias* qui flatta les Protestans pour monter sur le thrône, mais qui ne parut plus que leur ennemi dès qu'il l'eut obtenu.

A la première Diète générale qu'il convoqua, (à Ratisbone en 1613) après son couronnement, ou put déja prévoir ce qu'on avoit à attendre de lui. Il demanda des secours contre les Turcs. Les Protestans *unis* proposèrent leurs griefs et ne furent point écoutés. Alors ils refusèrent aussi les subsides qu'on leur demandoit. Mais la succession aux Etats de *Juliers* disputée dans ce même tems par plusieurs Princes Protestans, jettoit trop de desunion dans leur parti pour que celui des Catholiques le redoutât beaucoup. L'Electeur de *Saxe*, l'un des prétendans à cette succession, n'osoit par ce motif indisposer l'Empereur. L'Electeur de Bran-

den-

denbourg qui y pretendoit aussi se lioit avec les Hollandois, et pour s'en faire un appui il embrassoit la Communion réformée. Le Duc de *Neubourg* moins puissant se jettoit entre les bras des Espagnols, et devenoit Catholique pour devenir Duc de *Juliens*. Ainsi les Princes Protestans jaloux les uns des autres, irrésolus, intimidés, ne prenoient aucune mesure efficace pour la defense de leurs droits, et chaque jour voyoit nâitre quelque nouvelle infraction à la paix de religion.

Matthias gardoit cependant encore quelque ménagement, et les Conseils Espagnols ne dirigeoient pas encore uniquemem le sien, mais ils ne mirent plus aucune borne à leurs projets ambitieux, lorsqu'ils eurent assuré sa succession à son Cousin l'Archiduc *Ferdinand* élevé dans les maximes Espagnoles et tout devoué aux intérêts de cette Cour. Les Protestans qui le regardoient comme leur plus mortel ennemi n'avoient pû empêcher qu'il ne prit les rênes de l'Empire sans avoir encore le nom d'Empereur.

Alors la crainte les rénuit. Ils renouvellèrent leur association dans une assemblée tenu à *Heilbron*. Leur partie puissant en Bohême témoigna aussi ouvertement sa défiance contre ce nouveau maître, et sa couduite la justifia. Il ne respecta point leurs droits; ils lui contestèrent les siens. Divers incidens aigrirent ces demêlés dont l'autorité chancelante de *Matthias* ne put prévenir les suites. Enfin sa mort acheva de faire évanouir tout espoir de réunion et de paix.

Il semble qu'il n'eut pas été difficile aux Protestants de profiter de cette occasion favorable d'abaisser la Maison d'Autriche, en fermant l'accès du thrône de l'Empire à *Ferdinand*, lorsque ses propres sujets lui disputoient celui de Bohême, et menaçoient l'Autriche même. La plupart le désiroient, mais ils furent encore désunis dans ce moment critique. L'Electeur de *Saxe* jaloux de l'Electeur Palatin qu'on avoit nommé Chef de l'union protestante, gagné par les promesses de *Ferdinand*, gouverné par les conseils d'un théologien, l'ennemi fanatique des Réformés, abandonna la cause protestante qui perdit ainsi son principal soutien.

Cependant

Cependant les Etats de Bohême déclarèrent *Ferdinand* déchu de cette Couronne qu'ils régardoient comme élective, et après quelque hésitation sur le choix de son successeur, ils la déférèrent à l'Electeur Palatin qui joignoit à sa propre puissance l'espoir d'obtenir des sécours du Roi d'Angleterre son beau-père, et de ses proches parents le Roi d'Angleterre et le Prince d'Orange.

Ebloui de l'éclat de cette offre brillante, sollicité par une épouse ambitieuse, et par des ministres remplis d'un faux zèle de religion, Fréderic s'affermit ainsi contre tous les conseils de la prudence, et alla récevoir à *Prague* ce présent funeste qui le précipita dans un abîme de disgrace dont il ne put jamais sortir.

Il fut à peine élevé sur le thrône qu'il sentit toute la difficulté de s'y maintenir. Ses parens ne lui fournirent aucun sécours. Le Duc de *Bavière* qui étoit de sa maison se montra même son plus mortel ennemi. Il joignit en qualité de Chef de la Ligue Catholique ses forces à celles de l'Autriche, et marcha contre lui jusques aux portes de Prague où se donna cette bataille fameuse et décisive qui dans l'espace de quelques heures renversa la fortune du nouveau Roi, l'espérance des Protestans et les principaux soutiens des libertés de l'Empire.

Alors les Protestans de Bohême se soumirent aussi promptement qu'ils s'étoient révoltés. La Silesie, la Moravie retournèrent sous la loi du vainqueur. Le Palatinat reçut celle des Espagnols, tandis que son Prince abandonné de presque tous ses amis, fuyoit à grandes journées loin de ce Royaume acquis si facilement, et dont la perte plus promte encore alloit couter si cher à lui, à son parti, à l'Empire et à presque toute l'Europe.

Si *Ferdinand* avoit jouï sagement d'un aussi beau triomphe, si content d'avoir reconquis ses Etats, et rétabli son autorité, il n'eut voulu attenter sur le patrimoine de ses ennemis, et sur les droits des Princes de l'Empire, l'Allemagne auroit pû reprendre une assiette tranquille, et éviter la guerre dont les effets malheureux vont s'étendre sur les pays dont nous

écrivons l'histoire, et qui affligea l'humanité pendant trente ans de la manière la plus cruelle.

Mais ce Prince imbû dès sa jeunesse des maximes du pouvoir arbitraire et d'un zéle intolérant, dirigé par les Jesuïtes et la cour d'Espagne, ne sut point se défendre de l'yvresse de la victoire, et ne tarda pas à faire voir que la conquête de la Bohême n'étoit dans les plans de son ambition qu'un premier pas vers l'assujettissement des Protestans, et sans doute de l'Allemagne entière.

La proscription de l'Electeur Palatin et de ses alliés acheva de dévoiler ces projets. Mais la marche des Espagnols d'un côté, celle des armées de la Ligue Catholique de l'autre, les actes de violence et de cruauté dont elles se faisoient un jeu, ne permirent d'abord aucune résistance aux Protestans.
1621 Leur union fut dissoute par leur propre consentement. Il ne resta à leur parti que deux bien foibles défenseurs, le brave *Mansfeld*, et *Christian de Brunswick*, personnage plus téméraire encore, et plus extraordinaire, émule des anciens héros de Chevalerie qui s'étoit dévoué à l'Electrice *Palatine* et vouloit tenter de la retablir.

La fortune des armes ne seconda pas les efforts de ces deux guerriers.
1622 *Tilly* général de l'armée Catholique les défit l'un et l'autre, mais sans pouvoir cependant détruire toutes leurs ressources. Ils trouverent un azyle en Hollande, y reunirent les debris de leurs armées, et se montrerent encore en Westphalie pour y essuyer de nouveaux échecs.

1623 Tant de succès persuaderent à l'Empereur qu'il pouvoit desormais marcher plus hardiment à son but. Il donna de sa seule autorité le Haut-Palatinat et la dignité Electorale au Duc *de Baviere*, distribua a son gré le reste des dépouilles du malheureux Palatin, et *Tilly*, maître de la Westphalie, de la Hesse, et des frontières de la Basse-Saxe, commença à en vexer les habitans par des exactions de tous genres, et à contraindre les Protestans à restituer les biens Ecclesiastiques dont la possession leur avoit été assuré. L'approche de son armée, et toute sa conduite ne pouvant plus laisser de doute sur ses desseins, les Etats de Basse-Saxe commen-

mencerent enfin à sortir de leur assoupissement. Ils rétablirent la confédération qui les unissoit depuis 1614, et qui avoit été trois fois renouvellée, mais que leurs irrésolutions et leurs jalousies avoient tenue comme enchainée. L'espérance d'intéresser à leur cause quelque Prince étranger ranima leur courage. Ils jetterent les yeux sur le Roi de Dannemarc, membre des Etats de Basse-Saxe, comme Duc de *Holstein*, Prince jeune, avide de gloire, qui s'étoit déja distingué dans une guerre heureuse contre la Suède et dont on connoissoit le zèle pour la cause Protestante. Les Etats de Basse-Saxe l'élurent pour leur Chef dans une Assemblée tenue à 1625
Lawenbourg. Ce fut là qu'on prit la résolution de réunir aux troupes de ce Prince, et aux armées du Comte *de Mansfeld* et du Duc *Chrêtien de Brunswick* toutes les forces que le Cercle pourroit mettre sur pied.

Les Ducs de *Mecklenbourg* se montrerent d'abord disposés à prendre part à ces mesures, mais leurs Etats n'apportèrent pas le même zèle à les seconder. L'empereur avoit pris à son service deux Mecklenbourgeois qui avoient embrassé la Religion Catholique. L'un nommé *Henri* de *Strahlendorff*, devenu Vice-Chancelier de l'Empire, l'autre Henri *Husan* avoit été Conseiller des Ducs, et l'Empereur l'employoit dans des Ambassades. Ils avoient conservé l'un et l'autre des rélations avec plusieurs membres des Etats de *Mecklenbourg*, et travailloient avec succès à les détourner de toute alliance avec les ennemis de l'Empereur. Nos Ducs avoient voulu faire valoir en 1621 leurs droits d'enputative sur le Landgraviat de *Leuchtenberg*. L'Empereur parut alors disposé à les satisfaire. Il promit d'examiner les fondemens de leur prétention, et en attendant il leur accorda d'autres graces. Cette même année il eleva jusques à 600, et deux ans après jusques à mille florins du Rhin, la valeur des sommes litigieuses sur les quelles les Tribunaux du *Mecklenbourg* pouvoient prononcer sans appel. Il leur permit de porter au double le péage de *Boitzenbourg* sur l'Elbe. Ces mesures lui réussirent. Les Ducs à l'imitation de quelques autres Etats obeïrent aux *mandats avocatoires* par les quels l'Empereur leur or-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0097
DFG

donnoit de poser les armes, et ils déclinerent ainsi l'autorité du Colonel et des Etats du Cercle.

D'autres Princes de ce Cercle, et en particulier le Duc *George* de *Lunebourg* s'en séparerent aussi dans ce moment critique, où l'union étoit si nécessaire. L'Empereur voulant achever de dissoudre cette Ligue naissante promit aux Etats qui la composoient de leur donner satisfaction sur leur griefs dans une prochaine diéte. *Tilly* par son ordre renouvella encore ces belles assurances, mais quand ils voulurent sur ce fondement proposer une négociation, il exigea comme un préliminaire indispensable qu'ils missent bas les armes d'un commun accord, et que comme des rebelles repentans ils laissassent à la clémence de l'Empereur le soin de leur dicter les conditions du pardon qui leur seroit accordé. Ainsi les défiances ne firent que s'accroitre, et elles furent au comble quand on apprit avec quelle cruauté *Tilly* traitoit les sujets des Princes Protestants de la ligue en Westphalie et en Basse-Saxe. Ainsi quoique ces Princes ne pussent se dissimuler le péril auquel ils s'exposoient, quoique ils connussent bien la foiblesse de leur confédération, la puissance de la maison d'Autriche, l'excellente discipline de ses armées, l'habilité de ses généraux, les ressources qu'elle trouvoit dans les thrésors du nouveau monde, ils s'affermirent dans la résolution de défendre leurs libertés civiles et religieuses dont ils voyoient bien qu'on avoit juré la perte à *Vienne* et à *Madrit*.

1625 le 21. Mars. Les Etats de Basse-Saxe s'assemblerent donc de nouveau pour mettre en activite leur confédération sous la direction du Roi de Dannemarc qu'ils lui avoient donné pour chef. Alors aussi nos Ducs seconderent les voeux de la Ligue en lui cédant quelques troupes et quelques places, (a) malgré l'avis de la plus grande partie de leurs Etats, et les plaintes de la Cour de Vienne qui traita ces mensures de rebellion. Envain les Ducs répondirent-ils que la sureté du Cercle et celle de leurs Etats exigeoient qu'on se prémunit contre les attaques des armées de la Ligue Catholique, et qu'en

(a) *Butzow* fut de ce nombre, mais cette ville dépendoit du Prince *Ulrich* fils de Roi de Dannemarc, en qualité de Coadjuteur de l'Evêché de *Schwerin*.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0098
DFG

qu'en cela ils ne portoient aucune atteinte aux droits de l'Empereur. Tout se disposa à la guerre, et de part et d'autre on ne garda plus aucun ménagement. Les deux Ducs premirent des levées d'hommes dans leur pays pour le Roi de Dannemarc. Eux mêmes fournirent un régiment. Le Duc de *Gustrow* épousa la soeur du Prince *Chrétien* d'*Anhalt* que l'Empereur avoit fait mettre au ban de l'Empire pour avoir secouru le Roi de Bohême. Si son Conseil n'avoit pas déja resolu de depouiller les Ducs de *Mecklenbourg* de leurs Etats, ce qu'ils firent dans cette occasion put lui en faire prendre la résolution et servit du moins à l'y affermir.

Tilly rassembloit de son côté de grandes forces sur le *Wezer*. Le Roi de Dannemarc passoit les siennes en revûe à *Itzehoe* en Holstein où se rendirent les Ducs de *Mecklenbourg*, le Duc de *Brunswick* et d'autres Princes. Elles consistoient en quinze mille hommes d'infanterie et dix mille de Cavalerie. Mais c'étoient pour la plupart de nouvelles levées, peu aguerries, commandées par des officiers sans expérience et en partie vendus à l'ennemi. Le contingent promis par le Cercle ne fut jamais complet. D'ailleurs cette petite armée fut mal payée et mal entretenue par ce que la plupart des Princes ligués n'étoient point secondés, comme ils eussent dû l'être, par le zèle et la bonne volonté de la noblesse de leurs Etats.

Cependant cette première Campagne n'offrit que des événemens peu décisifs aussi longtems que *Tilly* agit seul en qualité de général de l'armée Catholique. Mais l'Empereur voulut partager sa gloire en envoyant en Basse-Saxe *Vallenstein* avec une armée qui lui fut propre. Ce favori de la fortune qui du rang de Colonel et de simple Gentilhomme avoit été subitement élevé à celui de Prince de l'Empire sous le nom de Duc de *Fridland* et de Généralissime des Armées Impériales, justifioit cette rapide élevation par toutes les qualités qui forment un grand Capitaine. Il étoit vaillant, actif, prévoyant. Il savoit également faire naitre les occasions, et saisir celles qui se présentoient, vaincre et profiter de la victoire, se faire craindre et aimer des soldats, qualités brillantes qu'il ternissoit par un orgueil in-

insupportable, par un emportement féroce, par son inhumanité envers les peuples qu'il fouloit sans scrupule et sans pitié.

Muni des pouvoirs les plus étendus qui ayent jamais été accordés à un général, il pénétra encore avant la fin de l'année dans les Evêchés de *Magdebourg* et de *Halberstadt*, et s'empara de quelques villes du Duché de *Brunswick*.

1626 L'année suivante fut signalée de bonne heure par les plus grands événemens. L'armée du Roi de Dannemarc ayant reçu des renforts de celles de *Mansfeld* et du Duc *Chrêtien de Brunswick*, ce Prince envoya *Mansfeld* tenter une diversion en Silésie, mais il fut supris dans sa marche au pont de *Dessau* par *Vallenstein* qui tailla son armée en pièces, et le poursuivit jusques en Brandenbourg. Là il trouva un azyle où on le vit avec admiration former en peu de tems une nouvelle armée avec les secours que lui evoyerent le Roi de Dannemarc et les Ducs de Mecklenbourg, pénétrer de là en Silesie, ravager la Moravie, et menacer même la Capitale de l'Autriche. Ainsi la Basse-Saxe respira pour un moment, car l'approche de l'armée de *Vallenstein* y avoit répendu une grande terreur. Il marcha à la défense de *Vienne*, et suivit *Mansfeld* dans sa retraite en Hongrie où ce grand Capitaine abandonné de ses alliés les Transylvains et les Turcs, accablé de fatigues et de chagrins, termina sa carrière glorieuse.

Pendant que cela s'ésoit passé, *Tilly* avec l'armée de la Ligue Catholique s'étoit avancé jusques à *Munden* sur le *Vezer* qu'il avoit pris d'assaut, et où il avoit fait un grand carnage. Le Landgrave de *Hesse-Cassel* avoit été obligé de se déclarer neutre. Les Ducs de *Lunebourg* avoient aussi abandonné la Ligue Protestante, de même que l'Evêque de *Lubeck*, le Duc de *Holstein*, et les trois principales villes anséatiques. Enfin le Duc *Chrêtien de Brunswick* venoit de mourir à la fleur de l'âge, et au milieu de sa brillante carrière d'une maladie où l'ou crut reconnoitre l'effet du poison. Tous ces évènemens d'un sinistre augure pour la cause Protestante furent suivis en effet de la perte de *Goettingue* et de quelques autres places, et enfin de la bataille décisive de *Lutter*, où le Roi de Dannemarc, après avoir tenté tout ce que peuvent

le 27. Aoust 1626

le

le courage et l'habilité d'un Chef, vit dissiper ou détruire en un jour toutes ses forces et celles de ses alliés, et ou *Tilly* mieux secondé que lui éleva en quelque sorte la maison d'Autriche au plus haut dégré de puissance qu'elle eut jamais atteint.

Poursuivi par un général qui savoit vaincre et profiter de la victoire, le Roi fut obligé d'abandonner la plupart des places qu'il occupoit dans la Basse-Saxe, et ce ne fut qu'avec peine qu'il se maintint le reste de la Campagne dans les environs de *Brême*, entre *l'Elbe* et le *Vezer*. Mais l'année suivante tous les malheurs que sa défaite devoit attirer sur lui et ses alliés se suivirent avec rapidité. Le Duc *Ulrich* de *Brunswick* son plus fidèle allié voyant ses Etats ravagés per un ennemi sans pitié, subit la loi qu'il lui dicta. L'Electeur de *Brandenbourg* ouvrit de même son pays à l'armée de *Vallenstein*. Les Ducs et les Etats de *Mecklenbourg* ne voyant de salut pour eux que dans une pareille soumission offrirent leurs places à *Tilly*, lui demanderent même des troupes pour chasser les Danois, et firent signifier solemnellement à leur Roi qu'ils renonçoient à son alliance. Mais les Danois eurent le tems de s'assurer de ces places par de plus fortes garnisons qu'ils y jetterent, surtout dans les villes maritimes. Ce fut là un nouveau malheur pour le *Mecklenbourg*. Le dépit que les généraux de l'Empereur en conçurent, le soupçon de la connivence des Ducs, les projets de *Vallenstein* que cette mesure contrarioit, tout concourut à l'irriter contre ces Princes infortunés, et à les plonger eux et leur peuple dans un abyme de maux. Les Soldats Impériaux animés par le fanatisme de religion, par leurs succès, leur ferocité propre et la férocité de leur chef ravagerent impitoyablement le Mecklenbourg dans leurs différentes marches, et l'armée Protestante elle même ne suivit que trop souvent cet exemple après sa défaite, par ce que le défaut de paye, les mutineries qui en étoient la suite, le desordre, la confusion qui s'y étoient introduites ne lui laissoient souvent que cette ressource pour subsister.

Le Roi de Dannemarc ne put garder longtems toutes les places qu'il avoit fait occuper en *Mecklenbourg*, et dans le voisinage. Dès que *Vallenstein* eut joint l'armée de *Tilly* il en reprit une partie. Cette réunion qui lui donnoit

noit 80 mille hommes des meilleures troupes qu'il y eut alors en Europe, le mit en état de pénétrer en *Holstein* malgré la résistance des Danois qui furent poursuivis jusques dans l'intérieur de leur presqueîle, et forcés d'en abandonner les milleures places à la barbarie des Croates qui les livroient aux flammes après les avoir pillées. Alors celles que ce Prince abandonné, trahi, fugitif, tenoit encore dans la Basse-Saxe déja à demi vaincues par la famine, ouvrirent leurs portes au vainqueur, et tout le poids de la guerre retomba sur le *Mecklenbourg* dont la possession entroit particulièrement dans les vûes ambitieuses de *Vallenstein*.

Il se rendit maître de cette manère de la plupart des places fortes du Duché. Les Ducs lui avoient ouvert eux mêmes les portes de *Doemitz*, la
1627 seule qui put faire quelque résistance, pour preuve de leur soumission aux vo-
1628 lontés de l'Empereur. *Wismar* en fit autant, mais *Rostock* se défendit encore. *Vallenstein* laissa voir alors à découvert son dessein de se rendre maître de la mer Baltique dont il venoit de soumettre les côtes. L'Empereur desiroit depuis longtems d'y avoir des ports et une flotte. En 1626 il avoit voulu faire concourir à ce projet les villes anséatiques, et il leur avoit promis en récompense de rendre à leur Ligue son ancienne splendeur éclipsée par les Hollandois. Les régences de *Lubeck*, de *Hambourg* et de *Brême* avoient d'abord été séduites par cette espérance. Mais quand on voulut exiger d'elles des vaisseaux et des subsides, elles furent frappées du danger qu'elles couroient en offensant ainsi les Princes dont les Etats les environnent, et dans une Diète tenue à *Lubeck* elles répondirent que leur constitution politique leur prescrivoit d'observer une exacte neutralité. *Vallenstein* s'étoit cru assuré d'obtenir des vaisseaux de ces villes. Il les auroit joints à ceux qu'il vouloit faire construire dans les ports du *Mecklenbourg*, et à l'aide de cette flotte il comptoit transporter ses armées victorieuses en Dannemarc et en Suède, seuls azyles qui restassent encore à la Religion Protestante. Ensuite réunissant cette flotte à celle des Espagnols il se seroit rendu maître du détroit du *Sund*, et auroit ruiné le commerce des Hollandois. Toutes les Nations du Nord apprirent avec effroi le danger dont ces vastes desseins les menaçoient. *Gustave Adolphe*

sentit

sentit la nécessité de s'y opposer. Mais *Vallenstein* étoit loin de craindre alors cet ennemi qui devint dans la suite si redoutable pour lui. Il marcha à son but avec cette audace qui formoit son caractère, et il ne craignoit point de dire publiquement que le moment étoit venu où il mettroit les Princes de l'Empire sur le pied des *Grands* d'Espagne, et les Evêques sur celui des aumoniers de la Cour Impériale.

Après avoir pris *Wismar* il ne lui restoit plus que *Rostock* à soumettre pour achever la conquête du *Mecklenbourg*. Il avoit laissé ce soin à son général d'*Arnim* pendant que lui même poursuivoit le Roi de Dannemarc dans la Jutlande. Il avoit d'abord promis aux Ducs de ménager leurs résidences de *Schwerin* et de *Gustrow*, mais *Arnim* eut peu d'égard à cette promesse, et fit occuper ces deux villes et leurs châteaux. Les remontrances des Ducs ne furent pas écutées. On n'avoit plus rien à craindre de leur part. On alloit prononcer leur arrêt et tout étoit prêt pour cela. L'Empereur devoit de grandes sommes à *Vallenstein*. Il annonça à son Conseil sa résolution de lui céder le *Mecklenbourg*, comme un dédommagement et une hypothéque pour ces sommes prêtées. Alors plusieurs de ses Conseillers s'éleverent contre ce dessein. Ils lui en répresenterent les conséquences, l'ombrage que les Electeurs et les autres Etats en concevroient, et en particulier l'Electeur de *Brandenbourg* dont la maison étoit substituée à celle de *Mecklenbourg*, et le mécontentement du Roi de Suède proche parent des Ducs etc. Ils proposerent à l'Empereur de se borner à assigner à *Vallenstein* pour compenser ses avances le produit des contributions qu'on leveroit sur le *Mecklenbourg*. Mais les partisans de *Vallenstein* rendirent inutiles toutes ces propositions et ces remontrances. Ils soutinrent que les services extraordinaires méritoient une récompense aussi extraordinaire. Ils persuaderent à l'Empereur que les Etats de l'Empire n'oseroient résister à ses volontés, ils mépriserent le mécontentement d'un Prince aussi foible et aussi éloigné que le Roi de Suède. Suivant eux les ennemis de l'Empereur avoient besoin d'être contenus par un grand exemple de sévérité qui leur fit sentir le danger de la moindre desobeïssance.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0103
DFG

Cette dernière réflexion frappa surtout *Ferdinand*. Il fut décidé que *Vallenstein* seroit mis en possession du Duché de *Mecklenbourg*. Mais pour garder les dehors de la modération et de l'équité, il envoya des Commissaires en *Mecklenbourg* avec l'ordre d'examiner si les Etats du pays étoient toujours restés fidèles, comme ils le prétendoient dans leur défense. Quelque fut le résultat de cet examen, ils avoient ordre de mettre *Vallenstein* en possession sans aucun égard aux raisons alléguées par les Etats. Cependant le nouveau Duc se borna d'abord au titre d'engagiste, et il ne fit même usage que du titre et des armes de Duc de *Fridlande* lorsqu'il reçut à *Gustrow* l'hommage et le serment des Etats. A l'égard des Ducs légitimes ils ne mirent, et ne purent mettre accune opposition à cet acte oppressif et inique qui étoit le complément de leur proscription.

C'est ainsi qu'on osa réduire au rang de simples particuliers indigens, fugitifs et déchus de tous leurs droits, des Princes dont la race illustre regnoit depuis tant de siècles, qui ne tenoient les plus beaux de leurs droits de la concession d'aucun Empereur, qui les devoient à leur naissance et aux voeux de leur peuple confimés par le tems, rendus respectables par des alliances multipliées avec les premières maisons Souveraines de l'Europe. Et des Princes de ce rang dont les ancêtres avoient porté une Couronne, étoient ainsi dégardés contre toutes les formes et les loix de l'Empire, sans avoir pû obtenir que leurs défenses fussent même entendues. Aussi l'indignation que ce nouvel acte de despotisme causa dans l'Empire fut elle profonde et universelle, et dès ce moment les Etats Catholiques eux-mêmes commencerent-ils à craindre de n'avoir travaillé qu'à forger leurs propres chaines en consentant imprudemment à se faire les ministres des vengeances de *Ferdinand*.

L'assemblée des Etats de *Mecklenbourg* convoquée pour entendre l'arrêt de la proscription de ses Princes eut lieu, comme on l'a dit, à
Mars 1628 *Gustrow*, et fut présidée par les Commissaires Impériaux. A leur tête étoit un Baron de *Walmerode*. Il exposa aux Etats que l'Empereur venoit d'acquérir par le droit de conquête la pleine et entière possession du *Mecklenbourg*,

lenbourg, et que sa volonté étoit d'en revêtir le Duc de *Fridland*, Commendant de ses armées, et son général dans l'océan et la mer Baltique, avec la faculté d'en jouïr jusques à ce qu'il fut remboursé des avances qu'il avoit faites pour cette guerre. En conséquence il délioit les sujets de *Mecklenbourg* des sermens de fidélité qu'ils avoient prêtés à leurs Princes, et leur défendoit de reconnoitre aucun autre Duc que le Duc *de Fridland*, auquel il leur enjoignoit de prêter sur le champ serment de fidélité et d'obéissance. Les Etats ayant sollicité un délai de quelques jours ils ne l'obtinrent qu'avec beaucoup de peine. Cependant ils remirent aux Commissaires un mémoire dans lequel ils leur réprésentoient que leurs Princes n'ayant pris part à la guerre qu'indirectement et par contrainte, ils ne pouvoient avoir mérité d'être déchus de leurs droits, et ils proposoient de se charger de la dette pour laquelle on engageoit le pays dès qu'elle leur seroit connue. Mais cette proposition ne fut qu'un sujet de raillerie pour un vainqueur enivré de ses succès. Les Commissaires répondirent aux Etats qu'ils n'avoient plus rien à voir dans les affaires de leur ci-devant Souverains, quils devoient desormais aux Ministres de l'Empereur une obéissance promte et illimitée, et leur ton fut si menaçant qu'après une résistance de quelques jours, les Etats ne voyant aucune espérance d'aucun côté, reçurent la loi qu'on leur dictoit, sans autre réserve que celle de leurs anciens priviléges et le maintien de leur religion. Alors les Ducs eux mêmes les ayant autorisés par leur acquiescement exprès ou tacite, les Etats prêterent le serment qu'on exigeoit d'eux. Aussitôt après il leur fut signifié de fournir les sommes nésessaires pour l'entretien des troupes reparties dans le pays, de livres les auteurs des *mauvais Conseils* que leur Princes avoient suivis, et de restituer au Clergé Catholique les biens Ecclésiastiques dont il avoit été dépouillé. St. *Julien*, Colonel, fut nommé *Gouverneur* du Mecklenbourg par le nouveau Duc, et un des premiers actes de son autorité fut d'en bannir les Ducs et leur famille. Il se fit donner cent mille écus pour l'entretien des troupes et occupa le port de *Rostock* où devoient se construire les chantiers de la Marine Impériale. Le 29. Mars.

Ce projet fut suivi avec activité, et comme la construction d'une flotte devoit malgré cela demander beaucoup de tems, *Vallenstein* n'épargna rien pour se faire donner des vaisseaux par les villes anséatiques. Il étoit impatient d'attaquer les Danois dans leurs îles, où il ne pouvoit les atteindre sans ce secours. Mais ces villes surent éluder ses demandes sous divers prétextes. Il fut encore moins heureux en Poméranie. Il envahit à la vérité une partie de ce Duché dont les Princes étoient constamment restés neutres, mais il éprouva une résistance opiniatre de la part de la ville de *Stralsund* qui s'étoit mise sous la protection des Rois de Dannemarc et de Suède, en avoit reçu des secours, et avoit fermé ses portes à d'*Arnim*, Lieutenant de *Vallenstein*, chargé de s'en rendre maitre. *Vallenstein* irrité marcha lui même pour la reduire. *Rostock* étoit sur son chemin; il y mit garnison malgré les habitans. Il alla ensuite investir *Stralsund* annonçant avec son emportement ordinaire, qu'il *escaladeroit bientôt cette ville, fut-elle suspendue avec des chaines au milieu des airs.* Mais ses menaces n'intimiderent point les défenseurs de *Stralsund*. Leur courage rendit inutiles tous les efforts de *Vallenstein*, qui ne servirent qu'à augmenter son dépit, et sa confusion. Il employa à cette vaine entreprise une partie de ses forces et de la belle saison, et cet échec, le premier qu'il essuya, fit évanouir ses vastes projets sur les Royaumes du Nord, et laissa le mer Baltique à ses anciens maîtres.

C'est à cette occasion que *Gustave Adolphe* jusques alors uniquement occupé de la guerre de Pologne prit pour la première fois une part active aux affaires d'Allemagne, et se déclara en faveur de la Ligue Protestante. *Ferdinand* en témoigna beaucoup de ressentiment, et *Vallenstein* fit marcher contre lui un corps de troupes dans la Prusse Polonoise.

Revenons au *Mecklenbourg* où ce nouveau Souverain exerçoit son autorité sans contradiction. L'usage qu'il en fit mérita à quelques égards des éloges. S'il étoit hautain avec les grands, il se montra quelque fois bienfaisant et compatissant envers les foibles et les indigens, tolérant en matière de religion, quoique de Protestant il fut devenu Catholique, ami et protecteur des arts et des sciences. Il forma même des projets et des établissemens utiles pour ses nou-

nouveaux Etats. Mais en même tems il ne pouvoit le plus souvent déguiser son emportement et son orgueil excessif, qui le portoient à des actes de cruauté contre ceux qui lui opposoient la moindre résistance. Ceux qui ne s'humilioient pas devant lui devenoient les objets de sa redoutable vengeance. Ainsi aucune difficulté ne pouvoit l'arrêter, et la terreur lui soumettoit tous les esprits. Lorsqu'il parut pour la première fois à l'assemblée des Etats de Mecklenbourg, content de leur soumission il les traita avec douceur, et leur promit de les laisser jouïr de tous leurs droits; mais il refusa de leur délivrer un acte de cette promesse. Il ordonna qu'on suivit, jusques à une entière exécution, le projet d'un Canal qui devoit ouvrir une communication entre la mer Baltique et l'Océan, depuis *Wismar* jusques à l'Elbe. L'année suivante il fit publier le fameux Edit de restitution qui devoit rendre aux Catholiques tous les biens dont ils avoient été privés depuis la paix de *Passau*. Il fit travailler avec activité à construire des vaisseaux dans les ports de *Wismar* et de *Rostock*. La ville de *Dantzig* lui en envoya sept que les Danois prirent pour la plupart. Les Suèdois firent aussi croiser avec succès leurs vaisseaux à la hauteur de ces ports. Ainsi cette nouvelle marine fut presque aussitôt anéantie que formée.

Le 17. Juillet 1628

1629

Cependant les Etats de Dannemarc, rébutés des mauvais succès d'une guerre qu'ils n'avoient jamais approuvée, obligerent leur Roi à faire la paix. Elle fut signée à *Lubeck* entre ce Prince d'une part, l'Empereur, le nouveau Duc de *Mecklenbourg* et la Ligue Catholique de l'autre. Le Roi de Dannemarc rénonçoit à son commandement des troupes de la Basse-Saxe, et son fils *Ulrich* à l'Evêché de *Schwerin*. D'ailleurs on lui rendoit tout ce qui avoit été pris sur lui dans le cours de la guerre. Mais il ne put rien obtenir en faveur des Ducs de *Mecklenbourg* et de ses autres alliés qu'une promesse vague que l'Empereur ne procéderoit contre eux que *selon le droit et la justice*, promesse qu'il pouvoit interpréter à son gré, et qui par cela même n'étoit d'aucune valeur.

Le 22. May

Aussi la cour de Vienne sentant tout l'avantage que cette paix lui donnoit et ne voyant plus aucun Prince dans l'Empire qui ne fléchit le genou devant elle, ne craignit plus d'appesantir son joug sur eux et en particulier

sur

sur les Protestans. Elle fit notifier aux Etats de l'Empire la proscription des Ducs de *Mecklenbourg* et la translation de leurs Etats à *Vallenstein*. Cette proscription étoit motivée par l'infidélité et la desobéissance des Ducs. On annonçoit que l'Empereur lui avoit vendu ces Etats et l'en avoit investi avec le droit de les transmettre à un de ses héritiers mâles. Dès-lors *Vallenstein* prit en toute occasion les titres des Ducs de *Mecklenbourg*, joints à ceux de Duc de *Friedland* et de *Sagan* etc.

Depuis le commencement de la guerre nos Ducs n'avoient rien négligé pour détruire l'imputation qui servoit de prétexte à cet arrêt inique de leur ruine. Ils avoient soutenu qu'on ne pouvoit leur réprocher aucune desobéissance au Chef de l'Empire. Ils avoient sollicité avec instance qu'on les jugeat selon les loix. Ils avoient voulu aller à *Prague*, demander justice à l'Empereur lui même. Mais on leur en avoit réfusé la permission, et ils avoient été obligés de s'arrêter à *Magdebourg*. Ce fut avec aussi peu de succès que la plupart des Electeurs et des Princes solliciterent pour eux. La cour de Vienne répondit qu'il n'étoit besoin d'aucun examen juridique pour démontrer la justice de l'arrêt qui les proscrivoit. Mais cette réponse loin d'en convaincre le public ne servit qu'à le prévenir en leur faveur, et il le fut encore davantage par la lecture de leur apologie que les Ducs publièrent, et qu'ils firent présenter à l'Empereur et aux Electeurs dans une diète électorale assemblée alors à *Ratisbone* pour l'élection d'un Roi des Romains. Ils étoient alors retirés à *Lubeck*, prévoyant bien sans doute que le tems seul pourroit leur faire obtenir la justice que leur réfusoit un vainqueur accoutumé par tant de succès à se croire au-dessus des loix et de la justice.

Fürstlich-Mecklenburgische Apologie ann. 1630.

Cependant il se formoit du côté du nord un orage qui menaçoit déja la nouvelle puissance qu'on vouloit y élever. *Vallenstein* qui avoit dirigé les opérations du congrès de *Lubeck* avoit fait, par une suite de son orgueuil inflexible la faute irréparable d'en exclure les ambassadeurs de *Gustave Adolphe*, qui étoient arrivés jusques dans le voisinage pour y avoir part. *Gustave* sentit vivement cet affront que l'Allemagne dut ensuite effacer par un déluge de sang.

Vallen-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0108
DFG

Vallenstein loin de craindre cet ennemi se flattoit d'aller l'attaquer dans le coeur même de ses Etats; au défaut d'une marine suffisante qu'il n'avoit point encore, il tenta d'engager le Roi de Dannemarc à lui prêter le sécours de la sienne. Mais les jalousies des deux nations qu'il avoit espéré de réveiller ne purent faire oublier à deux grands Princes l'intérêt de leur religion et de leur indépendance. Ils s'unirent au contraire plus étroitement contre l'usurpateur de la mer baltique, et se promirent des secours réciproques. L'Empereur ne put plus douter alors que *Gustave* ne s'armat contre lui, et dans le diète électorale dont on vient de parler, il demanda des sécours contre ce nouvelle ennemi. Mais alors aussi il vit combien les Princes de l'Empire étoient irrités de la déposition arbitraire de leurs Co-états. Il ne put obtenir ni les secours qu'il demandoit, ni l'élection de son fils comme Roi des Romains. Les Electeurs exigerent même qu'il congédiât une partie de son armée devenue odieuse à tout l'Empire par ses excès, et qu'il en otât le commandement à *Vallenstein* qu'on en accusoit principalement. Il fallut aussi, pour éviter les effets de leur mécontentement extrême, qu'il promit aux Protestans de modifier et d'adoucir les clauses les plus rigoureuser de l'Edit de *Restitution*.

Tout étant prêt pour son passage en Allemagne, *Gustav Adolphe* se fit précéder par un manifeste daté de *Stralsund* où il exposoit les motifs de cette grande entreprise. C'étoit l'oppression des Princes Protestans, les secours que l'Empereur avoit envoyés aux Polonois contre lui, l'injure faite à ses ambassadeurs aux congrès de *Lubeck*, la proscription des Ducs de *Mecklenbourg* ses alliés. Peu de tems après on apprit que ce Prince étoit descendu avec quinze mille hommes en Poméranie, qu'il y avoit prit possession de l'île *d'Usedom*, de *Stettin*, de toute la Poméranie, et qu'il avoit fait alliance avec le Duc. Le 24. Juin.

Les Etats de Mecklenbourg qui touchent à la Poméranie voyoient ainsi approcher le moment de leur délivrance, avec une joye d'autant mieux fondée que la domination d'abord assez supportable de *Vallenstein* devenoit de plus en plus accablante. Ces Etats qui s'étoient plaints tant de fois

avec

avec amertume des subsides que leurs Princes leur demandoient, ces Nobles si jaloux de leurs priviléges qu'ils avoient semblé souvent les préférer à leur propre sureté, et qui avoient refusé de s'armer pour défendre l'entrée du pays aux Croates mêmes, une funeste expérience leur apprenoit à présent combien l'exercice même abusif d'une autorité légitime est préférable à celle d'un usurpateur qui n'en jouïssant qu'un moment se hâte d'assouvir sa haine, sa vengeance et sa cupidité. Les taxes, les réquisitions, les impositions se succédoient rapidement sous le sceptre du nouveau maître. Il avoit d'abord exigé trente mille écus par mois pour l'entretien de 6000 hommes d'Infanterie et de 600 Cavaliers. Il falloit outre cela payer sa part de la grande contribution générale que les armées Impériales levoient sur l'Empire, et enfin subvenir à toutes les autres dépenses anciennes et ordinaires. Ces diverses taxes étoient exigées impitoyablement sous peine des plus sévères exécutions, malgré la misère profonde du peuple, suite de tant de calamités. Aussi dans plusieurs Cantons les habitans étoient réduits à abandonner leurs foyers, à errer ça et là pour se procurer quelque subsistance, en proie à la faim, à la douleur, aux maladies. Plusieurs furent forcés à prendre parti dans les armées Impériales, et à devenir oppresseurs pour ne pas succomber à l'oppression. Tel est dans tous les siècles le sort trop fréquent d'une partie considérable de l'humanité, et ces fleaux plus terribles cent fois que ceux de la nature ce sont les jeux de quelques hommes, ou plutôt de quelques tigres à face humaine.

Dans une circonstance si importante pour les Ducs et les Etats de Mecklenbourg, *Gustave Adolphe* ne négligea pas leurs intérêts. Dès quils se fut assuré de la Poméranie, cest à dire, vers le mois de Septembre, il s'empara de *Ribnitz*, et fit exhorter les Etats et en particulier la ville de *Rostock* à chasser les Impériaux, et à retourner sous l'obéissance de leurs maîtres légitimes. Mais la terreur qu'inspiroient les armées Impériales les empêcha encore de secouer le joug, jusques à ce que les excès de cette armée, devenant insupportables, et le secours des Suédois étant près d'arriver, ils oserent enfin se déclarer ouvertement. En effet au commencement

ment de l'année suivante les Suédois entrerent dans la province de *Stargard*, et occuperent *Neu-Brandenbourg* et *Malchin*. Cette dernière place fut prise par le stratagême d'un Gentilhomme Mecklenbourgeois nommé *Jean* de *Moltke* qui étoit au service de *Gustave*. Mais ce Prince ayant été rappellé en Poméranie par les événemens de la guerre, *Tilly* profita de son éloignement pour reprendre *Neu-Brandenbourg* où il signala par le pillage et le massacre sa vengeance sur les malheureux habitans. 1631

Cependant les progrès des armes de *Gustave* ranimoient dans tout l'Empire le courage et l'espoir des Protestans. Plusieurs de leurs Princes se joignoient à lui, et dans une assemblée tenue à *Leipzig*, ils osoient déja demander hautement à l'Empereur la révocation formelle de l'Edit de Restitution, et le rétablissement des Ducs de Mecklenbourg. Sur ce dernier objet la réponse de l'Empereur fut modérée. Il promit même à l'Electeur de Saxe de faire rendre justice aux Ducs, et il l'assura que son conseil aulique avoit déja reçu l'ordre d'examiner le memoire apologitique qu'ils lui avoient adressé, et de s'occuper des moyens de satisfaire à leur demande. Le 16. Avril

Ces espérances qu'on vouloit leur donner leur parurent vagues et éloignées, comme elles l'étoient en effet. Il falloit recourir à des moyens plus efficaces. Pendant qu'un détachement des garnisons Suédoises de *Stralsund* et de *Ribnitz* s'emparoit de *Butzow*, de *Gustrow* et de *Plau*, les Ducs rassembloient une petite armée dans l'Evéché de *Ratzebourg*. Dès qu'elle fut portée au nombre de 6000 hommes de pied et de dix escadrons, outre quelques Cavaliers Suédois, le Duc *Adolphe* rentra dans ses Etats, reprit *Gadebusch* et sa résidence de *Schwerin*. Peu de jours après *Jean Albert* reprit de même possession de *Gustrow*. Réunis ils allerent assiéger *Rostock*. Le général Impérial qui y commandoit fit aussi-tôt desarmer la bourgeoisie, et embarquer son butin sur deux vaisseaux pour le mettre en sureté à *Dantzig*, mais ces vaisseaux furent pris par les Suédois, et lorsque il eut appris la défaite de l'armée Impériale à *Leipzig* qui ne lui laissoit aucun espoir d'être secouru, il rendit enfin cette importante place, dont la conquête fut suivie de celle de *Doemitz*, et au com- Le 17. Juillet. Le 16. Octob. Le 19. Decb.

commencement de l'année suivante de celle de *Wismar*. Alors s'évanouïrent pour jamais les vastes projets de *Vallenstein* et ses établissemens maritimes sur la mer Baltique. On trouva à Wismar de grands magazins de bois de construction, d'artillerie, de munitions de tout genre qui devoient servir à la flotte projettée. Le Commandant nommé *Gramb* ayant voulu en soustraire et en emporter une partie contre les termes de la capitulation fut poursuivi, fait prisonnier avec sa troupe, après un sanglant combat, et ne fut renvoyé que sous une forte rançon.

C'est ainsi qu'après un exil et une proscription moins remarquable par leur durée que par les malheurs qui l'accompagnerent, nos Ducs rentrerent en triomphe dans le patrimoine de leurs ancêtres, et reçurent les témoignages de la satisfaction de leurs peuples et leur nouvel hommage dans les Diètes des deux Duchés qui se tinrent à *Schwerin* et à *Gustrow*.

Le 6. Decbr.

Ces diètes furent cependant orageuses à quelques égards. Les Ducs reprocherent en particulier aux Conseillers de la Régence d'avoir prêté à *Vallenstein* un serment de fidélité qu'avec plus de constance ils eussent pû éluder. Ils condamnerent au bannissement quelques uns de ceux qu'ils jugerent les plus coupables. Celui qui avoit accepté la Présidence de la chambre des finances de *Vallenstein* eut ses biens confisqués. Mais ce qui éleva surtout des différens entre les Ducs et les Etats ce fut la demande de nouveaux subsides pour acquiter les dettes anciennes et nouvelles, pour payer les contributions de l'Empire, celles qu'exigeoient les Suédois, les dépenses des députations, l'achat que *Jean Albert* venoit de faire des terres du clôitre des Dames nobles de *Ribnitz* etc.

Nous avons vû que les Etats de l'Empire révoltés des excès et des brigandages des armées de *Vallenstein* s'en étoient plaints avec tant de force à l'Empereur que ce Prince s'étoit vû contraint à lui ôter un commandement dont il avoit si fort abusé.

Celle de ces armées qui étoit restée dans la Basse-Saxe étoit découragée et dans l'inaction depuis qu'on lui avoit ôté un chef aussi habile et aussi heureux. Son découragement avoit secondé singulièrement les progrès des armes de

de *Gustave.* Mais la victoire qu'il remporta près de *Leipzig* vint marquer avec plus d'éclat encore le terme des succès de la puissance autrichienne sous laquelle tout avoit plié jusques alors. Ce brillant début d'un jeune Prince dans une carrière si dangereuse où tant de vieux guerriers s'étoient perdus excita l'admiration de toute l'Europe. Il ranima le zèle des Princes qui panchoient en sa faveur, il lui acquit de nouveaux alliés en donnant du poids aux promesses qu'il leur faisoit de ne pas mettre bas les armes qu'il n'eut rétabli sur un pied solide les libertés civiles et religieuses de l'Allemagne. Ainsi *Gustave* se vit bientôt à la tête d'un parti puissant. Nos Ducs renouvellerent alors leur alliance avec lui par un Traité plus exprès et plus étendu qui devoit garantir à l'avenir leurs Etats du fleau dont il venoit d'être délivré. Après cela le Roi de Suéde porta ses armes victorieuses dans la Haute-Allemagne et il ne resta qu'une petite partie de ses troupes dans la Basse-Saxe, et dans le principales villes du Mecklenbourg où elles observerent une très bonne discipline. v. Westphal. Monum. T. 4 p. 1199.

Tilly ayant ainsi perdu sa gloire à *Leipzig*, et peu après la vie dans une action en Bavière, l'Empereur effrayé des rapides progrès de *Gustave* se crut obligé de rendre le Commandement de ses armées à *Vallenstein* qui profitant du besoin qu'on avoit de lui ne le prit qu'avec les pouvoirs les plus étendus qu'un Souverain ait jamais confiés à un général. Il exigea entr'autres conditions, qu'il seroit dédommagé de la perte de *son Duché de Mecklenbourg* à la conclusion de la paix. Il ne se flattoit donc plus alors d'en jouir jamais, ou son excessive ambition le faisoit déja aspirer à obtenir ailleurs quelque souveraineté plus considerable encore.

Cet homme vraiment extraordinaire par ses projets et ses moyens réussit en effet à rétablir les affaires de l'Empereur dans quelques parties de l'Allemagne, et surtout en Bohème d'où il chassa les Saxons. *Pappenheim* son Lieutenant, jetta aussi de nouveau la terreur dans la Basse-Saxe où il pénétra avec une armée. Mais il fut cependant arrêté dans sa marche par le Duc *George* de *Lunebourg* qui d'ennemi de *Gustave* étoit devenu son allié. Dans le cours de 1632
cette campagne le théatre de la guerre fut porté de nouveau de la Bavière dans la Saxe. Et *Gustave* fut obligé de revenir défendre ce pays déja en partie en-

Le 6. Novbre vahi par *Vallenstein*. Ce fut pour le lui disputer qu'il livra vers la fin de l'année la fameuse bataille de *Lutzen* près de *Leipzig*, où son armée remporta une victoire signalée, mais achetée trop chèrement par la mort de ce grand homme qui y périt au milieu de sa brillante carrière et à la fleur de son âge.

De tous les tributs de louange payés à sa mémoire le plus beau sans doute fut les réjouïssances publiques faites à *Vienne*, et à *Madrit* à la nouvelle de sa mort. On n'y douta pas qu'elle ne portat un coup mortel à la Ligue Protestante en la replongeant dans la foiblesse et la desunion. Et dès ce moment en effet l'Electeur de *Saxe* ne songea plus qu'à faire sa paix particulière, et des jalousies se manifesterent entre les Suédois et quelques uns des Princes leurs alliés. Mais les armées Suédoises accoutumées à vaincre ne parurent pas moins redoutables d'abord que lorsque *Gustave* étoit à leur tête. Le Duc *Bernard* de *Weymar* se montra digne de les commander après lui. Il soutint leur réputation, et maintint leur supériorité en Saxe et dans la Haute-Allemagne. Dans la carrière de la politique le grand Chancelier *Oxenstierne* fit également briller des talens supérieurs, et ne servit pas moins bien la cause Protestante dont la mort de *Gustave* avoit fait d'abord regarder la perte comme inévitable.

Cette mort imprévûe, et l'approche de l'armée de *Vallenstein* avoient cependant répandu de nouveau la consternation dans le *Mecklenbourg*, et par cela même la division entre les Princes et leurs Etats. Dans une diète tenue à *Malchin* on vit éclater des mesintelligences de tout genre. Les villes maritimes se plaignoient des villes de l'interieur, les Communes de la noblesse, des nobles accusoient d'autres nobles, ceux-ci tantôt réunis, tantôt séparés, la Regence et les Ducs. Ces querelles avoient pour objet des demandes de subsides, de contributions, de privilèges contestés. Les Ducs pour donner quelque satisfaction au peuple avoient reduit à deux Compagnies d'infanterie l'armée qui leur avoit servi à reconquérir leurs Etats. C'étoit bien peu sans doute pour assurer cette conquête, et réprimer les bandes de brigands qui infestoient le pays. Ils demandoient pour l'entretien de cette petite troupe un subside permanent de 12000 écus, et que les villes et les vassaux se tinssent prêts à fournir les hommes dont on auroit besoin dès que le danger approcheroit. Mais

Avril 1633

les

les Etats rejetterent ces demandes sous prétexte de leur épuisement. Ils demanderent même que ces deux Compagnies fussent congédiées, que les Douanes de *Warnemunde* et de *Wismar* fussent supprimées, qu'il leur fut accordé une satisfaction sur d'autres griefs, qu'on rétablit le *Tribunal du Pays et de la Cour*, ce qui eut lieu en effet, ce tribunal ayant rouvert quelque tems après ses séances à *Sternberg*.

Le 30. Sept.

Cependant l'orage qui avoit menacé la Basse-Saxe parut s'éloigner de nouveau. *Vallenstein* occupé de plus grands projets devenoit indifférent sur le *Mecklenbourg*. On crut en effet alors qu'il n'aspiroit pas à moins qu'à la couronne de Bohême, et que c'est pour cela qu'il ménageoit tantôt les François, tantôt les Suédois et les Saxons, qu'il entretenoit avec eux de secrettes intelligences, qu'il remportoit, comme à regret, des avantages sur eux, et évitoit d'en profiter, jusques à ce qu' enfin sa conduite devenant de plus en plus suspecte à l'Empereur, il fut assassiné par ses ordres à *Egra* avec ses complices, fin cruelle sans doute, mais meritée de l'auteur de tant de cruautés, d'usurpations, de violences et de calamités. Il ne laissoit point de fils, et n'avoit jamais fait usage du droit qui lui avoit été accordé de se choisir un successeur dans sa famille. Cette famille devenue odieuse depuis la trahison de son chef ne put pas même penser à élever quelque prétention sur une succession de ce genre, et les Etats de *Mecklenbourg* resterent dès lors sans qu'on entendit parler de la plus légère réclamation, à leurs légitimes Princes.

Le 15. Fevr. 1634

L'Empereur confia à son fils l'Archiduc *Ferdinand* le commandement de ses armées, et la fortune parut d'abord favorable à ce jeune général. Il reprit dans la Haute-Allemagne une supériorité décidée sur les Suédois et leurs alliés. On crut même qu'il se l'étoit assurée pour toujours par la fameuse journée de *Nordlingen* où il les défit entièrement. En effet cette grande victoire abattit d'abord le parti Protestant, et ébranla la puissance Suédoise dans l'Empire au point que dans les premiers momens elle sembla détruite. La défection de l'Electeur de *Saxe* en fut l'effet le plus important. Jaloux de l'ascendant des Suédois et persuadé qu'il n'avoit plus à les craindre il traita

traita dès ce moment de sa paix particulière avec l'Empereur, et les préliminaires de cette paix signés à *Pirna* vers la fin de l'année furent convertis l'année suivante à *Prague* en un traité formel auquel tous les Etats de l'Empire furent invités de prendre part.

Le 22. Nov. Le 30. May

On avoit cherché des tempéramens dans ce traité pour terminer autant qu'il se pouvoit à la satisfaction des deux partis, le grand différend élevé sur la possession des biens Ecclésiastiques occupés par les Protestans, réclamés par les Catholiques. Ceux de ces bénéfices qui étoient médiatement soumis à l'Empire et que les protestans avoient sécularisés avant la transaction de *Passau*, (en 1552) leur étoient conservés. Ceux qu'ils s'étoient appropriés depuis cette époque ne devoient leur rester que pendant 40 ans sur le pied où ils avoient été en 1627. La *Lusace* étoit cédée à l'Electeur de *Saxe* et l'Archévêché de *Magdebourg* à un de ses fils. Les Ducs de *Mecklenbourg* étoient rétablis dans leurs droits, prérogatives et possessions. Mais les enfans du Palatin et tous ses adhérens restoient expressément exclus de l'amnestie générale.

Quoique cette paix excitat d'abord de grandes plaintes dans tous les Etats Protestans, la plupart frappés encore de la crainte que leur avoit causée la défaite de *Nordlingue*, lassés d'une guerre longue et cruelle, jaloux peut être de la puissance des Suédois dont les services étoient déja oubliés, accéderent successivement au Traité de *Prague*. Le Landgrave de Hesse-Cassel fut presque le seul qui restat constamment attaché aux Suédois. Le Duc *Adolphe Fréderic* ne se crut pas tenu à la même constance. Son fils, comme on l'a dit, avoit été élû *Coadjuteur de l'Evêché de Schwerin*. L'Evêque ou Administrateur de cet Evêché le Prince *Ulrich* de Dannemarc étoit mort (1633). Ainsi l'Evêché devenoit être dévolu selon toutes les loix au Coadjuteur le Prince de *Mecklenbourg*. Mais les Suédois qui en avoient disposé autrement, qui avoient même donné à des officiers de leur armée des biens appartenant à cet Evêché refuserent de l'en laisser prendre possession. Et ce ne fut qu'après de fréquentes sollicitations et une longue attente que la Régence de Suède céda enfin, mais seulement à une partie

des

des réclamations d'*Adolphe Fréderic*. Elle ne remit en effet à son fils l'Evêché de *Schwerin* qu'avec la réserve qu'il reconnoitroit la Reine de Suède comme Protectrice ou Patronne de son Evêché, et que sa Régence n'auroit rien de commun avec les Régences des Duchés de *Mecklenbourg*.

Ainsi l'Electeur de Saxe put réussir à persuader au Duc mécontent des Suédois, d'accepter la paix de Prague, quelque insuffisante qu'elle dut lui paroitre pour assurer les libertés religieuses et civiles des Protestans, et quoique parmi ceux-ci les plus sages politiques la regardassent plutôt comme une trève dangereuse que comme une paix solide. En admettant les Ducs dans ce Traité l'Empereur exigea d'eux qu'ils acquitassent ce qu'ils restoient devoir à *Vallenstein*. Cette somme évaluée à 40 mille écus étoit le prix de la grace qu'il leur accordoit. Mais ce rien n'étoit pas la condition la plus onéreuse. Il leur fit ordonner de chasser les Suédois de leurs Etats, et un corps de Saxons fut envoyé en *Mecklenbourg* pour les aider à l'éxécuter. Ainsi les Suédois qui peu d'années auparavant avoient été reçus en *Mecklenbourg* comme de généreux libérateurs n'étoient plus que des ennemis et des oppresseurs. Tel est le pouvoir de la reconnoissance sur les hommes, ou plutôt tel est celui de la crainte sur la foiblesse. Le 31. Juillet

Cette armée Saxonne commandée par le général *Baudiss* jetta un millier d'hommes dans *Rostock*, et fit prêter aux magistrats le serment de ne jamais recevoir les Suédois dans leurs murs. Il s'empara de même de *Dömitz*, mais il échoua devant *Wismar*. Les Suédois s'y maintinrent, et bientôt l'arrivée de leur général *Bannier*, changea la face des choses. Il reprit *Dömitz*, occupa *Parchim* et exigea de grandes contributions du pays en punition de l'oubli des services que *Gustave* lui avoit rendus. Ainsi tout sembloit se réunir pour aggraver la misère de ses malheureux habitans. Il étoit le théatre des efforts contraires de tous les partis, de toutes leurs dévastations. L'Electeur de Saxe y arriva en effet aussi avec une armée pour s'opposer à *Bannier*. Envain le Duc *Adolphe Fréderic* les alla-t-il solliciter l'un et l'autre avec larmes et prières d'épargner ses peuples. Les intérêts de la guerre qu'on appelle ses droits étoient seuls écoutés. Les

Suédois

Le 22. Oct. Suédois poursuivirent leurs avantages. Ils battirent les Saxons près de *Dömitz*, les obligerent à se retirer, et leur poursuite laissa respirer un peu le *Mecklenbourg*.

Le 23. Avril 1636 Ce fut dans ces tristes circonstances que mourut *Jean Albert* Duc de Mecklenbourg-*Gustrow* dans un âge peu avancé, puisqu'il étoit né en 1590. On perdit en lui un Prince juste, sage et bienfaisant, auquel on ne reproche que d'avoir poussé trop loin la patience et la résignation, surtout à l'égard de *Vallenstein* dont il flatta trop peut-être l'orgueil féroce, dans la vaine espérance d'en obtenir de meilleurs traitemens pour lui et pour ses peuples. Il avoit embrassé en 1617 la religion réformée à laquelle il resta attaché jusques à sa mort, mais qu'il ne put établir dans ses Etats, à cause de la résistance que lui opposerent toujours le Duc *Adolphe Fréderic* et les Etats. Il fut donc obligé de se borner à une chapelle dans sa résidence où il faisoit célébrer le service divin, selon le rite réformé, pour son usage et celui de sa maison; exclusion qui peut paroitre aujourd'hui un acte d'intolérance, mais cette intolérance les réformés l'éxerçoient aussi à leur tour dans les lieux où ils étoient les maîtres. Tant il est vrai que souvent les partis ont d'autant plus d'éloignement les uns pour les autres que les opinions qui les divisent sont moins importantes et moins intelligibles.

Ce Prince s'étoit marié d'abord avec *Marguérite Elizabeth* fille de *Christophle* Duc de *Mecklenbourg*, et Evêque de *Ratzebourg*, dont il eut un seul fils qui ne lui survéquit pas et deux filles. Elle mourut en 1611. Il n'eut point d'enfans de son second mariage avec *Elizabeth* fille de *Maurice* Landgrave de *Hesse-Cassel*, Prince extrémement zélé pour la communion réformée ainsi que sa fille qui contribua sans doute beaucoup à la faire adopter à son epoux. Enfin il épousa en troisièmes nôces *Eleonore Marie* fille de *Chrêtien* Prince d'*Anhalt-Bernbourg*, aussi de la religion réformée, et chez lequel il se refugia pendant l'usurpation du *Mecklenbourg*. De ce troisième mariage naquirent *Gustave Adolphe* qui lui succéda, et plusieurs filles dont l'une, *Anne Sophie* épousa *Louis* Duc de *Lignitz* en Silésie.

ADOLPHE

ADOLPHE FRÉDERIC, Duc de Mecklenbourg-Schwerin, né en 1588, mort en 1658.

GUSTAVE ADOLPHE, mineur, né en 1633, mort en 1695.

Gustave Adolphe n'avoit que trois ans à la mort de son Père. Les loix et l'usage appelloient à la tutèle de cet enfant et à la Régence de ses Etats le plus proche Agnat, c. d. le Duc *Adolphe Fréderic*. Ce Prince s'en mit donc en possession sans prévoir aucune opposition à cet exercice de ses droits.

Cependant il s'en éleva une bien sérieuse à l'ouverture du testament de *Jean Albert*, et elle pouvoit devenir dangereuse pour le Mecklenbourg dans un tems où ce pays étoit en quelque sorte placé entre deux puissances ennemies l'une de l'autre, et disposées à se prévaloir des divisions de ses Princes. Par ce testament *Jean Albert* donnoit, à l'exclusion de son frère, la tutèle de son fils et la Régence à la Duchesse Douairiere en lui associant des Princes de la religion réformée. Dans son zéle ardent pour cette religion il avoit surtout désiré que son fils l'adoptat, et qu'elle fut établie dans son pays. C'étoit une nouvelle raison pour le Duc de *Schwerin* de revendiquer la tutèle et la Régence, et pour les Etats de Mecklenbourg de le soutenir dans sa prétention. Aussi n'hésita-t-il pas à déclarer nulles les dispositions testamentaires de *Jean Albert*, comme n'ayant pû porter atteinte aux régles adoptées dans la maison de Mecklenbourg rélativement à la tutèle des Princes. L'autorité qui lui appartenoit sur les affaires Ecclésiastiques lui donnoit de même le droit de s'opposer à l'établissement de la religion réformée, et au dessein de faire élever le Prince mineur dans

cette religion. Ainsi malgré tous les efforts que fit la Duchesse sa mère pour exécuter les volontés de son époux, le Comité des Etats ayant reconnu à *Gustrow* le Duc *Adolphe* en qualité de Régent et de Tuteur, et le serment de fidélité lui ayant été prêté par les troupes, il congédia ceux des Conseillers de cette régence qui ne voulurent pas lui obéir, ferma les Eglises et les écoles des réformés, chassa trois de leurs Ministres, et poussa même le zéle jusques à défendre aux autres réformés de paroitre à la Chapelle de la Duchesse. L'Empereur le confirma l'année suivante dans la qualité de Tuteur et de Régent, qui achevoit de légaliser cet usage rigoureux qu'il faisoit de son autorité, auquel la Duchesse tentoit cependant de mettre encore des oppositions.

Le 4. May 1636

Nous croyons devoir anticiper sur les années suivantes pour rapporter sans interruption les suites de ce différent. L'Evêché de *Ratzebourg* devenu vacant devoit passer au jeune *Gustave Adolphe* désigné Coadjuteur; mais la religion réformée que sa mère vouloit lui faire embrasser eut été une raison de l'en exclurre. L'intérêt du pupille se joignoit donc ici à la volonté du Tuteur pour qu'il fut élevé dans le Luthéranisme. Le Duc *Adolphe* fort de ces raisons crut devoir y joindre la force, et il fit enlever cet enfant dans les bras de sa mère qui s'obstinoit à le garder, et la rélégua elle même à *Strelitz*, chef lieu de son douaire. Elle s'addressa alors à l'Empereur, et *Ferdinand* écouta ses plaintes. Il ordonna au Duc de lui rendre son fils, et de remettre les choses dans l'état où elles étoient en 1637. Il fit plus encore. En 1639 il rendit à la Duchesse la tutèle de son fils en lui associant son oncle le Prince Louis d'*Anhalt*, le Duc Auguste de *Lunebourg*, et l'Electeur de *Brandenbourg*. Mais ce décret soutenu de menaces seulement ne fut point respecté par le Duc de *Schwerin*. Et quand la Duchesse Douairière voulut de nouveau (1639) rassembler les réformés dans la chapelle de son château, le Duc s'opposa encore à cette entreprise en faisant payer des amendes considérables à ceux qui y assistoient. Il la contraignit enfin elle même (en 1644) à abandonner sa résidence

résidence de *Strelitz*, et à renoncer formellement à la tutèle et à la Régence qui resterent dès lors au Duc sans contradiction.

Il faut reprendre à présent le fil des affaires générales depuis cette époque pour en connoitre les effets sur le sort du *Mecklenbourg*. *Ferdinand III.* qui venoit de monter après son père sur le thrône de l'Empire n'y avoit pas porté des dispositions plus pacifiques, et en les affectant au dehors il ne continua pas la guerre avec moins d'activité. Les Suédois faisoient de grands efforts de leur côté pour s'assurer les fruits d'une guerre si couteuse et si sanglante. Ils vouloient former un établissement dans l'Empire, et la Poméranie dont le dernier Duc venoit de mourir étoit par cette raison et par sa situation, plus que toute autre province, à leur bienséance. Leur général *Bannier* l'occupa aussitôt, et s'y maintint malgré l'Electeur de *Brandenbourg* et les Impériaux, dont l'armée commandée par *Gallas* renouvella encore plus d'une fois les ravages et les excès de tout genre dont le *Mecklenbourg* avoit déja eu tant à souffrir. Chassé d'abord de la Poméranie, il réussit à y rentrer vers la fin de la Campagne, et y prit plusieurs places. Puis forcé par la famine de sortir de nouveau d'un pays dévasté, il vint se jetter sur le *Mecklenbourg*, et y fit prendre des quartiers d'hyver à une partie de son armée. Là les deux partis continuerent la petite guerre l'un contre l'autre, mais surtout contre les malheureux habitans de ce pays et de toute la Basse-Saxe. Le Duc de *Mecklenbourg* et le Duc *George* de *Lunebourg* parurent alors disposés à se réconcilier avec le vainqueur, et jugeant les Suédois plus éloignés ou plus affoiblis que les Impériaux ils se rapprocherent de ces derniers d'après ce calcul qui fut démenti par l'evenement comme la plupart des calculs de la politique. Cette guerre n'étoit plus en effet qu'une succession de vicissitudes perpetuelles. Les Suédois reprirent dans la Campagne suivante la supériorité qu'ils sembloient avoir perdue. Le fameux *Bernard* de *Weymar* remporta à *Rheinfeld* une victoire signalée qui rétablit leurs affaires dans la Haute-Allemagne, et *Bannier* avec une nouvelle armée rentra en Poméranie, et de là en *Mecklenbourg*, où il trouva celle des Impériaux à

Le 15. Fevrier 1637

1638 21. Fevrier

moitié détruite par la famine et les maladies, la défit en plusieurs rencontres, la força à repasser l'*Elbe*, et à abandonner toutes les places du *Mecklenbourg*, à la réserve de *Plau* et de *Dömitz*.

Le 3. Juillet 1639 Mais les brillans succès de l'armée du Duc de *Weymar* furent interrompus l'année suivante par la mort prématurée de ce grand Général. Ses ennemis ramenerent des bords du Rhin des secours aux armées de Bohême qui en chasserent *Bannier*, et l'obligerent à revenir prendre ses quartiers 1640 d'hyver dans la Basse-Saxe. Dans l'année qui suivit, une foible espérance de paix vint luire au milieu de fureurs et de calamités. Les Electeurs s'assemblerent à *Nuremberg*, et peu après il se tint une diète générale à *Ratisbone* à laquelle l'Empereur assista. Des disputes sur la préséance occuperent les premiers momens de cette assemblée qui devoit traiter des intérêts les plus essentiels de tant de nations. Le différent qui s'étoit élevé depuis longtems à ce sujet entre les maisons de *Mecklenbourg*, de *Pomé-* Le 12. Decbr. *ranie*, de *Hesse*, de *Baden* et de *Wurtemberg* fut enfin terminé par une transaction selon laquelle ces cinq maisons devoient jouïr alternativement de la préséance. De là vient qu'elles sont nommées *maisons alternatives* dans le droit public d'Allemagne.

A l'égard des autres questions qui étoient d'un intérêt si supérieur et dont l'humanité attendoit avec une si juste impatience la décision, il ne parut pas possible à ceux qui en traitoient de rapprocher les deux partis. Au contraire la Diète prononça, selon le voeu de l'Empereur, que la guerre seroit conti- 1641 nuée contre la France et la Suède. Mais la Campagne qui suivit ne produisit aucun événement bien important. Le Duc *George* de *Lunebourg*, et le célébre *Bannier* étant morts, la perte de ces deux chefs principaux des armées Protestans suspendit leurs opérations, et donna aux Impériaux et aux Saxons le tems de chasser les Suédois de la Misnie. Ils se maintinrent cependant dans la Basse-Saxe, remporterent une victoire à *Wolfenbuttel*, et disputerent cette province avec des succès variés jusques à ce qu'à la fin de la Campagne *Torstenson* vint prendre le commandement de l'armée Suédoise, et la relever par sa présence et par de nouveaux secours.

On

On eut pû croire alors que le *Mecklenbourg* avoit épuisé toutes les calamités de la guerre, et qu'elles ne pouvoient être portées à un plus haut dégré. Mais comment pourroit-on calculer les effets de l'ambition, de la vengeance et de la cruauté de l'homme une fois accoutumé au pillage et au meurtre, et devenu le plus détestable fleau de l'homme? Au commencement de la guerre les Suédois soumis par *Gustave* aux règles d'une sévère discipline s'étoient montrés les généreux libérateurs du *Mecklenbourg*, et leur bonne conduite avoit offert un contraste frappant avec la licence brutale des Soldats Impériaux. Mais depuis que l'indiscipline, la misère, l'adoption de vagabonds de tous les pays avoient corrompu leurs armées, et que l'ingratitude qu'ils reprochoient aux Ducs de *Mecklenbourg* fournissoit un prétexte à leur vengeance, ils surpasserent toutes les horreurs dont leurs ennemis s'étoient souillés Semblables à des bêtes féroces ils faisoient souvent périr par des tourmens recherchés les habitans qu'ils accusoient d'avoir enfoui leurs richesses. D'autres étoient massacrés sans motif. Ils pilloient les maisons, les châteaux, les Eglises. Ils fouilloient dans les tombeaux, brisoient les cercueils pour en enlever quelque pièce de métal, exposoient les cadavres; ils jetterent ainsi et laisserent dévorer par les bêtes moins féroces qu'eux le corps de la Duchesse épouse du Duc *Adolphe* enterrée à *Dobberan* depuis quatre ans, et ceux de quelques autres personnes de la maison Ducale; ils réduisirent en cendres des forêts, des bourgs, des villages, ils forcerent les habitans en plusieurs endroits à abandonner la culture des Campagnes, et causerent par là une famine et une contagion si générales qu'une grande partie du pays ne fut plus qu'un desert. Dans quelques villes on ne rencontroit presque plus d'habitans. Plusieurs villages furent entierement détruits. Les traces de cette affreuse dépopulation quoique en partie réparée subsistent encore aujourd'hui. Des Eglises abattues, des châteaux, des villages à demi ensévélis dans des monceaux de ruïnes attestent en divers lieux les fureurs de cette guerre terrible que toutes les guerres suivantes n'ont pû encore faire oublier.

On chercha dès lors à attirer des étrangers pour mettre de nouveau en valeur les terres abandonnées. Plusieurs familles vinrent du *Holstein* jusques alors

alors moins maltraité que d'autres pays. Les Ducs sollicitoient pour eux des secours des Etats, mais ceux-ci épuisés refusoient plus obstinement que jamais des subsides. Ils ne répondoient à ces demandes que par celle de la réparation de leurs griefs accumulés, ils rompoient les diètes convoquées par le Duc, ils lui reprochoient d'aimer la guerre, et résistoient ouvertement aux levées des impôts qu'il vouloit exiger à main armée.

1642 Dès l'ouverture de la Campagne *Torstenson* avec ses Suédois s'ouvrit de nouveau l'entrée de la Saxe, et de la Moravie, et pénétra jusques à *Olmütz*. Il remporta deux victoires sur les Impériaux à *Schweidnitz* et à *Leipzig*, et de concert avec *Königsmarck* il porta cette année et la suivante la terreur de ses armes en Bohême, en Moravie et dans toute la Haute-Allemagne.

La Basse-Saxe et le *Mecklenbourg* en particulier respirerent ainsi pendant un peu de tems, mais une nouvelle guerre qui s'alluma dans le Nord r'ouvrit bientôt les playes mal fermées de leurs malheureux habitans. Les Suédois mécontens de la partialité dont ils accusoient le Roi de Dannemarc dans le rôle de médiateur dont il s'étoit chargé, soupçonnant qu'il traitoit secrettement avec l'Empereur, et lui promettoit des secours, lui déclarerent inopinément la guerre,
1643 et *Torstenson* presque seul dépositaire de ce secret dessein l'ayant habilement amené au moment de l'exécution par des marches qui le rapprochoient de la Basse-Saxe, se jetta subitement sur le *Holstein* au commencement de Décembre. Et dès le printems cette province, et les autres plus intérieures jusques à l'extrémité de la *Jutlande* furent envahies sans avoir pû préparer aucune résistance.

On se croyoit en Dannemarc assuré d'une tranquillité parfaite, ou du
1644 moins on étoit loin d'avoir prévû une attaque si subite. Cependant elle faillit couter cher aux Suédois eux mêmes. Si *Gallas* s'étoit porté sur l'Elbe avec plus de diligence et d'habilité, il eut pû enfermer *Torstenson* dans la peninsule et y faire périr son armée, mais après avoir encore ravagé les pays qui devoient le nourrir, et en particulier le *Mecklenbourg*, où il détruisit le château de *Boitzenbourg*, *Gallas* par sa lenteur et ses fausses mesures laissa échapper *Torstenson*. Son armée affamée repassa l'Elbe, traversa et désola encore le

Meck-

Mecklenbourg, et se rendit en Saxe où les grands revers qu'elle essuya semblerent être une expiation des brigandages qu'elle avoit commis.

Nous ne rappellerons pas ici les autres événemens de cette guerre qui en s'éloignant du Nord de l'Allemagne devient étrangère à nôtre sujet. Nous observerons seulement que dès lors jusques à l'époque de la paix les Suédois et les François obligerent par des succès presque continuels l'Empereur attaqué dans le centre de ses Etats de céder à la fortune, et de ne plus s'opposer au salut de l'Allemagne qui touchoit aux derniers termes de sa ruïne.

Déja depuis plusieurs années on s'occupoit à mettre fin à tant de calamités par une paix générale. Nous avons parlé de la Diète assemblée à *Ratisbone* en 1640. L'Empereur y fit publier une amnistie qui malgré de grandes restrictions fut regardée comme un pas fait vers la paix. On en fit un plus considérable vers la fin de 1641. *Conrad de Lutzow* au nom de l'Empereur, le Comte d'*Avaux* au nom du Roi de France, et *Salvius* au nom de la Reine de Suède signerent à *Hambourg* des préliminaires de paix par lesquels les villes de *Munster* et d'*Osnabrück* en Westphalie furent choisies pour négocier la pacification générale. Tous les alliés des Puissances belligerentes étoient invités à y envoyer leurs députés. Ces premières démarches répandirent une joye universelle, mais elles ne tinrent pas tout ce qu'elles promettoient. L'ouverture de ces deux Congrès fut encore longtems retardée par le défaut de ratification de ces préliminaires. Elles n'arriverent et ne furent échangées qu'au commencement de l'année 1643. Alors il s'éleva de nouvelles difficultés sur l'admission des députés des Etats de l'Empire. L'Empereur vouloit exclurre ceux qui n'avoient pas des intérêts personnels à discuter. Les Etats prétendoient au contraire avoir *tous* le droit de participer aux conférences et de signer le traité. Cette difficulté et d'autres encore ayant été enfin levées, la plupart des Princes de l'Empire envoyerent des ministres au congrès. En 1644 le Duc *Adolphe* fit partir pour *Osnabrück* Abraham *Kayser* pour y ménager ses intérêts. Mais il s'écoula encore bien du tems avant qu'on put convenir d'une baze solide de pacification, et il fallut toute la supériorité des armes Françoises et Suédoises,

et

et les dangers dont l'Empereur fut menacé pour le décider à souscrire aux conditions que ses ennemis exigeoient.

Durant ces longues négociations les intérêts de nos Ducs furent souvent négligés. Les Etats tantôt par leur refus, tantôt par leur lenteur à payer la dépense de la députation, furent cause que souvent il n'y eut point de Ministre de Mecklenbourg au Congrès. La ville de *Rostock* fut plus prévoyante. Elle y eut un député qui y fut admis, sans doute en considération de ce qu'elle étoit ville anséatique. Les prétentions et les demandes des Ducs de *Mecklenbourg* avoient deux objets principaux. Le premier étoit le Duché de *Saxe-Lawenbourg* dont ils demandoient que l'expectative leur fut assurée, en vertu du pacte de *succession et de confraternité héréditaire* conclu dès l'année 1431 entre les deux maisons, et en conséquence duquel il leur avoit été prêté un serment éventuel par les Etats de ce Duché. Mais il ne paroit pas que ce Pacte eut été confirmé par l'Empereur. *Maximilien I.* avoit au contraire accordé un expectative sur ce même Duché à l'Electeur de *Saxe* en 1507. D'autres Princes fondoient aussi leurs prétentions sur d'autres titres. Ainsi l'Empereur fit difficulté d'accorder cette expectative, et il fallut chercher quelque autre manière de dédommager nos Ducs des pertes immenses qu'ils avoient essuyés durant tout le cours de cette guerre, et des portions de leurs Etats dont les Suédois demandoient la cession. C'est ce dédommagement qui faisoit le second et le principal objet des réclamations de leur Ministre au Congrès d'*Osnabrück*.

v. ci-dessus ann. 1431

En effet les Suédois demandoient la cession d'une portion bien importante du *Mecklenbourg*, savoir la ville et le port de *Wismar*, le meilleur du pays et le plus commerçant, le fort de *Walfisch*, la presqu'île de *Poel* et le bailliage de *Nienkloster* qui en dépendoient. Ils vouloient aussi garder *Warnemunde*, le port de *Rostock* avec la douane, et joindre à ces acquisitions qui assuroient leur navigation dans la mer Baltique, *la Poméranie antérieure*, l'île de *Rugen* et les Duchés de *Brême* et de *Verden* en Westphalie, auxquels étoient attachés des suffrages et une influence importante dans

dans les Diètes de l'Empire. La perte de *Wismar* ne pouvoit qu'être très sensible aux Ducs du patrimoine desquels elle avoit toujours fait une partie très importante, étant riche, peuplée, commerçante et l'un des meilleurs ports de la mer Baltique. Ils pouvoient aisément prévoir que son commerce perdant de son activité sous un maître éloigné et uniquement guerrier ne vivifieroit plus comme auparavant les pays qui l'environnent. Aussi opposerent-ils à cette cession toute la résistance qui étoit en leur pouvoir. Ils étoient soutenus en cela par les Ministres de l'Empereur, par les villes anséatiques qui craignoient de voir leur navigation génée par les douanes de *Wismar* et de *Warnemunde*. Les Ducs offrirent aux Suédois de s'engager à tenir le port de *Wismar* toujours ouvert à leurs vaisseaux, ou de posséder cette ville en commun, ou de la céder pour un certain nombre d'années seulement. Mais la Régence de Suède rejetta toutes ces offres. Elle vouloit avoir *Wismar* pour entretenir une communication sure et facile entre la Suède et ses nouvelles acquisitions en Allemagne. Elle répondit aux Ducs qu'ils ne devoient pas oublier que les Suédois les avoient délivrés de la tyrannie de *Vallenstein*, et que la possession de *Wismar* leur étoit nécessaire pour empêcher qu'à l'avenir un autre usurpateur ne renouvellat de pareils desseins. Il fallut donc subir la loi du plus fort, et se borner à demander un dédommagement pour cette perte devenue inévitable. Après de longues discussions il fut enfin convenu que ce dédommagement consisteroit 1. dans les deux Evêchés de *Schwerin* et de *Ratzebourg* qui seroient érigés en Principautés séculières avec deux suffrages à la Diète, et la faculté de réunir aux revenus des Ducs les Canonicats de ces deux Evéchés à la mort des titulaires; 2. dans les Commanderies de *Mirow* et de *Nemerow* qui relevoient de la grande maîtrise de l'ordre de *St. Jean à Sonnebourg*, lesquelles seroient sécularisées et incorporées aux Etats des Ducs de Mecklenbourg. 3. Les deux premiers Canonicats vacans à *Magdebourg* et à *Halberstadt*, et l'espérance d'un trosième à *Strasbourg*. Ces Princes ne gagnoient pas cependant en réalité autant qu'il le semble d'abord. L'influence qu'ils avoient toujours eue sur les élections des Evêques de *Schwe-*

rin assuroit en quelque sorte cet Evêché à des Princes de leur maison. On peut en dire autant des deux Commanderies. Un de ces Princes jouïssoit dans ce tems là même de l'Evêché de *Ratzebourg*. Ainsi l'avantage réel se bornoit à une possession héréditaire de ces deux Evêchés, à la suppression de l'alternative pour celui de *Ratzebourg* avec la maison de *Lunebourg*, à la réunion des Canonicats, à la possession héréditaire des deux Commanderies. Tout cela mis en balance avec la perte de *Wismar* peut laisser des doutes sur l'étendue de l'avantage qui résulta pour les Ducs de ces échanges. Et nous les laisserons apprécier aux personnes à qui une profonde connoissance des intérêts du pays et des localités peut seule donner le droit de prononcer en pareille matière.

Le Duc *Adolphe Fréderic* ne crut pas sans doute qu'il fut assez dédommagé de la perte de *Wismar*, puisqu'il refusa longtems et obstinément d'y souscrire. Mais ce refus ne fut plus approuvé par l'Empereur lors qu'une fois les Suédois eurent consenti à recevoir cette ville en fief de l'Empire. Et cet article fut inséré dans le traité, sans qu'on eut aucun égard au défaut d'acquiescement du Duc qui avoit rappellé son ministre du congrès dans la vaine espérance de le rendre nul par son absence. On n'eut pas plus d'égard à l'opposition que la maison de *Lunebourg* voulut mettre à l'article par lequel l'Evêché de *Ratzebourg* étoit cédé exclusivement à celle de *Mecklenbourg*. Enfin les efforts sincères ou apparens des Plénipotentiaires François pour faire obtenir au Duc *Adolphe* un plus ample dédommagement furent également sans succès. Il lui avoit fait espérer une portion de l'Evêché de *Minden*, ou de celui d'*Osnabruck*, mais il n'eut ni l'un ni l'autre, et des historiens prétendent que son irrésolution et sa lenteur lui en firent perdre le moment. Mais d'un autre côté les Ducs obtenoient par le fameux Traité, en commun avec tous les autres Etats de l'Empire, une plus grande latitude et de plus grandes suretés pour leurs droits politiques et religieux. C'étoit là sans doute pour eux la plus importante indemnité de tout ce que leur coutoit cette longue et cruelle guerre, comme c'étoit ce qui en avoit été l'objet. Nous n'insistons pas

sur

sur une chose si connue de tous ceux qui ont quelque idée du droit public et de l'histoire, et qui n'a rien de propre et de particulier à celle-ci. Ajoutons seulement encore: 1. que le Traité de Westphalie anéantissoit toute prétension à la charge du *Mecklenbourg* rélative aux restes des contributions exigées par *Vallenstein*; 2. que nos Ducs devoient jouïr à perpétuité de l'augmentation des droits de la Douane de l'Elbe accordée d'abord par l'Empereur pour 20 ans seulement, et 3. qu'on leur accordoit encore la faculté de défalquer une somme de 200,000 écus sur ce qu'ils devoient à l'Empire. (a)

Après tant de soins et de travaux pour mettre la dernière main à ce traité, le terme et le résultat d'une guerre qui pendant trente ans avoit désolé l'Europe, il restoit encore pour assurer sa tranquillité de les faire exécuter, et c'est ce qui présentoit encore des difficultés de plus d'une espèce. Il fallut pour les applanir tenir un nouveau Congrès à *Nuremberg* ou l'on convint d'un second traité, 1650.
nommé le *Récès d'exécution*, et ce fut alors seulement qu'il fut question d'effectuer les échanges convenus pour le *Mecklenbourg*. Les Suédois évacuerent alors les places de *Dömitz*, de *Plau* et de *Butzow*, où ils avoient conservé des garnisons. Mais ils s'obstinerent à garder *Varnemunde* qu'on ne leur avoit point cédé, mais d'où ils vouloient exiger des droits sur la navigation de cette partie de la mer Baltique. Cette prétention éleva de grandes contestations, et fut longtems débattue et même par des voyes de fait, puisque nous verrons encore en 1660 les Impériaux aidés des Danois chasser les Suédois de *Varnemunde* et en razer les fortifications, les Suédois y rétablir en suite leur douane, et rebâtir le fort en 1662, en augmenter même les ouvrages, et s'y maintenir malgré toutes les oppositions du Duc de *Gustrow*.

D'un autre côté l'Empereur fit à nos Ducs une cession importante en leur accordant un droit *de non appellando* plus étendu. Nous avons observé que *Maximilien II.* avoit conféré ce droit au Duc *Ulrich* en 1559

(a) Les Ducs avoient réclamé en 1646 le Landgraviat de *Leuchtenberg* en Bavière devenu vacant à cette époque, et dont, comme on l'a dit, ils avoient l'expectative. Mais l'Empereur en avoit mis le Duc de Bavière en possession sans égard à leurs protestations qui ont été depuis renouvellées plus d'une fois.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0129
DFG

pour les causes dont la valeur n'excédoit pas la somme de 300 florins d'Empire. En 1623 on l'avoit étendu aux causes de mille florins. Cette
1652 année *Ferdinand III.* la porta au double en décrétant que les tribunaux de Mecklenbourg pourroient juger définitivement toutes les causes dont la valeur seroit au dessous de deux mille florins. Dès l'année précédente l'Empereur avoit de même accordé aux Ducs les premières lettres d'investiture pour leurs nouvelles Principautés de *Schwerin* et de *Ratzebourg*. Les chanoines de cette dernière Eglise avoient voulu conserver leur chapître. Il fut supprimé définitivement. L'ordre de *St. Jean* voulut s'opposer aussi à la cession des deux commanderies, et ce ne fut que longtems après que cette difficulté fut terminée. Deux des fils du Duc *Adolphe* obtinrent les Canonicats Protestans de l'Eglise de *Strasbourg* qui avoient été promis à leur maison, mais on verra qu'elle cessa d'en jouïr quelques années après, lorsque Louis XIV. devenu maître de *Strasbourg*, ne prenant conseil que de son zéle intolérant, supprima tous les Canonicats Protestans que le traité de *Westphalie* avoit conservés dans ce chapître.

Ni les malheurs de la guerre, ni la paix qui venoit d'y mettre fin n'avoient pû cependant établir une solide union entre les Ducs et leurs Etats. Les premiers avoient conservé quelques Compagnies pour garder les places fortes qu'on leur avoit restituées, et en particulier celle de *Dömitz*, et pour contenir des bandes nombreuses de Soldats licenciés, que le besoin et l'habitude du pillage rendoient très dangereux. Les Ducs demandoient que ces Compagnies fussent mises sur un pied fixe et entretenues par les Etats. Ils leur demandoient aussi des subsides pour acquiter les anciennes et les nouvelles dettes, pour rebâtir des villes et des villages détruits, relever l'agriculture, fournir à diverses dépenses, comme des députations etc. Ces demandes trouvoient des esprits peu disposés à les écouter. Les Etats avoient vû avec peine que les Ducs eussent traité des articles de la paix sans leur participation, qu'ils eussent pris sur eux de céder *Wismar*, partie inaliénable, selon eux, des Etats de *Mecklenbourg*. Ils se plaignoient encore de ce que depuis l'année 1636 le tribunal suprême restoit comme anéanti. Enfin la demande de tant de subsides les aigrissoit,

et

et quand ils virent que *Wismar* étoit en effet perdu pour jamais, ils prétendirent que les Ducs devoient en dédommagement incorporer aux Etats les deux nouvelles Principautés sur le même pied que les autres provinces du *Mecklenbourg*. Le Duc *Adolphe* qui les destinoit à ses fils cadets ne vouloit point admettre cette prétention. Les Etats insisterent, et de là s'éleva la question longtems et vivement débattue: si les deux Principautés devoient être considérées, ou non, comme faisant corps avec le *Mecklenbourg*. Les Etats se fondoient sur ce que dans tous les tems les acquisitions faites par les Ducs y avoient été incorporées, et sur ce que les deux Principautés étoient un équivalent de la perte de *Wismar*, perte d'autant plus sensible pour eux qu'ils restoient chargés de contributions et de dépenses égales à celles qu'ils payoient avant cette perte. A ces raisons les Ducs répondoient qu'en recevant l'investiture des deux Principautés ils contractoient l'obligation d'en payer les taxes, ce qu'on n'auroit pas exigé d'eux si elles avoient été regardées comme un équivalent de *Wismar*, que la preuve qu'elles étoient des provinces distinctes c'est qu'on leur avoit attribué un droit de suffrage propre dans les diètes de l'Empire, et qu'ils en avoient été investis par un acte également distinct. Cette question resta indécise comme tant d'autres sur lesquelles on ne sait, ou on ne veut, ou on n'ose prononcer. De tous les griefs des Etats celui qui regardoit la suspension du tribunal suprême fut le plus aisé à réparer. On r'ouvrit ce tribunal en 1651, et les Etats accorderent aussi la plus grande partie des subsides que les Ducs leur demandoient.

Il sembloit alors que *Adolphe Fréderic* dut jouïr d'un repos si chèrement payé par toutes les disgraces dont un Souverain puisse être affligé. Mais il étoit destiné à éprouver encore les malheurs les plus sensibles à un père. Il n'avoit rien épargné pour former le coeur et l'esprit de ses fils. Il les avoit fait étudier dans les meilleures écoles de l'Allemagne et de la Hollande, et leur avoit fait visiter la plupart des cours étrangères. Le succès ne répondit pas à ces soins. *Chrêtien* ou *Christian* l'aîné de ces Princes, loin de se réformer dans ses voyages, n'en rapporta que des moeurs et des opinions qui, en altérant encore davantage son caractere, ne purent que causer à son Père un grand mécon-

mécontentement. Crédule, superstitieux, dissimulé, sacrifiant tout à son intérêt, sans affection pour sa famille, prévenu contre son pays, il dût lui paroître incapable de faire son bonheur. Dans cette persuasion son Père voulut lui en ôter l'administration, du moins en grande partie, et la faire donner à son second fils le Prince *Charles* dans lequel il croyoit voir les talens et les vertus qui manquoient à l'ainé. Il exigea de celui-ci qu'il promit de souscrire à toutes les dispositions qu'il feroit rélativement à sa succession. *Chrêtien* comprit aisément de quoi il étoit menacé. De là sa haine pour ses frères et son ressentiment contre son père. Il porta (en 1644) ces sentimens en France où il fit un long séjour. Son Père refusant de l'y entretenir d'une manière convenable à sa naissance, Louis XIV. y suppléa par ses libéralités qui gagnerent tellement son affection qu'il en oublia presque sa partie, sa famille et sa religion. Il accorda toute sa confiance à des Ecclésiastiques insinuans à qui la foiblesse de son esprit donnoit un grand ascendant sur lui. Ils surent l'engager à embrasser leur religion, et à promettre d'en rétablir un jour le culte dans son pays. Sa crédulité fut poussée encore plus loin. Il adopta les réveries absurdes de la magie, de l'alchymie, et de toutes ces sciences prétendues secrettes de la théurgie, renouvellées de nos jours à la honte d'un siècle qui se croit si supérieur aux autres, et qui l'est peut-être dans le mal plus que dans le bien, sciences accréditées par l'imposture et la sottise, au moyen desquelles on prétend pouvoir communiquer avec de purs esprits et évoquer les ombres des morts. Ce commerce imaginaire n'enrichissoit probablement que les imposteurs qui abusoient de la crédulité du Prince. Il ne fit qu'augmenter ses besoins, et épuiser les libéralités du Roi. Alors il vint solliciter les Etats de *Mecklenbourg* de lui fournir des ressources plus réelles. Il demandoit aussi la Principauté de *Schwerin* comme en ayant été élû Administrateur, lorsqu'elle étoit encore un Evêché. Il ne réussit ni auprès des Etats pour le premier objet, ni auprès de son Père pour le second. *Adolphe* vouloit assurer la Principauté de *Schwerin* après sa mort à son second fils *Charles*, et celle de *Ratzebourg* au trosième le Prince *Georges*. Irrité de ces refus *Chrêtien* en alla demander justice à *Vienne*.

Mais

Mais il n'obtint rien de bien satisfaisant, et ne voyant plus de ressource que dans une réconciliation avec son père, il consentit pour l'appaiser à se marier avec *Christine Marguérite* de *Mecklenbourg*, veuve du Duc François de *Lawenbourg*, et soeur de père du Duc de *Gustrow*. Il acquit par ce mariage le château de *Stintenbourg* dans le Duché de *Lawenbourg* qui devint pour un tems le lieu de sa résidence, et le rendez-vous des avanturiers et des jongleurs que sa crédulité attiroit à sa petite cour. Le Duc son père lui avoit donné en le mariant un revenu fixe en terres et en pensions. Ce fut une proye pour ses dignes associés qui à fin d'en mieux jouïr le brouillerent avec sa nouvelle épouse qu'il força à s'éloigner, et avec son père contre lequel il se révolta jusques à se pemettre des menaces. Alors le Duc lui retira sa pension, et dans un moment où il étoit absent de son château de *Stintenbourg*, il y fit arréter ses gardes et ses amis. L'Empereur prit connoissance de cette querelle, parut favorable au fils, et fit rendre des décrets contre le père. Mais ces décrets resterent sans exécution, et ne firent rendre au Prince ni ses satellites ni sa pension. Il resta cependant à *Stintenbourg*, et se livra plus que jamais dans cette retraite à ses recherches théurgiques et alchymiques. Les murs de ce château étoient chargés d'écritures magiques, et de talismans. Ses souterrains recevoient de fréquentes visites des esprits evoqués de la région des ombres. On y étudioit l'art de découvrir les thrésors enfouïs, art qui ne fit qu'accroitre ses besoins. Ces ténébreuses folies étoient mises en opposition avec les dogmes du Christianisme qu'on tournoit en ridicule. Ainsi on apprenoit au malheureux Prince à la mépriser; on la lui réprésentoit comme incroyable, en lui faisant croire mille absurdités. La mort du Duc *Adolphe Fréderic* vint alors donner un autre cours aux passions et aux idées déréglées de son fils. 1650 — Le 2. Fevrier 1658

Peu de tems avant sa mort il avoit voulu voir ce fils, il lui avoit pardonné ses égaremens, et en se réconciliant avec lui il lui avoit récommandé ses frères et ses soeurs. Le nouveau Duc prit occasion de là de regarder comme nul le testament que son père avoit fait en 1654, par lequel ses frères devoient partager avec lui la succession. Nous aurons bientôt occasion de rendre compte des différens auxquels cette affaire donna lieu.

Les

Les dernières années du Duc *Adolphe Fréderic* avoient été employés à d'utiles projets pour le rétablissement de l'agriculture, et du commerce de son pays. Mais l'extrême épuisement de ses ressources, et de celles des Etats, et le peu d'harmonie qui regnoit entre eux et lui, ne permirent pas d'exécuter la plupart de ces projets, et en particulier celui d'un Canal de communication entre l'Elbe et la mer Baltique, par le lac de *Schwerin;* projet déja tenté plusieurs fois, et toujours renvoyé à des tems plus heureux. Ce fut dans le cours de ces louables occupations que ce Prince trouva la fin de sa longue et pénible carrière à l'âge de 70 ans et après 50 ans de régence qui avoit commencé en 1608, époque de sa majorité.

Il avoit été marié deux fois: 1. avec *Anne Marie*, fille d'*Ennon*, Comte d'Ost-Frise, 2. avec *Marie Cathérine*, fille de *Jules Ernest*, Duc de *Brunswick*. Du premier mariage naquirent quatre Princes et quatre Princesses. Du second sept Princes et quatre Princesses. Nous ne nommerons ici que ceux de ses enfans qui lui survêquirent.

Du premier mariage:

1. *Chrêtien* qui lui succéda dans le Duché de *Schwerin*, et qui prit le nom de *Chrêtien Louis* lorsqu'il embrassa la religion Catholique, né en 1623.
2. *Charles*, né en 1626. Il servit longtems dans l'armée Suédoise, fixa ensuite sa résidence à *Mirow*, et mourut sans avoir été marié en 1670.
3. *Jean George*, né en 1629, mort sans héritiers en 1675.
4. *Gustave Rodolphe*, né en 1632, Chanoine de *Strasbourg*, mort en 1670.

Les Princesses sont: 1. *Sophie Agnès*, Abesse du Cloitre Noble de *Ruhn* dans la Principauté de *Schwerin*, morte en 1694. 2. *Marie Anne* qui épousa *Auguste* de Saxe, Administrateur de *Magdebourg*, morte en 1680.

De tous les enfans que le Duc *Adolphe* eut de son second mariage, il n'y eut que deux Princes qui lui survêquirent, savoir 1. *Fréderic*, né en 1638, qui fixa sa résidence à *Grabow*, et épousa en 1671 une Princesse de Hesse, dont il eut trois fils qui parvinrent tous les trois successivement à la Régence, et une fille nommée *Sophie Louise*, mariée à *Fréderic*, premier Roi de Prusse. 2. *Adolphe Fréderic*, né en 1658, huit mois après la mort de son père. C'est l'auteur de la branche de *Mecklenbourg-Strelitz*.

CHRI-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0134
DFG

CHRISTIAN ou CHRÉTIEN LOUIS I. Duc de Mecklenbourg-Schwerin, né le 1. Dec. 1623, mort le 11. Juin 1692.

GUSTAVE ADOLPHE, Duc de Mecklenbourg-Gustrow, né en 1633, mort en 1695.

Dans l'état d'épuisement où la guerre de trente ans avoit réduit le Mecklenbourg, le Duc *Adolphe Fréderic* avoit dû naturellement désirer de ne pas l'affoiblir encore par de nouveaux partages. Mais après la conclusion de la paix de Westphalie, ce Prince cédant à d'autres considérations ne voulut plus comme auparavant que sa succession passat en entier à son fils ainé. Le caractère dangereux de ce fils, sa desobeïssance, sa conduite inconsidérée et inexcusable avec lui et avec la Duchesse son épouse, lui faisoient craindre avec raison de laisser trop de pouvoir entre ses mains. Il avoit donc ordonné par un testament fait en 1654 que le Duché de *Schwerin* format toute sa part à son héritage, et que ses deux fils puïnés *Charles* et *Jean Georges* lui succédassent dans les Principautés de *Schwerin* et de *Ratzebourg*, et après eux leurs frères cadets, s'ils ne laissoient point d'enfans mâles. Mais *Chrétien Louis* avoit protesté contre cette disposition de son père, et en avoit demandé la cassation au conseil aulique, même de son vivant. Son Père persista de son côté dans sa résolution, et fit déposer un second testament qui confirmoit en ce point le premier dans l'hôtel de ville de Lubeck.

Mais comme au moment de se séparer pour jamais de son fils la tendresse du père avoit repris tout son pouvoir, qu'il lui avoit pardonné ses fautes, et qu'il s'étoit borné à lui recommander ses frères et ses soeurs, *Chrétien Louis* interpréta ces dernieres paroles de son père comme une rétractation de tout ce qu'il avoit prononcé contre lui dans un moment

de colère, et une révocation de cette espèce d'exhérédation. Non seulement il empêcha que le testament ne fut connu et publié, mais il se hâta en conséquence de cette révocation prétendue de priver ses frères et ses soeurs de tout ce que la volonté de leur père leur avoit assigné pour leur entretien. Il commença par ôter à sa soeur l'Abbaye de *Rhun* dont elle avoit été pourvue, et la réunit à ses domaines. Il fit suspendre le payement des pensions de ses frères. Il ne laissa à son frère *Charles* que la Commanderie de *Nemerow*, et à *Gustave* que ses Canonicats qu'il ne pouvoit apparemment leur ôter. Les frères et les soeurs réunies recoururent à l'autorité du Conseil aulique, et en obtinrent des décrets favorables qui resterent sans exécution. Le Prince *Charles* entra au service de la Suède, et mourut sans enfans (en 1670) et sans avoir pû obtenir rien de plus de son frère. *Jean Georges* hérita de sa commanderie qu'il garda malgré ce frère avide et injuste. *Gustave Rodolphe* réduit à son canonicat de *Strasbourg* mourut aussi la même année sans enfans. La Princesse *Sophie* réussit à se faire restituer l'Abbaye de *Ruhn* par le crédit de la Couronne de Suède qui prétendoit exercer les anciens droits des Archévêques de *Brême* sur les pays qui avoient relevé d'eux.

Chrêtien Louis ne traitoit pas seulement ses frères avec ce despotisme qu'il avoit appris à imiter à la Cour de Louis XIV.; il voulut en user aussi avec son oncle le Duc de *Gustrow*, et avec la ville de *Rostock*.
1658 Ce qui y donna lieu ce fut l'hommage que, selon les loix et l'usage, cette ville devoit prêter simultanément aux deux Ducs, comme étant restée comprise dans leurs possessions indivisées. *Chrêtien Louis* espérant d'en imposer à son oncle et aux bourgeois de *Rostock* par l'appareil de la force se présenta inopinément à eux avec les Cavaliers qui formoient sa garde, et leur demanda les clefs de leur ville. Mais le Duc de *Gustrow* arriva assez tôt et avec assez de forces pour faire échouer ce dessein; les bourgeois se voyant soutenus refuserent d'ouvrir leurs portes. Ils s'armerent, se jetterent entre les troupes des deux Princes qui étoient sur le point d'en venir aux mains, et obligerent *Chrêtien Louis* à se désister de ses prétentions

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0136
DFG

tions. Mais il n'y renonça pas sans regret, ni pour toujours, puisque le Duc de *Gustrow* se défiant de lui rechercha dès lors avec sollicitude l'appui de la Suède dont il opposa le crédit à ses menées secrettes et publiques. Alors *Rostock* prêta l'hommage, selon le droit et l'usage, et les Ducs parurent vivre en bonne intelligence. Ils étoient d'ailleurs d'accord sur un autre objet puisque ils aspiroient tous les deux à restreindre l'autorité que leurs Etats s'attribuoient à divers égards importans. C'est pour cela que *Chrêtien Louis* différoit de leur délivrer les *reversales* ou *l'acte d'assurance* pour la conservation de leurs privilèges qui leur étoient données par les Princes lorsque ceux-ci recevoient leur premier hommage. De son côté le Duc de *Gustrow* affectoit de convoquer séparément tantôt la Noblesse, tantôt les députés des villes; mais ces nouveautés leur donnant des défiances les Etats résolurent enfin de s'y opposer en renouvellant leur traité d'*Union* de 1523, et ils obtinrent des Ducs cette assurance pour leurs privilèges qu'on leur devoit.

Léopold qui venoit de monter sur le thrône de l'Empire accordoit dans le même tems au nouveau Duc *Chrêtien Louis* l'investiture d'usage, et ce qui rendoit cet acte remarquable c'est qu'outre les provinces qui forment les Etats de *Mecklenbourg*, il comprenoit les deux nouvelles Principautés cédées à la maison par la paix de Westphalie. Le 17. Juin.

Cependant l'imprudence de ce Prince, et les mauvais conseils qu'il écoutoit l'engageoient de plus en plus dans des desseins funestes à lui et à son peuple. Il étoit d'ordinaire entouré de Missionaires envoyés des Séminaires de Pologne et d'Autriche par les Jésuites qui les dirigeoient, et qui se donnoient des mouvemens continuels pour ramener les Nations du Nord dans le giron de leur Eglise. Ils ne travaillerent pas sans succès sur l'esprit léger et foible de *Chrêtien Louis*. Il se laissa vaincre par leur adresse et leurs intrigues, mais pour paroitre ne le céder qu'à la force de la vérité, il ordonna une conférence ou une dispute devant son Conseil privé, entre des Ecclésiastiques Catholiques et un Docteur de *Rostock* nommé *Kortholt*, qui avoit écrit contre cette religion des ouvrages fort répan-

répandus. Cette démarche déplut beaucoup aux *Mecklenbourgeois* qui voyoient remettre sur le tapis des questions qu'ils regardoient comme décidées pour toujours. Aussi le Duc fut le seul qui dans cette dispute donnat gain de cause aux Catholiques. On ne fut pas moins scandalisé de sa résolution de répudier la Duchesse son épouse. Déja en 1659 il lui avoit intenté un procès en demande de divorce devant sa chancellerie privée de Justice et les trois surintendans Ecclésiastiques du pays. Ces juges intimidés ou gagnés lui avoient accordé sa demande sous prétexte que la Duchesse avoit quitté son époux lorsque chassée par lui elle étoit allé chercher un azyle chez sa soeur à *Brunswick*. Mais le Conseil aulique avoit intervenu pour la maintenir dans tous ses droits, et la remettre en possession du château de *Stintenbourg* avec ses dépendances qu'elle lui avoit apporté en
1662 dot. Le Duc au mépris de cet arrêt avoit continué encore quelque tems d'y résider, mais enfin il sortit de cette retraite peu faite pour un génie aussi inquiet; et mécontent d'un peuple mécontent de lui il lui donna pour gouverneur *Fréderic* de *Buchwald*, Gentilhomme du pays, partit pour Paris, et y
Le 29. Oct. 1663 embrassa publiquement la religion Catholique entre les mains du Cardinal *Barberini*, Légat du Pape. Louis XIV. assista à cette cérémonie à l'occasion de laquelle il ajouta son nom à celui de *Chrêtien*, et lui donna l'ordre du St. *Esprit*.

Il lui fut aisé après cela d'achever de rompre les liens qui pouvoient encore le tenir uni à son épouse. Le Pape applanit toutes les difficultés. Le Consistoire Luthérien avoit annullé le mariage sous le faux prétexte d'une désertion volontaire de la Duchesse. Le Consistoire Pontifical motiva la même sentence par la parenté qui existoit entre les époux à un degré prohibé par les Canons.

Ainsi jamais un mariage ne put être censé plus solemnellement dissous puisqu'il l'étoit, si l'on peut ainsi parler, sur le territoire des deux Eglises opposées. La conscience du Duc n'avoit peut-être pas besoin de cette double
Nov. 1663 garantie. Aussi n'hézita-t-il pas à former de nouveaux liens, environ un mois après, avec *Isabelle Angelique* de *Montmorency Bouteville*, soeur du célèbre

célèbre *Maréchal de Luxembourg*, et veuve d'un Duc de *Châtillon*, et il fixa son séjour à Paris. Il fit en même tems un traité d'alliance avec Louis XIV. par lequel il lui promettoit de tenir constamment ses places et ses Etats à la disposition des armées françoises. Louis en échange lui garantissoit tout ce que sa maison avoit acquis par la paix de Westphalie. Il s'étoit tellement livré aux Conseillers dont ce Prince l'environnoit qu'il fut, à ce qu'on prétend, sur le point de conclurre avec l'Electeur de Brandenbourg un échange de ses Etats contre le Duché de *Clèves* qu'il auroit ensuite vendu à Louis XIV., et se seroit ainsi dégardé lui même, et soumis à devenir de Prince Souverain le sujet d'un Prince étranger.

Cet étrange oubli de l'honneur et du devoir causa aux Princes de sa maison, et à d'autres encore les plus vives allarmes. Ils sentoient à quel point leurs libertés politiques et religieuses étoient menacées par de semblables projets. Les frères du Duc et son épouse délaissée solliciterent auprès des tribunaux de l'Empire la révocation de l'arrêt qui avoit annullé son mariage. Ils demandoient que les enfans qui pourroient naitre du second fussent déclarés inhabiles à lui succéder, comme il égitimes. L'Empereur devoit naturellement souhaiter que Louis XIV, son ennemi n'eut pas en eux des alliés au sein de l'Empire. Cependant il n'osa accorder ces deux demandes, et blesser à ce point la Cour de Rome qu'il ménageoit. Il crut d'ailleurs sa religion intéressée à favoriser les efforts des Missionaires Catholiques qui travailoient avec tant de zéle à relever ses autels. Il confirma donc le second mariage du Duc *Chrêtien Louis*, et assura ainsi le droit de succession aux enfans qui pourroient en naitre. On fonda un séminaire à *Schwerin* qui devoit envoyer des missions dans toutes les provinces voisines. Le Duc ôta aux protestans l'usage de la chapelle de son château, et en mit les Catholiques en possession. Il y eut à ce sujet des fortes réclamations de la part des Princes et des Etats de *Mecklenbourg* à la Diète de l'Empire, mais les traités et les décrets rélatifs à la religion permettant aux Princes dans leurs châteaux le libre exercice de celle qu'ils avoient embrassée, cette plainte fut regardée comme mal fondée, et les Catholiques resterent en possession de la chapelle que le Duc leur avoit donnée,

Le 8. Janvier 1664

Il

Il avoit amené en Mecklenbourg sa nouvelle épouse; mais les charmes de la Souveraineté ne purent la consoler des plaisirs et du brillant esclavage de la Cour de Louis XIV. La *Bruyère* qui avoit vêcu à cette cour disoit alors dans son admirable ouvrage des Caractères: „*La Cour ne rend pas content, mais elle empêche qu'on ne le soit ailleurs.*“ La Duchesse fournissoit une nouvelle preuve de cette vérité. Ni le pays ni les habitans ne purent trouver graces à ses yeux. Elle y fit cependant quelque séjours, mais, à ce qu'on a cru, pour faire sa cour à *Louis* en essayant encore de renouer avec l'Electeur de Brandenbourg des négociations pour l'echange dont on a déja parlé. Mais l'Electeur rejetta cette proposition dont il voyoit les conséquences. Elle sut aussi engager le Roi de France à employer son crédit, et à offrir sa médiation pour terminer les différents qui subsistoient toujours entre nos Ducs. Le Chevalier de *Lombres* vint proposer de sa part des moyens de conciliation. Le Duc de *Gustrow* voyoit tout l'avantage que son adversaire tireroit du crédit d'un pareil médiateur. Il recourut à l'appui de la Suède son alliée afin de n'être pas obligé d'accepter sans aucune réserve la médiation du Roi de France. Elle se borna en effet aux objets sur lesquels il y avoit déja des négociations entamées et même assez avancées. Les articles déja convenus ne pouvoient être révoqués ni changés. Moyennant ces précautions on arrêta à *Rostock* une transaction sous la garantie du Roi de France, qui rétablissoit la bonne intelligence entre les deux Ducs, statuoit que *Rostock* et son académie resteroient en communauté, aussi bien que le Consistoire, et le Tribunal de la Cour et du Pays, qu'il siégeroit à *Parchim* en attendant qu'on eut rebâti *Sternberg*. D'autres articles étoient rélatifs à une dette dont le Duc de *Gustrow* demandoit le payement et aux subsides que les Etats accorderoient volontairement, à l'égard des quels châque partie seroit libre et indépendante de l'autre.

Puffendorff. R. Brand. L. 10. c. 15.

Le 16. Fevr. 1666 Westphal. Monum. T. 4.

Cette convention ne rétablit qu'imparfaitement la tranquillité. Nous voyons les deux Ducs presque toujours occupés dès lors jusques à la fin de leur régence de procès toujours renaissans soit entre eux, soit entre eux et leurs Etats. Les limites des droits et des privilèges des deux côtés étoient la source inépuisable de ces différens, surtout en ce qui concernoit leurs revenus et les impôts.

impôts. La paix de Westphalie avoit donné plus d'action et plus d'étendue à la Souveraineté des Princes de l'Empire. Les Ducs, comme presque tous les autres Princes, vouloient s'en prévaloir. Les Etats leur opposoient leurs engagemens, leurs réversales qui avoient confirmé leurs anciens privilèges. Les Etats eux mêmes n'étoient pas d'accord entre eux sur le mode des impositions, les villes voulant qu'elles fussent levés par le moyen d'une capitation générale, et une imposition sur le bétail, la Noblesse par des subsides accordés de manière à ne pas porter atteinte à leurs immunités personnelles. A ces dissentimens il s'en joignoit d'autres, soit entre les Etats, et l'un ou l'autre des Ducs, soit entre les deux Ducs et leurs régences, et quoique tous les ordres de l'Etat sentissent qu'il ne se trouvoit déja que trop chargé de dettes et de dépenses, ils n'en travailloient pas moins à en augmenter le poids par ces procès perpétuels, par les commissions et les exécutions auxquelles ils donnoient lieu. Inconvénient nécessairement attaché à une Constitution compliquée de plusieurs parties qui semblables aux nombreux rouages d'une machine s'embrassent ou se heurtent, surtout quand des causes étrangères en ont usé ou gêné les ressorts.

Il ne peut entrer dans le plan de cet ouvrage de rendre compte de tous les objets de ces différens, et de les suivre depuis leur origine jusques à leur dernier terme. La plupart n'ont pû intéresser que les contemporains dont ils agitoient les esprits, et ils n'offriroient rien d'important aux lecteurs d'aujourdhui placés dans une situation si différente. Nous nous bornerons donc à ce qui regarde le projet favori des Ducs, et celui dont les effets ont été les plus remarquables, je veux parler de l'établissement d'un revenu fixe et permanent qu'ils avoient extrémement à coeur d'obtenir, à l'exemple d'un grand nombre de Princes de l'Empire. Les Etats pensoient que si cette demande leur étoit accordée, elle réduiroit presque à rien ceux de leurs privilèges auxquels ils étoient le plus attachés, et que les Ducs n'auroient plus besoin de leur concours et de leur approbation dans les affaires les plus importantes. Ils refusoient en conséquence de sacrifier les droits que leurs pères leur avoient transmis, et dont ils

devoient,

devoient, disoient-ils, compte à leurs successeurs. Ils opposoient encore l'indigence générale, suite d'une longue et cruelle guerre qui ne permettoit pas à la nation de porter un nouveau fardeau. On alléguoit le besoin d'entretenir des forteresses et des garnisons, mais ils n'admettoient point ce besoin, puisque, selon eux, les milices du pays suffisoient pour le défendre. Cette réponse n'étoit pas bien satisfaisante. Tout le monde connoissoit l'insuffisance de cette milice comparée aux troupes régulières et aguerries des grands Etats voisins, des Suédois, par exemple, qui depuis qu'ils étoient maîtres de *Wismar* et de *Brême* traversoient fréquemment le *Mecklenbourg* pour se rendre d'un lieu à un autre, et se permettoient souvent des violences dans ce passage, sans qu'on osat les réprimer. Ces raisons et celles qu'on y opposoit prolongeant cette contestation sans rien décider, *Chrêtien Louis* eut recours à des moyens
1671 qu'il jugeoit plus efficaces. Il se lia avec les Electeurs de Bavière, Palatin, de Cologne et de Brandenbourg pour obtenir de la Diète un décret qui eut force de loi dans toute l'étendue de l'Empire pour obliger les Etats Provinciaux de se charger des fraix de l'entretien des forteresses et de leurs garnisons. Ce projet fut suivi avec ardeur, mais il échoua par l'opposition qu'y mit l'Empereur en décidant que sans le consentement préalable des Etats provinciaux les Princes ne pourroient lever les impôts en question, et il prévint ainsi ce nouvel accroissement d'un pouvoir déja trop grand à ses yeux. Alors *Chrêtien Louis* prit le parti de lever un régiment d'infanterie pour le compte et à la solde du Roi de France, et de l'Electeur de Cologne. Et sans s'arrêter aux décisions
1672 de l'Empereur, lui et le Duc de *Gustrow* exigerent un impôt pour l'entretien des garnisons sans le concours des Etats et *en vertu des droits et de l'autorité qui leur appartenoient.* L'Empereur sur la plainte des Etats annulla cette ordonnance, mais les Ducs ne la renouvellerent pas moins à la fin de la même année, et employerent même la force pour l'exécuter, appellant de l'Empereur à la diète de l'Empire, et menaçant les Etats de la perte de leurs privilèges s'ils persistoient dans leur désobéissance. Des démêlés du même genre, poussés au même point, avoient souvent bouleversé de grands Etats. Ici l'on n'en vint point à de si grandes extrémités. L'Electeur de *Brandenbourg* les prévint en persuadant

persuadant aux Etats d'accorder un subside aux Ducs applicable au payement de ce qu'on devoit à l'Empire et au Cercle. On établit à cet effet une Caisse et un Receveur particulier. Le receveur remit le produit du subside au thrésorier des Ducs qui prétendirent avoir le droit d'en disposer à leur gré. Ainsi la querelle ne fut point décidée, ou plutôt elle se perpétua et s'aigrit même lorsque les Ducs quelque temps après supprimerent cette caisse, congédierent le receveur, et firent lever le subside par leurs officiers et pour le compte de leur Chambre de finances.

A ces querelles intestines se joignoit un autre fleau, celui des guerres qui se rallumoient fréquemment entre les puissances voisines. La paix de Westphalie n'avoit pû en détruire le germe. De nouvelles jalousies avoient armé dès l'année 1658 le Dannemarc contre la Suède, et dès lors aussi le *Mecklenbourg* avoit eu à souffrir du passage des armées que *Charles Gustave* ramenoit de Pologne pour aller envahir le Dannemarc. Cette guerre suspendue un moment se renouvella avec une nouvelle force l'année suivante, et les Impériaux, les Polonois, les Hollandois, l'Electeur de Brandenbourg y prirent part contre les Suédois. Leurs forces réunies à celles des Danois chasserent les Suédois du *Holstein*, et soumirent une grande partie de la Poméranie. Ainsi le *Mecklenbourg* se trouva au centre des pays occupés par les armées. Trente mille hommes y entrerent sous le commandement de l'Electeur. Il fallut leur fournir des vivres et souffrir leurs exactions. Heureusement cette guerre ne fut pas de longue durée. La mort de *Charles Gustave*, en 1660, en hâta la fin. A la paix on rendit aux Suédois tout ce qu'ils avoient perdu en Allemagne. Le *Mecklenbourg* fut délivré, mais il resta dans l'épuisement.

Sept ans après le Roi de France troubla de nouveau la tranquillité de l'Europe, et lui causa de vives allarmes par la rapidité de ses conquêtes sur

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0143
DFG

l'Espagne. La Suède, l'Angleterre, la Hollande se liguerent pour les arrêter, et Louis XIV. fut obligé de faire la paix en 1668. Mais cette paix, comme on sait, fut le germe d'une guerre nouvelle et plus funeste encore. *Louis* irrité de ce que les Hollandois avoient contribué à borner ses conquêtes résolut de leur faire porter tout le poids de sa vengeance. Il sut cette fois s'assurer de l'alliance de l'Angleterre et de la Suède. L'Electeur de Brandenbourg resta seul fidèle à la République, et la sauva. L'Empereur se décida à la secourir aussi. Le Dannemarc au contraire se déclara contre la Suède, ainsi la guerre devint générale, et l'orage s'approcha de nos provinces.

1674 Le Roi de Suède fut le premier qui y porta ses armes, en attaquant l'Electeur occupé dans ce moment à défendre les bords du Rhin contre les François. La Poméranie et le Brandenbourg ne pûrent d'abord opposer aucune résistance. Mais le Roi de Dannemarc, les Ducs de *Brunswick*, le *Landgrave de Hesse-Cassel* ayant pris parti pour l'Electeur, ce Prince de retour dans ses Etats repoussa les Suédois, les défit, reprit la Poméranie, et les poursuivit jusques dans le Mecklenbourg où la présence et les mouvemens de toutes ces armées aggraverent la misere d'un peuple à qui on ne laissoit plus le tems de respirer.

1675 Le Roi de Dannemarc voulut profiter de ses avantages, et se faire payer des services qu'il avoit rendus à l'Electeur. Il demanda que l'île de *Rugen* et *Wismar* lui fussent cédés, et on le lui promit. Mais il y avoit dans cette dernière place une forte garnison augmentée de celle du fort de *Varnemunde* que les Suédois avoient abandonné, et que les Danois raserent. Ils mirent aussi une garnison dans *Rostock* à la même occasion. Le siége de *Wismar* fut long et opiniâtre. Enfin cette ville se rendit au Roi de Dannemarc qui y avoit assisté en personne. Ce Prince et l'Electeur se lierent alors encore plus étroitement

Le 13. Dec.

contre

contre la Suède, et leur union soumettoit le Mecklenbourg à toutes leurs volontés.

Dans le même tems de fréquens incendies désoloient encore d'une autre manière ce malheureux pays. *Rostock* éprouva surtout ce fleau. Plus de 700 maisons y furent consumées avec toutes les richesses que des familles fugitives du *Mecklenbourg*, du Brandenbourg et de la Poméranie y avoient portées en y allant chercher un azyle. La misère des habitans fut si grande que pendant longtems ils ne purent rebâtir leurs maisons, ni payer leurs contributions. Il y eut aussi des incendies dans d'autres villes et dans des villages, et il fallut que le Duc *Chrêtien Louis* établit dans les Campagnes comme dans les villes des compagnies de secours et d'assurance pour ces cas malheureux.

Ce ne fut pas tout. L'Empire ayant aussi déclaré la guerre à la France, le *Mecklenbourg* fut obligé au milieu de tant de desastres de payer sa part des contingens exigés pour cette guerre. Ce pays, avec le Duché de *Lawenbourg* et *Lubeck* furent assignés aux troupes Danoises pour leurs quartiers d'hyver. Ensuite ces troupes ayant eu une autre destination elles demanderent au lieu de ces quartiers une contribution de 400,000 écus. Les Ducs et les Etats refuserent longtems cette demande. Les Danois insisterent, et saisirent la Principauté de *Ratzebourg*, et d'autres terres du Duc de *Schwerin* qui fut enfin obligé de traiter avec eux. Il se racheta au moyen d'une somme de cent mille écus. Le Roi de Dannemarc ne tira guères d'autre avantage de cette guerre ruïneuse pour lui, malgré les divers succès qu'il y avoit eus. Tous ses alliés firent successivement leur paix particulière avec Louis XIV. qui dicta les conditions du traité de *Nimegue*, et fit rendre à la Suède tout ce qu'elle avoit perdu en Allemag- 1679

 ne,

ne, et *Wismar* en particulier. Ce fut inutilement que le Roi de *Dannemarc* et l'Electeur de *Brandenbourg* refuserent d'accepter cette paix. Attaqués par les François dans leurs Etats de Westphalie il fallut enfin qu'ils subissent la loi de la nécessité. On prétend que Louis XIV. avoit été bien servi dans ses négociations auprès des Princes de l'Empire qui firent leur paix avec lui par la Duchesse de *Mecklenbourg-Schwerin*, et qu'elle avoit sû faire valoir avec beaucoup d'habilité les raisons, et surtout la munificence du roi. Durant les premières années de cette guerre le Duc *Chrêtien Louis* lui étoit toujours resté fidélement attaché, et il avoit séjourné le plus souvent en France. Mais en 1675, lorsque l'Empire se fut déclaré, l'Empereur lui fit ordonner de sortir des terres de l'ennemi de l'Empire sous peine de se voir déchû de l'administration de ses Etats.

Cette menace donna de vastes espérances au Duc *Fréderic* l'ainé de ses frères alors vivans, qui jusques alors avoit résidé à *Grabow*, réduit par l'injustice de cet ainé à la ressource d'un petit appanage et au Canonicat de *Strasbourg*, situation d'autant plus pénible qu'il s'étoit marié en 1671 avec une Princesse de *Hesse-Bingenheim* dont il avoit plusieurs enfans. *Chrêtien Louis* n'en avoit point, et s'il eut été déchu de l'administration de son Duché, *Fréderic* étoit désigné par les loix pour en être revêtu. Il se hâta de faire valoir ce titre, et sollicita l'Empereur de le lui assurer, et de lui faire donner provisoirement une place forte, et un revenu de 20,000 écus qu'il estimoit lui être dû. Ces prétentions fondées du moins pour ce qui regardoit le revenu, lui parurent avoir besoin de l'appui de
1676 la force. Il eut recours aux Danois qui le mirent en possession de *Butzow* sans attendre la réponse de l'Empereur. Par là il nuisit à sa cause. Il nuisit plus encore à sa réputation en accréditant le faux bruit de la mort

de

de son frère, et en engageant par ce moyen honteux le bourguemaître et la bourgeoisie de cette ville à lui prêter serment de fidélité. Mais l'Empereur ne favorisa pas des desseins devenus odieux par les moyens qu'on employoit. Il ordonna au Duc d'evacuer *Butzow*, et de remettre toutes choses dans leur premier état. Et au lieu de donner à *Fréderic* la Régence qu'il espéroit, il nomma une Commission présidée par *George Guillaume* Duc de *Lunebourg* avec le pouvoir de connoitre des différens des deux frères, et de les réconcilier. Cette Commission devoit aussi prononcer sur les différens qui divisoient les Ducs et leurs Etats. Mais elle n'entra que longtems après en activité rélativement à ce dernier point.

Aussitôt que *Chrêtien Louis* fut informé des entreprises de son frère il accourut en *Mecklenbourg*. Le bourguemaître de *Butzow* paya de sa tête l'erreur qui l'avoit fait agir comme s'il eut été certain de sa mort. Le Duc Fréderic ne remporta à *Grabow* que sa honte et ses regrets, et peu de temps après il eut encore la douleur de voir son injustice punie par une autre injustice. Louis XIV. devenu maître de *Strasbourg* ôta aux Pro- 1681
testans les Canonicats que leur avoit assurés ce même Traité de *Westphalie* dont il étoit garant, et dont il faisoit valoir sans cesse la garantie. *Fréderic* étoit ainsi réduit à un état si voisin de l'indigence qu'il fut obligé d'avoir recours à ce frère qu'il avoit offensé. On le sollicita en sa faveur, et il lui accorda une pension de 6000 écus, à condition qu'il renonçat à toute autre prétention à sa charge, et par conséquent au procès qu'il lui avoit intenté devant les tribunaux de l'Empire, procès presque interminable par tout autre moyen.

Fréderic ne jouït pas longtems de la ressource bornée et précaire que cette convention lui procuroit. Il mourut en 1688 laissant outre la Princesse Le 24. Avril.

Sophie

Sophie Louise qui épousa le premier Roi de Prusse, trois Princes dont l'ainé nommé *Fréderic Guillaume* fut dès ce moment reconnu par le Duc *Chrêtien Louis* son oncle pour son successeur, et élevé par ses ordres mêmes dans la religion Luthérienne à *Schwerin.* A l'âge de 13 ans ce Prince fut déclaré majeur par l'Empereur.

Il restoit encore à régler les différens toujours subsistans entre les deux Ducs de Mecklenbourg et leurs Etats. La Commission dont on vient de parler trouva dans cette tâche les plus grandes difficultés. Les Etats demandoient la Convocation d'une Diète générale. *Chrêtien Louis* s'y refusoit, et exigeoit des Etats de son Duché une contribution fixe et perpétuelle de 2000 écus par mois pour l'entretien des troupes du Cercle. Il faisoit de sa seule autorité une réduction sur les monnoyes. De là de nouvelles plaintes des Etats qu'ils porterent devant les tribunaux de l'Empire. Ils en obtinrent un arrêt en leur faveur. Le Duc reçut l'ordre de convoquer les Etats qui furent en effet assemblés à *Sternberg.* Là il s'éleva de toutes parts des réclamations. Les principales avoient pour objet les dépenses des légations, celles pour le Cercle, pour l'Empire, l'entretien des places et des garnisons, les dots des Princesses. Il y avoit aussi des disputes entre la noblesse et les villes sur la manière d'asseoir les contributions. Les Ducs tâchoient de mettre les villes dans leurs intérêts. Ainsi l'on voyoit en *Mecklenbourg* ce qu'on voit partout dans l'histoire moderne, l'affaire des impôts, des revenus publics devenir l'affaire essentielle, la source de toutes les agitations, les dissentions. Ces démêlés se perpétuant sans qu'on put convenir de rien, les Ducs déclarerent que la levée des deniers pour acquiter les sommes dûes à l'Empire et au Cercle ne pouvant se différer ils alloient s'en charger eux mêmes, et sans égard

à au-

à aucune protestation, ils exigerent en effet les contributions qu'ils avoient eux mêmes ordonnées. Les Etats prirent alors le parti d'accorder pour les dépenses du Cercle de l'année 1682 une somme de 127,000 écus, et 93000 pour la suivante. Mais les Ducs leverent ces sommes par leur autorité, et se firent payer en deux ans, 68000 écus par de là. Les Etats revendiquerent ce surplus ainsi que d'autres sommes qu'ils croyoient leur être dûes. C'est ce qu'on appella *le restant*, et qui devint un nouveau sujet de disputes. Alors la Commission Impériale presidée par le Duc de *Lunebourg* Capitaine du Cercle reçut l'ordre d'agir, et spécialement celui d'empêcher que les Etats ne fussent obligés de payer plus qu'ils ne devoient à l'Empire, et de leur faire restituer ce qu'on nommoit *le restant*. La politique de l'Empereur ne pouvoit permettre que les Princes devinssent trop indépendans. Par un intérêt contraire la France les soutenoit dans la prétention de lever arbitrairement des impôts sur leurs sujets, et on appuyoit cette prétention sur les nouveaux titres à la Souveraineté que le traité de Westphalie leur avoit accordés.

Le Duc de *Lunebourg* envoya au nom de la Commission qu'il présidoit *Grote* et *Molanus* en députation à *Rostock* pour exécuter ses ordres. Les Ducs refuserent d'abord de s'y soumettre. Le Duc de *Schwerin* y acquiesça cependant ensuite, mais le Duc de *Gustrow* demanda l'intervention de l'Electeur de *Brandenbourg* qui sous quelque prétexte fit occuper les bailliages limitrophes de ses Etats pour les soustraire à l'exécution militaire dont la Commission les menaçoit. Cependant les deux Ducs traitoient en secret avec leurs Etats, et leur offroient une satisfaction entière sur tous leurs griefs, s'ils vouloient leur abandonner les sommes désignées sous le nom de *Restant*. Ils espéroient par là prévenir ou embrasser les opé- 1684

rations

rations de la Commission. En attendant ils restoient en possession de ce *Restant*, et les Etats de leur côté persistoient à refuser l'octroi d'un revenu permanent. Les députés de la Commission en vinrent enfin à des menaces précises d'exécution militaire dans le terme de trois semaines, si les Ducs ne restituoient pas aux Etats les 90000 écus auxquels se montoit le dernier *restant*, et s'ils ne rendoient pas compte des *restants* précédents. Ils adjugeoient aux Etats le droit de faire entrer dans leur caisse la part des contributions payée par les bailliages des Ducs, celui de disposer de l'excédent, celui de régler le mode des contributions. Ainsi les Ducs condamnés sur tous les points appellerent de cet arrêt comme injuste, défendirent à leurs sujets toute communication avec les subdélégués ou députés qui l'avoient prononcé, appellerent des troupes de *Brandenbourg* à leur secours, leverent des impôts pour leur entretien. Ces troupes firent valoir leurs services aux dépens des peuples qu'elles foulerent, et de là de nouvelles plaintes contre les Ducs portées aux tribunaux de l'Empire. Cependant la Régence de *Schwerin* adoucit enfin la rigueur de ces mesures. Elle traita avec la Commission et par le moyen de ses députés avec les
1686 Etats. On rémédia à plusieurs de leurs griefs, et la Commission termina ainsi ses travaux qui restoient trop imparfaits pour que le Mecklenbourg put s'en promettre une tranquillité durable.

Il en étoit de même de la paix de l'Europe. Elle ne reposoit que sur le frêle fondement d'une trêve qui devoit durer vingt ans, et qui finit au bout de quatre, pendant lesquels même Louis XIV. continua sous de vains prétextes à faire des conquêtes sur l'Espagne et sur l'Empire. Le Roi de Dannemarc devenu son allié imitoit cet exemple, en tentant d'ôter au Duc de *Holstein-Gottorp* le Duché de *Sleswick*, de le priver de l'indépendance que les derniers traités lui avoient assurée, de faire élire son fils Coadjuteur de *Lubeck*, et

et enfin de s'emparer de la ville de *Hambourg* qu'il regardoit comme faisant partie de son Duché de *Holstein*.

Ces diverses entreprises eurent des effets fâcheux qui s'étendirent jusques sur le *Mecklenbourg*. Le Roi de Suède prit la défense de son parent le Duc de *Holstein-Gottorp*. Le Duc de *Gustrow* qui l'étoit aussi seconda ses desseins. Sa petite armée jointe à la garnison Suédoise de *Wismar* se mit en mouvement pour aller défendre le Duc de Gottorp. Louis XIV. intervint de son côté en faveur du Roi de Dannemarc, et fondé sur ses traités avec *Chrêtien Louis*, il voulut qu'il ouvrit aux troupes de ce Prince sa forteresse de *Doemitz* qui eut été très utile aux Danois dans le cours de cette guerre. Mais le Duc refusa constamment de livrer sa forteresse, et le Monarque françois enyvré d'encens et de succès ne pouvant souffrir un refus qu'il appelloit une desobeïssance le fit arrêter et conduire au château de *Vincennes*. La persévérance du Duc ne put résister à cette épreuve. Il envoya au Commendant de *Doemitz* l'ordre de remettre sa place aux Danois, mais ce Commandant nommé de *Halberstadt* refusa d'obéir, et le Duc de *Lunebourg*, Capitaine du Cercle, lui ayant envoyé des secours l'armée Danoise renonça au projet d'occuper cette place. Elle fut même obligée d'évacuer tout le *Mecklenbourg*.

Jules François le dernier de l'ancienne maison des Ducs de *Saxe-Lawenbourg* mourut dans ces circonstances, et toutes les prétentions des divers aspirans à sa succession se renouvellerent. Nous avons déja parlé souvent des Pactes de confraternité et de succession héréditaire conclus entre la maison de ces Ducs et celle de *Mecklenbourg* dès l'année 1431. Nos Ducs s'addresserent à la Diète de l'Empire pour qu'elle demandat à l'Empereur de les mettre en possession de ce Duché fort borné en lui même,

Le 19. Sept. 1689

même, mais important pour eux par sa situation et sa proximité. D'autres concurrents s'eleverent pour le leur disputer et se le disputer entre eux. L'Electeur de Saxe se fondoit sur une expectative accordée à sa maison, sur un pacte de famille, et sur le besoin que l'Empereur avoit de le ménager. Le Duc *George Guillaume* de *Lunebourg* alléguoit d'autres raisons en sa faveur, et comme voisin et Capitaine du Cercle il leur donna un grand poids en se hâtant de séquestrer le Duché vacant. Tous les autres concurrents furent ainsi écartés, et l'Electeur de Saxe ayant ensuite vendu ses droits au Duc de *Lunebourg* (1697) celui-ci continua de rester en possession du Duché, dont il sut obtenir l'investiture de l'Empereur, et qui est resté dès lors uni à l'Electorat de Hanovre sans que les Ducs de *Mecklenbourg* ayent pourtant renoncé à leurs prétentions.

On a crû que l'espérance d'obtenir ce Duché de *Lawenbourg* avoit eu part à la résolution que *Chrêtien Louis* prit alors de quitter la France. Il craignoit, dit-on, que ce séjour ne le rendit désagréable à la Cour de Vienne, et dès lors en effet il passa presque tout le reste de sa vie à la *Haye*. Mays les traitemens qu'il avoit essuyés de la part de *Louis*, ses démêlés, ses procès continuels avec la Duchesse son épouse, dans les quels le Roi et une famille puissante prenoient parti contre lui, expliquent assez son dégoût pour la France, et pourquoi ce séjour lui devint aussi desagréable que celui de son propre pays où il n'étoit pas plus aimé et où il avoit aussi des procès continuels avec ses Etats. Il préféra la *Haye* à *Hambourg* où il avoit séjourné quelque tems, et il y passa les dernières années de sa vie loin d'une épouse avec laquelle il n'avoit pû vivre, et à laquelle il ne payoit plus sa modique pension (a), se réduisant lui

(a) Elle perdit cette pension de 4000 écus lorsque la guerre se renouvella entre l'Empire et la France par ce qu'elle voulut rester à Paris où elle mourut en 1695.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0152
DFG

lui même à une petite dépense, et tout occupé à thésauriser. Il y termina en 1692, à l'âge de 69 ans, sa vie inquiete et agitée, sans laisser de regrets à son peuple, ni d'enfans de ses deux mariages. Son frère le Duc *Fréderic* de *Grabow* étoit mort, comme on l'a vû, quatre ans avant lui. Ainsi ce fut l'ainé de ses fils qui succéda. *Chrêtien Louis* l'avoit déja reconnu pour son successeur, et l'avoit fait élever dans la religion Protestante, tant son zéle pour la Catholique s'étoit déja refroidi. Il avoit même ordonné par son testament que la chapelle de son château de *Schwerin* fut rendue aux Protestans six semaines après sa mort. Egalement désabusé des autres opinions qu'il avoit adoptées dans sa jeunesse il avoit aboli toutes les procédures criminelles qui étoient encore alors en usage contre les prétendus sorciers (a). Ainsi l'âge et la réflexion ramenent les esprits qu'on a séduits ou égarés, mais que la nature avoit fait droits. On a crû trouver le portrait de ce Prince dans les Caractères de la *Bruyère* qui l'avoit sans doute connu à la Cour de Louis XIV. C'est le portrait d'un Courtisan ridiculement oisif et frivole. Mais c'est un anonyme sans autorité qui à donné cette clef des Caractères, et sa conjecture fut-elle juste, on pourroit rejetter une partie des traits de cette peinture satyrique sur la sévérité bien connue du peintre. Le 21. Juin 1692

On court moins de risque de se tromper en jugeant ce Prince sur sa vie publique et son Administration. Ni l'une ni l'autre ne fut recommandable

(a) C'est une chose remarquable que presque dans le même tems son Cousin le Duc de *Gustrow*, Protestant zélé, et qui avoit même publié des ouvrages de Théologie, établissoit au contraire un tribunal chargé spécialement de poursuivre criminellement les *enchanteurs*, *devins*, *et sorciers*, de les excommunier, et de les punir même capitalement en certains cas.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0153
DFG

mandable et heureuse. Un Prince engagé durant tant d'années dans des procès avec ses sujets, ses parens, ses épouses, qui abandonna le culte de ses pères et le séjour de ses Etats, qui sembla quelque fois avoir conçu un tel dégoût pour son rang, son indépendance, sa patrie qu'il leur préféra le titre et le rôle de Courtisan d'un Monarque superbe et absolu, un tel Prince est suffisamment caractérisé et consigné à la postérité.

FRÉDE-

FRÉDERIC GUILLAUME, Duc de Mecklenbourg-Schwerin, né en 1675, mort sans enfans en 1713.

GUSTAVE ADOLPHE, Duc de Mecklenbourg-Gustrow, mort en 1695.

Malgré les droits incontestables que donnoient à *Fréderic Guillaume* sa naissance et les dernières dispositions du Duc Chrétien Louis sur le Duché de *Schwerin*, son oncle *Adolphe Fréderic* borné à la possession de *Mirow* parut vouloir le lui disputer, sous prétexte qu'il étoit plus près d'un dégré du Duc *Adolphe Fréderic* leur commun auteur. Mais *Fréderic* étoit déja en possession non seulement du Duché, mais encore des thrésors que *Chrêtien Louis* lui avoit légués. L'Empereur confirma son droit, en lui donnant sans délai l'investiture du Duché et des Principautés de *Schwerin* et de *Ratzebourg* par des lettres qui consacroient expréssement le droit de Primogéniture dans la succession linéale, comme observée de tout tems dans la maison de *Mecklenbourg*. Ainsi toute difficulté à ce sujet s'évanouit aussitôt. Le début du jeune Duc dans son administration en fit renaitre bien d'autres. Agé de 17 ans seulement il joignoit à l'inexpérience de son âge des passions violentes, et surtout un gout pour les plaisirs qui ruïnoit sa santé, corrompoit ses moeurs, le livroit à des favoris méprisables, et à des dépenses dont les suites ne pouvoient que lui être funestes. Dès la première convocation des Etats on vit combien ces écarts produiroient de

de divisions entre eux et lui. Il voulut augmenter divers impôts et les exiger de sa propre autorité. Il différa la cérémonie de l'hommage usitée à l'avénement d'un nouveau Duc, nouveauté dont les Etats furent justement allarmés puisque c'étoit en même tems différer la confirmation de leurs privilèges. Ainsi les anciens démêlés aigris par des nouveaux fournirent matière à de nouveaux procès que les Etats intenterent au Duc devant les tribunaux de l'Empire. Ces tribunaux rendoient des arrêts contre lui, mais ils les contestoit, les éludoit et ils demeuroient sans exécution. Riche des épargnes de son oncle il étoit, du moins pour un tems, indépendant des Etats, et l'imprudence de son âge lui persuadoit qu'il n'avoit d'ailleurs aucun ménagement à garder. Il aliéna par cette conduite le vieux Duc de *Gustrow* son oncle. Il avoit refusé d'épouser sa fille *Sophie* qu'il lui avoit destinée dans l'espoir que les vertus de cette Princesse pourroient lui inspirer de meilleurs sentimens. Mais il ne put vaincre son dégoût pour les liens du mariage, et le Duc de *Gustrow* qui n'avoit que des filles, craignant que la religion et les bonnes moeurs n'eussent à souffrir après lui de l'exemple d'un Prince aussi inconsidéré, épousa avec ardeur les intérêts de son gendre le Duc *Adolphe Fréderic* de *Mirow*, et travailla de tout son pouvoir à lui assurer une portion, si ce n'est même la totalité de sa succession après sa mort qu'il sentoit devoir être prochaine. Ce projet lui tenoit tellement à coeur qu'il comptoit pour rien l'approbation qu'il avoit donnée lui même au systême de l'indivisibilité du *Mecklenbourg*, telle qu'elle avoit été établie par les résolutions et dispositions testamentaires des années 1586 et et 1621, par lesquelles tout partage devoit cesser après sa mort. Mais l'Empe-
28. Juillet 1694 reur ne fut point favorable à ce projet. Il fit défendre itérativement aux Etats
21. Avril 1695 du Duché de *Gustrow* de prêter un hommage à aucun des deux Princes qui aspiroient à cette succession, et prévoyant qu'elle donneroit lieu bientôt à un

procès

procès il ordonna que dès qu'elle seroit ouverte, elle fut séquestrée par les Princes Directeurs du Cercle de la Basse-Saxe. Le Roi de Suède l'un de ces directeurs en qualité de Duc de *Brême* se hâta d'exécuter cette Commission, et au moment de la mort du Duc de *Gustrow* il s'y trouvoit déja des troupes du Cercle. Ce Prince termina sa carrière à l'âge de 61 ans après une régence de 41. De onze enfans qu'il avoit eus de *Madeleine Sybille* de *Holstein-Gottorp* huit Princesses lui survivoient, sans aucun héritier mâle. Quatre de ces Princesses étoient déja mariées (a), et une promise à l'héritier du thrône de Dannemarc. Nous avons déja observé que quoique il eut eu pour mere une Princesse très zèlée pour la religion réformée, il le fut lui même beaucoup pour la religion Luthérienne, qu'il composa des ouvrages théologiques, et n'épargna rien d'ailleurs pour la défendre et l'affermir dans ses Etats. Il laissa la réputation d'un Prince sage, réglé dans ses moeurs, instruit (b) et appliqué aux affaires. L'instruction religieuse du peuple attira surtout son attention, il mit les écoles sur un meilleur pied, remit en vigueur d'anciennes ordonnances, et en publia de nouvelles pour mieux régler l'administration de la justice et de la police, encourager les manufactures et le commerce. Son Chancelier *Curtius* le servit utilement à ces divers égards. Quoique par son caractère il fut porté à user de douceur avec tout le monde, on observa que sur la fin de sa vie des Conseils étrangers lui firent souvent adopter des mesures sévères avec les

26. Oct. 1695

(a) Ces Princesses étoient: 1. *Marie*, qui épousa *Adolphe Frederic*, Duc de Strelitz. 2. *Sophie*, mariée à *Chrétien Ulrich*, Duc de *Wurtemberg-Oels*. 3. *Christine* à *Chrétien Louis*, Comte de *Stolberg*. 4. *Hedwige Eleonore* à *Auguste*, Duc de *Saxe-Zörbig*. 5. *Louise* à *Férderic IV.*, Roi de Dannemarc. 6. *Elizabeth* à *Henri*, Duc de *Saxe-Mersebourg*. 7. *Augusta*, Abbesse de *Dargun*.

(b) Il faisoit avec facilité des vers latins et allemands. Il entendoit le Grec et l'Hébreu, et il s'étoit occupé d'un Commentaire sur les livres de Moyse.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0157
DFG

les Etats de son Duché, qu'il se laissa dominer par l'humeur, et que ses correspondances avec des Théologiens occupoient presque tout son tems. Ce qui feroit le plus de tort à sa mémoire, si c'étoit uniquement à lui qu'on dût l'imputer, c'est qu'il laissa son état chargé de dettes et de procès. Presque tous ses bailliages étoient engagés à des créanciers, ou grevés de redevances de divers genres. Mais quoique il eut poussé trop loin la libéralité, et tenu une Cour trop nombreuse, ce qui contribua le plus à ruïner ses finances, ce furent les guerres que les Etats voisins se firent trop souvent aux dépens du *Mecklenbourg*, les contributions exigées par l'Empire, qui ne furent jamais aussi multipliées que sous l'Empereur *Léopold*, engagé dans de fréquentes et de funestes guerres avec la France et avec les Turcs (a), les procès entre les Princes de la maison, et entre ces Princes et leurs Etats; (ces derniers coutoient déja plus de 130,000 écus au Pays, et n'étoient pas terminés) enfin les Commissions Impériales décernées à l'occasion de ces procès, l'établissement des Princesses etc. etc.

Après la mort de ce Prince une succession aussi importante que celle de son Duché de *Gustrow* ne put qu'être vivement disputée par les deux prétendans, *Fréderic Guillaume* et son oncle *Adolphe Fréderic*. Les Etats étoient assemblés dans ce moment. *Fréderic* voulut obliger les députés de *Gustrow* à lui prêter serment, mais ils se référerent au jugement de l'Empereur,

(a) On en a déja vû plusieurs exemples. On peut ajouter qu'en 1689 les contributions que le Mecklenbourg devoit au Cercle de Basse-Saxe n'étant point acquitées, le Duc de *Lunebourg* fit séquester le péage de l'Elbe et la ville de *Boitzenbourg*, et l'année suivante ce même Prince et l'Electeur de *Brandenbourg* furent chargés par l'Empereur d'une autre exécution en conséquence de laquelle ils saisirent des villes et bailliages du *Mecklenbourg*, jusques à ce que les Etats eussent payé 200 mois Romains qu'ils devoient pour la guerre contre les Turcs.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0158
DFG

pereur, et quitterent la Diète. Le séquestre ordonné par l'Empereur n'arrêta pas le Duc *Adolphe Fréderic* qui se trouvoit à *Gustrow* à la mort de son beau-père. Il s'empara du château, à l'aide des troupes du Cercle, et fit placer ses armes sur la porte de l'hôtel de ville. D'un autre côté *Fréderic Guillaume* qui étoit soutenu par l'Empereur obtint les arrêts les plus favorables du Conseil aulique. Ce tribunal prononça qu'il étoit le plus ancien possesseur comme ayant fait le premier signifier des ordres aux villes du Duché de *Gustrow*, et il enjoignit aux Etats de le reconnoitre comme leur Prince légitime. L'Empereur lui donna l'investiture de ce Duché, et le Comte de *Eckh* Commissaire Impérial qui étoit à *Hambourg* fut chargé de l'exécution de ces décrets. Le 12. Janv. 1697

En conséquence ce Plénipotentiaire accompagné du Duc et de quelques troupes se rendit à *Gustrow*, le mit en possession du château, en fit ôter les armes d'*Adolphe Fréderic*, et supprima la régence provisoire qu'il y avoit établie. Ainsi le procès eut été terminé alors, et le Duc de *Schwerin* auroit été seul Duc de *Mecklenbourg* si la puissance Impériale eut suffi pour maintenir ce qu'elle avoit prononcé. Mais le Roi de Suède rival toujours vigilant de cette puissance fut blessé d'avoir été aussi peu consulté dans une affaire qui intéressoit autant le cercle dont il étoit un des directeurs. Il se concerta avec l'Electeur de Brandenbourg, et le Duc de *Lunebourg* pour annuller tous ces décrets. *Klinkowstrom* officier Suédois se mit par son ordre à la tête d'un corps de troupes, reprit le château de *Gustrow*, en arracha violemment le Commissaire Impérial Comte de *Eckh* sans égard à son caractère, et obligea le Duc à s'éloigner. Ses Soldats se répandirent ensuite dans le pays et par leur licence se rendirent d'autant plus odieux aux malheureux habitans qu'ils étoient déja épuisés par des exactions

de tout genre. Par là s'accrurent encore les difficultés d'une affaire déja si épineuse. Vivement blessé du traitement fait à son Ministre l'Empereur fit défendre sa cour à ceux des Princes qui avoient fait agir *Klinkowstrom*, et ce ne fut qu'un an après que cet officier ayant été désavoué par eux, comme ayant agi sans leur ordre, et privé du Commandement, leurs excuses furent reçues par l'Empereur.

Cependant le Duché de *Gustrow* restoit sous les ordres des Directeurs du Cercle qui ne se hâtoient pas de lever le séquestre. La bourgeoisie de *Gustrow*, les Etats étoient forcés de se soumettre à cette autorité que la force appuyoit, tandis que les Princes qui l'exerçoient essayoient de la justifier par des Mémoires que publioient leurs Ministres assemblés à *Hambourg*. Ils y soutenoient que la conduite du Commissaire Impérial avoit été illégale, et ses actes d'autorité précipités, par ce que le Conseil aulique avoit rendu ses arrêts sans avoir pris connoissance des défenses de la partie condamnée, qu'il ne pouvoit y avoir lieu à une exécution, que si elle eut dû être ordonnée, c'étoit au Directoire du Cercle à qui cet ordre devoit être donné, et non à un Commissaire Impérial. En conséquence le Directoire du Cercle prolongeoit la séquestration, et confirmoit la régence provisoirement établie dans le Duché avec pouvoir de le gouverner jusques au jugement définitif. Mais ce gouvernement ne put se faire obéir qu'autant qu'il se fit craindre. Envain il convoqua des Diètes, il demanda des subsides. Il ne put les lever que par voye d'exécution.

Le Conseil aulique opposa aux mémoires des Princes des *Mandats* avocatoires, et inhibitoires nombreux et étendus qui ne les arrêterent point, et qui avec leurs réponses, et les Mémoires publiés par les Ducs forment un recueil très volumineux, dont le résultat seul peut avoir quelque intérêt dans cet ouvrage.

L'Empe-

L'Empereur étoit porté dans ce moment par diverses considérations à ne point altérer la tranquillité de la Basse-Saxe. Il prit donc le parti de finir cette querelle de la manière la moins offensante pour les Princes. Et dans cette vûe il nomma une nouvelle Commission composée du Roi de Dannemarc, comme Duc de *Holstein*, de l'Evêque de *Lubeck*, de deux Ducs de *Brunswick*, et du Comte de *Eckh* son ministre, pour examiner les prétentions du Duc *Adolphe Fréderic* sur la succession de *Gustrow*. Cette commission commença ses travaux en 1698, et elle ne les termina que trois ans après par une transaction qui fut acceptée et signée par les deux Ducs qui s'étoient rendus pour cet effet en personne à *Hambourg*.

Le 27. Janv. 1698
Le 8. Mars 1701

Par ce traité *Fréderic Guillaume* Duc de *Schwerin* acquéroit le Duché de *Gustrow*, et le droit de primogéniture dans la succession linéale étoit reconnu et confirmé à perpétuité dans la maison. En reconnoissant ce droit *Adolphe Fréderic* cédoit au Duc de *Schwerin* son neveu tout ce qui avoit été jusques alors commun entre eux, la ville de *Rostock* et son Université, le Consistoire, le tribunal de la Cour et du Pays, la convocation des diètes générales etc. D'un autre côté le Duc *Adolphe* acquéroit outre la Seigneurie de *Stargard*, les Commanderies de *Mirow* et de *Nemerow* avec tous les droits de *supériorité territoriale*, de plus la Principauté de *Ratzebourg* avec droit de suffrage aux Diètes de l'Empire et du Cercle, et enfin une rente annuelle de 9000 écus, ce qui avec les autres objets qu'on vient d'énumérer devoit lui donner sans nulle déduction pour des dettes, un revenu annuel de 40000 écus. La Noblesse et les Etats de la seigneurie de *Stargard* restoient unis avec ceux des autres provinces du *Mecklenbourg*, et conservoient leur part à la caisse Provinciale de *Rostock*. Le nouveau Duc de *Strelitz* (car il prit alors ce nom du lieu de sa résdence) et ses successeurs avoient aussi le droit de nommer un des membres

du Tribunal du pays et de la Cour, et d'envoyer au Consistoire suprême un surintendant Ecclesiastique dans les cas qui pourroient intéresser ses sujets. Quoique les deux Ducs eussent ainsi chacun un Etat ou Duché distinct, on maintenoit *l'Union* sur l'ancien pied, ainsi que le droit de succession réciproque au cas d'extinction de l'une des deux branches de la maison.

Le 26. Mars. L'Empereur confirma cette transaction à laquelle sa médiation avoit eu la plus grande part. *Fréderic Guillaume* avoit été servi auprès de lui avec beaucoup de zéle et d'habileté par un gentilhomme Poméranien nommé *Horn* qui durant un long séjour à Vienne où il avoit embrassé la religion Catholique s'étoit fait des amis puissans. Par son crédit, et ses talens il avoit obtenu pour son maître (le 7. Juillet 1698) un arrêt du Conseil aulique qui condamnoit les Etats de *Mecklenbourg* à payer les fraix de l'entretien de la forteresse de *Doemitz*, des garnisons, des légations dans l'Empire, et les taxes pour la Chambre Impériale etc. Il falloit après cela estimer ces dépenses pour fixer la somme que les Etats devoient payer. Ce fut le sujet de nouvelles contestations pour lesquelles l'Empereur, à la prière du Duc, envoya un nouveau Commissaire à *Hambourg*. Il se nommoit le général de *Peckstein* et il réussit après de longs traveaux à faire

Le 16. Juillet. adopter aux deux partis un accord conclu la même année 1701, par lequel les Etats s'engageoient à payer pour les dépenses qu'on vint d'exposer une somme annuelle de 120 mille écus. Cet accord cependant ne put prévenir toutes les réclamations ni lever toutes les difficultés. Il s'en eleva encore de nouvelles, mais dans les années qui suivirent la conclusion du traité de partage du Mecklenbourg, époque importante et remarquable à laquelle cette partie de nôtre histoire se termine naturellement.

FIN DU TOME III.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE
MECKLENBOURG.

TOME QUATRIEME.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0163
DFG

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0164
DFG

CHAPITRE I.

Depuis l'année 1701 à 1747.

Dès que l'Empereur eut confirmé le traité de partage conclu à Hambourg, les troupes du cercle se retirerent, et le Duc de *Schwerin* établit une nouvelle Régence pour le pays qui lui étoit cédé. Le Duc *Adolphe Fréderic* de son côté usa du droit de convoquer des Diètes particulières pour son Duché, et donna lieu par là à ce que les Etats de cette portion du *Mecklenbourg* ne fussent plus appellés aux Diètes générales. Sa résidence ayant été fixée à *Strelitz*, le nom de cette ville servit dès lors à désigner le nouveau Duché qui fut nommé *Mecklenbourg-Strelitz*. Ce Prince ne vécut que jusques en 1708. A sa mort son fils ainé *Adolphe Fréderic* lui succéda, et son second fils *Charles Louis* et sa postérité continuerent la branche de *Strelitz* qui subsiste jusques à nos jours. Le 26. Mars. Le 9. May

Revenons à present à celle de *Schwerin* qui doit faire desormais l'objet principal de notre récit. Nous avons dit qu'un décret du conseil aulique (de 1698) avoit condamné les Etats de ce Duché à payer les fraix de l'entretien des places fortes, des garnisons, des Légations dans l'Empire, et les taxes pour la chambre Impériale. En conséquence le Duc *Fréderic Guillaume* avoit demandé aux Etats pour le seul article des fortifications de

Doemitz une somme de 186 mille écus. Il avoit prétendu de plus comprendre sous le nom de places fortes les autres villes de ses Etats où il y avoit des fortifications, comme *Gustrow*, *Schwerin*, *Butzow*, *Boitzenbourg*, *Rostock*. Ainsi l'interprétation de cet article du Décret du Conseil aulique avoit donné lieu à de nouvelles prétentions très opposées les unes aux autres, car les Etats ne faisoient monter qu'à 120 mille écus tout ce que le Décret les avoit condamnés à payer, et le Duc persistant avoit fait lever par son autorité et par la force ce qu'il croyoit lui avoir été adjugé. De là des plaintes générales et multipliées qui avoient obligé l'Empereur
1701 à envoyer à *Hambourg* le général de *Peckstein* avec le pouvoir de commissaire Impérial pour juger définitivement ce long procès.

Ce commissaire avoit réussi à faire consentir les Etats à une transaction conclue à *Schwerin*, par laquelle les Etats devoient payer à perpétuité une somme annuelle de 120 mille écus pour l'entretien des forteresses et des garnisons, et fournir des quartiers pour les régimens que le Duc garderoit à sa solde. En parlant de cette convention dans la précédente partie de cet ouvrage nous avions déja observé qu'elle ne put rétablir la tranquillité dans le pays. Neuf membres de l'ordre de la Noblesse protesterent contre cette transaction comme contraire à leurs privilèges. Ils se donnoient le nom de *patriotes*, si honorable quand il est mérité. A la cour de *Schwerin* on les nomma *Rénitens*. A ceux se joignirent plusieurs créanciers des derniers Ducs de *Gustrow*, que *Fréderic Guillaume* ne satisfaisoit pas à leur gré, par ce qu'il prétendoit n'être tenu d'acquiter que 300,000 écus de ces dettes. Réunis ainsi ils intenterent un nouveau procès au Duc devant le conseil aulique. Le Duc n'en attendit pas la décision pour leur faire éprouver les effets de son indignation. Ils les traita comme

des

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0166
DFG

des vassaux rebelles et comme tels les exclut des Diétes, les dénonça au conseil aulique comme ayant encouru les peines de félonie, décernées par la transaction de *Schwerin* à ceux qui oseroient l'enfreindre. En même tems il faisoit lever par le moyen d'un impôt sur les consommations la somme que cette transaction lui avoit assignée, et il établissoit sa résidence à *Rostock*, mais en lui laissant sa garnison de 30 hommes, dont le commandement ainsi que les clefs de la ville restoient à ses Magistrats. 1702.

Cependant le Duc ne trouva pas à la cour de Vienne l'appui et la faveur qu'il avoit espérée. L'Empereur *Joseph* en faisant prononcer contre l'Electeur de *Bavière* la peine du ban de l'Empire avoit donne le Landgraviat de *Leuchtenberg* à un de ses favoris le Prince de *Lamberg*; et *Fréderic* avoit voulu profiter de cette occasion pour revendiquer ce petit pays, sur lequel nous avons vû ci-devant que sa maison avoit des prétentions. *Lamberg*, à ce qu'on crut alors, s'en vengea en s'intéressant en faveur des *Rénitens*. D'autres attribuerent ce changement à d'autres causes. Quoi qu'il en soit le conseil aulique les déclara absous de l'accusation que le Duc avoit intentée contre eux. Il admit même leurs plaintes contre le Duc. Ainsi malgré tout ce qu'on avoit pû faire pour accommoder ce différent il ne fit que s'envenimer davantage. Nous nous bornerons à indiquer les événemens les plus importans auxquels il donna lieu.

Le Duc de *Strelitz* et sa noblesse n'avoient pas été plus satisfaits de la Convention de *Schwerin* que la noblesse de ce dernier Duché. Leur principal grief étoit qu'elle s'étoit faite sans eux, quoique par l'union de 1523 ils eussent dû être appellés à y prendre part. Cela leur donna lieu de s'éloigner encore davantage, et de ne prendre aucun intérêt aux différens du Duc de *Schwerin* avec sa noblesse. Le Duc de *Strelitz* s'attribua ainsi, malgré les protestations de

de celui de *Schwerin*, les principaux droits de Régale, celui de battre monnoye, de percevoir les contributions pour l'Empire etc. etc.

D'un autre côté *Fréderic Guillaume* gagna un grand point en engageant les villes à faire avec lui un accord particulier, et à se séparer ainsi de l'ordre de la Noblesse.

1708 En effet, toutes ses villes, à la réserve de *Rostock*, consentirent à lui payer une contribution convenue, et renoncerent à faire cause commune avec la Noblesse, comme l'avoit préscrit le traité *d'Union* de 1523.

Les villes avoient depuis longtems des sujets de plaintes contre la Noblesse; elles crurent alors trouver leur avantage à s'en séparer, et à traiter à part avec leur Duc auquel elles promirent les subsides nécessaires pour la défense du pays. Le Duc leur accorda en retour diverses conditions avantageuses. La Noblesse se plaignit de cette séparation avec amertume, mais les villes persisterent, et soutinrent que leur union avec la Noblesse ne leur avoit jamais été que préjudiciable. On a depuis tenté de la rétablir, et la Cour de Vienne a voulu même dans la suite qu'elle fut renouvellée, mais cette réunion n'a jamais été ni complette ni volontaire de la part des Villes. Dès lors *Fréderic Guillaume* ne relâcha rien de la rigueur de ses mesures contre sa Noblesse. Et deux fois ses Ministres prirent d'autorité des sommes considérables dans la Caisse des Etats.

Le 28. Octob. 1708 Dans le même tems sa soeur *Sophie Louise* épousoit *Fréderic*, premier Roi de Prusse, et à l'occasion de ce mariage les deux Princes contractoient entre eux une etroite alliance (a). Le Roi promettoit au Duc de lui prêter assistance contre sa Noblesse, et il obtenoit que *le Pacte de confraternité héréditaire* qui subsistoit entre leurs maisons depuis l'année 1442 fut renouvellé et confirmé.

Le

(a) Ce mariage se célébra avec beaucoup de pompe à *Schwerin* et à *Berlin*. C'étoit la troisième femme que le Roi épousoit; il n'en eut point d'enfans, et mourut en 1713.

Universitäts Bibliothek Rostock http://purl.uni-rostock.de /rosdok/ppn1005130884/phys_0168 DFG

Le Duc consentit alors expressément à ce que le Roi adjoutat aux titres et aux armes de sa maison le titre et les armes de la maison de *Mecklenbourg*. Mais le Duc de *Strelitz*, sans la participation duquel cette concession s'étoit faite, en prit ombrage, et y opposa des protestations formelles, quoique sans doute on n'eut pas prétendu porter aucune atteinte à son droit de succéder à la branche de *Schwerin*, dans le cas d'extinction de celle-ci, par préférence à la maison de *Brandenbourg* qui ne pouvoit, selon les termes du pacte de famille, hériter du *Mecklenbourg* que lors qu'il n'y auroit plus d'héritiers mâles dans la maison Ducale. Nous observerons encore à cette occasion que peu d'années auparavant, (en 1693) ce pacte avoit déja été renouvellé, et qu'on l'avoit expressément étendu aux nouvelles acquisitions que la maison Ducale avoit faites par les traités de *Westphalie*, savoir les Principautés de *Schwerin* et de *Ratzebourg*, qu'on regardoit ainsi comme des compensations pour la perte de *Wismar* et de ses dépendances. Cette extention avoit encore été confirmée en 1701 avec le Pacte même, et elle l'a été souvent encore depuis, comme en 1752 et 1787, ainsi que nous aurons occasion de l'observer. L'Empereur l'a reconnue aussi en confirmant le pacte même, toutes les fois que la maison de Brandenbourg à reçu depuis ce tems là, l'investiture des Etats qu'elle posséde dans l'Empire. *Fréderic Guillaume* se flatta sans doute dès lors de pouvoir plier sa Noblesse à ses volontés. En conformité de son traité avec le Roi de Prusse il en obtint en effet deux Régimens qui obligerent quelques nobles à payer les taxes qu'il leur imposoit. Mais la plupart, et ceux en particulier qui étoient dans des services étrangers, n'en continuerent pas moins à lui résister, et à poursuivre le procès qu'ils lui avoient intenté devant le conseil aulique. Ceux mêmes qui s'étoient soumis d'abord se joignirent ensuite à eux. D'autres griefs les animerent encore. Il fallut donc malgré tout ce qui avoit été

été déja fait, avoir recours à la ressource onéreuse et lente d'une commission Impériale. La Cour de *Berlin* insista fortement pour qu'elle eut lieu, et elle
1711 fut établie et mise en activité à *Hambourg*. Elle étoit composée des Ministres du Roi de Suède, comme Duc de *Brême*, du Duc de *Brunswick-Wolfenbuttel*, du Duc de *Gotha*, et du Plénipotentaire de l'Empereur le Comte de *Schoenborn*, Evêque de *Spire*, et depuis *Cardinal*. La Noblesse de *Mecklenbourg* se montra peu disposée à recevoir la loi de cette Commission. Elle éluda sa décision par toutes sortes de moyens, jusques à ce que la mort inopinée de l'Empereur *Joseph* qui l'avoit nommée, et de la volonté duquel elle tiroit toute sa puissance, vint l'anéantir. Alors *Fréderic Guillaume* ayant voulu continuer de lever des impots sur la Noblesse, elle s'adressa à l'Electeur de Saxe, comme vicaire général dans cette partie de l'Empire, et après l'élection de l'Empereur Charles VI. au nouveau conseil aulique qui admit ses plaintes. Mais elle ne
1712 put empêcher que ce tribunal ne prononçat enfin une *sentence provisoire* sur le principal point du procès, savoir les taxes pour la défense du pays, les députations, et les Légations, la Chambre Impériale etc. Sur tous ces objets la sentence confirmoit la Convention de *Schwerin* de 1701, c'est à dire que les Etats étoient tenus à payer à perpétuité une Contribution annuelle de 120,000 écus qui ne pouvoit jamais être augmentée, et dans les cas où le Duc auroit besoin d'une plus forte somme il devoit la prendre dans son propre thrésor.

Cette sentence provisoire ne mit pas fin au procès, mais avant que d'en voir les suites nous devons retourner sur nos pas pour rendre compte de divers événemens qui appartiennent aux années précédentes.

Fréderic Guillaume avoit deux frères, *Charles Léopold* et *Chrétien Louis*. Le premier d'un caractère ardent, fixe dans ses idées, et obstiné dans les plans que son intérêt lui avoit fait adopter; le second doux et conciliant, et tout dévoué

dévoué à son frère ainé. D'abord après la conclusion de la transaction de 1701, *Charles Léopold* se fondant sur les anciens usages demanda au Duc une portion de ses Etats, comme le Duché de *Gustrow*, ou du moins une partie de ce Duché. Mais quelques mouvemens qu'il se donnat pour obtenir ce partage la transaction dont nous venons de parler y étoit trop opposée, ainsi que le Décret par lequel l'Empereur l'avoit confirmée, pour qu'il put y réussir. Il sentit d'ailleurs lui même que son frère n'ayant point d'enfans, et les apparences étant qu'il seroit son héritier, son propre intérêt devoit lui faire regarder un partage comme dangereux par ses conséquences, et il souscrivit enfin (en 1707) à une convention où l'on prit pour baze l'article de la transaction de 1701 qui donnoit à l'ainé de la maison le droit exclusif à la Régence du Duché, en réservant seulement pour les cadets un appanage. Ainsi *Charles Léopold* acquit un revenu fixe de 15000 écus, et *Dobberan* pour sa résidence, avec toute jurisdiction, sauf la Souveraineté territoriale.

L'appanage de *Chrêtien Louis* fut *Grabow* avec 10 mille écus de revenu. Il rendit ensuite *Grabow* au Duc, et vécut à sa Cour. *Charles Léopold* au contraire étoit le plus souvent absent, à *Hambourg*, où à l'armée de Charles XII. dont il étoit l'admirateur passionné.

Le Duc *Fréderic Guillaume* s'étoit aussi marié dans cet intervalle, (1704) avec *Sophie Charlotte*, fille de *Charles*, Landgrave de *Hesse-Cassel* et soeur du Prince *Fréderic* qui fut depuis Roi de Suède. En l'épousant il lui promit de lui assurer le libre exercice de la religion réformée dans le lieu assigné pour son Douaire, et la permission d'élever une de ses filles dans cette religion (a). Mais le Duc qui avoit trop tard renoncé à

sa

(a) Cette Princesse forma à *Butzow* une Colonie de François réformés auxquels on accorda une Eglise et un Ministre.

sa vie peu réglée n'en eut point d'enfans, et l'abus des plaisirs l'avoit affoibli au point qu'il mourut au retour des bains de *Slangenbad*, près de Mayence, dans sa trentesixième année. (a)

Le 31. Juillet 1713

Ses dernières années firent oublier et reparerent les écarts de sa jeunesse. Son esprit devenu modéré, doux, conciliant, son amour pour ses peuples les lui firent employer utilement pour assurer leur tranquillité, et sa mort en interrompant les soins qu'il prenoit dans ce but louable lui mériterent des regrets.

Cette tranquillité étoit menacée de plus d'un côté. Il avoit des différens sérieux avec *Adolphe Fréderic*, Duc de *Strelitz*, contre lequel il prétendoit avoir seul le droit de convoquer des Diètes, de traiter des intérêts généraux du *Mecklenbourg*, et de l'exclure de la Régence commune. Ni le Duc de *Strelitz*, ni ses Etats ne vouloient admettre ces prétentions. Ils refusoient d'un commun accord d'assister aux Diètes convoquées par le Duc de *Schwerin*, et la Noblesse de ce Duché elle même n'étoit pas favorable à sa cause en ce point, par ce que cette division ne pouvoit que l'affoiblir. On assoupit cependant ces différens pour un tems, au moyen de quelques tempéramens, et surtout en reconnoissant que *l'Union* devoit être continuée et maintenue, et que les Etats du Duché de *Strelitz* pourroient être assemblés pour leurs affaires particulières. La tranquillité du Mecklenbourg ne fut point troublée d'ailleurs par les puissances du Nord jusques vers l'an 1709 quoi qu'elles fussent en guerre depuis le commencement de ce siècle.

Tout le monde sait que la Ligue formée contre Charles XII. par les Rois de Dannemarc et de Pologne et le Czar Pierre I, avoit eu pour objet de

(a) Il laissa deux fils naturels auxquels il permit de porter le nom de *Mecklenbourg*, et dont la postérité subsiste encore.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0172
DFG

de profiter de la jeunesse de ce Prince, en l'obligeant à restituer les conquêtes faites par ses ancêtres. Le Czar aspiroit à avoir un établissement sur la mer Baltique; le Roi de Pologne à réunir la Livonie à sa Couronne; le Roi de Dannemarc vouloit se délivrer du joug pesant que lui avoit imposé le traité de 1660, en le privant de la Scanie, et en plaçant au centre de ses Etats un Souverain dans la personne du Duc de *Holstein-Gottorp*. Plus intéressé que ses alliés à cette guerre, il la commença le premier; mais accablé par les forces réunies de Charles XII., des Hanovriens, et des flottes Angloises et Hollandoises, il fut obligé au bout de quelques mois de mettre bas les armes, de recevoir les conditions de la paix à *Travendahl* (1700) et d'abandonner ses alliés. Ainsi le théatre de la guerre du Nord s'éloigna de nos contrées et elles n'en virent les flammes que de loin, jusques à l'année 1709, époque de la fameuse bataille de *Pultawa* qui fut le terme fatal des victoires de *Charles XII.* et de la grandeur de la Suède.

Alors les ennemis de ce Prince, le voyant fugitif, éloigné, réduit aux foibles débris de ses armées, et s'obstinant toujours à solliciter les secours des Turcs, renouvellerent leur ligue contre lui, et porterent leurs armes en Suède et surtout dans ses provinces d'Allemagne, voisines du *Mecklenbourg*. Leurs armées traverserent plus d'une fois le Duché, et quoique elles ne prétendirent pas le traiter en pays ennemi, leur présence lui fut extrémement nuisible, malgré toutes les réprésentations que les Ducs faisoient à leurs Chefs (a). *Frédéric Guillaume* voyant l'inutilité de ce

 moyen

(a) Les vivres et les autres provisions que ces armées exigeoient furent peu ou point payées. Et la garnison de *Wismar* ravageoit les bailliages voisins pour en rendre les approches plus difficiles. *Rostock* fut pris par les Danois et repris par les Suédois en 1711 et 1712.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0173
DFG

moyen voulut en employer un plus efficace. Il rappella du Brabant quelques troupes qu'il avoit envoyées à l'armée Impériale occupée alors à la guerre de la succession *d'Espagne*. Mais c'étoit une protection bien insuffisante contre les grandes armées Saxonne, Danoise et Suédoise qui occupoient le Mecklenbourg. On ne tarda pas même à y voir arriver aussi des troupes *Russes* qui, pour la première fois, paroissoient en armes dans cette partie de l'Europe. L'Empereur, l'Empire, les Puissances maritimes avoient fait les plus grands efforts pour détourner ce fleau de l'Allemagne en la faisant déclarer neutre dans cette guerre. La Régence de Suède, les Rois de Dannemarc, de Pologne, le Czar avoient consenti à cette neutralité qui avoit été confirmée par un traité entre ces Puissances, traité auquel le Roi de Prusse avoit accédé. L'obstination de *Charles XII.* rendit inutiles toutes ces mesures pacifiques. Il refusa obstinément d'y donner son acquiescement. Ainsi la guerre se ralluma avec une nouvelle violence. Le Roi de Dannemarc vint assiéger *Wismar* (1711) et le Roi de Pologne *Stralsund*. Les Suédois secoururent ces deux villes, et vers la fin de 1712 leur général *Steinbock* ayant reçu de grands renforts attaqua les Danois et les Saxons à *Gadebusch*, petite ville du *Mecklenbourg*, peu éloignée du *Holstein*. Quoique vainqueur à *Gadebusch*, *Steinbock* fut obligé de repasser la *Trave* qui sépare les deux Pays, de se retirer sur *Altona* qu'il réduisit en cendres, et enfin sous les murs de *Tonningen* forteresse du Duc *de Gottorp*. Et les armées confédérées Russe, Danoise et Saxonne l'y ayant poursuivi elles l'y enfermerent, et firent son armée entière prisonnière de guerre.

Le 6. May 1713

Cette année fut, comme on vient de le dire, celle de la mort de *Frederic Guillaume*. Ainsi les suites de cette guerre appartiennent au règne de son successeur autant qu'elles ont concerné le *Mecklenbourg*.

CHARLES

CHARLES LEOPOLD, Duc de Mecklenbourg-Schwerin, né le 26. Nov. 1679, mort le 28. Nov. 1747.

Ducs de Mecklenbourg-Strelitz:

ADOLPHE FRÉDERIC II., né en 1658, mort en 1708.
ADOLPHE FRÉDERIC III., né en 1686, mort en 1752.

Charles Léopold l'ainé des frères du dernier Duc *Fréderic Guillaume* appellé à lui succéder par la mort de ce Prince décédé sans enfans, quitta aussitôt sa résidence de *Dobberan* pour prendre possession de la régence de ses nouveaux Etats. Né à *Grabow* en 1679, il avoit été élevé avec soin par la Duchesse sa mère, qui l'avoit ensuite fait voyager en Allemagne, en France, et en Angleterre sous les yeux du Conseiller privé de *Koppelow* son gouverneur, et de *Varenius* fils d'un célèbre Professeur de *Rostock*.

De retour des ses voyages *Charles* forma contre son frère ces prétentions à un partage dont nous avons déja rendu compte, et pendant le procès auquel elles donnerent lieu, il fut le plus souvent absent du pays. Il accompagna *Charles XII.* dans ses Campagnes en Pologne, admira et adopta son despotisme et son obstination, partagea ses dangers en plus d'une occasion avec une intrépidité égale à celle de ce Prince téméraire, et n'y échappa que par une espèce de miracle.

Après

Après l'accord qui le réconcilia avec son frère en 1707, il quitta l'armée Suédoise, et fixa son séjour à *Dobberan*. Il y épousa en 1708 *Sophie Hedwige*, fille de *Henri Casimir*, Prince de *Nassau-Dietz*, et Stathouder héréditaire de *Frise*. Ce mariage ne fut point heureux. La désunion des deux époux fut portée au point qu'un divorce parut le seul moyen de la terminer. Ils choisirent d'un commun accord le consistoire de *Grypswalde* en Poméranie pour juge, et ce juge prononça en 1710, sur des motifs qui sont inconnus, que les deux époux pouvoient se séparer, et prendre d'autres engagemens en sureté de conscience. L'un et l'autre étoient à la fleur de l'âge. La Princesse avoit 18 ans; son extérieur agréable, son caractère et ses vertus devoient lui mériter l'affection d'un époux. Le Duc passoit pour être un des plus beaux hommes de son pays. Il avoit de la valeur, de l'sprit et des connoissances. Mais on lui reprochoit de l'emportement et de l'obstination. Ce défaut étoit aussi celui de la Princesse; et ce fait, s'il est vrai, peut suffire pour expliquer leur antipathie réciproque.

La Duchesse voulut cependant se pourvoir contre cette sentence qui en dissolvant son mariage dispensoit le Duc de lui assurer un revenu pour entretien, et la condamnoit à la restitution de sa dot. Elle en appella au Conseil aulique qui, suivant les principes de l'Eglise Catholique, annulla la sentence de divorce, et ordonna au Duc de reprendre son épouse. Mais le Duc ne soumit point à l'autorité de l'Empereur; il refusa d'obéir, et la Duchesse forcée de céder se retira dans les Etats de son père, où elle mourut en 1734.

Tout cela s'étoit passé avant l'avénement du Duc à la régence. Lorsqu'il devint Duc regnant, par la mort de son frère, il résolut de former

une

une nouvelle union, et la politique eut sans doute beaucoup de part à son choix.

Il y avoit alors une armée Russe dans le voisinage, qui autorisée par *Pierre I.* pouvoit servir utilement le Duc dans les querelles qui s'étoient rallumées entre ce Prince et ses Etats. Il demanda dans cette vûe au *Czar* sa nièce *Cathérine Iwanowna*, fille de son frère *Iwan*, et il l'obtint d'autant plus facilement que *Pierre* désiroit de former des alliances dans l'Empire, et d'éloigner de la Russie les enfans de son frère *Iwan*. La Princesse Russe, le Duc son futur époux, le Czar, le Roi de Pologne et un nombre considérable de personnes du premier rang se trouverent à *Dantzig*, où ce mariage fut célébré avec une grande magnificence, par un 1716
Evêque Russe, mais dans une Eglise de *Dantzig*. Bientôt après le Duc amena sa nouvelle épouse à *Schwerin*. *Pierre* l'y accompagna, et sa présence donna lieu à de brillantes fêtes. La belle situation de cette ville charma le Prince, et il y revint plusieurs fois. Le caractère, les opinions de *Charles* sur l'étendue illimitée qu'il donnoit à ses droits, contrastoient tellement avec l'attachement de ses Etats à leur liberté et à leurs privilèges, que des conflicts du genre le plus sérieux étoient inévitables. Persuadé que tout devoit plier sous ses volontés, il chercha d'abord à se choisir des Ministres qui voulussent en être les dociles instrumens. Les principaux furent *Adolphe Petkum* qui avoit été au service du Roi de Dannemarc, et qu'il nomma Président de son Conseil privé, et *Joachim Schoepfer*, Jurisconsulte habile, mais homme inflexible et vindicatif, qu'il fit son Conseiller et Directeur de la chancellerie de justice.

L'un et l'autre formerent le plan d'anéantir les droits de la Noblesse et des villes du *Mecklenbourg*, et conseillerent à leur maître d'employer pour

pour cela les moyens les plus propres à inspirer la terreur. Ils le retrouverent bien disposé à écouter ce conseil. La résistance qu'opposoient depuis si longtems les Etats aux demandes et aux prétentions de leurs Princes, n'avoit pû que leur donner de l'impatience, et les porter au ressentiment et à la haine. Ils les avoient vûs dès leur enfance leur intenter des procès devant les tribunaux de l'Empire, et ces procès toujours renaissans leur attirer des décrets mortifians de la part de ces tribunaux, exposer eux et leurs sujets à des fraix immenses qui les épuisoient les uns et les autres, pour enrichir les avocats et les juges de *Vienne* et de *Wetzlar*. Le dernier Duc *Fréderic Guillaume* avoit voulu tarir la source de ce mal en faisant confirmer par la sentence dont nous avons parlé, la Convention de Hambourg de 1701. Cette sentence rendue par le Comte de
à l'année 1712 *Schoenborn* en qualité de Commissaire de l'Empereur avoit dû servir de règle pour déterminer à l'avenir la quotité des Contributions et la manière de les lever, et finir ainsi ce long procès. Mais les Etats qui n'étoient pas satisfaits de cette décision refuserent de s'y soumettre sous prétexte que ceux du Duché de *Strelitz* n'y avoient point pris de part, et n'avoient pas même été appellés à y donner leur acquiescement. Ils en appellerent à l'Empereur sur ce fondement. Cet appel fut admis avec empressement par des Juges que la prolongation de ce procès enrichissoit. Mais par cette même raison *Charles Léopold* en fut irrité, et résolut de mettre tout en oeuvre pour empêcher l'abus d'un pareil droit en anéantissant le droit même. Dès son avénement à la régence on le vit agir conformement à ce plan. A la première assemblée des Etats qui se tint le 15. Aoust 1713, à *Sternberg*, il déclara qu'il ne demandoit point qu'on lui prêtat de serment ni d'hommage, et qu'il n'entendoit pas de son côté donner aucun acte d'assurance aux Etats,

Etats, ni se regarder comme lié par les engagemens pris par ses prédécesseurs dans l'exercice de sa Souveraineté. Il se fit céder par le Roi de Suède la Douane de *Varnemunde*, moyennant une somme d'argent, pour acquérir un nouveau pouvoir sur la Ville de *Rostock* que son dessein étoit de mettre dans une entière dépendance, afinque la soumission de la Ville la plus considérable de ses Etats lui facilitat celle du reste. Il y alla établir sa demeure dans ce même but, confia les clefs de la Ville que le Magistrat étoit venu lui offrir à un Commandant militaire, contre les termes de la dernière convention, et la priva du droit de chasse qu'il garda malgré les ordres que l'Empereur lui fit adresser de le restituer.

Il alla encore plus loin dans la diète suivante. Il y déclara aux Etats que l'Empire ayant pris en 1702 la résolution de tenir constamment sur pied une armée de 80000 hommes, il falloit qu'ils lui fournissent une Contribution fixe et parmanente pour entretenir le Contingent que le *Mecklenbourg* devoit fournir. Les Etats nierent l'un, et refuserent l'autre, et sur ce refus *Charles Léopold*, qui l'avoit sans doute prévû, rendit, en son nom seul, un Edit par lequel il triploit la Contribution de la Noblesse, et ordonnoit que le produit en fut versé dans sa Caisse militaire, et non dans celle du pays. Il la fit lever par des Soldats, avec la plus grande rigueur, sans excepter même ceux qui avoient déja payé à la Caisse du pays.

En même tems il ôta à la Ville de *Rostock* le droit d'accise dont elle jouissoit, et prétendit que cette accise ayant été établie en 1674, sans le consentement Ducal, elle étoit illégale, et que ses auteurs avoient porté atteinte à ses droits. En vain le Magistrat allégua-t-il une autorisation formelle obtenue en 1674, et confirmée en 1713, et prouva-t-il que c'étoit la bourgeoisie de *Rostock*, et non lui qui percevoit le droit en question; le Duc n'en fit pas moins arrêter le bourguemaître et trois sénateurs. Il ordonna qu'ils fussent

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0179
DFG

conduits au château de *Schwerin*, que leurs papiers et leurs biens fussent saisis, et que leur procès leur fut fait pour cause d'infraction à ses droits de Souveraineté. Dans le cas où cette accusation eut été fondée c'étoit à la chambre Impériale à en connoitre, d'après un article formel du Pacte héréditaire de 1573. Mais cette considération n'arrêtoit pas plus le Duc que les lettres inhibitoires itératives qu'il recevoit de l'Empereur.

Incapable de se rebuter par les menaces et les difficultés, il changea bientôt toute la forme du Gouvernement de *Rostock*. Il lui donna deux directeurs, *Schoepfer* et *Oertling*, déposa les Sénateurs qui avoient pris la place de ceux qu'il avoit fait arrêter, et voyant que les autres Sénateurs et les membres du corps des Cent ne vouloient par se soumettre à ses deux Directeurs, il les déstitua tous également. Après cela il leur ordonna de rendre leurs comptes, et de livrer leurs papiers, et sur leur refus il en fit enfermer environ 80, dans une chambre de l'hôtel de Ville, où privés de l'air et des choses nécessaires plusieurs tomberent malades. En vain le Comité des Etats intercéda pour eux. Econduit et rebuté ce Comité engagea les Etats à recourir à l'Empereur, en faveur de la ville. *Schoepfer* protesta contre cet appel, alléguant qu'il ne pouvoit avoir lieu dans les affaires criminelles, et il condamna même les détenus à une amende de 100 marcs d'or. C'étoit la peine que la loi prononçoit contre ceux qui portoient atteinte par un appel au droit *de non appellando* accordé aux Ducs. Il fit en conséquence saisir militairement la valeur de cette amende dans les maisons des détenus.

Bientôt après la petite garnison qui étoit aux ordres du Magistrat fut congédiée, les domaines de la ville séquestrés avec l'hôtel de Ville, les archives, l'arsenal et tout ce qui appartenoit à la bourgeoisie et au Magistrat. Un ordre fut signifié au conseil des Cent de se désister du droit de chasse, du droit d'accise

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0180
DFG

d'accise et de celui de se garder eux mêmes. Tous ayant refusé d'obéir à un ordre aussi contraire à leur serment et à leur devoir, le Duc fit arrêter les Sénateurs qui étoient encore libres, et trente membres du conseil des Cent qui furent conduits prisonniers à *Butzow*, et pressés par toute sorte de mauvais traitemens de souscrire à ce qu'on leur demandoit, à renoncer aux procès qu'ils avoient intenté contre le Duc à Vienne, et à leur Union avec les Etats. Enfin vaincus par de longues persécutions, le bourguemaître prisonnier à *Schwerin*, et les Senateurs détenus acquiescerent à ce que le Duc demandoit, mais ils furent désavoués par la bourgeoisie qui protesta contre cette cession opérée par la violence, et nulle par le défaut de consentement du conseil des Cent. Le 14. Aoust 1715

Les Etats s'opposerent aussi avec vigueur à cette atteinte portée aux droits d'une ville qui, comme on l'a dit, est censée être membre du corps de la Noblesse. Ils prirent sa défense en vertu de cette Union, et députerent à Vienne *Matthias de Beehr*, célèbre par ses savants écrits sur l'histoire et le droit public du *Mecklenbourg*. Enfin le Duc de *Strelitz* refusa de même hautement son approbation à tout ce qui avoit été fait contre *Rostock*, et le Conseil aulique mit à néant l'acte de soumission extorqué aux Magistrats de la ville, et délia de leur serment tous ceux qui l'avoient prêté.

Pendant que ces choses se passoient en *Mecklenbourg*, une guerre plus sérieuse, celle que les ennemis de Charles XII. lui faisoient en Allemagne se continuoit avec vigueur. Les armées de *Hanovre*, de *Saxe*, de *Dannemarc*, de *Prusse* réunies forçoient *Stralsund* à se rendre, et *Charles XII.* à se retirer en Suède. Delà elles allerent former le siège de *Wismar*, seule place qui restat encore à ce Prince de toutes les conquêtes que ses ancêtres avoient faites dans l'Empire. L'armée Russe s'avança aussi pour avoir part au siège de *Wismar*, mais la garnison qui ne vouloit point se rendre au plus dangereux Le 23. Dec.

ennemi de son maître, voyant qu'elle ne pouvoit se défendre encore longtems ouvrit les portes de la Ville, avant l'arrivée des Russes, au général Danois
Le 19. Avril 1716 de *Dewitz*, Gentilhomme de *Mecklenbourg* qui en prit possession de concert avec les troupes Prussiennes et Hanovriennes. Pierre I. n'en vint pas moins à *Rostock* avec son armée, et le Duc devenu son neveu par son mariage se prévalant d'une circonstance si favorable à ses desseins, envoya un notaire dans toutes les maisons des bourgeois de *Rostock*, pour leur demander de signer l'acte de soumission dont on vient de parler, en promettant à ceux qui signeroient de les dispenser de payer leur contingent des grandes contributions qu'exigeoient les Russes. En effet *Pierre* avoit logé à *Rostock* 7000 hommes qu'il destinoit à faire une descente en Suède, et il demandoit pour eux d'immenses fournitures de tout genre. Mais cette nouvelle tentative ne réussit pas au Duc; son notaire fut renvoyé de presque toutes les maisons sans rien obtenir.

Alors loin d'être rebuté du peu de succès de ces moyens violens, ce Prince résolut de profiter du secours des Russes pour achever de subjuguer son peuple par la terreur.

1716 Divers corps de grénadiers Russes parcoururent le *Mecklenbourg* avec ordre d'arrêter les principaux membres des Etats, les Conseillers de Régence, les maréchaux, les députés au Comité des Etats, et quelques uns des principaux membres de la Noblesse. Mais la plupart eurent le tems d'échapper par la fuite. Quatre seulement furent pris et conduits à *Rostock* au Prince *Repuin* qui y commandoit. Presque tous les gentilshommes et possesseurs de fiefs effrayés abandonnerent leurs demeures, et chercherent un azyle chez l'étranger. Les membres du Comité des Etats, les Conseillers de la Régence, les Maréchaux plus exposés que les autres se hâterent

aussi

aussi de se mettre en sureté, et emporterent avec eux le sceau et les actes les plus précieux de leurs archives à *Lunebourg*. Le Duc feignit de n'avoir aucune part à ces violences; il s'en plaignit même au Prince *Repuin* qui répondit qu'il ne lui étoit pas permis d'en expliquer les motifs. Mais *Pierre* les exposa lui même peu de tems après au Congrès de *Brunswick*, lorsque l'Empereur eut déclaré qu'il prenoit sous sa protection cette Noblesse de *Mecklenbourg* prisonnière ou fugitive. Il allégua qu'elle accusoit les Russes d'être les ennemis de ses libertés, que lorsqu'il étoit arrivé en *Mecklenbourg* avec sa niéce, la Noblesse ne l'avoit point fait complimenter, qu'elle avoit au contraire accueilli la première femme du Duc, après son divorce, pour mortifier la seconde, et que c'étoit un gentilhomme *Mecklenbourgeois* (*Dewitz*) qui avoit persuadé au Commandant de *Wismar* de se hâter de capituler, afin que les Russes n'eussent pas le tems de mettre garnison dans la place. Cette dernière accusation et une nouvelle preuve du dépit que *Pierre* avoit conçu de cette exclusion, et du grand désir qu'il avoit eu de prendre *Wismar*. On sait que son projet favori étoit de former un établissement en Allemagne. L'acquisition de cette forteresse et de son excellent port l'eut secondé à merveille. Il aspiroit même déja en sécret à s'assurer du *Mecklenbourg*, à ce qu'il parut bientôt après. Ainsi pendant que le Duc se flattoit de se servir de *Pierre* pour se rendre maître dans son pays, *Pierre* ne songeoit peut-être qu'à se servir de ce Prince pour s'en rendre maître lui même.

Le Czar qui n'avoit rien épargné pour civiliser sa Nation, et pour acquérir lui même la connoissance de tous les arts de l'Europe, possédoit déja, comme on voit, au plus haut *degré* celui d'une profonde dissimulation, et de la politique la plus intéressée. Il ne vouloit rien faire pour le Duc

que

que ce qui pouvoit lui être utile à lui même. Il se servoit de son nom pour demander *Wismar* avec instance aux trois puissances qui y tenoient garnison, et il engageoit le Duc à leur offrir de grandes sommes pour racheter cette place, qu'il ne lui eut pas laissée, s'il l'avoit obtenue. Il essaya d'intéresser l'Empereur et l'Empire à ces projets en leur offrant de reconnoitre leur Souveraineté sur la Livonie. Mais rien ne put engager le Roi de *Dannemarc* et l'Electeur d'*Hanovre* à se donner un voisin si dangereux. Ils se refuserent constamment à lui céder *Wismar* sous le nom du Duc son neveu, et dès lors vivement irrité contre eux, mais dissimulant encore son ressentiment le *Czar* forma le projet de se venger de ces deux Princes, de se réconcilier avec *Charles XII.* qu'il ne pouvoit plus craindre, et d'arriver par une autre voye à son dessein favori de dominer dans la mer Baltique par ses flottes, et d'acquérir un port et un établissement en Allemagne.

Son dépit éclata d'abord par la prise de *Poel* et de *Neuclester*, lieux voisins et dépendans de *Wismar* qu'il fit occuper par ses troupes. En suite il tenta de se rendre maître par surprise de *Copenhague*, et de la forteresse de *Cronenbourg* qui commande le detroit du *Sund*. Ce projet aussi hardi que perfide envers un allié, fut sur le point de réussir. Le Roi de Dannemarc avoit reçu sa flotte dans le port de *Copenhague*, et son armée dans les environs de cette Capitale, sur la parole que le *Czar* lui avoit donnée de joindre incessamment ses forces aux siennes pour faire une descente en Scanie. On vit bientôt en Dannemarc qu'il avoit de tout autres desseins. On s'en défia, on prit des précautions pour les prévenir, et la flotte Angloise qui étoit dans le même port, aida le Roi à se préserver d'un danger plus grand que celui dont la Suède le menaçoit dans ce moment. Le *Czar* voyant qu'on avoit pénétré

ses

ses intentions, et qu'on se tenoit prêt à attaquer son armée et sa flotte, céda avec un nouveau dépit à la demande que lui fit le Roi de Dannemarc d'éloigner son armée, il la ramena en *Mecklenbourg* vers la fin de l'année, où elle accabla de contributions le peuple et surtout la Noblesse, et en traversant le *Holstein* il s'empara du fort et du port de *Travemunde* qui appartiennent à *Lubeck*.

Son ambition ne fut pas moins contrariée dans ses vues sur le *Mecklenbourg*, car ce n'étoit plus à la possession seule de *Wismar* qu'il aspiroit; c'étoit à celle de tout le Duché, qu'il vouloit amener *Charles Léopold*, d'abord par de belles promesses d'un équivalent en *Livonie* et en *Courlande*, et ensuite par des menaces qu'appuyoit la présence de son armée. Le Duc vit alors combien il est dangereux de faire intervenir un allié puissant dans ses querelles particulières. Et sans l'opposition des Princes voisins à la cession qu'on lui demandoit, il eut payé cette leçon bien plus chèrement encore. Mais cette opposition fut telle que *Pierre* vit l'impossibilité de la vaincre, et il fallut qu'il abandonnat encore ce second projet. Il continua cependant à se prêter aux desseins du Duc, et il lui remit les quatre prisonniers Mecklenbourgeois qu'il avoit gardés jusques alors à *Rostock*, et dont l'Empereur avoit plusieurs fois demandé la libération. Le Duc les remit aussi en liberté peu de tems après. La conduite de ce Prince prouve qu'il comptoit toujours sur l'appui des Russes. Il demanda à *Rostock* une contribution annuelle de 400,000 écus, outre une quantité de munitions et de provisions pour ses troupes, sous prétexte de mettre la ville en état de se passer de la garnison Russe dont elle seroit alors délivrée. *Rostock* refusa de payer cette somme énorme, et ce refus fut suivi d'une exécution militaire portée à plus de mille écus par jour, et d'un ordre à la bourgeoisie de promettre par serment d'obéir à la Convention de *Schwerin* de 1701, Convention qui étoit violée par le Duc lui même. A la vérité le Conseil aulique annulla

nulla cet engagement forcé, mais le Magistrat et le Conseil des Cent furent obligés de le renouveller, et de renoncer au procès qu'ils avoient intenté au Duc devant les tribunaux de l'Empire. La bourgeoisie et les corps de métier ayant voulu résister encore, et réclamer la protection de l'Empire, les Russes en logeant chez eux des troupes qui les maltraitoient les forcerent enfin à y renoncer.

Le Duc voulut dans ces circonstances convoquer une diète à *Sternberg*, sans doute pour couvrir d'une apparence de légalité les violences qu'il s'étoit permises. Mais la Noblesse dispersée dans les Etats voisins s'excusa d'y paroitre par la considération du danger auquel elle étoit exposée de la part des troupes Russes qui occupoient ses chateaux et ses possessions. Mais pour être plus à portée de veiller sur ce qui se passeroit, les Conseillers de la Régence, et les membres du Comité étroit des Etats se transporterent de *Lunebourg* à *Ratzebourg*, et de là ils exhorterent les villes à ne point séparer leur cause de celle de la Noblesse, et à ne point envoyer de Députés à la Diète convoquée. Mais, comme on l'a déja observé, ces villes mécontentes de la Noblesse ne se laissoient plus diriger par elle, et sans égard à ses exhortations, elles envoyerent leurs Députés à *Sternberg*. Quelques nobles y parurent aussi, et désavouerent les procès intentés au Duc. Ces premières démarches n'eurent cependant aucune suite. Comme il n'y avoit point de maréchaux pour présider à la Diète, et que la grande partie des nobles n'y parut point, elle se dissipa, sans pouvoir prendre aucune conclusion, d'autant plus que l'Empereur avoit déclaré nulles davance toutes les résolutions qui en émaneroient.

L'Empereur avoit dû prendre le parti des Etats contre les entreprises d'un Prince qui se montroit ouvertement rebelle à ses ordres. Ils se déclara encore

encore plus efficacément en faveur de *Rostock* en décrétant, ce qu'on appelle dans le droit public d'Allemagne, un *conservatoire* pour cette ville. Ce Décret donnoit à *Georges I.* comme Electeur, et au Duc de *Brunswick* la commission de remettre le Magistrat et la bourgeoisie de *Rostock* en possession des privilèges que le Duc lui avoit otés. Ils devoient aussi prendre en main la cause de la Noblesse, et la soutenir au besoin par la force. Mais de là à l'exécution de ces ordres la distance se trouva encore bien grande, et bien difficile à franchir. Le Czar s'étoit déclaré pour le Duc; et son armée étoit en *Mecklenbourg* et dans le voisinage. Le Roi de Prusse lié par divers traités, et dernièrement par celui de 1708, avec les Ducs de *Schwerin*, ne pouvoit consentir à laisser le Duc exposé à une exécution militaire. *George I.* étoit obligé de ménager ces deux Princes aussi longtems qu'il étoit en guerre avec *Charles XII.* Ainsi les deux exécuteurs du Décret Impérial se bornerent pour cette fois à adresser des réprésentations au Duc qui n'y fit aucune attention. Sa hauteur, son obstination inflexible soutenues par les conseils de Ministres tout puissans sur son esprit, et par l'appui d'un Empereur de Russie le rendoient insensible à la crainte d'offenser l'Empereur d'Allemagne, et à la considération de tous les malheurs qu'il attiroit sur lui même et sur son pays. Il s'étoit persuadé qu'il ne défendoit que ses droits, et qu'il ne pouvoit les abandonner sans honte, et à l'exemple du Héros qu'il avoit servi et pris pour son modèle, il plaçoit sa gloire à pousser la résistance jusques aux dernières extrémités. Cependant dès lors l'expérience devoit en faire voir le danger. Charles XII. payoit déja chèrement son aveugle obstination, devenue presque plus ridicule qu'héroïque, depuis que tout le monde en voyoit les suites fatales pour lui et pour son peuple. Mais les hommes

passionnés ne voyent que ce qui flatte leurs penchans, et ils ferment les yeux sur tout ce qui pourroit les éclairer. *Charles Léopold* continua donc de poursuivre l'exécution de ses desseins. Logemens de gens de guerre *Mecklenbourgeois* et *Russes*, Contributions en argent, livraisons énormes de provisions, tout fut employé pour punir et soumettre la Noblesse et *Rostock*. Le *Mecklenbourg* étoit menacé de devenir un désert. Enfin l'excès du mal obligea l'Empereur et l'Empire à y porter un remède promt et efficace. L'Empereur et *George I.* réunirent leurs efforts pour obtenir du *Czar* qu'il fit sortir ses troupes du *Mecklenbourg*. Le premier demanda aux Etats du Cercle de Basse-Saxe de se joindre à ceux de la Haute-Saxe, du Bas-Rhin, et de Westphalie pour l'y contraindre, s'il s'y refusoit. La rareté des subsistances dans ce pays épuisé devint un autre moyen plus efficace encore de l'y déterminer. Il fit sortir du *Mecklenbourg* la plus grande partie de ses troupes; il y laissa pourtant encore 20 bataillons sous les ordres du général *Woyda* qui distribués dans les terres des nobles n'en laissoient sortir personne. Les Etats de l'Empire adresserent à ce sujet de nouvelles prières à l'Empereur pour qu'il obtint encore l'éloignement de ces troupes. L'Empereur ordonna aux Cercles qu'on vient de nommer de prendre pour cet effet des mesures actives, et il leur joignit les Cercles du Haut-Rhin et de Franconie. Alors enfin les *Russes* retournerent chez eux, mais le Czar ne voulant pas abandonner entièrement le Duc lui laissa 3300 hommes de ses troupes qu'il incorpora aux siennes, pour l'entretien desquels ils exigea une contribution de 35000 écus par mois.

Les troupes furent reparties dans des terres dont le revenu étoit assigné à leur entretien; mais ce revenu etant insuffisant on leur permit d'y suppléer par toute sorte d'extorsions. *Rostock* ne fut pas plus ménagé. Les employés

ployés du Duc saisirent pour construire de nouvelles fortifications des maisons et des terreins appartenant à des bourgeois, et ils en réduisirent ainsi plusieurs à la misère et au désespoir. D'autres forcés de travailler à ces fortifications s'enfuirent hors du pays. Il fit sommer les Conseillers de Régence et les membres du Comité des Etats qui étoient à *Ratzebourg* de rentrer, et de se présenter devant la Régence de *Schwerin*. Sur leur refus il en nomma d'autres, et ayant rassemblé quelques nobles avec eux il leur demanda leur consentement aux impôts qu'il avoit établis. On lui offrit une Contribution de 27000 écus par mois qu'il rejetta. Ainsi toute espérance d'accomodement s'éloignoit, et les menaces de l'Empereur resterent sans effet. 1718

La diète de l'Empire s'occupoit cependant de cette querelle qui devenoit toujours plus sérieuse. L'Empereur lui dénonça *Charles Léopold* comme désobéïssant à ses ordres, et il accorda un *Conservatoire* à la Noblesse de *Mecklenbourg*. Le Duc adressa de son côté à chaque membre de la Diète en particulier, une apologie de sa conduite imprimée, et pleine de hauteur et de fierté. Il adressa un semblable mémoire à l'Empire, collectivement, mais la Chancellerie de *Mayence* refusa de le porter à la Dictature. Il se plaignit à *George I.* de ce qu'il toléroit dans sa ville de *Ratzebourg* les membres du Comité des Etats, et lui demanda de les éloigner. Mais *George* fit répondre qu'il regardoit comme un de ses devoirs de prendre sous sa protection des hommes traités avec autant de dureté que d'injustice. Cette réponse ne servit qu'à irriter encore plus le Prince. Il fit proclamer les principaux d'entre eux, le Maréchal, un Conseiller de Régence etc. par son fiscal, comme rebelles, coupables de trames perfides contre son honneur, ses droits, son gouvernement, et enjoignit à sa Chancellerie de *Schwerin* de procéder contre eux. Des officiers civils et militaires et des Le 11. Avril 1718

Soldats eurent ordre de porter à tous les possesseurs des terres la formule d'un serment qu'ils devoient prêter, pour certifier qu'ils ne prenoient aucune part aux projets, démarches et écrits des rebelles de *Ratzebourg*. En même tems ces officiers du Duc s'emparoient des biens des accusés, et de tous ceux qui refusoient de prêter le serment purement et simplement. Une Commission fut établie à *Rostock* pour en percevoir les revenus et suppléer aux autorités supprimées. C'est ce qu'on nomma *l'Administration Ducale*. Plusieurs propriétaires ainsi dépouillés furent réduits à demander des secours pour leurs plus pressants besoins.

Alors *Charles Léopold* crut devoir encore tenter de couvrir ses desseins ambitieux du manteau des formes anciennes. Il convoqua une Diète à *Sternberg* où il fit paroitre un nouveau Maréchal, un nouveau Syndic, et de nouveaux Conseillers de Régence de sa création. On y exhiba aussi par son ordre un nouveau sceau que l'assemblée fut obligée d'admettre. D'un autre côté il tâcha de la mettre dans ses intérêts, en diminuant la contribution qu'il avoit imposée, et en faisant une remise de deux mois sur ce qui lui étoit dû. La Comité des Etats siégeant à *Ratzebourg* fut déclaré illégal et annullé, les Mémoires qu'il avoit publiés pour sa défense brûlés publiquement.

Le 21. Juin 1718

Peu de tems après le Duc eut la douleur d'apprendre la mort imprévûe de Charles XII. son héros, de la faveur duquel il attendoit de puissans secours lorsque ce Prince auroit lui même soumis et humilié ses ennemis, comme il s'en flattoit toujours. Cet evénement fit évanouïr en un instant tous les vastes projets que *Charles XII.* de concert avec *Alberoni*, avec *Pierre I.* et les conseils de *Goertz* se disposoit à exécuter et qui auroient pu troubler encore le repos d'une grande partie de l'Europe. Aussi *Voltaire*

Le 11. Dec.

laire a-t-il eu raison de dire qu'une balle de coulevrine lancée au hazard d'une forteresse de Norvège confondit tous ces vastes desseins, et sauva peut-être le Nord d'un bouleversement général. Le Roi de *Prusse* n'avoit pas attendu cet événement pour se déclarer enfin ouvertement contre le Duc. Dès le 4. Octobre de cette année il lui avoit écrit que sa conduite sans exemple dans les pays les plus barbares, à l'égard de sa Noblesse, ne pouvant être justifiée par aucun homme de bon sens, il prenoit la résolution de l'abandonner à son sort. Il tenta cependant encore de le réconcilier avec les Etats de son pays, mais ce fut sans succès.

Alors l'Empereur ayant toute liberté d'agir adressa à *George I.* comme Electeur *d'Hanovre* et au Duc de *Brunswick* des lettres qui leur donnoient la Commission d'exécuter les décrets rendus sur plusieurs points par les Tribunaux de l'Empire, et de faire de nouvelles enquêtes sur les autres objets de ce long et malheureux différent. *Charles* fit protester à Vienne contre cette nomination de l'Electeur de *Hanovre*, sur le fondement que ce Prince ayant à son service plusieurs nobles Mecklenbourgeois il ne pouvoit être considéré comme un juge impartial. Il fit dire à *Hanovre* qu'il avoit réparé tous les griefs allégués contre lui par sa Noblesse, et qu'ainsi une Commission étoit inutile. Mais dans le même tems on apprit qu'il se préparoit à resister au moyen d'un corps de Cavalerie qu'il levoit aux dépens de la Noblesse à laquelle il faisoit enlever ses paysans et ses chevaux. Le 7. Janvier 1719

Les deux Princes chargés de l'exécution virent ainsi qu'elle étoit devenue inévitable, et qu'elle exigeoit des mesures vigoureuses et promptes. Dès la fin de Février un corps de douze mille hommes de leurs troupes, aux ordres du général de *Bulow*, passa l'Elbe, et occupa *Boitzenbourg*, où 1719

il

il y a un péage sur le fleuve. On y établit une caisse *d'exécution* dans laquelle tous les officiers et magistrats chargés de recevoir quelques portions des revenus du Duc devoient les verser, et tous ceux qui refusoient de se soumettre furent dès lors déposés et remplacés.

Le Duc avoit armé de son côté pour opposer la force à la force. Son général *Schwerin* étoit à la tête d'environ 8000 hommes dont les Régimens Russes qu'on lui avoit laissés faisoient la meilleure partie. Il arriva trop tard pour disputer le poste important de *Boitzenbourg*. Mais il livra bataille au pont de *Walsmühlen*, ses troupes y eurent même de l'avantage, et resterent maîtresses de ce poste; mais le lendemain elles furent attaquées par le général *Bulow*, et quoique dans ce second combat très meurtrier l'avantage eut été assez égal de part et d'autre, l'armée du Duc inférieure en nombre se retira sous les murs de *Schwerin*. Dans cette retraite les milices qui en faisoient partie l'abandonnerent, et commirent en se dispersant toute sorte d'excès, jusques à ce que l'armée d'exécution fut venue à bout de les désarmer.

Charles Léopold ne pouvant plus alors se dissimuler le danger qu'il couroit prit le parti d'aller à *Berlin* solliciter les bons offices du Roi de Prusse pour se réconcilier avec sa noblesse. Mais *Fréderic* qui avoit donné son assentiment aux mesures prises par l'Empereur, et par la maison de *Brunswick*, lui fit répondre qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre que de se soumettre aux Décrets de l'Empereur. Ainsi après avoir versé beaucoup de sang sans aucune utilité et aggravé la misère de son peuple, il fallut qu'il subit un sort qu'il lui eut été aisé de prévoir.

Il envoya alors à son général de *Schwerin* l'ordre d'évacuer *Rostock*, *Butzow* et *Gustrow*, et de conduire le reste de son armée hors du *Mecklen-*

bourg

bourg. Cet ordre fut exécuté. Les trois mille Russes qui étoient entrés à son service reprirent l'uniforme Russe et se retirerent chez eux par la Poméranie et la Pologne. Des Mecklenbourgeois et d'autres Allemands pillerent plusieurs châteaux de la Noblesse en se dispersant. Le Roi de Prusse en choisit 150 des plus distingués par la grandeur de leur taille qu'il incorpora dans son armée. Quelques uns furent envoyés pour renforcer la garnison de *Doemitz* qui fut portée à mille hommes. Une centaine garda le château de *Schwerin.* A la réserve de ces deux places tout le Duché fut occupé par l'armée d'exécution. La Ville de *Schwerin* lui ouvrit ses portes. Celle de *Rostock* en reçut aussi volontairement un corps qui forma sa garnison.

Le reste de cette armée fut distribué et cantonné dans les villes, les domaines du Duc, et des Ecclésiastiques qui avoient tenu son parti. Une commission de subdélégués fut établie à *Rostock* pour connoitre des griefs de la Noblesse. Cette commission étoit composée de quatre conseillers des Princes Exécuteurs, et présidée par le général de *Bulow.* Les députés de la Noblesse y furent admis, mais le Duc qui prétendoit que l'exécution ne pouvoit plus avoir lieu depuis qu'il avoit congédié ses troupes, refusa d'y envoyer les siens, et il préféra de tenter encore de recourir immédiatement à l'Empereur. Dans ce dessein il se rendit lui même à *Vienne.* Il y eut plu- Le 22. Juin 1720
sieurs audiences de ce Prince; mais il n'en put obtenir que la commission fut supprimée. On lui accorda seulement un délai pour le payement des fraix d'exécution, la restitution de la Ville de *Schwerin*, et une promesse de renvoyer une partie de l'armée d'exécution. Ainsi l'objet essentiel de son voyage étant manqué, il revint mécontent à *Doemitz* vers la fin de l'année. Le ressentiment qu'il en conçut bien plus que la prudence lui fit faire alors une

démarche

démarche qui ne put qu'irriter encore ses adversaires. Il transporta à *Schwerin* la Régence ou Chancellerie de Justice qui siégeoit à *Rostock*, et ce qui étoit de plus grande conséquence encore, il appella de même à *Doemitz* le *tribunal suprême du pays et de la Cour*, (Land- und Hof-Gericht) ce qui étant contre la teneur des Constitutions, entraina la dissolution de ce tribunal, et occasionna des difficultés de tout genre, et un mécontentement général.

Ces démarches prévinrent de plus en plus la Cour de *Vienne* et les Princes Exécuteurs contre lui. Sa conduite envers son frère, dont nous parlerons bientôt, y contribuoit aussi. On ne voyoit plus en lui qu'un Prince toujours rebelle aux loix, aux arrêts, aux conseils de la prudence, et qui ne se soumettoit que par intervalle, et lorsque une nécessité pressante l'y forcoit. A *Vienne* on en vint enfin jusques à ne plus reconnoitre son Ministre qui fut obligé de se retirer. On fit plus. Le Conseil aulique ordonna à la Commission d'exécution de lever uniquement sur les Domaines du Duc les 6000,000 d'écus auxquels on fixa les fraix d'exécution, d'annuller tout ce qui avoit été fait au préjudice des Etats, et enfin, sur le refus du Duc de les assembler en Diète, la Chancellerie de l'Empire s'attribua le droit de convoquer cette diète qui fut indiquée à *Sternberg*, et à laquelle on laissa au Duc la liberté d'envoquer ses députés, s'il le jugeoit à propos. Le Duc protesta de nouveau contre toutes ces mesures
1721 dans des Mémoires datés de *Doemitz* auxquels un avocat de la Noblesse répondit par un écrit intitulé *Considérations impartiales etc.*

Il mit tout en oeuvre pour prévenir la formation de cette Diète illégale à ses yeux, comme ayant été appellée contre sa volonté. Il arrêta dans cette vûe et retint à *Doemitz* plusieurs députés des villes, qui se disposoient

disposoient à s'y rendre, et cette difficulté et d'autres la firent différer encore longtems.

Un événement tragique vint augmenter au commencement de l'année sui- 1722
vante les difficultés de ce long procès. Le Duc étant à *Doemitz* prétendit y avoir découvert un complot formé contre sa personne, sa famille et sa cour, qu'on avoit voulu faire périr en allumant des poudres cachées dans cinq souterrains du château. Ou trouva, dit-on, ces amas de poudres avec des méches prêtes a y mettre feu. Une lettre surprise et portée au Duc fit tout découvrir, et près d'une trentaine de personnes furent arrêtées. Quelques unes furent trouvées si coupables quelles furent promptement exécutées. Dans ce nombre furent deux soldats accusés d'avoir voulu livrer la forteresse, et mettre des prisonniers en liberté. Après eux venoient *Scharff* Sécrétaire privé du Duc, et *Brasch* Bourguemaître de *Doemitz* qui furent mis aux fers et perirent dans la prison. Selon quelques rélations ils furent écartelés vivans. Selon d'autres on n'exerça que sur leurs corps morts cette barbarie. Ils furent partagés en quatre quartiers, et exposés sur des pieux, et on leur arracha le coeur. Le sort de *Wolfradt* fut surtout remarqué. Il étoit parvenu à la plus haute faveur. Le Duc l'avoit nommé son Ministre et son Chancelier, et n'avoit rien fait longtems que par ses conseils. Il étoit ensuite tombé dans sa disgrace, sans qu'on en ait bien connu la cause. Son procès fut plus long que celui des autres. Il fut enfin condamné à être décapité dans sa prison. Mais il demanda comme une grace de l'être en public, et il fit sur l'échaffaud, avec beaucoup de présence d'esprit, une harangue aux assistans pour prouver son innocence. Il resta sur toutes ces exécutions, sur le complot, son objet, sa réalité même de grands nuages que l'on n'a jamais pû dissiper.

Les ennemis du Duc l'accuserent d'avoir supposé cette conjuration pour rendre sa Noblesse odieuse, mais cette imputation est si grave qu'elle auroit eu besoin pour être admise de toutes les preuves qui lui manquent.

Cependant le Conseil aulique ayant fait sommer le Duc de rendre compte dans l'espace de deux mois des motifs de ces exécutions, le Duc ne jugea pas à propos de faire aucune réponse. Et il garda auprès de lui la veuve du malheureux *Wolfradt* qui étoit une fille naturelle de son frère ainé.

Ces sanglantes exécutions ne rétablirent la tranquillité ni dans le coeur de ce Prince, ni dans ses Etats, ni dans sa famille, puisque aussitôt après il quitta le *Mecklenbourg*, se retira à *Dantzig*, et se sépara de la Duchesse son épouse et de sa fille qui allerent s'établir à *Petersbourg* d'où elles ne renvinrent jamais. Cette fille l'unique enfant qu'il eut, étoit âgée de trois ans. C'est la Princesse *Elizabeth Cathérine Christine*, plus connue dans l'histoire de Russie sous le nom de la Princesse *Anne* qui lui fut donné dans le baptême *Russe;* sa tante l'Imperatrice *Anne* la déclara dans la suite Grande-Princesse de Russie, et lui fit épouser *Antoine Ulrich*, Prince de *Brunswick-Wolfenbuttel* dont elle eut *Iwan*, Empereur de Russie en 1740 et détrôné un an après.

Dans cette retraite de *Dantzig* qui le soustrayoit à la jurisdiction de l'Empire, il continua avec autant de persévérance et plus de hardiesse à protester contre les ordres de l'Empereur, les arrêts de son Conseil, les Décrets de la Diète, et les poursuites de la Commission d'Exécution. Il publia divers Mémoires écrits dans ce sens avec beaucoup de fierté, tachant en même tems d'intéresser les Princes de l'Empire à sa cause, mais il ne reçut de toutes les cours auxquelles il s'adressa que des conseils de se soumettre. A l'entendre il s'étoit soumis à tout ce qui étoit juste, et ne s'obstinoit que dans ce qui regardoit la défense de ses droits, tels que les loix de l'Empire et la Capitulation de l'Empereur les avoient assurés à lui et aux autres Princes. Il

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0196
DFG

Il ne se bornoit pas à ces plaidoyers et à ces adresses. Il ordonna qu'on augmentat les fortifications de *Doemitz*, il en porta la garnison à 2000 hommes, et défendit à ses sujets d'obéir à la Commission. Mais la Commission avoit le pouvoir en mains, et il lui étoit aisé de prendre sa revanche. Elle fit occuper par ses troupes la ville de *Schwerin*, saisir les revenus des postes, abolir l'accise, ordonner à tous les officiers des domaines du Duc d'en remettre les produits dans la Caisse de *Rostock*, restituer à la Noblesse tout ce que les Russes et le Duc avoient fait payer par des contributions forcées, ensorte qu'il se vit reduit à subsister de ce que le Commandant de *Doemitz* put lui procurer par ses excursions, et ses menaces dans les bailliages voisins.

Assailli par tant d'adversaires *Charles Léopold* s'attiroit encore un nouvel ennemi dans la personne de son frère le Duc *Chrêtien Louis* avec lequel il avoit vêcu presque toujours en mésintelligence. La mort de leur mere la Duchesse Douairière vint ranimer cette inimitié. *Charles* ordonna au Commandant de *Doemitz* de saisir tout ce qui lui avoit appartenu. *Chrêtien Louis* en réclama sa part, et pour l'obtenir s'adressa à la Commission qui envoya des troupes à *Grabow* où la Duchesse avoit eu son Douaire. Le 16. May 1722

Ces troupes s'emparerent du château malgré le Commandant. L'Empereur se déclara de même pour le Duc *Chrêtien Louis*. Il ordonna à la Commission de lui assurer sa part de la succession, et un appanage convenable que son frère lui avoit toujours contesté. Ainsi ce Prince se trouva lié d'intérêts avec la Commission au grand préjudice de son ainé, et par une suite de son injuste obstination.

Enfin malgré tous ses efforts la Diète longtems différée fut assemblée à *Sternberg*, en conséquence des ordres de l'Empereur. Des députés de la Commission en firent l'ouverture. Ils s'étoient fait escorter de quelques troupes Le 26. Oct. 1723

pour leur sureté. Les partisans du Duc ne s'y présenterent point. On y fit diverses propositions relatives aux finances, mais après quelques débats on se sépara sans rien conclure. Il fut même question d'abolir à jamais les diètes. Mais l'Empereur fit rejetter cette proposition, et en convoqua une nouvelle
1724 à *Malchin* pour l'année suivante. Celle-ci fut plus nombreuse. 150 Nobles et 50 Députés des villes s'y rendirent malgré les défenses du Duc. La Noblesse y obtint satisfaction sur plusieurs de ses prétentions et griefs. Il s'agissoit surtout de la manière de lever les Contributions à l'occasion de laquelle elle réclamoit des immunités qui en faisoient retomber la plus grande charge sur les villes. Celles-ci vouloient que les impots fussent levés également au moyen d'un droit sur les consommations. La Noblesse vouloit une taxe sur les terres dont les siennes ne payeraient que la motié. On proposa quelques moyens de conciliation, qui ne satisfirent point les villes. On les soumit à payer un tiers des contributions, et de la manière qui convenoit à la Noblesse. Elles se plaignirent hautement de cette décision qui achevoit d'épuiser les ressources déja bien diminuées de la plupart d'entre elles. Elles en appellerent aux Tribunaux de l'Empire, mais l'appel ne fut pas admis. Et dès lors elles prirent ouvertement le parti du Duc contre la Noblesse et la Commission. Le Duc les y engagea par le bon accueil qu'il fit à leurs députés. Et ce qui n'y contribua pas moins, c'est que forcées de loger les soldats de l'armée d'exécution elles souffroient cette charge avec une impatience que d'autres calamités augmentoient encore. Le pays étoit infesté de bandits qui y commettoient de grands excés. On leur attribuoit de frequens incendies qui eurent lieu dans
1725 le même tems. La ville et le château de *Grabow* furent ainsi la proye des flammes, et le Duc *Chrétien Louis* et sa famille faillirent à y être consumés. Il se réfugia en grande hâte dans une maison voisine qui appartenoit à son frère

frère, et celui-ci osa traiter cette démarche forcée d'attentat contre sa propriété.

L'Empereur *Pierre I.* mourut dans ces circonstances. *Cathérine* sa femme qui lui succéda promit au Duc de lui continuer les secours que son mari lui avoit accordés. C'étoit apparemment des subsides en argent, puisque le Duc fit d'abord après une augmentation dans ses troupes qu'il porta à 4000 hommes. *Cathérine* étoit alors ennemie de *George I.* Elle voyoit avec peine l'autorité qu'il exerçoit en *Mecklenbourg*. Le Duc prit ce moment pour faire des propositions de paix. C'étoit l'oubli de tout le passé, un congrès où l'on prononceroit sur les demandes de la Noblesse, le rétablissement des privilèges et des libertés de *Rostock* etc. Ces propositions n'étoient pas immodérées; mais le Duc voulant ainsi traiter d'égal avec l'Empereur, refusant toujours de se soumettre aux Décrets que le Conseil aulique avoit prononcés contre lui, elles ne furent point écoutées, et on insista à *Vienne* sur sa soumission pure et simple, comme sur une condition indispensable de son rétablissement.

Les choses resterent sur ce pied pendant assez longtems, l'armée d'exécution continuant à occuper un pays malheureux qu'elle épuisoit sans y rétablir l'ordre, et le Duc ne pouvant de son côté se résoudre à sacrifier ses prétentions à son bonheur.

La mort de *George I.* ne changea le sort du *Mecklenbourg* à aucun 1727
égard important. L'Empereur ne vouloit pas faire passer à *George II.* la commission d'exécution. C'étoit le moment où des alliances nouvelles, et qu'on n'eut pas pû prévoir peu d'années auparavant, avoient changé tout le système de l'Europe. L'Autriche, l'Espagne, la Russie, s'étoient unies par un traité d'alliance. La France, l'Angleterre, les Provinces Unies, et bientôt aussi

la

la Suède et le Dannemarc en avoient formé un autre. L'Empereur et la Russie menaçoient *George II.* qui envoyoit une flotte imposante dans la mer Baltique.

Dans cet état des choses, ce Prince réfusoit hautement à l'Empereur de retirer ses troupes du *Mecklenbourg* jusques à ce qu'il eut été remboursé des fraix d'exécution. Pour lui ôter cette raison ou ce prétexte l'Empereur ordonna au Comte de *Metsch* son Ministre dans la Basse-Saxe de prendre les mesures nécessaires pour effectuer ce remboursement. Cette opération étoit difficile, et ne put être promptement consommée. La fortune ne sourit qu'un moment à *Charles Léopold.* Sa protectrice l'Imperatrice *Cathérine* ne regna que deux ans. *Pierre second* qui lui succéda, adopta un autre systême. La Russie et l'Autriche se réconcilierent avec l'Angleterre. L'Empereur ménagea moins dès ce moment un Prince qui le lassoit par son obstination, et qui n'avoit plus le même appui. Il émana enfin du Conseil aulique un Décret contre lui qui le déclaroit déchu, pour cause de désobéissance aux loix de l'Empire, de l'Administration de ses Etats, et la transportoit à son plus proche héritier mâle, son frère le Duc *Chrétien Louis*, avec le pouvoir de diriger exclusivement toutes les affaires qui appartiennent à la Régence, et un revenu de 25000 écus, outre celui dont il jouissoit déja. Les Etats du pays, le Clergé, les Milices, les Conseillers de Régence devoient reconnoitre l'autorité du nouvel Administrateur, lequel étoit tenu cependant à se faire assister par deux Conseillers sages et expérimentés qu'il choisiroit entre les personnes que les Etats lui indiqueroient. Le Roi de Prusse fut associé en même tems au *Conservatoire* du *Mecklenbourg*, c'est à dire, à la Commission établie par l'Empereur et confiée aux deux Princes de la maison de *Brunswick* pour le maintien de la Constitution de ce Duché. Ce Prince y étoit adjoint dans sa qualité de Duc de *Magdebourg* qui lui donna celle de Directeur du Cercle de Basse-Saxe.

Ces

Ces nouvelles mesures furent d'abord généralement désapprouvées par tous les intéressés, à la réserve du nouvel administrateur. *Charles Léopold* protesta solemnellement par un manifeste conçu en termes très forts auquel le Conseil aulique répondit, en exposant les motifs de sa déposition. Ces motifs étoient que le Duc avoit enfreint les droits des vassaux et sujets du pays, les Récès des Etats, les ordonnances et les formes consacrées dans l'administration de la justice, qu'il avoit dans des vûes dangereuses transporté à *Doemitz* la chancellerie de la Régence, qu'il avoit fait faire de sanglantes exécutions dans cette forteresse au mépris des ordonnances criminelles, qu'il n'avoit eu aucun égard aux exhortations et aux ordres de l'Empereur, et qu'il s'attribuoit en toute occasion une autorité arbitraire, illimitée et indépendante. Ces imputations étoient suivies de menaces de faire procéder contre lui par le fiscal de l'Empire.

Les Etats de *Mecklenbourg* guidés par d'autres motifs s'opposoient aussi à la destitution de leur Duc et à l'administration commise à son frère. Elle leur sembloit porter atteinte à leurs droits, à l'honneur du pays, et contraire au serment qu'ils avoient prêté. Ils vouloient du moins que ce serment fut préalablement annullé par un décret de l'Empereur. L'Electeur de *Hanovre* et le Duc de *Brunswick* n'étoient pas moins mécontens. Le nouvel administrateur en prenant possesion de la Régence du pays, avoit demandé à ce deux Princes de rappeller les troupes d'exécution; ces Princes exigeoient qu'on leur en remboursat auparavant les fraix, et ils soutenoient hautement qu'il étoit contraire à toutes les loix de l'Empire de destituer un de ses Princes sans la participation de ses Co-Etats. Ils engagerent le *Roi de Prusse* à se joindre à eux pour faire casser la nouvelle administration, et les Ministres de France, de Suède et de *Dannemarc* firent à *Vienne* des réprésentations dans le même sens.

Ils

Ils jugerent que le Décret prononcé contre le Duc, quelque juste qu'il fut peut-être en lui-même, pouvoit avoir des conséquences dangereuses, et qu'il n'y avoit guéres de différences entre le sort de ce Prince et celui d'un Prince déposé.

Le Conseil aulique répondoit que le Duc de *Mecklenbourg* n'avoit point été destitué de sa qualité d'Etat de l'Empire, qu'il conservoit son rang et son suffrage dans les Diètes, que la Régence lui seroit rendue aussi-tôt qu'il obéiroit aux loix et aux décrets de l'Empire et de son chef, que ce n'étoit donc qu'une suspension *provisoire* des droits de Régence, et non une confiscation de ses Etats que le Duc encouroit, et que ce n'étoit qu'à ce dernier cas qu'on pouvoit appliquer les dispositions qu'on réclamoit, soit du traité de *Westphalie*, soit de la capitulation de l'Empereur. Il ajoutoit que la Régence ôtée au Duc étoit remise à son plus proche héritier legitime, et qu'il n'y avoit pas eu d'autre moyen de sauver le *Mecklenbourg* des entreprises ambitieuses et de la violence du Duc, et de le libérer de la commission dont il étoit grévé depuis si longtems.

Enfin il rappelloit toutes les infractions du Duc aux loix de l'Empire, aux droits et privilèges de ses vassaux et sujets, aux ordonnances judiciaires et criminelles; les supplices de *Wolfrath*, de *Scharff* etc. contraires à ces ordonnances, et tant d'autres actes qui prouvoient que ce Prince se regardoit comme indépendant de tout supérieur et au dessus de toutes les loix.

Cependant comme plusieurs Etats considérables avoient adhéré aux plaintes portées contre l'interdiction du Duc, l'Empereur crut devoir chercher quelque tempérament propre à les satisfaire. Pour cela il fit porter l'affaire à la Diète de l'Empire, où elle fut débattue dans plusieurs mémoires des parties. Elle donna même lieu dans la suite (à la première vacance

Le 11. Juin 1729

du

du throne en 1740) à ce que dans une nouvelle Capitulation Impériale il fut statué que l'Empereur seroit obligé de renoncer au droit de prononcer une interdiction, de sa seule autorité, contre aucun état de l'Empire quelconque.

Le résultat des délibérations de la Diète rélativement au *Mecklenbourg* fut donc d'apporter quelques modifications à l'établissement d'une nouvelle Régence, en le confirmant cependant essentiellement. Pour cet effet le Duc *Chrêtien Louis* dut convoquer une diète à *Rostock*, et préalablement assembler à *Malchow* les principaux de la Noblesse. Là il convint avec eux de quelques articles relatifs à l'Administration qu'on lui confioit. Ces articles portoient qu'il ne feroit rien de préjudiciable au Duc *Charles Léopold*, et ne changeroit rien à la forme ancienne du gouvernement; il pouvoit lever quelques régimens et les employer contre les garnisons de *Doemitz* et de *Schwerin*, si elles refusoient de se soumettre à lui, mais il ne devoit pas lever les impôts par la force; les pouvoirs de la Commission jusques alors exercés par l'Electeur de *Hanovre* et le Duc de *Brunswick* devoient lui être remis sur le même pied et aux mêmes conditions. Ainsi il devoit convoquer les diètes, régler ce qui regardoit les subsides, et redresser les griefs des Etats; rétablir la justice et la police, et s'engager à gouverner conformément aux recès, aux ordonnances du pays, et aux décrets de l'Empereur et de l'Empire. On lui accordoit à ce titre *d'Administrateur*, outre la jouissance de son appanage, une pension de 25000 écus. Le revenu qu'on laissoit au Duc *Charles Léopold* devoit être de 40,000 écus et il pouvoit conserver une garde de 100 hommes pour pour la sureté de sa personne. A l'égard des fraix de la Commission qui venoit d'expirer, on les évaluoit à un million d'écus que le *Mecklenbourg*

devoit acquiter en différens termes dans l'espace de dix ans. *Chrétien Louis* s'engagea à l'observation de ces articles par des lettres réversales signées à *Malchow*. Héritier du Duché de *Mecklenbourg*, il étoit appellé à arrêter les progrès de sa ruine et la sienne propre en se chargeant de l'Administration qui lui étoit offerte, et qui eut d'ailleurs pû passer en des mains étrangères.

Mais *Charles Léopold* s'y opposa encore avec violence, et par tous les moyens qui restoient en son pouvoir, c'est à dire, par des protestations, des menaces adressées à ses sujets et des Mémoires présentés à la
1732 Diète de l'Empire. Les opinions de ses sujets étoient assez partagées; mais à *Vienne* les Ministres et les membres du Conseil aulique rejetterent unanimement ses requêtes; les décrets précédens furent confirmés, de nouveaux décrets défendirent aux sujets de *Mecklenbourg* et aux Commandans de *Doemitz* et de *Schwerin* d'obéir à leur Duc *Charles Léopold*, et à celui-ci d'inquiéter son frère le Duc *Chrétien Louis* qu'ils leur enjoignoient au contraire de reconnoitre comme seul légitime Administrateur du Duché. Ces décrets furent affichés dans tout le pays au nom de l'Empereur. Mais l'obstination de *Charles Léopold* ne fit que s'accroitre avec son dépit. Il renvoya avec mépris ceux qui étoient venu les lui signifier, il se prépara à la plus opiniâtre résistance, et ordonna aux Commandans et à la garnison de *Doemitz* et de *Schwerin* de se défendre jusques à la dernière goute de leur sang. Un manifeste fut répandu en son nom, rempli des plaintes les plus amères et les moins mesurées contre le Conseil aulique, les cours de *Hanovre* et de *Brunswick*, et surtout contre le Duc son frère. Tant de hauteur et de hardiesse paroissoient d'autant plus surprenantes de la part de ce Prince qu'il n'avoit plus de secours à espérer d'aucun côté,

toutes

toutes les Cours qui eussent pû le soutenir lassées de son obstination l'ayant comme abandonné à son sort.

Ainsi *Chrêtien Louis* n'hézita plus à se charger de l'Administration qui lui étoit confiée, et conformément à ses engagemens il assembla une Diète à *Sternberg* pour y régler avec les Etats tout ce qui pourroit être propre au rétablissement de l'ordre, et de la sureté générale et particulière. Mais de nouveaux troubles excités par *Charles Léopold* prévinrent encore l'effet de ces mesures salutaires. Dans son désespoir ce Prince en avoit appellé aux dernières Classes de ses sujets, et par un manifeste rempli de menaces et de promesses, il avoit soulevé la plus grande partie des paysans de la principauté de *Vénédes*, qui prenant les armes et s'attroupant avoient marché contre l'armée de la Commission. Ils l'attaquerent même avec succès près de *Schwerin*, et la disperserent. Après cela ils s'emparerent de divers postes, ravagerent les terres de plusieurs gentilshommes, et commirent ça et là de grands excès. Dans plusieurs villes les bourgeois montrerent aussi en différentes occasions l'attachement qu'ils conservoient pour leur Duc, et bientôt le nombre des insurgens se grossit jusques à former une armée de 18000 hommes, parmi lesquels on comptoit plusieurs soldats congédiés. Tout céda d'abord à ce torrent débordé. La plus grande partie de la Noblesse prit la fuite, et *Chrêtien Louis* fut obligé lui même de se réfugier en Poméranie. Il avoit laissé une garnison à *Neustadt* où étoit sa résidence ordinaire avec sa femme et ses enfans. Tous les efforts de *Charles Léopold* se dirigerent contre cette place dont la conquête lui eut été si utile. Il tenta de la surprendre par un détachement de la garnison de *Doemitz* soutenu de 2000 paysans. Ce projet fut découvert à tems. Le Commandant de *Neustadt* étant sur ses gardes repoussa les assiégeans avec perte.

Dans une action qui eut lieu près de *Schwerin* les troupes du Duc *Charles* furent également maltraitées. Le découragement ne tarda pas à gagner des paysans peu accoutumés aux dangers de la guerre. Ils sentirent bientôt le désavantage de leurs fourches et de leurs faux qui faisoient leurs principales armes, vis-à-vis des fusils et de l'artillerie des troupes Hanovriennes. Ils abandonnerent *Gustrow* après y avoir commis des excès, et poursuivis dans la campagne par les Hanovriens ils jetterent bas leurs armes, et se disperserent enfin entièrement. Les troupes du Duc commandées par *Tilly* et *Reusner* n'eurent pas un meilleur succès. Elles furent faites prisonnières avec leurs commandans. Cet orage étant ainsi dissipé, *Chrêtien Louis* revint en *Mecklenbourg*, et son premier soin fut de publier une amnistie en faveur des insurgés, en exceptant leurs principaux chefs. Les troupes de *Hanovre* et de *Brunswick* purent alors évacuer enfin le *Mecklenbourg*, du moins pour la plus grande partie. Il n'y en resta que 4000 hommes qu'on destina à faire le siège des deux seules places qui restoient au Duc. Elles étoient sa dernière ressource, et la crainte de les perdre parut faire quelque impression sur lui. La mort de son épouse qui arriva dans cette même circonstance put y contribuer aussi. C'étoit par elle qu'il continuoit à avoir des liaisons avec la Russie, qu'il en étoit protégé, et qu'il en recevoit les subsides, au moyen desquels, privé de ses autres
1733 revenus, il avoit pû soudoyer une petite armée. La mort de la Duchesse sembloit devoir lui ôter ce dernier appui; mais bientôt après il reçut la nouvelle consolante que sa fille, seul enfant qu'il eut eu de cette Princesse, étoit adoptée par l'Impératrice *Anne* sa tante, déclarée grande Princesse de Russie, et destinée au thrône avec le Prince *Antoine Ulrich* de *Brunswick* auquel sa main étoit promise. Ainsi les subsides de la Russie

furent

furent continués à *Charles Léopold*, quoique d'ailleurs cette Cour ne jugeat pas devoir prendre un plus grand intérêt à sa cause.

Mais ce qui mit un obstacle insurmontable aux deux sièges projettés, ce fut la marche imprévûe d'un corps de troupes Prussiennes dans le *Mecklenbourg*, et l'ordre qu'elles avoient d'empêcher que les Hanovriens n'occupassent *Schwerin* et *Doemitz*. On crut que le Roi de Prusse avoit conçu de l'ombrage des desseins de George II. et qu'il le soupçonnoit d'aspirer à s'emparer du Comté de *Schwerin*, comme d'un pays qui avoit relevé des Ducs de *Brunswick* ses ancêtres. Sans doute que *Charles Léopold* avoit aussi sollicité la marche de ces troupes, et la conservation des deux places que les Hanovriens vouloient assiéger. Quoique il en soit les Prussiens occuperent *Parchim*, et d'autres places dans la partie occidentale de la Principauté des *Vénédes*, et empêcherent ainsi sans commettre aucune hostilité, les sièges de *Doemitz* et de *Schwerin*. Le général de *Schwerin* qui les commandoit, et qui s'est rendu si illustre dans la guerre de sept ans, déclara au nom de son Maître qu'il n'agissoit qu'en vertu des pouvoirs que les Decrets de commission et de conservation émanés de l'Empereur avoient étendus et communiqués à son Maître.

Ainsi le *Mecklenbourg* désolé depuis si longtems par l'effet des dissensions élevées entre le Prince et les sujets, par le séjour d'une armée étrangère, par celle de son Prince, par une insurrection dont les suites se faisoient encore sentir douloureusement, ce pays dis-je se voyoit envahi par une nouvelle armée dont la jalousie contre celle de *Hanovre* faisoit craindre à chaque instant quelque mesure violente. En effet les logemens, les approvisionnemens, les contributions qu'elles exigeoient l'une et l'autre, élevoient des contestations continuelles et d'une nature bien délicate. Ce-

pen-

pendant un ordre des deux cours d'éviter les hostilités et la prudence du général de *Schwerin* prévinrent heureusement tout acte de cette espèce. Ce dernier déclara qu'il se retireroit avec ses troupes aussitôt que les Hanovriens en feroient autant de leur côté, et en attendant leur décision il se procura lui même les vivres et les provisions dont il avoit besoin, aux dépens des bailliages et des terres de la Noblesse à qui il les avoit demandées dans la Diète tenue à *Rostock*, sans en obtenir une reponse favorable.

Cette diète étoit celle qu'on eut dû tenir à *Sternberg*, selon la teneur des articles signés par l'administrateur. On avoit crû trouver plus de sureté à *Rostock*. Il y fut question des moyens d'acquiter les sommes exigées par la commission, et l'armée Hanovrienne, et de faire venir à la place de cette armée et des Prussiens, des troupes de quelque Prince neutre. Mais on ne prit à ces divers égards aucune conclusion, et tout ce qui se passa de plus remarquable à cette Diète, c'est que le Duc de *Strelitz* y fut admis pour la première fois, ainsi que les députés de son Duché, ensorte que la communauté des deux portions du *Mecklenbourg* fut rétablie à cet égard (a). Mais les autres sujets de contestations entre les deux maisons Ducales ne furent pas réglés en même tems. Ils regardoient, comme on l'a observé, la Caisse du Pays, le tribunal supréme et le consistoire, et furent encore longtems un objet de négociations entre elles et avec leurs Etats.

Le 4. Novbr.

Quoique la Cour de *Berlin* eut témoigné prendre quelque intérêt au sort malheureux du Duc *Charles Léopold*, elle jugea sans doute qu'il l'avoit

(a) Ce droit avoit toujours été contesté à la branche de *Strelitz* par celle de *Schwerin* depuis sa formation. Il lui fut accordé en vertu d'un décret Impérial du 23. Mars 1733.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0208
DFG

l'avoit mérité, du moins en partie, par son obstination et sa résistance aux Décrets de l'Empire. Et on crut que cette cour avoit exigé de lui quelque acte propre à lui faire rendre les bonnes graces de son Chef. Il écrivit donc une lettre très soumise à l'Empereur que le Roi de Prusse appuya par une requête adressée au même monarque. Mais les préventions et le ressentiment de Charles VI. étoient tellement augmentés que ces démarches produisirent peu d'effet. On prétendoit avoir trouvé dans les papiers de *Tilly*, ce général du Duc fait prisonnier par les troupes Hanovriennes, des preuves d'un projet de ce Prince pour appeller à son secours des troupes Françoises. Le simple soupçon de ce dessein sur lequel il resta beaucoup d'obscurité, avoit suffi pour irriter vivement l'Empereur qui étoit alors en guerre avec la France. Il ne fit aucune réponse au Duc, et il se contenta de faire dire au Roi de Prusse par son Ministre à Berlin qu'il ne pouvoit regarder la soumission du Duc comme sincère aussi longtems qu'il n'obéiroit pas sans aucune réserve aux Décrets rendus contre lui. Le 29. Decb.

Cet acte de soumission du Duc *Charles Léopold* qui avoit couté sans doute beaucoup à sa fierté, n'eut donc d'autre effet que de rendre son sort plus fâcheux en aigrissant un dépit qui lui dicta de nouvelles imprudences. L'Administrateur et les Etats avoient sollicité l'Empereur de s'intéresser en faveur d'un pays accablé de l'entretien de tant de troupes étrangères. Les villes avoient rétabli leur ancienne Union avec la Noblesse pour donner plus de poids à ces sollicitations. L'Empereur proposa donc de rappeller les troupes Hanovriennes et Prussiennes, et de les remplacer par des troupes neutres. Cet arrangement fut agréé, et on choisit celles du Duc de *Holstein-Gottorp* et des Princes de *Schwartzbourg*. *Charles Léopold* protesta

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0209
DFG

testa contre cette résolution, mais on n'y eut aucun égard. Il prévoyoit les suites qu'elle auroit pour lui, et dès lors il se prépara à se défendre jusques à l'extrémité dans ses villes de *Schwerin* et de *Doemitz*.

1734 Dès le printems de l'année suivante 800 hommes des troupes de *Holstein-Gottorp* arriverent en *Mecklenbourg*. Les 1200 hommes des troupes de *Schwartzbourg* se firent plus longtems attendre, par ce qu'il ne se trouvoit pas assez de fonds dans les Caisses pour leur payement. Mais le Roi *George* en fit l'avance, et pour cette avance, comme aussi pour les fraix de la Commission exécutée par ses troupes qui se montoient à un million d'écus, il se fit donner en hypothéque les bailliages de *Boitzenbourg*, de *Grevismühlen*, de *Gadebusch*, de *Rhene*, de *Mecklenbourg*, de *Zarrentin* et de *Backendorff*, avec la Douane de *Boitzenbourg*. Il laissa 400 hommes à *Boitzenbourg* et dans les environs pour la garde de ses hypothéques, et rappella le reste de ses troupes. Celles du Roi de Prusse se retirerent plus tard, et il resta même quelque Cavalerie de ce Prince pour la garde des bailliages qu'il s'étoit fait aussi donner en hypothéque.

Après tant de malheurs et de sacrifices faits au rétablissement de l'ordre et de la paix il restoit encore à soumettre à ces mesures le Duc *Charles Léopold* dont l'inflexibilité sembloit croitre avec ses disgraces. Il fit défendre à ses sujets d'assister à la Diète convonquée à *Malchin* par l'Administrateur. Il répandit des manifestes où il traitoit le Duc de *Holstein* et le Prince de *Schwartzbourg* comme des ennemis de la tranquillité publique et des usurpateurs. Il crut possible dans la passion qui l'animoit de se défendre contre leurs troupes. Il n'avoit cependant qu'environ 300 hommes à *Schwerin*

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0210
DFG

Schwerin pour défendre une ville hors d'état de soutenir un siège. La garnison de *Doemitz* étoit plus considérable, et la place plus forte Les troupes de *Schwartzbourg* étant arrivées, et s'étant réunies à celles de *Holstein*, le général de *Platen* qui le commandoit fit sommer *Schwerin*, et sur le refus que fit le Duc de se rendre, on tira dès le même jour sur la ville, dont le feu répondit avec vivacité jusques au moment où les assiégeans se faisant jour au travers de ses foibles défenses, s'en emparerent ainsi que du Château. Le Duc avoit demandé d'en sortir avec tout son monde, et sur le refus des assiégeans, il s'étoit évadé de nuit, et avoit gagné heureusement *Wismar*, où il avoit trouvé un azyle avec une partie de sa suite. Le reste de sa troupe fut fait prisonnier de guerre. *Doemitz* lui restoit cependant encore. Le colonel *Erich* qui y commandoit ayant fait inonder les environs s'y défendit, malgré les sommations et les efforts des assiégeans qui renoncerent même enfin à une entreprise devenue presque indifférente depuis la fuite du Duc.

Le 4. Fevr. 1735

Le 9. Fevr.

Dès lors le Duc *Chrêtien Louis* exerça sans contradiction les pouvoirs que lui donnoit son office d'administrateur, et il fixa sa résidence à *Schwerin*.

Rostock se donna une petite garnison composée de troupes de *Schwartzbourg*. *Gustrow* en eut une de *Holsteinois*. Les Prussiens se retirerent entièrement. La diète convoquée à *Rostock* y tint en effet ses séances, et on y mit en exécution tout ce qui avoit été préscrit par les décrets de l'Empereur. Un des objets les plus importans étoit le rétablissement du *Tribunal du pays et de la Cour* qui avoit subi tant de vi-

cissitudes durant les tems orageux dont on sortoit, qui avoit été transporté de *Sternberg*, lieu de son véritable siège, à *Parchim*, à *Gustrow*, à *Doemitz* et qui avoit été comme anéanti, puisque pendant longtems il n'avoit eu ni juges, ni assesseurs et qu'on n'y portoit plus aucune affaire. Cet anéantissiment funeste à l'ordre et à la justice, qui avoit fait avec raison un des principaux griefs des Etats, cessa enfin par le rétablissement du tribunal sous ses anciennes formes. Il fut d'abord fixé à *Gustrow*.

L'Administration de *Chrêtien Louis* qui dura jusques à la mort de son frère en 1747, ne fut pas exempte de difficultés. Nous indiquerons sommairement les principales, avant que de revenir à *Charles Léopold*, à fin d'éviter de fréquentes interruptions, et de rendre compte de suite des dernières années de la vie de ce Prince.

1736 *Chrêtien Louis* reprit possession de *Varnemunde* en 1736, mais sur les réclamations de la Régence de *Rostock* il remit ce port à la ville, et poussa même la condescendance jusques à lui rendre aussi le privilège important d'avoir sa propre garnison, auquel elle avoit renoncé en 1716, en faveur de *Charles Léopold*. On vouloit que tout ce qu'avoit fait ce Prince fut anéanti. Bientôt des différens sérieux s'éleverent entre l'Administrateur et les Etats. Il avoit convoqué la Diète à *Gustrow*. Ceux-ci demanderent que conformement aux anciens usages elle se tint à *Sternberg*. Mais les matières qui devoient s'y traiter faisoient un sujet de discussions bien plus grave encore. On a vû ci-dessus que les Cours de *Hanovre* et de *Brunswick* répétoient du *Mecklenbourg* une somme d'un million d'écus

d'écus pour leurs fraix de Commission et d'exécution; outre ce que *Hanovre* avoit avancé pour l'entretien des troupes de *Schwartzbourg*. Il étoit question de savoir qui payeroit cette énorme dette. L'Administrateur publia un Mémoire tendant à prouver qu'il n'étoit pas tenu à la reconnoitre pour sienne. La Noblesse soutenoit que vû les dépenses et les pertes qu'elle avoit faites, elle étoit fondée à demander un dédommagement qu'elle évaluoit à un demi-million, et pour sureté elle prétendoit se faire céder les riches bailliages de *Dobberan* et de *Ribnitz*. D'autres créanciers du Duc *Charles Léopold* se présentoient aussi avec leurs titres, et demandoient de même des terres en hypothéque. L'Administrateur opposoit les pactes de famille qui avoient déterminé ce qu'un Prince seroit tenu de payer des dettes de son prédécesseur, et il établissoit que privé déja de neuf bailliages donnés en hypothéque à l'étranger, et de trois autres, cédés à titre de douaire, il ne pouvoit aliéner encore les deux que la Noblesse demandoit sans se mettre hors d'état de faire les dépenses nécessaires du gouvernement. Tels étoient les fruits amers de la conduite du Duc *Charles Léopold*, de son entêtement, et de son despotisme dont il ne se relâchoit cependant point encore. L'Administrateur accablé du fardeau qu'on rejettoit sur lui vouloit résigner ce pénible office. La Cour de *Vienne* s'y opposoit, et cependant le Conseil aulique se déclaroit pour la Noblesse, en lui accordant l'hypothéque qu'elle demandoit; mais le Roi de Prusse soutint l'Administrateur dans l'opposition qu'il mit à cette décision. Et bientôt les événemens importans qui succedèrent apporterent les plus grands changemens à toutes ces dispositions. Le Roi de Prusse mourut, et fut suivi de près par l'Empereur Charles VI. Le Conseil aulique fut dissous par cette mort, suivant les loix.

Le 31. May 1740

Le 20. Oct.

L'Administration de *Chrêtien Louis* lui fut continuée par le vicariat de l'Empire dévolu dans cette partie de l'Allemagne à *l'Electeur de Saxe*, puis par l'Empereur *Charles VII;* ensuite dans le nouvel interrègne par l'Electeur *de Saxe*, enfin par l'Empereur *François I.* sous lequel la mort du Duc *Charles Léopold* y mit fin. Il est tems de rendre compte des dernières années de ce Prince.

Il avoit cherché sans doute dans sa retraite de *Wismar* la sureté plutôt que la tranquillité: du moins il n'y trouva pas ce dernier avantage. On lui enleva dans cette ville un de ses intimes conseillers nommé *Heil* qui fut conduit prisonnier à *Vienne.* Il voulut se former une garde de 100 hommes composée de divers avanturiers, et la garnison Suédoise de *Wismar* la fit arrêter à la prière de la Régence de Hanovre à laquelle elle fut livrée. Divers actes d'autorité qu'il voulut exercer sur les membres du Tribunal suprême et de la chancellerie de Justice, sur les Eglises et les Prêtres furent aussi contrariés par l'Administrateur, et rendus inutiles et nuls. Un projet qui devoit le rendre maître de *Schwerin* avec le secours de quelques habitans qui lui étoient restés dévoués fut découvert et prévenu. Il s'adonna à l'alchymie, et n'assista plus au service divin. Enfin l'emportement qui lui étoit naturel croissant chez lui avec l'âge et les chagrins, il maltraita le Maréchal de sa Cour qui lui intenta un procés devant le Conseil aulique, et le Duc y fut condamné à une amende de 2000 écus. Nous ne parlons pas des mémoires qu'il ne cessoit de publier contre l'Administrateur, les Cours et les personnes qui lui étoient contraires. Dans un de ces écrits il qualifioit de crime de haute trahison ce qui s'étoit fait sans sa participation pour le rétablissement des tribu-

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0214
DFG

tribunaux. S'il avoit conservé cette inflexibilité et ce emportement dans les momens où la fortune lui avoit été le plus contraire, à plus forte raison dut-il s'y livrer lorsqu'elle parut lui sourire. C'est ce qui arriva en 1740, à la mort de l'Empereur *Charles VI.* qui étoit très prévenu contre lui, et à celle de l'Impératrice *Anne* arrivée la même année.

Cette Impératrice, quoique sa belle-soeur, gouvernée par le Duc de Courlande, et par la Cour de *Vienne* n'avoit pris qu'une foible part à son sort. Il attendoit un tout autre intérêt de sa fille la Princesse *Anne* qui devoit desormais gouverner la Russie, comme Régente et tutrice de son fils *Iwan.* Et en effet cette Princesse lui fit d'abord toucher les arrérages des pensions que la Cour de *Petersbourg* lui avoit accordés, et lui promit qu'elles seroient payées régulièrement à l'avenir. Avec ce secours et plein de l'espoir d'en obtenir de plus grands, il quitta *Wismar* et se rendit à *Doemitz* qui lui appartenoit encore. Mais là il apprit que l'Electeur de Saxe dans sa qualité de Vicaire de l'Empire, pendant l'interregne, confirmoit tous les décrets prononcés contre lui, et continuoit au Duc *Chrêtien Louis* l'administration du Duché. C'étoit peu encore. Il reçut bientôt après un coup bien plus sensible, la nouvelle de la révolution qui venoit de se faire en Russie. Cette fille, ce petit-fils, qui devoient lui faire rendre les rênes de ses Etats, étoient eux-mêmes précipités du thrône dans une cruelle captivité, et ce thrône étoit occupé par la fille du *Czar Pierre* l'Impératrice *Elizabeth* qui devoit être naturellement l'ennemie de tous les Princes de la branche *d'Iwan.*

Ainsi toutes les espérances de *Charles Léopold* s'evanouïrent encore et sans retour. Il sentit qu'abandonne de tout le monde, il ne devoit

plus

plus penser qu'à ensevelir sa douleur dans la retraite. Il resta à *Doemitz* où il vécut encore quelques années dans une espèce de solitude que partageoient de tems en tems des Gentilshommes du voisinage. Il adressa souvent de là de pressantes et d'inutiles sollicitations à l'Impératrice *Elizabeth* en faveur de sa fille. Cette fille qu'il chérissoit mourut dans sa
1746 cruelle captivité, et l'anné suivante *Charles Léopold* déja consumé par le
Le chagrin, ne put supporter ce dernier coup du sort, et termina sa carrière
28. Nov. 1747 aussi malheureuse pour lui que pour sa Nation.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0216
DFG

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0217
DFG

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0219
DFG

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1005130884/phys_0220
DFG

selon les mêmes loix, & pour nous servir des termes mêmes des chartes accordées par les Princes, „*secundum commune vasallorum nostrorum jus, quo milites & omnes vasalli nostri receperunt & possident bona sua* &c.“ C'est-à-dire, *selon le droit commun de nos vassaux, en conformité du quel nos Chevaliers & tous nos vassaux ont reçu & possident leurs terres* &c.

Ce droit portoit que les revenus des terres & le domaine utile appartenoient au possesseur du fief; le domaine éminent au Prince du pays, sans le consentement duquel le fief ne pouvoit être aliéné. Il ne pouvoit non plus sans sa permission passer aux femmes ni aux parens par femmes. La justice inférieure étoit attachée aux fiefs. A l'égard des services dûs par les possesseurs des fiefs, ils sont les mêmes à peu près, que ceux qui avoient lieu dans les autres etats de l'Empire & ailleurs, durant le cours des mêmes siécles, & par cette raison nous ne croyons pas devoir en faire ici l'énumération.

Il faut observer cependant qu'outre les services militaires, les vassaux devoient des services à la cour de leurs Princes, et cet usage étoit général dans toutes les cours. On trouve dans les chartes de ces tems là les noms des gentilshommes, qui faisoient les fonctions de *Maitre de cuisine*, de *chef des finances* (*camerarii*) de *Maréchaux* &c. à la cour des Princes de *Mecklenbourg*, de *Rostock*, de *Werle* & même des Evêques de *Schwerin*. L'auteur qui nous sert de guide cite des chartes de ce siécle, où des gentils-hommes, comme *Hénri de Gamme*, *Othon de Swinge* &c. sont désignés par les offices qu'ils exerçoient à la cour des Princes de Mecklenbourg.

La noblesse prenoit aussi part, comme anciennement, aux affaires de conséquence. Elle assistoit les Princes de ses conseils, comme de son épée; & les transactions importantes étoient munies du sceau de l'approbation & du concours de quelquesuns de ses membres, concours estimé nécessaire pour les légaliser & leur donner une derniere sanction. On choisissoit ordinairement pour cette fonction, outre les Princes & agnats de la maison, ceux de No-